44e ANNÉE

TOME XLI

FASCICULE CLVII (1er TRIM.)

MARS 1921



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)




LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE -
BIBLIOTHÈQUE
033

44e ANNEE

TOME XLI

FASCICULE CLVII (1er TRIM.)

MARS 1921



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XLI. — 1921

ORAN

—

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1921

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

de la "Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran"

au 1er Mars 1921

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

G. HANOTAUX, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris (9e).

Le maréchal LYAUTEY, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT D'ORAN.

LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION D'ORAN.

LE CONSUL GÉNÉRAL CHEF DE LA RÉGION CIVILE D'OUDJDA (Maroc).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. LE SÉNATEUR DU DÉPARTEMENT D'ORAN.

LES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT D'ORAN.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ORAN.

LE MAIRE D'ORAN.

René CAGNAT, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 96, boulevard Montparnasse, Paris.

Le Général MARCHAND, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. BINGER, explorateur.
CARON, id.
MONTEIL, id.

MM. NANSEN, explorateur
RALLIER DU BATY, expl^r.
TRIVIER, id.

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1920-1921

MM. Abadie (docteur).
Arambourg Camille.
Barbié.
Baschung (Général).
Dangles.
Delaby.
Doumergue.
Dupuy Charles.
Fabre (Abbé).
Fabre Sylvain.
Fabre-Lamaurelle.
Flahault.

MM. Krieger.
Lemoisson.
Noël.
Pellecat.
Pellet.
Pérez.
Pock.
de Saugy.
Tourné.
Tournier.
Vel.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : MM. Flahault.
1er Vice-Président : Général Baschung.
2e Vice-Président : Pock.
Secrétaire général : Lemoisson.
Trésorier : Pellecat.
Bibliothécaire-archiviste : Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique : Noël.
Secrétaire-adjoint id. Arambourg.
Secrétaire pour la Section archéologique : Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id. Vel.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Flahault.
Baschung (Général).
Pock.

MM. Lemoisson.
Noël.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Barbié.
Dangles.
Fabre Sylvain.

MEMBRES CORRESPONDANTS [1]

MM. René Basset, doyen de la Faculté des Lettres, 77, rue Michelet, Alger.

Augustin Bernard, professeur à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVIe).

Dr Carton, membre correspondant de l'Institut, Khéreddine, La Goulette (Tunisie).

Le P. Delattre, membre correspondant de l'Institut, Carthage (Tunisie).

Doutté Ed., professeur à la Faculté des Lettres, Alger.

Gentil L., professeur à l'Université de Paris, Sorbonne, 38 bis, rue Denfert-Rochereau, Paris (V^e).

Gsell St, professeur au Collège de France, 92, rue de La Tour, Paris (XVIe).

Mesplé A., professeur à la Faculté des Lettres, président de la Société de Géographie, Alger.

MEMBRES A VIE [1]

ayant racheté leurs cotisations annuelles par un versement unique de 200 fr.

MM. Azan P., lieutenant-colonel au 69e d'Infanterie. 21, avenue de Suffren, Paris (VIIe).

Bonnard, avocat, 141, rue de Vaugirard, Paris (15e).

Getten, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine, 65, rue du Rocher, Paris (8e).

Goyt, topographe principal en retraite, 19, cours Saint-André, Grenoble.

Joleaud Léonce, maître de conférences à la Sorbonne, Faculté des Sciences, 143, Bd Saint-Michel, Paris (V^e).

Massenet, ingénieur civil, 6, rue Aubert, Paris (IXe).

Noël (A. H.), capitaine au 8e Zouaves, 17, rue des Jardins, **Oran**.

Pallary, instituteur à l'école d'Eckmühl, **Oran**.

Pastorino, notaire, 12, boulevard du Lycée, **Oran**.

Sarton du Jonchay, général, adjoint au Gouverneur militaire, Bizerte (Tunisie).

Thorin, propriétaire, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger.

Vassas Joseph, propriétaire, maire d'Aïn-el-Turck.

---

1 MM. les Sociétaires sont priés de faire connaître au Secrétaire général les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux indications qui les concernent

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abadie, docteur en médecine, chirurgien, 43, rue de la Vieille Mosquée, **Oran**.

Agostini, directeur de la succursale de la Banque d'Algérie, **Oran**.

Amillac, Albin fils, chirurgien dentiste, rue du Cercle Militaire, **Oran**.

Amoros Thomas, négociant en vins, Gambetta, **Oran**.

Anduze, agent de la Compagnie Transatlantique, **Oran**.

Anfré, capitaine au 4e Rég^{t} de Tirailleurs.

Anglard Jean, chef de section aux chemins de fer algériens de l'État, 7, rue Molière, **Oran**.

Aracil (abbé), vicaire de la cathédrale du Sacré-Cœur, 18, boulevard Magenta, **Oran**.

Arambourg Camille, professeur à l'école d'agriculture de Maison-Carrée, rue Bois-la-Reine, villa des Glycines, Alger.

Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger, Alger.

Argoud Paul, vétérinaire de l'abattoir, 1, rue Manégat, **Oran**.

Arnould Alfred, commis des postes, bureau central, **Oran**.

Aurimond, professeur-adjoint au Lycée de garçons, **Oran**.

Auzas, professeur au Lycée d'Oran, rue Charles-Gounod, **Oran**.

Ballongue, commis des postes et télégraphes, 2, rue de la Remonte, **Oran**.

Banton (abbé), aumônier au Lycée de garçons, **Oran**.

Barber, consul d'Angleterre, place de la République, **Oran**.

Barbié, receveur municipal, 27, rue d'Arzew, **Oran**.

Barbin, directeur d'école à Marnia.

Bartibas, pharmacien, boulevard Oudinot, **Oran**.

Baschung, général en retraite, 16 boulevard Sébastopol, **Oran**.

Bastos Alfred, directeur des Établissements de Tabacs Bastos, rue Charles-Quint, **Oran**.

Beaudouin, propriétaire, 4, boulevard Charlemagne, **Oran**.

Bayle, professeur au Lycée de garçons, **Oran**.

Beaupuy, président de la Chambre de Commerce, 60, rue de Mostaganem, **Oran**.

Ben Danou César, vétérinaire sanitaire à Miliana (Alger).

Mme Ben Daoud (Vve), villa Ben Daoud, portes de Mascara, **Oran**.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Ben Daoud ben Daoud, interprète militaire à Beni-Mellal, par Tadla, (Maroc).

Ben Daoud, capitaine en retraite, 1, avenue Loubet, **Oran.**

Ben Saad, propriétaire, rue Militaire, esplanade du camp Saint-Philippe, **Oran.**

Bentayou Xaxier, vice-président de la Chambre de Commerce, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

Bernard, commandant le Cercle des Rhamna-Sgharna par Marrakech (Maroc).

Bernauer Louis, négociant en bois, 61, rue de Mostaganem, **Oran.**

Bertrand, propriétaire, conseiller général, Belle-Côte par Mostaganem.

Bertrand Georges, médecin major, Ber-Rechid (Maroc).

Beugnot, lieutenant-colonel au 6e Escadron de Spahis Sénégalais, Saint-Louis, Afrique Occidentale.

Beylier Marius, ingénieur, villa Soleil à Arbesville, Saint-Eugène, **Oran.**

Bidorff Maurice, sous-chef du Cabinet du Préfet, **Oran.**

Bijon Raymond, docteur en médecine, 35, boulevard Seguin, **Oran.**

Bibliothèque communale de la Ville de Tlemcen.

Bibliothèque populaire de la Mosquée, Ecole Karguentah, 38, rue d'Arzew, **Oran.**

Bibliothèque du Chef du Bureau des Affaires Indigènes, Marnia.

Bibliothèque de la New-York public Library, New-York.

Bibliothèque de l'Université de Harvard, Cambridge, Etats-Unis.

Bidaine Paul, administrateur des colonies, commandant le Cercle de Borgou à Parakou (Dahomey).

Bister, interprète judiciaire, Relizane.

Blanchet Louis, propriétaire, membre de la Chambre de Commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Oran.**

Bolelli, inspecteur primaire, 41, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Bonifay Paul, propriétaire, 3, rue des Lois, **Oran.**

Bons Gabriel, capitaine en retraite à Laferrière.

Bories Auguste, propriétaire à Mostaganem.

Borne François, ingénieur principal des travaux publics, Résidence générale, Rabat (Maroc).

Bosc P., négociant, 1, rue de Colmar, **Oran.**

Bouat (abbé), directeur de l'école de théologie à Eckmülh, **Oran.**

Bouchet Georges, négociant en vins, faubourg Delmonte, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Bouffier Albert, inspecteur du travail, rue Say, **Oran.**

Boulenger Gaston, industriel, villa Théus, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

Boulinier, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

Bouty Joseph, pharmacien à Tlemcen.

Brégeat Albert, docteur en médecine, directeur du Service Sanitaire du département d'Oran, 3, boulevard National, **Oran.**

Brousses Clément, directeur de l'Institution de Sonis, Sidi-Bel-Abbès (Oran).

Brunel Camille, géomètre principal en retraite, Maison Blanche, près Maison-Carrée (Alger).

Brunie Pierre, ingénieur E. C. P., 105, rue de Mostaganem, **Oran.**

Brustlein Henri, ingénieur constructeur, 70, rue d'Arzew, **Oran.**

Busson Charles, géomètre principal du service topographique, **Oran.**

Camallonga, propriétaire, domaine d'Arbal, Saint-Maur.

Camara official de commercio, industria y navegacion de Melilla.

Cambrou Jean, directeur de l'Ecole Saint-Antoine, **Oran.**

Campillo, avocat, 10, rue Irénée, **Oran.**

Campardou, chef des travaux pratiques de chimie, à la Faculté des Sciences, 46, Allées Saint-Étienne, Toulouse.

Canal J., ingénieur civil, 5, rue Amilcar, Tunis.

Carcopino Jérôme, professeur à l'Université de Paris, Faculté des Lettres, Paris.

Cardonne, secrétaire du Syndicat agricole de Tlemcen.

Carles Victor, négociant, délégué financier, 1, rue de la Paix, **Oran.**

Carli, agent général d'assurances, 4, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Carteaux Octave, officier d'administration en retraite, 22, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Castanié Joseph, armateur, rue Canrobert, Miramar-Supérieur, **Oran.**

Cazenave Jean, professeur d'espagnol au Lycée de garçons, **Oran.**

Chabaud Paul, receveur des postes et télégraphes en retraite, 7, rue Bernardin, **Oran.**

Chabert, notaire, 7, boulevard Seguin, **Oran.**

Chalon Raoul, avocat, 29, rue El-Moungar, **Oran.**

Champenois L., docteur en médecine, 1, boulevard Lescure, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Chandelier Georges, propriétaire, boulevard du 2e Zouaves, 6, **Oran.**

Chanson (abbé), curé de Trézel.

Chanson Antonin, propriétaire, Bou-Sfer.

Chareix Jacques, interprète militaire, section spéciale du recrutement indigène, Alger.

Chatrousse Abel, administrateur des affaires indigènes, en retraite, 5, rue d'Orléans, **Oran.**

Cholet Alfred, ingénieur en chef de l'Ouest-Algérien, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Christaud Joseph, directeur d'assurances, 1, rue de la Bastille, **Oran.**

Cohen Solal A., docteur en médecine, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

Cohen Solal E., professeur au Lycée, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Coignard Paul, ingénieur E. C. P., villa del Mar, rue Say, **Oran.**

Dr Colombani Jules, directeur du Service de Santé à Rabat (Maroc).

Common, avoué, 40, boulevard Seguin, **Oran.**

Commune de Perrégaux.

Commune de Relizane.

Commune de Saint-Denis-du-Sig.

Commune de Sidi-Bel-Abbès.

Compagnie des Tramways électriques, cité Magnan, **Oran.**

Consulat d'Espagne, 4, rue Lahitte, **Oran.**

Costantini Charles, contrôleur des Contributions diverses, place de la République, **Oran.**

Cour, directeur de la chaire d'arabe, place Négrier, Constantine.

Courcelle Abel, docteur en médecine, 5, boulevard Seguin, **Oran.**

Courrech Paul, directeur d'école à Eckmühl, **Oran.**

Crédit Lyonnais (le), boulevard Seguin, **Oran.**

Cruck Eugène, rédacteur à l' « Echo d'Oran », 18, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Cuisin, directeur de la Société Marseillaise (succursale d'Oran), 53, rue d'Arzew, **Oran.**

Dalbera Albert, propriétaire, 5, place d'Armes, **Oran.**

Dandine Achille, propriétaire, 4, place des Victoires, **Oran.**

Dangles Victor, géomètre principal du Service topographique, 6, rue Pascal, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Darmon Moïse de Guénoun, négociant, 3, place d'Armes, **Oran.**

Déchaud Édouard, armateur, 10, rue Suffren, Marseille.

Décrion Constant, propriétaire, Sidi-Bel-Abbès.

Delaby Numa, chef de bureau, Service topographique, **Oran.**

Delage, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, Moulins (Allier).

Delafon Jacques, ingénieur sanitaire, 5, rue de la Bastille, **Oran.**

Delhomme, capitaine, chef du bureau de renseignements, Agadir.

Delmas Victor, commis à l'Inspection Académique, rue d'Igli, **Oran.**

Derrien Louis, ingénieur chimiste, villa Charles André, rue Dixmude, Delmonte, **Oran.**

Deros Paul, agent de la Compagnie de Navigation Mixte, 3, place d'Armes, **Oran.**

Dervieux Henri, agent dépositaire, 3, rue des Arènes, **Oran.**

Descours, propriétaire, délégué financier, 9, boulevard Carnot, Alger.

Desseaux Louis, négociant en bois, boul. Fulton, **Oran.**

De Solliers Édouard, remisier à la Bourse de Paris, 11, avenue Loubet, **Oran.**

Destremx Gustave, 42, avenue de Saint-Eugène, **Oran.**

Dobrenn, chirurgien-dentiste, 7, Bd Séguin, **Oran.**

Douillet Édouard, industriel, 6, boul. Marceau, **Oran.**

Doumergue, professeur en retraite, 4, rue Manégat, **Oran.**

Dupuy Charles, propriétaire, 3, rue de Lyon, **Oran.**

Dutartre, commandant en retraite, directeur de la villa de convalescence, Eckmühl, **Oran.**

Elghozi Moïse, négociant, 5, boulevard National, **Oran.**

Elliker, ingénieur de la voie à la Compagnie de l'Ouest-Algérien, Sidi-Bel-Abbès.

Emerat, négociant, 2, rue Irénée, **Oran.**

Engel, ingénieur E. C. P., 21, boulevard National, **Oran.**

Estaunié, secrétaire-adjoint de la commune mixte de Saint-Lucien.

Étienne Eugène, sénateur, 11 bis, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Évêché d'Oran, **Oran.**

Fabre, chanoine, curé de la paroisse Saint-Louis, 3, rue de l'Église, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. FABRE Albert, pharmacien, 13, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

FABRE Sylvain, receveur des contributions diverses en retraite, 11, rue des Jardins, **Oran.**

FABRE LA MAURELLE, sous-chef de bureau à la direction des chemins de fer de l'Etat, 77, rue de Mostaganem, **Oran.**

FARGUES Henry, lieutenant, adjoint au colonel commandant le 2e Régiment Etranger de Marche à Fez.

FÉRAUD, ingénieur civil, 4, rue Michelet, Alger.

Mlle FERMOND, professeur au Lycée de jeunes filles, **Oran.**

MM. FERRANDIZ (chanoine), curé de la paroisse Saint-Esprit, **Oran.**

FISCHER, commandant en retraite, 6, boul. Fulton, **Oran.**

FLAHAULT, ingénieur E. C. P., 4, rue Jalras, **Oran.**

FLEUREAU Georges, avocat, 43, rue de Richelieu, Paris (1er).

FLOTTE DE ROQUEVAIRE (R. de), chef du service des cartes au Gouvernement général de l'Algérie, 6, boulevard Laferrière, Alger.

FOULD Alfred-Israël, propriétaire, chez M. Vallier Paul, rue du Général Joubert, **Oran.**

FOULQUIER, docteur en médecine, 9, rue de Mostaganem, **Oran.**

FOUQUE Léon, imprimeur, rue Thuillier, 4, **Oran.**

FOURNIAL, médecin principal de 1re classe, Fez (Maroc).

FOURNIER P., commandant, chef du service des Affaires indigènes, Touggourt (Constantine).

GABRIEL Charles, courtier en vins, 60, avenue d'Oudjda, Eckmühl, **Oran.**

GALAN (abbé), curé de Saint-Eugène, **Oran.**

GAME Louis, juge de paix, Arzew.

GAQUIÈRE, capitaine au 41e Rég. d'Infanterie à Rennes.

Mlle GARNIER, professeur à l'École Normale de jeunes filles, Eckmühl, **Oran.**

MM. GARROUSTE Charles, inspecteur des contributions diverses, 27, boulevard Marceau, **Oran.**

GASQUET Camille, notaire, 10, boulevard Seguin, **Oran.**

GAUDEFROY DEMOMBYNES, professeur à l'Ecole coloniale, 9, rue Bara, Paris (6e).

GAUTARD, architecte, 6, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

GAZANIOL Louis, propriétaire, 37, boulevard Seguin, **Oran.**

GENGEMBRE, colonel en retraite, 8, rue de l'Église, Eckmühl, **Oran.**

GÉRALD HOLLINBECK WESTBY, ingénieur géologue, Cie des Pétroles, Saint-Aimé (Oran).

GÉRARD E., propriétaire, conseiller général, Palikao.

Voir renvoi 1, page 5

MM. Gibou Émile, propriétaire, Saïda.
Giraud Amédée, villa Fanny, 8, Delmonte, **Oran.**
Giraud Edmond, avoué près la cour, délégué financier, 2, rue Dumont-Durville, Alger.
Giraud Casimir fils, banquier, 3, place de la Bastille, **Oran.**
Glatard, docteur en médecine, chef de service à l'hôpital civil, 30, boulevard Seguin, **Oran.**
Goudon Adolphe, chef de district aux chemins de fer P. L. M., **Oran.**
Goupil de la Picquelière, chef de groupe aux chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**
Gout Louis, receveur de l'enregistrement en retraite, Sidi-Bel-Abbès.
Gradvohl, directeur d'assurances, 29, rue El-Moungar, **Oran.**
Grandjean, directeur de l'École Jean-Macé, rue Miraucheaux, **Oran.**
Grapinet, chef de bataillon au 3e Régiment de Zouaves à Batna (Constantine).
Griguer Jules, sous-chef de bureau à la Résidence Générale, Service des Domaines à Rabat (Maroc).
Griguer Léon, interprète judiciaire, Le Télagh (Oran).
Griguer René, négociant, rue Bugeaud, Tiaret.
Grosrenaud, préparateur de physique au Lycée de garçons, **Oran.**
Gross Eugène, rédacteur à l' « Écho d'Oran », 5, rue Général Joubert, **Oran.**
Guérido, docteur en médecine, 49, rue d'Arzew, **Oran.**
Guilhaume Émile, inspecteur des chemins de fer algériens de l'État, **Oran.**
Guillaume, préparateur en retraite au Lycée, 3, rue de la Vieille-Mosquée, **Oran.**
Guionie, négociant, 3, rue d'Igli, **Oran.**
Gullon, capitaine en retraite, ferme St-Pierre, Hennaya.
Guillot Maurice, professeur au Lycée, **Oran.**
Grand Hôtel, place de la Bastille, **Oran.**

Hadj Hacène Brahim, khodja à la Préfecture, **Oran.**
Harburger Jules, avocat, 2, rue Belleville, **Oran.**
Heiblig Jules Frédéric, directeur de la Société Générale, Mostaganem.
Heilbronner, sous-directeur de la Société Marseillaise, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**
Henrion Alfred, capitaine d'Inf. Coloniale, 39, rue Saint-Denis, Bondy (Seine).

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Hirn Denis, commis principal des postes en retraite, 14,
Hérelle Amédée, propriétaire, villa Sauzède, 1, rue Bruix, **Oran**.
Henrys, général, aux armées.
rue Thiers, **Oran**.
Hôtel Continental, boulevard Seguin. **Oran**.
Houdou Albert, propriétaire, 2, rue Arago, **Oran**.
Huertas Raphaël (chanoine), aumônier des sœurs Trinitaires, 7, rue de Berlin, **Oran**.

Isaac Pierre, caissier du Mont-de-Piété, rue Belleville, **Oran**.
Ivara Albert, administrateur, Mascara.

Jarsaillon Edouard, propriétaire, 35, boulevard Séguin, **Oran**.
Jarsaillon Louis, docteur en médecine, 20, rue El-Moungar, **Oran**.
Jasseron Ferdinand, docteur en médecine, 9, rue d'Arzew, **Oran**.
Jauffret, avoué, 10, rue Ampère, **Oran**.
Jeannel, docteur, sous-directeur de l'Institut spéléologique de Kluj (Transylvanie).
Joliet, chanoine honoraire, aumônier de Notre-Dame-des-Champs, 104, rue de Mostaganem, **Oran**.
Julien André, agrégé d'histoire. conseiller général, 79, rue d'Arzew, **Oran**.

Kalfon Pimienta, négociant, 8, rue Saint-Félix, **Oran**.
Karsenty Albert, agent général d'assurances, 7, boulevard Séguin, **Oran**.
Keil, avocat, 15 bis, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.
Keime Émile, secrétaire rédacteur à la Mairie, **Oran**.
Kiener, ancien juge, village Brunie, Eckmühl, **Oran**.
Klein, directeur de l'usine à huile de Delmonte, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.
Kœbel, directeur de la Brasserie Algérienne, avenue de Sidi-Chami, **Oran**.
Krieger Edouard, contrôleur principal des contributions directes, 6, rue de Toulouse, **Oran**.

Labadié, juge de paix, 20, rue Lahitte, **Oran**.
Lacretelle, propriétaire, 14, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.
Laulagnet Hippolyte, propriétaire, 3, rue Jalras, **Oran**.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Laurent Pierre, conseiller général, Perrégaux.

Lauret François, pharmacien, place Karguentah, **Oran.**

Lebourg Aurimond, commissaire de police en retraite, 60, rue d'Arzew, **Oran.**

Lecamus Pierre, architecte, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Leclère, capitaine au 35e Régt d'Infanterie, Belfort.

Lecocq, avocat, rue Bel-Abbès, Tlemcen.

Lemoisson, professeur au Lycée, 7, rue Dutertre, **Oran.**

Lesonneur, docteur en médecine, 4, place Karguentah, **Oran.**

Levain Paul, ingénieur à Lardy (Seine-et-Oise).

Levé, général en retraite, 17, rue Cassette, Paris (VIe).

Lévy J. S., négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

L'Huillier Maurice, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

Lisbonne, délégué financier, maire de Sidi-Bel-Abbès.

Loge Maçonnique « l'Union Africaine », 26, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Lott, commis principal des Contributions diverses, 40, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

Loubiès G., officier d'administration de 1re classe, Oudjda (Maroc).

Loye, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

Mager Henri, ingénieur en hydrologie souterraine, 11, rue Bosio, Paris (XVIe).

Maigron, professeur au Lycée de garçons, **Oran.**

Malmejac, pharmacien major de 1re classe en retraite, 17, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Manquené, professeur de la chaire d'agriculture, Mostaganem.

Maraval, docteur en médecine, 2, rue de Vienne, **Oran.**

Marcillac (abbé), curé de Saint-Leu (Oran).

Mariani Paul, élève à l'École des Mines de Saint-Étienne (Loire).

Mariani Noël, enseigne de vaisseau, aviation, Toulon.

Martin Ferdinand, avocat, 1, avenue Loubet, **Oran.**

Martinez-Arnould Antoine, greffier en Chef du Tribunal civil, 1, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

Masson, contrôleur des produits communaux, 65, rue d'Arzew, **Oran.**

Mayaudon, notaire honoraire, villa des Planteurs, **Oran.**

Mellet Pierre, agent-voyer d'arrondissement, Frenda.

Merlin Émile, directeur de la Banque d'État du Maroc, Rabat (Maroc).

Metz (de), lieutenant-colonel commandant le 2e Régt de Zouaves, Maroc.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Méziat, négociant en vins, 7, rue de la Paix, **Oran.**

Mical, négociant en vins, Saint-Charles, **Oran.**

Milhe-Poutingon, conseiller général, 108, rue de Mostaganem, **Oran.**

Minguet, directeur de la Société Générale, en retraite, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Molle, docteur en médecine, 2, rue Edgar-Weber, **Oran.**

Mollet Charles, ingénieur civil, 41, rue du Mont-Valérien, Suresnes (Seine).

Montchovet, comptable, 29, rue Rabelais, **Oran.**

Mornet Gonzague, négociant en vins, 11, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

Moteley Albert, propriétaire, El-Ançor.

Moussay Armand, courtier maritime, 6, rue de la Douane, **Oran.**

Navarre Honoré, négociant, 2, rue de Tlemcen, **Oran.**

Nehlil, Société « Ifriquia », 20, rue de l'Horloge, immeuble Ohana, Casablanca (Maroc).

Nessler, consul du Pérou, boulevard de l'Industrie, **Oran.**

Nicolas Jacques, docteur en médecine, Mercier-Lacombe.

Olivier Pierre, propriétaire Aïn-Mouzoudj, Bou-Tlélis.

Orsero François, géomètre du service topographique, 23, rue Brancion, **Oran.**

Pagès Jean, armateur, 53, rue d'Arzew, **Oran.**

Paire, docteur en médecine, 6, rue Ampère, **Oran.**

Pallu de Lessert, avocat, 23, rue de Vaugirard, Paris (VIe).

Mlle Pardes, professeur au Lycée de jeunes filles, **Oran.**

MM. Parent Sylvain, agent de la Société Générale des Transports Maritimes, 3, place d'Armes, **Oran.**

Parienté, docteur en médecine, 5, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran.**

Paoli, instituteur, 3, rue Marion, **Oran.**

Pascalin Charles, président du tribunal de commerce, 30, boulevard Seguin, **Oran.**

Passeron A., ingénieur des Travaux Publics, boulevard Froment-Coste, Saint-Eugène, **Oran.**

Pédousseau, propriétaire, avenue Raynal, Mostaganem.

Pellecat G., commandant de gendarmerie en retraite, villa des Rosiers, Saint-Eugène, **Oran.**

Pellet, architecte, 46, boulevard Sébastopol, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Pérez Adolphe, sous-chef de bureau au Service Topographique, 3, rue de Lyon, **Oran**.

Pérez Henri, banquier, place Garbé, maison Ribeton, **Oran**.

Perrot Louis, docteur en médecine, 15, rue d'Alsace-Lorraine, **Oran**.

Personnier Ernest, propriétaire, 35, boulevard Seguin, **Oran**.

Petit Claude, député, Mascara.

Peyras, représentant, 5, rue de Coulmiers à Sidi-Bel-Abbès.

Pierart Alexandre, administrateur-adjoint, Saint-Cloud.

Pinel Henri, propriétaire, Bou-Tlélis.

Piroutet, ingénieur E. C. P., chef du service de la voie, chemins de fer algériens de l'État, **Oran**.

Pitollet, notaire, conseiller général, 1, rue de la Paix, **Oran**.

Pock, caissier de la succursale de la « Caisse Nationale d'Épargne », poste centrale, **Oran**.

Pommiés Jules (abbé), curé à Montgolfier.

Pontet, directeur des Contributions directes, 45, rue de la Bastille, **Oran**.

Porthé Raymond, propriétaire, Frenda.

Prades Benjamin, répartiteur des Contributions diverses, Nemours.

Prat Clément, négociant, boulevard Seguin, **Oran**.

Prinet Alexandre, pharmacien, 13, rue Dufour, **Oran**.

Prinet Paul, architecte, rue de Colmar, **Oran**.

Puverel Louis, agent maritime, 4, place de la République, **Oran**.

Quiévreux Clément (capitaine), ancien maire, Le Télagh.

Rahal ben Mohammed ben M'Hamed, caïd de Nédroma.

Rainaut Aimé, professeur au Lycée de Vesoul (H^{te} Saône).

Ramier, conseiller général, 29, rue El-Moungar, **Oran**.

Raoux Albert, propriétaire, 9, boulevard du Lycée, **Oran**.

Réalé Auguste, négociant, 7, rue Jalras, **Oran**.

Recoing Maurice, employé à la Société des Pétroles de Saint-Aimé.

Renaud A., propriétaire, conseiller général, Sidi-Bel-Abbès.

Réunion des Officiers, **Oran**.

Riche, dessinateur, service topographique, **Oran**.

Rognon, secrétaire général de la Préfecture, **Oran**.

Rolland, avoué, 15, rue Alsace-Lorraine, **Oran**.

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Rousset Louis, propriétaire viticulteur, 13, rue de Mostaganem, **Oran.**

Rousset, sous-inspecteur de l'Enregistrement, 1, rue Thierry, **Oran.**

Roux-Freissineng, député, 2, boulevard du 2e Zouaves, **Oran.**

Rouziès Casimir, instituteur, Tizi.

Sabatier, avocat défenseur, conseiller général, Tlemcen.

Sabouret, propriétaire, 21, boulevard National, **Oran.**

Sainton, pharmacien, place d'Armes, **Oran.**

Saillard Henri, propriétaire à Saint-Maur.

Saint-Jean Louis, docteur en médecine, 10, rue Pélissier, **Oran.**

Saintpierre Charles, négociant en vins, rue Lanjuinais, Saint-Charles, **Oran.**

Sanson Alexandre, établissements Panhard-Levassor, 70, avenue Saint-Eugène, **Oran.**

Saurel Jules, avoué conseiller général, 1, rue Belleville, **Oran.**

Sauvage, proviseur du Lycée de garçons, **Oran.**

Scal, directeur de la Compagnie de l'Ouest-Algérien, 17, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Schlotterbeck Frédéric, ingénieur, 70, maison Brustlein, **Oran.**

Schœnberg, ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées, Mostaganem.

Scotti, armateur, 3, rue de Lyon, **Oran.**

Secrétan, professeur au Lycée, **Oran.**

Section des Affaires indigènes de la Division d'Oran, 4, rue de Vienne, **Oran.**

Ségui François, contrôleur des Contributions diverses, 18, rue Bruat, **Oran.**

Sellié, ingénieur E. C. P., 3, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

Sénac Antonin, négociant en bois, Nouvelle Route du Port, quartier Saint-Pierre, **Oran.**

Sépulcre, avocat, 5, rue de la Bastille, **Oran.**

Service des Affaires indigènes d'El-Aricha

Service Géographique de l'Armée, 140, rue de Grenelle, Paris (7e.

Smadja Gaston, négociant, 21, rue Saint-Félix, **Oran.**

Société (la) des Mines de Mokta-el-Hadid, Beni-Saf.

Solignac, 4, rue d'Angleterre, Tunis.

Soufflot André, propriétaire, délégué financier, 11, avenue Loubet, **Oran.**

Voir renvoi 1, page 5.

MM. Soulier, docteur en pharmacie, 44, boulevard Seguin, **Oran.**

Stephanopoli, vice-président du Conseil de préfecture, **Oran.**

Storto, négociant, 33, boulevard Séguin, **Oran.**

Strasser, colonel en retraite, 32, rue Alsace-Lorraine, **Oran.**

Sureau Emile, agent-voyer d'arrondissement, 77, rue d'Arzew, **Oran.**

Taupenas, professeur au Lycée d'Alger.

Territoires du Sud (le directeur), au Gouvernement général (Service agricole), 26, boulevard Carnot, Alger.

Théus Joseph, négociant, 106, rue de Mostaganem, **Oran.**

Thirion Georges, ingénieur électricien, rue Jacques, **Oran.**

Tolédano Isaac, négociant, 16, boulevard National, **Oran.**

Tordjman Maklouf, notaire, Perrégaux.

Tournayre, pharmacien, Hammam-bou-Hadjar.

Tourné, receveur principal des Douanes, en retraite, 8, boulevard des Chasseurs, **Oran.**

Tournier, agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, place de la République, **Oran.**

Trottmann, représentant de commerce, 7, rue de la Paix, **Oran.**

Valérian Louis, architecte, 6, place de la République, **Oran.**

Valéro Jacques, propriétaire, 13, rue de la Paix, **Oran.**

Valette, syndic de faillites, 19, boulevard Charlemagne, **Oran.**

Varnier Abel, administrateur adjoint de la commune mixte de Palikao.

Vel Auguste, inspecteur départemental de l'Assistance publique, 3, rue Rabelais, **Oran.**

Vergnieaud, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue De Gas, **Oran.**

Viala Eugène, interprète judiciaire, près le Tribunal civil de Mostaganem.

Vic, ingénieur E. C. P., 8, rue d'Igli, **Oran.**

Voinot Louis, chef d'escadron, 130e artillerie lourde, secteur postal 96.

Voir renvoi 1, page 5.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1° SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

France et Algérie :

Paris. — Société de Géographie.
Société de Géographie commerciale.
Alger.
Bordeaux.
Bourges.
Casablanca.
Douai.
Dunkerque.
Le Havre.
Lille.
Lorient.
Lyon.
Marseille.
Montpellier.
Nancy.
Nantes.
Rochefort.
Rouen.
Toulouse.
Tours.

Étranger :

Anvers.
Berne.
Bruxelles.
Bucarest.
Budapest.
Buenos-Ayres.
Copenhague.
Edimbourg.
Genève.
Helsingfors.
Le Caire.
Lisbonne.
Londres.
Madrid.
Manchester.
Mexico.
Munich.
Neufchâtel.
New-York.
Queensland.
Rio de Janeiro.
Washington.

2° SOCIÉTÉS DIVERSES

France et Colonies :

Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Publications du Comité des Travaux historiques et scientifiques *(Bulletin de Géographie historique et descriptive. — Bulletin archéologique. — Bulletin des Sciences économiques et sociales. — Bulletin historique et philologique. — Congrès des Sociétés savantes)*. — Société nationale des Antiquaires. — Musée Guimet. — Mission scientifique du Maroc *(Archives Marocaines)*. — Comité de l'Afrique Française et du Maroc. — Office colonial. — Office du Gouvernement général de l'Algérie. — Office du Protectorat de la République française au Maroc. — Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Ministère des Colonies *(Revue coloniale)*. — Revue des questions maritimes et coloniales. — Société des Études maritimes et coloniales.

Alger. — Faculté des Lettres. — Société Historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie. — Bulletin de la station de recherches forestières. — Service météorologique de l'Algérie. — Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
Autun. — Société Éduenne.
Bône. — Académie d'Hippone.
Casablanca — L'Union Algérienne, Société de propagande, 117, boulevard de la Liberté. — Société de Géographie du Maroc.
Constantine. — Société Archéologique.
Dakar. — Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française : *Service des publications.* — Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A. O. F.
Dax. —Société de Borda.
Gap. — Société d'Études des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Travaux du Laboratoire de Géologie.
Lyon. — Faculté des Sciences. — Société d'Anthropologie.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rabat. — Archives Berbères.
Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.
Saïgon. — Société des Études Indo-Chinoises.
Sousse — Société Archéologique.
Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
Tunis. — Institut de Carthage.

Étranger :

Almeria. — Sociedad de Estudios almerienses.
Baltimore. — Publications Johns Hopkins.
Bruxelles. — Société belge d'Études coloniales.
Helsingfors. — Fennia. — Meddelanden. — Julkaïsuja.
Cordoba. (République Argentine). — Academia nacional de Ciencias.
Damas. — Académie arabe.
Firenze (Florence). — Instituto géografico militare : **L'Universo.**
Lima — Sociedad del Cuerpo de Ingeniores de Minas.
Madrid. — Real Academia de la Historia.
México. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ». — Instituto Geològico : *Bolletin, Annales.*
Naples. — Società Africana d'Italia.
Rome. — Ecole française. — Academia dei Leincei. — Istituto Archeologico Germanico-Romano.
Stockholm. — Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités. — Journal d'Archéologie.
Toronto — The Canadian Institute.
Turin. — Société piémontaise d'Archéologia e Belle Arti.
Upsala. — Institut Géologique de l'Université.

L'OPPOSITION ET LA GUERRE D'ALGER

A LA VEILLE DE LA CONQUÊTE

Le ministère Polignac put, dès son avénement (4 août 1829), étudier à loisir la question d'Alger. La situation extérieure était plutôt rassurante : le tsar témoignait une grande sympathie à la France et le duc de Wellington se montrait favorable au nouveau gouvernement, dont le chef était son ami personnel.

En Orient, les succès rapides des Russes allaient aboutir au traité d'Andrinople (14 septembre 1829) qui paraissait devoir assurer la paix dans les Balkans (1). En France, enfin, Polignac, confiant en sa politique, ne s'inquiétait pas des troubles qu'elle pouvait susciter (2) .

Il allait se vouer, en personne, à l'étude du problème d'Alger, auquel deux de ses collègues De Bourmont, à la guerre et d'Haussez, à la marine devaient particulièrement s'intéresser. Le roi, lui-même, allait en suivre les péripéties avec attention et prendre l'initiative de certaines mesures.

Le prince de Polignac pensa d'abord avoir recours à un moyen indiqué par certains journaux de l'opposition (3) : obtenir de la Porte qu'elle contraignît le dey d'Alger, son « feudataire » à accorder au roi la réparation qu'il était en droit d'exiger. Il se rallia ensuite au projet d'intervention égyptienne que notre consul à Alexandrie, Drovetti, proposa, au mois d'octobre. Il s'agissait de charger Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, à qui l'on fournirait les susbsides, de diriger une expédition par terre ou par mer, pour s'emparer des trois régences de Tripoli, Tunis et Alger et y installer un gouvernement régulier, sous la suzeraineté de la Porte. Le plan approuvé par Charles X et l'empe-

---

1 De Vieil-Castel : *Histoire de la Restauration*, t. XX, ch. I.
2 Charlety : *La Restauration* (in Lavisse, *Histoire de France contemporaine*, t. IV), p. 345 sq (Paris, Hachette, s. d., 1921).
3 *Courrier français*, 8 février 1830.

reur de Russie échoua par suite de l'opposition de l'Angleterre et les exigences du pacha.

En France on n'accueillit pas ce projet favorablement. A défaut de la Chambre, qui ne s'occupa que de notre expédition, les journaux libéraux en firent une vive critique. Bien que le gouvernement n'eût fait aucune communication officielle, « divers indices » avaient permis de deviner les pourparlers engagés : des lettres reçues de Marseille, le départ de Drovetti, l'embarquement du capitaine Huder ne permettaient plus de douter qu'on ne songeât « sérieusement à prouver à l'Europe que la France pour punir les insultes d'un chef de pirates » avait « besoin du secours d'autrui » (1).

On reprochait à Polignac d'avoir puisé ses inspirations chez « un étranger connu pour son attachement au vice-roi d'Egypte » (2). La politique du ministère aboutissait à ce non sens : faire combattre des Mahométans par des Mahométans.

L'opposition invoquait à l'appui de sa thèse les souvenirs historiques : Saint-Louis vaincu pour avoir compté sur les partisans qu'on lui avait promis dans son expédition contre Tunis (3) puis, rappelant des exemples plus récents et mieux faits pour toucher le cœur des Français, elle demandait s'il convenait « de commettre le succès d'une pareille entreprise aux troupes africaines qui ont dévasté la Grèce sans pouvoir la vaincre » (4). Cette pensée seule était « révoltante » et l'on n'arrivait pas à croire qu'elle eût « occupé un cabinet français » (5).

Le projet apparaissait à l'opposition non seulement comme une erreur morale mais aussi comme une erreur psychologique. Il reposait sur l'ignorance du gouvernement quant « au véritable caractère de Méhémet Ali »(6) qui ne possédait ni le génie ni les moyens qu'on lui attribuait gratuitement. Sans doute on espérait acquérir un fidèle allié en cédant Alger au pacha (7) mais il n'était pas sûr qu'il tolérât la tutelle de la France plus facilement que celle du Sultan. Ne courrait-on pas plutôt le

1, 2. 3, 4 *Courrier français*, 1er février 1830.
5 *Courrier français*, 1er février 1830.
6 *National*, 17 janvier 1830.
7 *Courrier français*, 1er février 1830.
Cf. Colombel : Du parti qu'on pourrait tirer d'une expédition d'Alger ou de la possibilité de fonder dans le bassin de la Méditerranée un nouveau système maritime et colonial à l'épreuve de la puissance anglaise. Paris, février 1830.

danger d'une entente entre les Algériens et les Egyptiens ? En tout cas, sans l'espoir d'aucun avantage réel, la France risquait d'être encore la victime. La prudence exigeait qu'on embarquât « au lieu de 25.000 hommes... un quart en sus de troupes afin de nous prémunir contre l'union possible des Egyptiens et des Maures » (1). Quand la France aurait payé des subsides et risqué la peste, elle se bornerait à expier les torts de ses ministres en apprenant qu'on infligerait un blâme à Drovetti. Aussi tous les gens de bonne foi seraient-ils obligés de reconnaître que le projet de Polignac était « absurde et impossible » sous le rapport politique et « ridicule sous le rapport militaire » (2).

Quelques membres de l'opposition, tout en blâmant vivement la conduite des négociations, reprochaient, en outre, au ministère de n'avoir pas abouti à un moyen terme. Tout en ne confiant pas l'expédition aux seuls Egyptiens, on aurait dû obtenir de Méhémet Ali un régiment entier qui aurait produit un grand effet sur les gens du pays et assuré le repos de l'armée (3). Le comte de Laborde, le plus actif des adversaires du ministère dans la question d'Alger, se plaignait d'ignorer les raisons qui avaient fait abandonner cette idée (3). De fait, le gouvernement avait négligé de faire connaître au public qu'il avait dû renoncer à la collaboration limitée du pacha après les rudes explications que ce dernier avait fournies à notre envoyé, M. de Langsdorf, lors de leur entrevue du 17 février (4).

Au début de 1830, Polignac put consacrer toute son activité à l'affaire d'Alger. Le refus du tsar, Nicolas 1er, de s'associer à sa politique l'obligeait à abandonner un projet gigantesque de transformations européennes qu'avait minutieusement établi le directeur aux affaires étrangères, de Bois le Comte (5). Dès lors, il put songer à employer ailleurs que sur le continent les troupes que

---

1 *Courrier français*, 1er février 1830.
2 *National*, 17 janvier 1830.
3 De Laborde : *Au Roi et aux Chambres*, sur les véritables causes de la rupture avec Alger et sur l'expédition qui se prépare. Paris 1830. (avril 1830, d'après Nettement.)
4 Darcy : *Cent années de rivalité coloniale*. Paris 1904, p. 98.
5 Schefer : *La France moderne et le problème colonial*. Paris Alcan 1907, p. 442. — Albert Pingaud : *Le projet Polignac* d'après A. Stern. — Der Gross : *Plan des Herzogs von Polignac* (Revue d'histoire diplomatique 1900) et Haumont : *L'empereur Nicolas 1er et la France* (Revue de Paris, 1902).

sa diplomatie immobilisait à nos frontières. L'échec de ses tentatives près du Sultan et de Méhémet Ali le contraignait à renoncer à tout espoir de se faire régler par un tiers notre querelle avec Alger et le blocus coûteux et sans gloire ne pouvait se poursuivre longtemps encore, aussi dans sa séance du 31 janvier 1830, le ministère décida-t-il que la France dirigerait, elle-même, une action contre Alger.

La préparation de l'expédition allait exiger des dépenses considérables que le gouvernement aurait dû régulièrement demander aux Chambres. Or celles-ci étant en congé, l'opposition se refusait à admettre les mesures prises dans de telles conditions par les ministres. C'était la question du gouvernement représentatif qui était remise à l'ordre du jour.

Si les ministres, écrivaient les journaux libéraux, étaient vraiment dévoués aux intérêts réels du Roi et de l'État et fidèles aux lois du pays, ils auraient dû, avant de ne rien entreprendre et d'engager les frais d'une expédition aussi aventureuse, « consulter ceux qui ont seuls le droit de faire ces dépenses pour les contribuables » (1). En Angleterre, lorsque la Couronne parle d'une expédition « c'est pour annoncer au Parlement que les fonds lui sont demandés pour faire face aux dépenses qu'elle nécessitera » (2). En France, rien de semblable. Cette situation ne pourrait pourtant pas se prolonger. Il faudra bien, tôt ou tard, « demander un crédit extraordinaire pour ces dépenses qui ne sont pas comprises dans le budget de 1830 » (3).

Se sentant sur un terrain favorable, l'opposition harcelait Polignac de questions. Pourquoi disait-elle, le gouvernement se maintient-il dans « cette réticence » ? Pourquoi a-t-il l'air de décliner le concours des Chambres quand il est indispensable ? Serait-ce qu'il voudrait dépenser d'abord l'argent et faire ensuite légaliser pour la forme des dépenses non consenties à l'avance par le pouvoir législatif ? Il vaudrait mieux, en ce cas, « se passer tout à fait des Chambres » (4). Ce faisant le gouvernement « sort des voies de la légalité et s'engage sur la route incertaine de l'arbitraire et des ordonnances » (5). Si, dans l'absence des Chambres et même en leur pré-

1 *Courrier français*, 8 février 1830.
2 *Courrier français*, 3 mars 1830.
3 et 4 *Courrier français*, 3 mars 1830.
5 *Courrier français*, 3 mai 1830.

sence, on peut, sous le prétexte des préparatifs d'une guerre, dépasser le budget de cent millions et rassembler une armée : il n'y a plus de gouvernement représentatif [1]. C'est refuser aux députés auxquels on consent à s'adresser pour donner quinze cents francs de pension à la sœur d'un brave marin [2], d'exercer leur droit de contrôle quand les intérêts vitaux du pays sont en jeu. Il faut se soumettre comme en Angleterre à l'obligation de fournir aux Chambres toutes les informations qu'il leur importe de connaître dans les grandes questions ; sinon « le droit de paix et de guerre sera chez nous, la source de tous les abus, de toutes les concussions que la charte a voulu réprimer » [3]. Une guerre qui ne devrait être que le seul effet de la nécessité « sera considérée comme une mine à exploiter pour l'ambition et pour la cupidité » [4]. Si le gouvernement ne veut pas être constitutionnel et respecter les principes qui sont la « source de toute puissance et de toute richesse » [5], il ne trouvera devant lui que « des obstacles » [6]. Il ne distraira pas les Chambres avec le vain appât d'une ratification tardive des crédits. Elles se souviennent de ce qu'a coûté au pays la guerre d'Espagne, engagée par Villèle dans des conditions analogues [7]. Quand un ministère se sent impopulaire il dépense « un argent fou » [8] pour assurer le bien être des soldats, et obtenir d'eux par des largesses ce qu'il ne peut espérer gagner « par les sentiments »[8]. Ainsi agit Villèle, ainsi fera Polignac. Après la guerre d'Espagne « l'argent alla aux fournisseurs. Cette fois il en sera encore ainsi. L'armée n'absorbera pas la moitié des dépenses qui seront censées faites pour elle, pour sa santé, pour l'adoucissement de ses peines et la diminution de ses dangers » [8]. Que si les Chambres attendent trop tard pour demander des comptes, elles risquent de se faire répondre, par « quelque autre Villèle... », comme dans la fameuse affaire des marchés d'Espagne : « Ceci est un mystère qu'il ne nous est pas permis de vous dévoiler » [8].

---

1 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 109.
2 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 36.
3 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 36.
4 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 36.
5 *Courrier français*, 26 avril 1830.
6 *Courrier français*, 3 mai 1830.
7 *National*, 27 mai 1830.
8 *National*, 27 mai 1830.

Aussi pour éviter qu'un « miasme impur, sorti de la fange » continuât à « dévorer des trésors » (1), l'opposition demandait une enquête ou, tout au moins une information spéciale s'étendant « jusqu'aux derniers marchés... passés, sans crédit ouvert, à l'insu des Chambres qu'on pouvait rassembler deux mois plus tôt » (2). Cette enquête, elle proclamait que « la morale publique » l'exigeait et pour donner plus de poids à sa réclamation elle évoquait les voix impitoyables qui s'élèvent vers les ministres et qui sont celles de « cette masse d'hommes laborieux, dont plus de moitié en France, ne mange qu'un pain noir acheté par dix-huit heures de travail et qui verront s'écouler sous leurs yeux des sommes énormes pour une expédition dont ils ne comprennent ni le but ni la cause » (3). La conclusion était brutale, impérieuse et proclamait que les voix populaires parlent plus haut que la charte et demandent aux ministres « compte de la fortune de leurs enfants »(4).

Le gouvernement et ses partisans se défendaient mal contre toutes ces accusations. Les ministres tâchaient même de dissiper les soupçons que faisait naître leur politique. Ils promettaient de demander à la Chambre les crédits extraordinaires que la circonstance rendait indispensables et protestaient contre les évaluations trop élevées de « personnes » qui avaient commis de graves erreurs « en calculant la dépense sur l'étendue des résultats qu'elle doit avoir » (5). Ils se défendaient d'avoir voulu dissimuler les dépenses, rappelaient que tous les marchés avaient été passés « avec publicité et concurrence et que la rivalité des armateurs leur avait permis de faire réaliser au budget une économie de près de moitié sur le prix du tonneau » (6). Certes les dépenses avaient été faites par anticipation mais « il n'en pouvait être autrement puisqu'on se livrait aux préparatifs de l'expédition » ; en tout cas, on devait être assuré qu'elles n'avaient pas été engagées en pure perte (7).

Sur les pouvoirs financiers des députés et la valeur légale des mesures qui venaient d'être prises, le gouverne-

1 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 37.
2 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 37.
3 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 109.
4 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 109.
5, 6, 7 D'Haussez : *Chambre des Députés*, 16 mars 1830 (Arch. parl^re t. LXI, p. 595.)

ment évitait de s'expliquer. Le renvoi brutal des Chambres, le 19 mars, semblait donner raison à l'opposition qui accusait le ministère de vouloir se soustraire à leur contrôle. Elle mettait les partisans de Polignac dans une situation fausse dont se ressentaient leurs explications. Ils attestaient l'engagement pris par le baron d'Haussez, au comité secret du 16 mars, de demander aux Chambres un crédit législatif, destiné à couvrir les dépenses de l'expédition d'Afrique, mais le Roi, déterminé par des motifs « tout à fait étrangers » à l'affaire d'Alger, ayant jugé à propos de proroger les Chambres, très peu de temps après l'ouverture de la session, les choses en étaient restées forcément dans la même situation qu'auparavant.

On n'était donc nullement autorisé à supposer que les ministres avaient voulu éviter de rendre compte de leurs dépenses (1).

Ces raisonnements sommaires n'étaient faits pour satisfaire personne, ni les partisans de l'absolutisme qui se réjouissaient de l'indépendance du monarque, ni l'opposition qui tremblait pour les libertés constitutionnelles.

Pour tous, les discussions sur le vote des crédits ne faisaient que traduire les points de vue opposés des partis sur la question de la prérogative royale. Alger continuait à être un prétexte et non une fin. Les ennemis du ministère craignaient qu'une expédition heureuse ne lui donnât quelque popularité et, de son côté, le gouvernement se flattait que des succès éclatants lui rendraient facile l'exécution de ses projets (2). Rares étaient les hommes sages, assez peu passionnés, pour comprendre « que des succès, quels qu'ils fussent, ne donneraient pas un partisan de plus à cette administration impopulaire, tandis que le moindre revers la perdrait sans détour » (3).

On comprenait que le ministère cherchait moins à venger une insulte qu'à « enivrer la nation d'un peu de fumée militaire » et qu'il s'était proposé « de vaincre dans les chants d'Alger non les pirates mais les élec-

---

1 Sur la guerre actuelle avec la Régence d'Alger en réponse à un écrit de M. le Comte De Laborde. Paris, mai 1830, p. 44 et 45.

2 Berthezène : *Dix huit mois à Alger*. Montpellier 1834.

3 Berthezène : op. cit. et *National*, 7 mai 1830.

teurs » (1). La grande majorité des Français pensait que le vrai motif de la guerre contre les états du dey était de préparer l'armée française à une grande guerre contre les Parisiens et qualifiaient l'expédition de « liberticide » (2). Tout le monde, même à l'étranger, ne voyait dans la guerre qu'une tentative du gouvernement pour « chercher un dérivatif à ses difficultés intérieures » (3).

La tension de l'opinion publique, à la veille des élections, était à son comble. Les procès de presse, les banquets, les nominations administratives, les discours et les voyages des députés dans leurs circonscriptions, les manifestes des 221, entretenaient la curiosité et l'exaltation des électeurs. Au milieu des polémiques ardentes qui s'engageaient par toute la France, le nom d'Alger revenait fréquemment sur les lèvres ou sous la plume des libéraux pour combattre le gouvernement.

Tous proclamaient que la guerre d'Alger n'était qu'un essai inutile de distraction sur l'opinion publique, une diversion vainement essayée en faveur de la gloire contre la liberté (5). Ils insistaient sur le caractère uniquement politique des mesures du gouvernement. « Qu'y a-t-il au fond de cette expédition. Il y a de mauvais ministres sans majorité qui croient niaisement échapper à leur sort avec du bruit et de la fumée. Il y a une pensée malveillante et injurieuse pour l'armée car on rêve, peut-être, d'ébranler avec des grades, des pensions, des honneurs, son respect pour nos lois et sa fidélité au trône constitutionnel. Il y a enfin l'espoir insensé de faire d'une victoire contre Alger une victoire contre nos libertés et de transformer la gloire qu'on espère acquérir en un moyen de corruption et de violence » (6).

On donnait comme preuve de la frénésie belliqueuse du ministère l'échec de la mission de Tahir Pacha. Les premiers bruits en avaient couru en France, dès le mois d'avril 1830 (6). A l'instigation de l'Angleterre, et sur les

1 Sismondi : *De l'expédition contre Alger.* (Extrait de la Revue Encyclopédique, mai 1830.)

2 Nisard : *Souvenirs*, t. I, p. 34. — *Thiers dix* du 9 juin 1836.

Boissy : *Réflexions d'un français au sujet de l'expédition d'Alger.* Paris, juin 1830.

3 *Lettre du Duc de Wellington à Aberdeen*, 18 avril 1830.

4 Duvergier de Hauranne : *Histoire de la monarchie parlementaire*, t. X, p. 455.

5 *Les Débats*, 7 mars 1830.

6 *Les Débats*, 17 mai 1830.

ordres du sultan, le grand amiral de l'empire turc : Tahir Pacha, avait été envoyé à Alger pour obtenir du dey qu'il donnât toute satisfaction à la France. Arrivé devant la ville le 20 mai, il avait été dirigé sur Toulon et retenu en quarantaine jusqu'à la nouvelle de la prise d'Alger (1). L'opposition trouvait là, matière à contester les intentions pacifiques dont le ministère s'était vanté. Sans doute, disait-elle, on avait déjà pris beaucoup de mesures pour l'expédition d'Afrique quand on commença à parler de la mission de Tahir, mais il n'y avait pas encore de troupes réunies à Toulon et les préparatifs n'étaient pas si avancés qu'on ne pût les suspendre sans honte. Si au lieu de faire échouer les bonnes dispositions du sultan, notre ambassadeur avait cherché à les cultiver, si on eût pressé le départ de Tahir Pacha au lieu de l'arrêter, il eût été facile d'éviter la lutte dispendieuse et sans profit où l'on allait s'engager (2). C'était là pour le gouvernement une occasion unique de prouver à la France qu'il ne pensait qu'à venger l'insulte d'Hussein. Le dey eût été facilement détrôné et il n'y aurait eu rien d'humiliant pour la France à s'arranger avec son successeur, en obtenant de lui les réparations exigées. « En secondant un peu les desseins du divan, le succès n'était pas douteux et toute collision eût été prévenue. Mais tel n'était pas le plan du ministère, il lui fallait des prétextes pour s'emparer d'Alger, il voulait la guerre à tout prix espérant y trouver les moyens de se populariser et de réagir sur l'opinion » (3).

L'opposition cherchait à éclairer l'opinion publique sur les pensées secrètes du gouvernement en lui faisant distinguer les motifs officiels des motifs réels, bien moins nobles. Ceux-là, sous le nom de gloire, cachaient les entreprises d'une sotte vanité qui précipite les humains dans les premières entreprises venues et leur fait solliciter l'attention publique, ceux-ci beaucoup moins avouables : l'ambition et la cupidité de quelques hommes qui courent là où il y a beaucoup à gagner (4).

---

1 *Courrier français*, 6 juin 1830.
2 *Sur la mission de Tahir*, cf. Darcy, op. cit., p. 110 à 114.
3 *Courrier français*, 6 juin 1830.
4 *Courrier français*, 6 juin 1830.

Mais les espérances du gouvernement n'aboutiront pas. Si la guerre est heureuse, elle prouvera qu'il en attendait, en vain, de la popularité. Si elle est funeste « quelle responsabilité ce ministère n'aurait-il pas encourue » et la Chambre ne devrait-elle pas « examiner avec sévérité les dépenses d'une entreprise dans laquelle il était facile de ne pas s'embarquer si l'on eût voulu suivre une ligne de conduite plus droite et plus adroite » (1). En tout cas, le pays entier veillerait à ce qu'une guerre injuste et inopportune ne servît de prétexte à un retour de réaction.

C'est avec cet esprit d'hostilité à l'égard des organisateurs de la guerre que les journaux de l'opposition allaient examiner les conditions de l'expédition d'Alger. A l'aide de souvenirs historiques et des documents fournis par des officiers hostiles à toute intervention armée, ils allaient répandre à travers la France l'idée que le gouvernement menait le pays à une humiliation et l'armée à une catastrophe.

∴

Le 2 mars 1830, Charles X annonçait, en ces termes, la prochaine expédition d'Alger ; « Au milieu des grands événements dont l'Europe était occupée, j'ai dû suspendre les effets de mon juste ressentiment contre une puissance barbaresque ; mais je ne puis laisser plus longtemps impunie l'insulte faite à mon pavillon ; la réparation éclatante que je veux obtenir en satisfaisant l'honneur de la France, tournera avec l'aide du Tout-Puissant, au profit de la chrétienté ».

Le gouvernement se réjouissait de « délivrer la France et l'Europe du triple fléau que le monde civilisé s'indigne d'endurer encore la piraterie, l'esclavage des prisonniers et les tributs qu'un Etat barbare impose à toutes les puissances chrétiennes » (2).

La France acceptait donc de jouer le rôle de « paladin de l'Europe ». Ce désintéressement ne fut pas accueilli sans réserves par une partie du public français.

---

1 *National*, 8 février 1830.
2 Discours du baron d'Haussez, Ministre de la Marine, 10 mars 1830.

Sans doute, tout le monde déplorait également les méfaits de la piraterie. De tout temps on s'était ému en Europe du sort des esclaves en Alger [1]. On les savait condamnés à des travaux publics, durement traités, mal nourris, parqués dans des « lieux que le Dante aurait pris pour modèle de son enfer » et férocement châtiés de leurs tentatives d'évasion [2]. On aspirait au jour où les peuples civilisés ne subiraient plus l'humiliation de racheter leurs compatriotes. L'expédition projetée pouvait donc paraître profitable à l'humanité toute entière puisque l'esclavage des blancs ne pouvait être véritablement détruit qu'avec les régences africaines [3].

Toutefois, on rappelait que la question avait, dans le passé, intéressé l'Europe, aux différents congrès de Vienne, de Laybach et d'Aix-la-Chapelle [4]. A côté des Français « des milliers d'hommes : Italiens, Napolitains, Piémontais, Espagnols, Autrichiens et Anglais » gémissaient « chargés de chaînes, chez les corsaires » [5]. C'était par le concours de toutes les puissances que la piraterie devrait être détruite et ce serait une folie qu'une seule entreprît cette tâche [6]. Aussi de violentes protestations s'élevèrent-elles en France à la nouvelle de l'expédition [7]. Sans doute, il était beau que la France fît « les affaires de la chrétienté tout entière » mais elle avait suffisamment montré son désintéressement dans les expéditions d'Espagne et de Moroé [8] pour demander à l'Europe de mettre en commun avec nous ses hommes et ses flottes [9] ou tout au moins ses trésors [10]. A force de jouer les « paladins » nous finirions par accepter des

1 *Sur le sort des esclaves à Alger*, d'après les écrits de la Restauration, voir Chevalier Châtelain : *Mémoire sur les moyens à employer pour punir Alger...* (Paris 1828) p. 2 et 3 et p. 43. — Colombel : op. cit., p. 22, 100 et 102 ; *Histoire d'Alger et du bombardement...* (Paris 1830) p. 100, 102 et 282 (protestations contre les exagérations du public). — Renaudot : *Alger, tableau du royaume...* (Paris 1830) p. 170, 175. — Trapani : *Alger tel qu'il est* (Paris 1830), p. 51, 56 (développement grandiloquent). — Bianchi : *Relation de l'arrivée dans la rade d'Alger du vaisseau de S. M. la Provence* (Paris 1829), p. 45 ; *Aperçu... sur l'état d'Alger* (Paris 1830), p. 130, 134.

2 Trapani : Op. cit., p. 51.

3 Colombel : Op. cit., p. 22.

4 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 44 et Réponse à M. de Laborde, op. cit., p. 38, 39 et Shaler : *Esquisse de l'état d'Alger...* traduit par Bianchi (Paris 1830), p. 158.

5 Le Chevalier Châtelain : Op. cit., p. 3.

6 De Laborde : Op. cit., p. 45.

7 *Courrier français*, 26 avril 1830.

8 *Courrier français*, 3 mars 1830.

9 Discours de M. de Podenas : *Chambre des Députés*, 16 mars 1830 (Arch. parl. t. LXI, p. 613).

10 Discours de M. de Podenas et *Courrier français*, 3 mars 1830.

besognes indignes de nous. Il serait, en effet, pénible pour notre dignité, pour notre gloire nationale, d'avoir à soutenir seuls une lutte, comme de puissance à puissance, contre un repaire de corsaires qui ne méritent qu'un châtiment de la part de l'Europe [1].

Pouvait-on, du moins, espérer mettre définitivement fin à la course et établir sur mer, comme il l'était déjà sur le continent, le principe d'un respect absolu des propriétés privés ? Hélas ! disait l'opposition, on n'avait même pas cette certitude. En effet, l'Angleterre ne continuerait pas moins la course contre ses ennemis et la piraterie des Algériens qui n'est elle-même que la course exercée en tous temps et contre tous les pavillons ne ferait que recommencer avec plus de fureur encore lorsque nous aurions quitté les bords africains. Non seulement on ne mettrait pas un terme à l'ancienne piraterie mais on créerait une nouvelle situation plus grave encore, car la course qui n'était qu'une habitude honteuse deviendrait une nécessité pour des hommes qu'on avait réduits au désespoir [2].

Les déclarations humanitaires des ministres laissaient sceptique un peuple qui luttait contre eux pour sa propre liberté. Les noms des protagonistes et des chefs de l'expédition n'étaient pas faits pour augmenter sa confiance. Polignac ne leur paraissait pas bien venu de jouer au patriote désintéressé. De l'avis même de ses collègues tout en lui, son langage, son accent trahissait des habitudes étrangères. « C'est à l'Angleterre qu'il empruntait ses idées et ses continuelles comparaisons ; il n'y avait pas jusqu'aux noms français qu'il ne dénaturât en les prononçant à l'anglaise » [3]. Pour le grand public, il restait l'homme de Coblentz, le vassal de Wellington, « l'esclave de l'Angleterre » [4]. Son impopularité tenait du miracle.

Le chef de l'armée devait d'abord être Marmont. Un seul général était plus suspect aux yeux des patriotes [5] : le comte de Bourmont. Sa nomination, signée par le roi le 20 avril, était la plus grande des maladresses. L'opinion

1 Discours de M. de Podenas : *Chambre des Députés*, 16 mars 1830 (Arch. parl. t. LXI, p. 613).
2 *Les Débats*, 1er avril 1830.
3 D'Haussez : *Mémoires*, t. II, p. 89. — *Débats*, 16 août 1829.
4 *National*, 24 mai 1830.
5 *Les Débats*, 17 juillet 1830.

publique, presque unanime, méprisait le traître de Waterloo, l'homme « des capitulations réclamées par les circonstances [1]. On savait que l'amiral de Rigny, le glorieux vainqueur de Navarin, avait refusé de siéger à ses côtés dans le ministère du 8 août [2]. On avait vu dans son entrée au pouvoir l'influence de Wellington [3] et dans sa désignation au commandement de l'armée le désir de lui faire conquérir un bâton de maréchal [4]. N'osant pas le produire à la tribune [5] où il n'aurait osé étaler sa honte, Polignac espérait faire disparaître, par une victoire, sa faute irréparable [6].

L'expédition conçue par un tel ministre et confiée à un tel chef secondé par une « camarilla de sauteurs » [7] n'était pas faite pour rassurer les libéraux pour qui tous les actes du gouvernement et de ses fidèles étaient suspects. Aussi entreprirent-ils de prouver qu'elle était mal conçue précipitée, périlleuse et inutile.

Ils trouvèrent des auxiliaires parmi les plus hauts chefs de la marine et de l'administration. On savait que le Dauphin lui-même avait été longtemps hostile à la campagne. Toutefois l'opposition ne triompha devant l'opinion que grâce à l'hostilité que soulevaient partout le ministère Polignac et ses mesures. Son argumentation fut souvent moins serrée que celle de ses adversaires et sur beaucoup de points les événements lui donnèrent tort. Tantôt elle protestait contre la durée du blocus, tantôt elle demandait qu'on le poursuivît un an de plus en renvoyant l'expédition à l'année suivante. Elle peignait tour à tour les dangers de la campagne et la faiblesse du dey. Elle reprochait alternativement aux ministres leur servilité à l'égard de l'Angleterre et les risques de guerre que faisait courir leur politique. Bien que, sur beaucoup de points, ses critiques fussent fondées, on sentait qu'elle ne possédait pas un corps de doctrines homogènes et qu'elle avançait, d'un pas hésitant, dans l'attente des événements.

Ses attaques contre l'expédition portaient sur « trois rapports principaux. Le défaut de temps pour faire les

---

1 D'Haussez : Op. cit., t. II, p. 96. — *Souvenirs du Chevalier de Cussy*, t. VI, p. 113, 114.
2 D'Haussez : Op. cit., t. II, p. 83.
3 *Figaro*, 9 avril 1829 : *Fausses nouvelles vraisemblables.*
4 *National*, 6 février 1830 et *Courrier français*, 29 mai 1830.
5 *Débats*, 17 juillet 1830.
6 *Courrier français*, 28 mai 1830.
7 Lettre du 17 septembre du Comte de Loverdo au Général Berthezène.

préparatifs, les difficultés du débarquement, les chances plus ou moins favorables des opérations de l'armée de terre » (1).

On reprochait d'abord au gouvernement d'avoir compromis le succès de l'expédition en ayant pris une décision trop tardive. Du moment qu'il était impossible d'assurer l'embarquement avant l'équinoxe d'avril (2), il aurait fallu attendre l'année suivante, pour réaliser le transport des troupes dans de bonnes conditions (3). Ces propositions pouvaient paraître étranges de la part de farouches adversaires du blocus. Les partisans du ministère avaient beau jeu de leur demander s'ils avaient oublié que l'entretien de l'escadre coûtait six millions par an (4) et de leur rappeler les polémiques qu'ils avaient engagées contre la politique de Mortignac. L'opposition n'en maintenait pas moins que les retards du gouvernement feraient courir à l'armée les plus graves périls. Si la flotte quittait les ports vers le 15 mai, le débarquement ne pourrait s'effectuer avant la fin juin, l'attaque du Fort l'Empereur avant le début de juillet et celle de la casbah avant la fin du même mois (5). Les soldats auraient ainsi à souffrir tous les inconvénients du climat et les marins tous les dangers de la mer.

Les événements semblaient, du reste, donner raison à l'opposition. Le 25 mai, au matin, « la flotte était encore dans la rade de Toulon » (6). La presse libérale y trouva un nouveau prétexte à reprocher au gouvernement un retard qui pouvait « compromettre l'expédition » (7). S'il en était ainsi « le ministère serait coupable de ne pas s'y être pris plus tôt, ou de ne pas s'être arrêté quand il était trop tard pour s'éloigner avec prudence (8).

Puisque les décisions des promoteurs de la guerre avaient été trop tardives il semblait, à leurs adversaires, que les préparatifs avaient dû être précipités et occasionner « un surcroît de dépenses qu'avec plus de temps il eût été possible d'éviter » (9). Les ministres eux-mêmes avaient

---

1 Discours de d'Haussez : *Chambre des Députés*, 16 mars 1830 (Arch. parl. t. LXI, p. 394).
2 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 101.
3 *National*, 27 mai 1830.
4 Réponse à De Laborde, op. cit., p. 36.
5 De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 86, 95 et 101.
6, 7 et 8 *National*, 27 mai 1830.
9 Réponse à De Laborde.

déclaré qu'ils eussent désiré avoir plus de temps pour faire face aux immenses préparatifs (1) de l'expédition.

Grâce à leur volonté soutenue et des concours dévoués, ils avaient pu, toutefois, suppléer aux inconvénients d'une préparation rapide, sans accroître les dépenses, car, à quelque époque que l'on se fût occupé des préparatifs de l'expédition, les mêmes munitions et approvisionnements eussent dû être effectués (2). En admettant même que sur certains objets les frais eussent été plus considérables, en raison de la nécessité où l'on s'est trouvé d'agir avec promptitude, il est incontestable que cette augmentation serait dans tous les cas fort loin d'équivaloir à ce qu'aurait coûté la prolongation du blocus et des convois pendant une année entière. D'ailleurs si l'on eût mis plus de temps pour armer les bâtiments de guerre destinés à prendre part à la campagne, la marine aurait eu à payer pendant quelques mois de plus la solde et les vivres de leurs équipages (3) et quant à ce qui concerne les navires du commerce, puisque le fret en est dû à compter du moment où ils sont retenus, le gouvernement, en ne les affrétant qu'à l'instant même, réalisait une très sensible économie (4).

Du reste, les prévisions de l'opposition étaient démenties par la réalité et les journaux ministériels ne manquaient pas de signaler ces erreurs. Dès le mois de mars, la presse libérale avait annoncé qu'on ne trouverait pas assez de marins, qu'ils n'arriveraient pas à temps, que les vaisseaux de guerre seraient mal équipés et que les navires de commerce dont le gouvernement aurait besoin pour le transport de munitions ne pourraient être réunis à l'époque convenable (5). Or, partout les levées s'étaient « opérées avec facilité et les hommes avaient été aussitôt embarqués » quoique l'on eût « laissé au commerce les matelots que réclamaient ses soins » (6).

En dépit de l'opposition systématique de ses bureaux et de l'incrédulité des amiraux, le ministre de la marine était venu à bout de tous les obstacles. Grâce au travail

---

1 Discours d'Haussez, 16 mars (Arch. parl. t. LXI, p. 594).
2 Réponse à De Laborde, op. cit., p. 37.
3 Réponse à De Laborde, op. cit., p. 36.
4 Réponse à De Laborde, op. cit., p. 37.
5 *Moniteur* du 8 juillet 1830 : Long article en réponse aux critiques de l'opposition.
6 Discours de d'Haussez : *Chambre des Députés*, 16 mars 1830 (Arch. parl. p. 595).

de jour et de nuit des ouvriers des ports, à l'activité des arsenaux, aux affrétements diligents, à la rapidité des transports et au zèle de l'intendance[1], tout avait été prêt quinze jours avant l'époque fixée [2]. Il ne restait plus à l'opposition qu'à sous-estimer l'œuvre du gouvernement en raillant son zèle désordonné « pour un armement que l'Angleterre achèverait en moins de quinze jours puisqu'après tout il ne s'agissait que de transporter vingt-cinq mille hommes à cent-soixante lieux de nos côtes [3].

C'est avec le même état d'esprit qu'elle envisageait les immenses préparatifs et les nombreux rassemblements d'hommes et de vaisseaux effectués à grand frais sur nos côtes méridionales. « Trente-deux mille hommes pour venger sur un chef de pirates l'affront fait à l'un de nos agents consulaires ! C'est juste autant de forces que celles qu'Alexandre avait jugées nécessaires pour conquérir l'Asie ». Napoléon n'en avait pas demandé davantage pour chasser les Mamelucks et les Turcs de l'Egypte et de la Syrie et pour combattre les forces réunies de l'armée anglo-turque dont il prévoyait les efforts combinés [4]. Il fallait que nous fussions « bien déchus de cette haute position à laquelle nous avaient élevés tant de victoires » pour déployer un tel luxe de forces là où douze ou quinze mille Français seraient plus que suffisants [5].

Prompts à rabaisser la valeur de l'ennemi et les difficultés de la campagne quand ils voulaient diminuer les mérites des ministres, les adversaires du gouvernement poussaient des cris d'alarme et se lançaient en de terrifiantes anticipations quand ils voulaient émouvoir l'opinion publique, si bien que, simultanément, les journaux libéraux présentaient les faits à leurs lecteurs avec une ironie optimiste ou un pessimisme vengeur. Leurs conclusions toujours défavorables au ministère, faisaient seules l'unité de leurs polémiques.

Sur l'inutilité d'une attaque par mer l'accord s'était fait entre les partis [6]. On savait qu'Alger présentait du

---

1 A. Julien : *Marseille et la question d'Alger à la veille de la conquête*, in Revue africaine, 1er trimestre 1919, p. 45, sq.
2 D'Haussez : *Mémoires*, t. II, passin.
3 *Moniteur*, 8 juillet 1830, d'après le *National* de mars 1830
4 *Journal des Débats*, 1er avril 1830.
5 *Journal des Débats*, 1er avril 1830.
6 Shaler : Op. cit., p. 173. — De Laborde : *Au Roi*, op. cit., p. 85. — Réponse à De Laborde : Op. cit., p. 35, 36. — Discours de Portalis : Arch. parl., t. LIX, p. 39 ; Viennet, t. LXI, p. 204 ; Laisné de Villevesque, t. LIX, p. 39.

côté de la mer un front formidable hérissé d'artillerie, renforcé encore depuis 1816 et que le hasard seul avait évité à Lord Exmouth « la plus fâcheuse issue ».

L'expérience du passé avait prouvé qu'un bombardement ne pourrait avoir aucun résultat décisif. Les bombes ou les fusées incendiaires qu'on lancerait contre la ville n'auraient guère d'autre effet que de renverser des maisons ou de faire périr quelques habitants paisibles sans pouvoir nuire à la milice renfermée dans des batteries casematées. Si la France tentait une telle opération elle dépenserait beaucoup d'argent sans aucun résultat (1).

Il n'y avait donc qu'un seul moyen d'en finir, c'était une attaque par terre, exécutée avec des forces assez considérables pour s'emparer promptement de la place. C'est sur ce point que l'on cessait de raisonner de même, surtout dans le camp libéral.



Les premières critiques de l'opposition portaient sur les conditions de la traversée et du débarquement. Dans toute expédition, disait-elle, il y a des mers à traverser et le secours des vents à attendre ; on ne saurait répondre avec la même précision du jour du départ et du jour de l'arrivée (2). Le principal danger que courent les voiliers tient aux calmes. Trois jours de calme peuvent laisser dériver jusqu'à Malte (3). En face de la côte, l'escadre peut trouver de ces « difficultés de la nature » qui dominent « la prudence humaine ». Tout le monde sait, en effet, depuis Salluste, combien cruelle est la Méditerranée. Des exemples récents en fournissaient la preuve aux adversaires de l'expédition. Pendant les trois mois que la Provence avait maintenu le blocus, il y avait eu presque toujours une mer houleuse et un temps affreux. Les orages se succédaient sans interruption, le vent du Sahara faisait sentir son influence débilitante à plus de vingt lieues de la côte et, dès les premiers jours de septembre, on avait éprouvé « les terribles rafales du Sud-Ouest si connues

1 Réponse à De Laborde : Op. cit., p. 36. — De Laborde : Op. cit., passim.
2 *National*, 27 mai 1830.
3 *Moniteur*, 8 juillet 1830.
4 De Laborde : Op. cit., p. 87.

et tant redoutées des anciens sous le nom d'Africus » (1). Le journal de la croisière rapportait aussi qu'on n'avait pu toucher terre qu'une seule fois en un an (2).

Aussi les avis sur le débarquement différaient-ils profondément. Le ministre de la marine opposait aux craintes des amiraux qu'aucune tentative n'avait jamais échoué sur ce point (3). Les partisans de l'expédition affirmaient que « depuis l'embouchure du Ma-Za-Fran jusqu'à Sidi-el Ferruch et de là à la pointe de Sidi-Halif, » le rivage était partout « accessible..., sablonneux ou de terre meuble et l'attérage... facile ». Le fond des deux petites baies à droite et à gauche du cap Sidi-Ferruch, « tout de sable et d'une pente fort douce » permettrait, d'après les dernières sondes, à un vaisseau de « s'approcher de terre à moins d'un tiers de lieue » (4).

Les marins les plus compétents : l'amiral Roussin et l'amiral Duperré, lui-même, se montraient bien moins optimistes sur le résultat d'une entreprise « dont le beau temps et une série prolongée de beau temps pouvaient seuls faire espérer le succès ». Ils protestaient qu'on n'avait aucune notion sur les moyens d'ancrage, que des sondages sérieux n'avaient point été effectués et qu'on ignorait à quelle distance de la plage se prolongeait en mer le fond. Ce qu'on pouvait affirmer, c'est que sur une plage ouverte, le plus léger mouvement de la mer rendrait toute opération de débarquement extrêmement difficile, même dans les plus beaux jours d'été et que la brise de la mer ne permettrait d'exécuter le débarquement que pendant la nuit. Il suffirait, par ailleurs, d'un seul coup de vent, fréquent sur les côtes de Barbarie, même au milieu de l'été, pour disperser et mettre à la côte tous ces bâtiments de transport et exposer l'armée à la plus affreuse détresse (5). Même si le beau temps favorisait le débarquement, le transport de l'artillerie, des vivres, du matériel et des munitions demanderait probablement près d'un mois (6) ce qui compromettrait singulièrement le succès de l'expédition. Il se pourrait, par exemple, que l'opération fût interrompue et que

---

1 Bianchi : Op. cit., p. 69, 70.
2 *Moniteur*, 8 juillet 1830.
3 D'Haussez, t. II.
4 Aperçu : Op. cit., p. 95. — *Sur la Côte*, cf., De Laborde, op. cit., p. 88, sq.
5 Discours de l'Amiral Verrhuel : *Chambre des Pairs*, 16 mars 1830.
6 De Laborde : Op. cit., p. 94, 95.

quelques milliers d'hommes débarqués et séparés de l'escadre, périssent loin de tout secours (1).

Aussi, lors de la longue relâche de la flotte à Palma (2) l'Opposition, que le nouveau retard favorisait, put-elle proclamer, avec vraisemblance, l'échec de l'expédition. Elle fit état des maladies constatées à bord des bâtiments, de la consommation des provisions et de la saison avancée pour demander que l'armée regagnât, au plus vite, Toulon. Elle affirmait même que les ministres s'étaient assemblés pour délibérer sur le parti à prendre et que le Conseil de l'amirauté avait déclaré que si le débarquement n'était pas opéré avant la fin du mois de juin, il faudrait, de nécessité, remettre l'expédition à l'année suivante (3).

Les libéraux opposaient aux partisans de la campagne des arguments tirés de l'histoire et propres à frapper l'esprit des lecteurs. De toutes les tentatives essayées, pendant trois siècles, contre Alger, aucune n'avait réussi (4). Charles-Quint lui-même avait subi un véritable désastre. Il avait une armée de vingt-six mille hommes, presque aussi nombreuse que la nôtre et pourtant il n'en ramena que huit mille (5). Les tempêtes, les maladies et les défaites étaient venues à bout des valeureux généraux.

C'était là de sombres présages pour les chefs de la nouvelle expédition. Les optimistes ne niaient point les faits mais ils en tiraient des leçons de confiance. Ils constataient que tous les débarquements s'étaient opérés à l'est de la ville, ce qui prouvait une ignorance impardonnable de la côte et de la topographie du pays puisque c'est dans cette partie que sont concentrés tous les moyens de défense (6). De la tentative de Charles-Quint on pouvait tirer « cette double conviction que ce qui fut au moment de la faire réussir complètement peut être heureusement imité par toute grande puissance, que ce qui la fit manquer et la rendit funeste est facile à éviter ou à surmonter par tout sage gouvernement et tout chef prudent et avisé » (7). Le débarquement avait été fait en

1 *Moniteur*, 8 juillet 1830.
2 Du 1er au 9 juin. Nettement, p. 322, sq.
3 *Moniteur*, 8 juillet 1830. — D'Haussez : *Mémoires*, t. II, p. 213. — Chasseriau : *Vie de Duperré*, p. 433.
4 De Laborde : Op. cit., p. 46, sq.
5 Discours de Laisné de Villevesque (Arch. parl., t. LIX, p. 39, 40).
6 Shaler : Op. cit., p. 70, 71.
7 Aperçu : Op. cit., p. 31.

temps inopportun, on ignorait que les intempéries sont aussi brèves que fortes, la fleur de la noblesse italienne et espagnole qui suivait l'Empereur n'était pas faite pour souffrir les conséquences d'une saison mal choisie et les troupes étaient paralysées par la peur de laisser aux mains des barbares le chef de la chrétienté. Aucun de ces inconvénients ne pourrait se reproduire pour une armée française bien instruite et bien commandée (1).

De l'expédition d'O'Reilly on pouvait tirer des présages aussi favorables. Les Espagnols avaient eu le grand tort de permettre à l'ennemi de se fortifier, en restant cinq jours dans l'inaction et c'est à deux tribus qui n'avaient jamais pris parti pour les Turcs et qui, peut être, ne se réuniront jamais à eux et au concours des troupes de Constantine généralement ennemies des Algériens que le Dey dut son succès du 8 juillet 1775 (2). Si l'on songe que les troupes s'élancèrent sans ordre ni artillerie, que la cavalerie fut effrayée par les chameaux, qu'on ne fit, qu'après la retraite, les travaux de retranchement par lesquels on aurait dû commencer et que l'escadre ne prit aucune disposition efficace pour éteindre le feu des batteries ennemies, on est obligé de conclure que toutes les fautes appartenaient indiscutablement aux hommes mais que rien, dans ce désastre, ne pouvait être mis sur le compte du temps ou de la valeur des Barbaresques (3).

En admettant même que les troupes pussent débarquer sans encombre, l'Opposition affirmait que tout danger n'aurait pas disparu. D'abord la flotte obligée de croiser pendant trois mois sur une côte sans port et sans abri serait exposée à des risques continuels, ensuite le manque d'eau, l'excessive chaleur, la difficulté de se procurer des vivres, les fatigues incessantes, les combats meurtriers, les maux propres au climat, la peste enfin : tout se réunirait pour moissonner nos soldats (4).

Le Dey avait pu lever, en 1775, soixante mille hommes pour les opposer aux Espagnols (5). En supposant même qu'il lui fût impossible de réunir un tel contingent, le fanatisme ou la famine pouvaient lui procurer suffisamment de soldats pour mettre en péril notre armée.

---

1 Aperçu : Op. cit., p. 32, 35.
2 Aperçu : Op: cit., p. 46.
3 Aperçu : Op. cit., p. 51, 54, 56, 58. Réponse à De Laborde : Op. cit., p. 41 et sq.
4 *Moniteur*, 8 juillet 1830.
5 Aperçu, op. cit., p. 192, 193.

Sur la valeur militaire des Algériens, les avis étaient très partagés. Selon qu'on se référait à Shaler ou à Raynal, on tenait la Régence pour une puissance insignifiante ou redoutable (1). Quelques journalistes attribuaient aux troupes du Dey une importance et une valeur exagérées (2.) Tout en reconnaissant le courage des Turcs, on rappelait qu'à Héliopolis dix mille Français avaient mis en déroute soixante-dix mille ennemis (3). Aux adversaires de l'expédition qui soutenaient que les Turcs étaient bien armés, excellents tireurs et certains de l'avantage en terrain de ravins et broussailles (4), on répliquait que la poudre fabriquée à Alger était de médiocre qualité (5), les artilleurs ignorants (6), l'artillerie de campagne inexistante (7), la cavalerie inférieure à celle des Mamelucks (8), la tactique des spahis maures déplorable (9), la soldatesque indisciplinée, exigeante et détestée des habitants (10), les désertions fréquentes (11), les janissaires aussi orgueilleux qu'incapables (12), la vie des soldats insupportable et leur régime alimentaire lamentable (13).

L'opposition ne savait trop comment envisager le sujet. D'une part, elle voulait soulever l'opinion contre un ministère qui sacrifiait des milliers d'hommes à une fausse gloire, d'autre part elle craignait de paraître manquer de patriotisme en doutant de la valeur incomparable des troupes françaises. Aussi, tout en exaltant nos soldats, s'attachait-elle à amplifier les dangers matériels qu'ils devaient rencontrer sur leur route et le nombre des ennemis qu'ils auraient à combattre (14). Mais ses considérations n'allaient pas sans entraîner de multiples contradictions.

---

1 Shaler, op. cit., p. 53. — Lacuée : *La colonisation d'Alger*... (Paris, s. d. 1830), p. 86, cf. également. — Aperçu, op. cit., p. 196, 203, 211. — Trapani, op. cit., p. 94, 95. — Shaler, op. cit., p. 43, 51, 52, 66, 67, 69, 70, 71. — Bianchi, op. cit., p. 10, 38, 39. — Renaudot, op. cit., p.20, 22, 175, 177, 179. — De Laborde, op. cit., p. 99 sq.
2 Trapani, op. cit., p. 95.
3 Aperçu, op. cit., p. 194.
4 De Laborde, op. cit., p. 73.
5 De Laborde, op. cit., p. 203.
6 Renaudot, op. cit., p. 20.
7 Aperçu, op. cit., p. 194.
8 Aperçu, op. cit., p. 194.
9 Aperçu, op. cit., p. 194.
10 Aperçu, op. cit., p. 196.
11 Shaler, op. cit., p. 43 et Aperçu, op. cit., p. 59, note 1.
12 Shaler, op. cit., p. 52.
13 Bianchi, op. cit., p. 10.
14 « Quelques écrivains prévenus contre cette louable entreprise viennent de répandre la nouvelle d'une coalition entre les puissances barbaresques pour venir au secours d'Alger ». Trapani, op. cit., p. 102.

La presse libérale reprenait son avantage en raillant les précautions inutiles et surtout ridicules prises en faveur de nos troupes. Le ministère, disait-elle, avait prévu mille piquets de lances pour repousser une cavalerie que les aigrettes de nos voltigeurs suffiraient à intimider d'une demi-lieue ; quatre cents chiens pour goûter l'eau des citernes et des sources pour que nos soldats n'aient point à courir le danger d'être empoisonnés ; des redoutes en charpente qui se monteront et se démonteront à volonté et dans lesquelles on logera toutes les grand'gardes, afin qu'elles puissent dormir tranquilles et même des soldats de bois ou de carton peint pour dresser des embuscades aux Arabes. « C'est un stratagème qu'on a vu pratiquer avec succès par quelques chouans à l'arrestation des diligences sur les grandes routes mais qu'on n'avait pas osé proposer aux militaires d'une nation qui a reçu les leçons de la guerre de Turenne et de Bonaparte ». L'opposition affirmait que pas un soldat n'approuverait ces puériles inventions et que leur instinct français les dispenserait de toute autre aide que celle de la baïonnette et du fusil et seul un ministère « incompatible » et impopulaire pouvait avoir recours à des moyens aussi bas pour essayer de capter la confiance d'une armée qui se refusait à servir d'instrument aux louches besognes du gouvernement (1).

Sur la résistance d'Alger les opinions n'étaient pas plus fermes. Les écrivains libéraux renouvelaient, à ce sujet, leurs craintes des méfaits du siroco, des tempêtes et des épidémies (2). Ils craignaient même que la résistance ne se prolongeât dans les casernes et les mosquées après la prise de la Casbah (3). Toutefois personne ne doutait du succès et l'on s'attachait surtout à faire ressortir toutes les raisons qu'on avait d'espérer. Si la ville menaçait de prolonger sa résistance, on la priverait d'eau en coupant les canaux (4) et en captant les sources (5). On espérait que l'impopularité du gouvernement pousserait, du reste, les naturels à renoncer à combattre au bout de quelques jours (6) et que le Dey lui-même serait,

---

1 *National*, 27 mai 1830. Esquer : *Quelques à côté de l'expédition d'Alger.* (Revue africaine 1er trimestre 1918), p. 96.
2 De Laborde, op. cit., p. 102.
3 De Laborde, op. cit., p. 102.
4 Aperçu, op. cit., p. 92.
5 Bianchi, op. cit..
6 Shaler. op. cit., p. 215.

peut-être, assez lâche pour se rendre à merci dès le premier bombardement (1).

Une fois la capitale prise, la puissance turque serait probablement anéantie et dans l'impossibilité de rassembler une deuxième armée (2). Certains stratèges en chambre ne reculaient pas devant la conquête aussi aisée que rapide de tout le pays. Jamais, affirmaient-ils, on ne trouverait une contrée aussi facile à subjuguer puisqu'il suffirait d'occuper Alger, Tunis et Tripoli pour s'emparer, sans effort, de toutes les villes secondaires (3). En tout cas, une action énergique aurait tôt fait de venir à bout de toutes les résistances. Après la prise d'Alger, vingt mille soldats partiraient pour Constantine par la Mitidja, subjugueraient toute la région entre Alger et cette ville avant la fin de la campagne qu'ils termineraient par l'occupation de Titerie, où ils prendraient leurs quartiers d'hiver. L'année suivante il faudrait séparer toutes les forces qui auraient pu se rejoindre dans les plaines de Constantine. Vingt mille hommes seraient chargés de la conquête des provinces de l'ouest, douze mille hommes iraient attaquer les montagnards et en viendraient facilement à bout par des conditions humaines (4). Ainsi se terminerait, à la gloire de nos armes, la conquête de toute la Régence.

∴

De tous les problèmes que soulevait la question d'Alger aucun ne fut examiné plus en détails que celui des conditions de la guerre mais aucun ne le fut avec plus de confusion. Il était certainement impossible, même à un esprit critique, de se faire une opinion raisonnée d'après les documents disparates et contradictoires qu'on lui fournissait. A plus forte raison le grand public ignorant ne devait-il attacher qu'une médiocre importance à toutes les discussions et hypothèses des écrivains. Un point paraissait unanimement acquis : l'attaque par terre. Cela n'empêcha pourtant pas les dessinateurs populaires de représenter dès le 5 juillet « les troupes, infanterie, cava-

---

1 Chevalier Châtelain, op. cit., p. 55.
2 Shaler, op. cit., p. 215.
3 Colombel, op. cit., p. 38.
4 Renaudot, op. cit., p. 179.

lerie, artillerie, pénétrant dans la ville non du côté du Fort l'Empereur, mais par la jetée de la mer » (1) et de faire attaquer les forts et les batteries d'Oran par l'Amiral Duperré (2). En fait, à part un nombre très restreint de curieux, souvent mal renseignés, le reste des Français ne soupçonnait rien ou à peu près rien des conditions de la guerre. Les questions que soulevait la guerre d'Alger avaient intéressé des hommes politiques qui y puisaient des arguments contre le ministère, des économistes, des militaires et des hommes d'affaires. Le reste de la population était trop absorbé par les luttes électorales pour jeter un regard, même rapide, sur les terres barbaresques où se jouait une partie dont personne ne soupçonnait l'importance.

André JULIEN.

---

1 et 2 Esquer, loc. cit., p. 94, 95.

Le "Cimetière des Escargots"

FOYER LITTORAL PRÉHISTORIQUE DE CORALÈS

AVANT-PROPOS

En prenant le sentier qui, de l'anse de Coralès, conduit à Falcon mon attention fut attirée par de nombreux fragments de patelles qui jonchaient le sol. Je soupçonnai aussitôt l'existence sur place, ou dans le voisinage immédiat, d'une station préhistorique, d'un foyer littoral.

Des éclats de silex, des morceaux d'œuf d'autruche, quelques pierres calcinées éparses ne tardèrent pas à confirmer mon hypothèse. Et, bientôt, j'aperçus à une centaine de mètres, au sud du sentier, un magnifique foyer conique qui dominait une assez vaste étendue parsemée de pierres brûlées. L'aspect général était celui de la station de la Batterie espagnole. Une courte exploration me permit de recueillir l'intéressante collection d'objets dont je donnerai plus loin l'énumération.

Tout en récoltant les échantillons que je trouvais, je pensais que Monsieur Blanché, l'auteur de l'intéressante monographie d'Aïn-el-Turck (1), avait dû passer par là ; mais je n'avais aucune souvenance qu'il y eût signalé une station préhistorique.

Rentré à Oran, je me rendis compte, en relisant la brochure de mon ami, que j'avais tout simplement retrouvé son « Cimetière des Escargots ». Mais, de ce cimetière, M. Blanché n'avait signalé que des escargots et des coquilles marines ; il n'avait cité ni pierres de foyer, ni silex, ni aucun des objets qui caractérisent une station préhistorique. Je puis donc me permettre de faire une description détaillée du gisement.

---

1 F. Blanché. Monographie d'Aïn-el-Turck (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*), 1915. p. 63.

Situation - Description

La station est située sur le territoire de la commune de Bou Sfer, tout près et au sud de la pointe Coralès, aux abords de l'anse où commence la plage qui, vers l'Ouest, s'étend jusqu'aux Andalouses. (Voir carte État-Major au 1/50.000 : Oran.) Quand on s'y rend, de Falcon, en suivant le mauvais chemin qui aboutit à l'anse de Coralès, on y arrive en abordant la plage.

La station s'étale sur les grès à hélices de la terrasse quaternaire *(pléistocène récent* qımd*)* qui s'élève quelque peu au dessus de la plage, et dont la lèvre ne forme qu'un rudiment de falaise de moins d'un mètre. Ces grès s'élèvent vers l'Est et supportent les dunes à près de 20 mètres de hauteur.

Cette terrasse côtière est plus ou moins couverte par les dunes et quelques sables mouvants.

C'est sur les espaces largement découverts, et parfois dans les intervalles resserrés des dunes, que se trouvent les foyers. L'action variable des vents recouvre ou découvre les foyers séparés. Certains foyers sont encore cachés par de petites dunes fixées par des génevriers ; quelques-uns, peut-être, par les grandes dunes.

Les vents d'Ouest étant dans cette région les vents dominants, la terrasse tend à être mise de plus en plus à nu dans la direction de l'Est.

La station est bien pourvue d'eau potable. Il n'y a qu'à gratter le sable de la plage pour trouver de l'eau douce. Un puits creusé sur la terrasse sert à l'alimentation des fermes et des pêcheurs.

Les foyers sont distribués dans le campement principal et des annexes.

Le campement principal, sur lequel j'ai relevé l'existence ou les traces d'une vingtaine de foyers, s'étend sur un sol dénudé de plus d'un demi-hectare d'étendue. L'ensemble occupe une sorte de cirque irrégulier ouvert à l'Ouest sur la mer et fermé à l'opposé par un croissant de hautes dunes.

Si on se dirige vers le Sud, en suivant le sentier qui longe la plage, on rencontre, avant d'arriver au pied d'une petite rampe, deux autres cirques moins vastes, entre lesquels s'intercale un étroit vallonnement de dunes. Dans les trois espaces libres se trouvent des foyers.

Il y a là trois stations que je considère comme les annexes du grand campement.

Dans l'énumération des objets recueillis, je ne ferai pas de distinction entre la station principale et les annexes qui sont contemporaines.

Faune. — Les grands vertébrés n'y sont presque pas représentés (1). Je n'ai recueilli, à la surface, que quelques rares ossements et dents de ruminants :

De l'antilope bubale, ouach (*Alcelaphus bubalis Pallas*) : un fragment de corne et une première phalange.

De la gazelle de montagne (*Gazella Kevella Gmel*) : une première phalange.

Du mouton : deux dents et une phalange, pièces auxquelles il serait téméraire d'attribuer un caractère d'ancienneté.

Les restes d'invertébrés, surtout ceux de mollusques, sont, en revanche, abondants ; ils seront énumérés avec les restes de l'alimentation.

Homme. Sépultures. — Je n'ai recueilli aucune pièce de squelette humain.

Foyers. — Il en existe une trentaine, mais les pierres du plus grand nombre ont été dispersées sur le sol par le ruissellement.

Quelques foyers situés à la partie supérieure des vallonnements des dunes sont intacts. Ils sont constitués par des amas coniques, ou étalés, de pierres brûlées, en relation avec des dépôts de coquilles plus ou moins importants. Le plus beau, conique, adossé à la dune, domine le cirque. Au centre se trouve un grand foyer à *Mytilus* de 10×20^{m}, étalé.

Au sujet des foyers, j'ai été longtemps à me demander comment ils étaient organisés. Les pierres étant presque toujours éparses sur le sol et déplacées par le ruissellement, il est très rare de rencontrer un foyer intact.

Le foyer ordinaire se composait tout simplement de pierres, en général de la grosseur du poing, disposées en cercle plein de 0,40 à 0,50 de diamètre, parfois plus grand. Les pierres étaient le plus souvent rangées en une seule couche, mais les foyers à deux couches ne sont pas rares.

1 Les foyers littoraux sont généralement très pauvres en restes de mammifères.

Il existe des restes de très grands foyers remarquables par la vaste étendue que couvrent les pierres éparpillées sur le sol, jusqu'à 10^{m} de diamètre (Batterie espagnole) qui pouvaient servir à des usages particuliers.

Aux pierres des foyers en place adhèrent les coquilles cimentées par les cendres.

Restes de l'Alimentation. — 1° *Vertébrés* : Très rares.

2° *Invertébrés :* Les invertébrés sont représentés par des coquilles de mollusques marins et terrestres. Dans les foyers supérieurs, les escargots paraissent plus abondants que dans les inférieurs, mais il n'y a pas à tirer des conclusions particulières de ce fait, car les Helix se mêlent aux coquilles marines surtout de *Mytilus*.

Dans deux foyers les moules sont très abondantes.

Les mollusques les plus communs sont :

Moule : *Mytilus afer*, A. C..

Troque : *Trochochlea turbinata*, A. C..

Pourpre : *Purpura hemastoma*, A. R., souvent cassée comme d'ordinaire.

Patelles : *Patella ferruginea*, C.C. ; *P. violacea*, A.C. ; *P. Safiana*, A. R..

Helix : *Helix Zaffarina*, C. C. ; *H. Lucasi*, A. C. ; *H. lactea*, plutôt rare ; *H. aspersa*, A. C..

Et parmi les crustacés :

Crabes : Deux fragments de pinces.

Pouce-pied : *Pollicipes cornucopia Leach*, A. C..

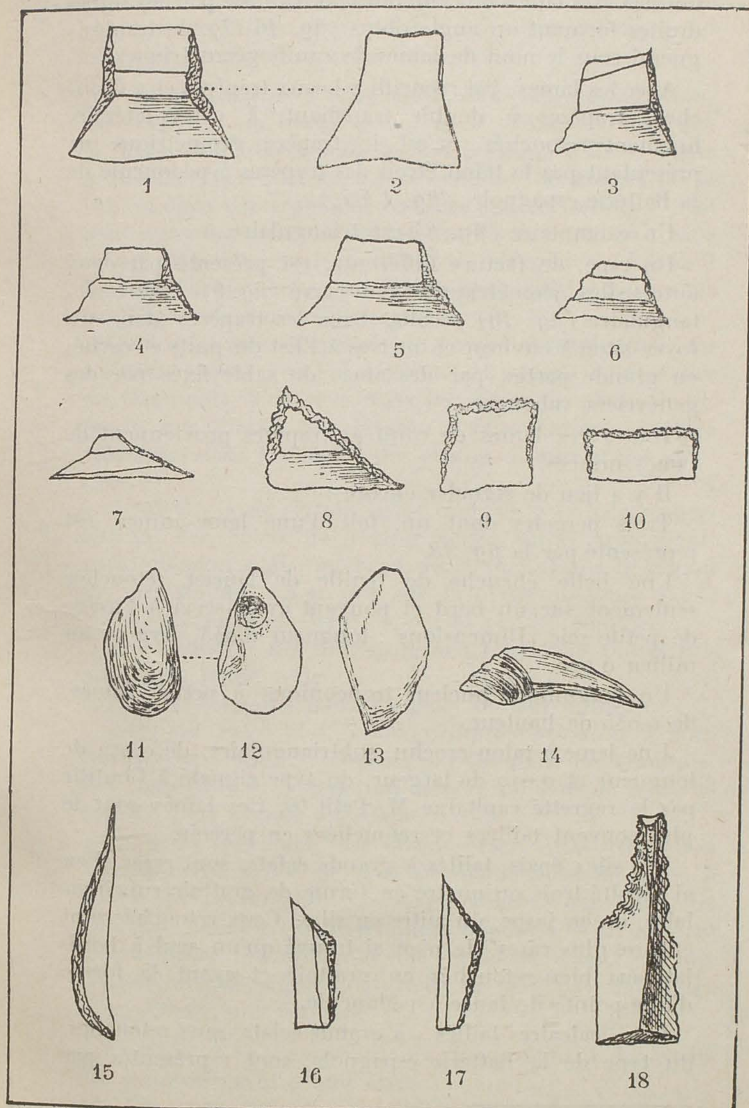
Ce dernier mérite une mention toute spéciale. Je m'en occuperai plus loin.

Armes et Instruments. — 1° *Pierre taillée :* Les outils en silex sont plutôt rares. Les éclats même sont peu nombreux, ce qui semble indiquer que les primitifs de cette station ne fabriquaient pas en grand sur place. Quelques nuclei et blocs de silex indiquent toutefois, que le travail du silex y était quelque peu pratiqué. Les pièces recueillies sont surtout des lames minces à encoches.

Les silex en lame de canif paraissent très rares ; je n'en ai recueilli qu'un seul *(fig. 15)* à pointe très aiguë. Les lames simples, retouchées sur un seul bord, sont peu nombreuses et tendent vers la lame du canif.

J'ai récolté aussi trois lames de canif d'un autre modèle dont j'avais déjà un bel exemplaire du foyer de la

F. Doumergue. — Le Cimetière des Escargots. Pl. I.



Grandeur naturelle.

côte 37 (1). Le type étant reproduit, il y a lieu de le mentionner. Ces lames de canif ont le dos limité par des lignes droites formant un angle obtus *(fig. 16-17)*. Je les désignerai sous le nom de lames de canif géométriques.

Avec les lames, j'ai recueilli 7 beaux trapèzes et 2 ébauches, trapèzes à double tranchant, à côtés latéraux finement retouchés ; c'est le trapèze géométrique ne présentant pas le talon étroit des trapèzes à pédoncule de la Batterie espagnole. *(fig. 1 à 7.)*

Un exemplaire *(fig. 8)* est triangulaire.

Un type, de facture différente, est présenté par deux autres silex géométriques : l'un carré *(fig. 9)*, l'autre rectangulaire *(fig. 10)* récoltés avec les trapèzes dans un foyer situé à environ 25 mètres à l'Est du puits et caché, en grande partie, par des amas de sable fixés par des genévriers rabougris.

Toutes ces lames de canif et trapèzes proviennent de lames minces.

Il y a lieu de signaler encore :

Trois perçoirs dont un, fait d'une lame mince, est représenté par la *fig. 18*.

Une belle ébauche de feuille de laurier retouchée seulement sur un bord et pouvant avoir servi à l'usage de petite scie. Dimensions : longueur 0,043, largeur au milieu 0,020.

Un magnifique nucleus tronconique à petites lames, de 0,035 de hauteur.

Une lame à talon crochu, subtriangulaire, de 0,072 de longueur et 0,017 de largeur, du type signalé à Goutitir par le regretté capitaine M. Petit (2). Ces lames sont le plus souvent taillées et retouchées en perçoir.

Les silex épais, taillés à grands éclats, sont rares. J'en ai récolté trois ou quatre en forme de grattoir subcirculaire, un en jaspe, un autre en silex. Ceux retouchés sont encore plus rares. Je n'en ai trouvé qu'un seul à bords latéraux bien retouchés en grattoir et ayant la forme d'une pointe de lance à pédoncule.

Les « calcaires taillés » à grands éclats, sans retouches, du type de la Batterie espagnole, sont représentés par

---

1 DOUMERGUE. Contributions, IV *(Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran)* 1919, p. 57, *Andalouses*.

2 M. PETIT. La station de Goutitir (Maroc Oriental), in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1914, p. 232, pl. IX. Tir. à part p. 7, pl. II.

quelques rares exemplaires. La nature de la roche est parfois variable. J'ai récolté un éclat d'andésite, roche éruptive provenant, comme le jaspe, des volcans miocènes de la région littorale de Lourmel.

2° *Pierre polie.* — J'ai recueilli, dans la grande station, un fragment de hache polie, verte. Étant donné que M. Blanché a trouvé deux haches polies près de la petite grotte du Négro, située à une centaine de mètres de la station dans l'escarpement rocheux sud de Coralès (1), on peut admettre que les habitants de la dune qui, sans doute, fréquentaient la grotte et s'y réfugiaient, lorsqu'il faisait mauvais temps, ont pu laisser ou perdre les haches sur les pentes avoisinant la grotte.

Quoi qu'il en soit, c'est là un nouvel exemple qui vient s'ajouter à ceux que j'ai déjà cités et relatifs à l'existence de fragments de haches dans les foyers de plein air (2), tandis que d'assez nombreuses haches entières ont été recueillies dans les dépôts des grottes d'Oran et des environs.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces primitifs recherchaient les galets de roches vertes qu'ils trouvaient, naturellement polis, au bord de la mer. Dans la région des Andalouses, on trouve sur la plage quelques galets de la serpentine de Madar apportés par les courants.

Le Cimetière des Escargots m'a fourni les pièces suivantes en roche verte :

Un nucleus taillé dans un galet de serpentine.

Un petit galet plat, mince, *elliptico-ovalaire*, à bord quelque peu aminci, comme par la main de l'homme. Les diamètres de ce galet en serpentine sont de 0,052 et 0,055 ; plus grande épaisseur, 0,013.

Ce galet présente, sur chaque face, une excavation subcirculaire, polie, de 0,01 de diamètre et de 0,002 à 0,003 de profondeur. Les deux cavités, dont une est centrale, ne sont pas directement opposées et on ne peut pas affirmer qu'elles ont été creusées par l'homme. Toutefois leur origine naturelle ne peut pas davantage être admise sans conteste.

Percuteurs. — Les percuteurs, généralement des galets de quartzite, sont plutôt rares.

---

1 BLANCHÉ. *Loc. cit.*, p. 63.
2 DOUMERGUE. *Loc. cit.*, p. 84.

Lissoirs. — Un galet étroit (0,03), mince, à bout arrondi, a pu servir de lissoir.

Un autre paraît plus typique. Il a certainement été travaillé par l'homme. Ses bords sont parallèles, le bout est tranchant, tronqué, arrondi. Ses dimensions sont : longueur, 0,08 ; largeur, 0,042 ; épaisseur, 0,007.

Os poli. — Rien.

Poterie. — Les fragments de poterie, sans être rares, ne sont pas très communs.Il y a mélange de poteries d'âges divers, même de morceaux d'amphores romaines, surtout sur les emplacements des foyers inférieurs. Dans les foyers mis plus récemment à découvert, la poterie revêt le caractère le plus ancien. Il y a de la belle poterie ornementée en creux, typique. Les fragments, que j'ai pu assembler, m'ont permis de reconstituer des motifs d'ornementation presque identiques, par la complexité des dessins géométriques, à ceux des poteries de la Batterie espagnole.

J'ai recueilli aussi des fonds de vases qui proviennent très probablement de récipients de même style que la jarre de la Batterie espagnole [1].

J'ai été assez heureux pour trouver, quatre fragments de poterie dans les cendres à hélix, adhérents aux coquilles, un même fixé à la fois à une pierre du foyer et aux hélix travertineux.

Objets de parure. — *Perles de collier, Pendeloques* : De nombreux fragments d'œufs d'autruche semblent indiquer qu'ils étaient utilisés à la fabrication des perles ; mais cette hypothèse est loin d'être démontrée, du moins pour nos stations oranaises où les perles de ce genre sont, au moins, excessivement rares. En revanche elles sont communes dans le Sahara.

Les pendeloques sont assez fréquentes. J'ai recueilli :

Plusieurs *Columbella rustica*, dont 3 percées du trou de suspension.

De nombreux segments de Pectoncles roulés, non percés ; une Turritelle ; deux Cérithes ; quatre petits Cônes ; une Melanopside.

Valves de pouce-pied. — J'ai récolté, depuis de longues années, à la Batterie espagnole, deux sortes de petites

---

1 Doumergue. *Loc. cit.*, p. 53.

valves très épaisses, qui m'ont, jusqu'à ces derniers temps, fort intrigué : les unes, ressemblent à une valve bombée d'huitre minuscule *(fig. 11-12)* ; les autres sont aplaties et plus longues *(fig. 13)*. Les dimensions varient avec l'âge et les figures représentent des valves d'animaux adultes. Ces valves sont encore remarquables par leur épaisseur (0,0015).

Les deux valves ne s'ajustant jamais, et l'épaisseur du test ne pouvant guère caractériser de jeunes individus, j'ai toujours hésité à les attribuer à un mollusque marin ou terrestre.

J'en étais là de mes incertitudes lorsque j'ai retrouvé, les deux valves, en plus grand nombre, au Cimetière des Escargots, et, avec elles, une troisième coquille qui m'intrigua encore davantage.

Cette dernière ressemble à la mandibule supérieure cornée d'un bec d'oiseau *(fig. 14)* ; par sa forme elle me parut d'abord représenter un bec de céphalopode ou un ongle de gallinacé ; mais tous ces organes cornés étant rapidement périssables, il n'y avait pas lieu de s'arrêter à discuter ces origines.

Une enquête faite auprès des pêcheurs ne me donna aucune indication. Ce ne fut que grâce à l'extrême obligeance de M. Dautzenberg, l'éminent conchyologiste français, que j'eus enfin la clé de l'énigme.

Lui ayant soumis les deux valves primitives, il m'envoya l'animal qui était pourvu de ces deux pièces et qui n'était autre qu'un crustacé cirrhipède connu sous le nom de pouce-pied *(Pollicipes cornucopia Leach)*. Les deux valves étaient les deux latérales : l'une, bombée, l'inférieure ; l'autre, aplatie, la supérieure ; chacune de ces valves ayant son analogue sur la face opposée.

Quel ne fut pas mon étonnement de retrouver sur l'animal l'organe en forme de bec d'oiseau *(fig. 14)* ; il constituait la valve dorsale.

Depuis, prévenu, j'ai retrouvé trois exemplaires de cette valve dans le foyer le plus important de la Batterie espagnole.

Ceci dit, une question se pose :

Les naturels du Cimetière des Escargots mangeaient-ils le pouce-pied ou en utilisaient-ils les valves pour la parure ?

J'avais tout d'abord pensé à l'emploi des deux valves latérales comme pendeloques, mais n'ayant jamais trouvé une valve percée parmi les centaines de plaques récoltées ou aperçues, j'abandonne, du moins pour le moment, l'hypothèse de l'utilisation des valves dans la confection des colliers.

Leur abondance relative dans les foyers, au milieu des hélices et des moules, me fait admettre que l'animal était consommé et qu'il était commun sur les écueils de Coralès où il doit se trouver encore.

L'espèce est d'ailleurs comestible.

Les valves de pouce-pied se retrouveront certainement dans d'autres foyers littoraux. Une valve a été signalée d'un abri du cap Spartel, près de Tanger, par un de nos plus érudits conchyologistes qui l'a considérée comme la coquille interne d'une limace. Il l'a décrite sous le nom de *Vaucheria tingitana*, créant ainsi une espèce et un genre nouveaux pour faire un mollusque d'un crustacé cirrhipède. *Errarum humanum est.* Que celui qui ne s'est jamais trompé lui jette la première pierre.

CONCLUSIONS

La station du Cimetière des Escargots présente les plus grandes analogies avec celle de la Batterie espagnole. La technique générale de la taille des silex et celle de la poterie ornementée en creux, sont à peu près identiques dans les deux stations, comme d'ailleurs dans presque tous nos foyers littoraux. Les seules particularités présentées par le mobilier sont offertes par les petits silex dont la facture est variable : certaines formes, propres à la Batterie espagnole, ne paraissent pas se trouver au Cimetière des Escargots.

Le perfectionnement dans la taille des trapèzes et des lames de canif de formes diverses, ne peut pourtant pas être considéré comme caractérisant des époques différentes. Ce progrès dans l'art de la taille d'instruments ou d'armes minuscules indique seulement que, parmi les tailleurs de silex de la Batterie espagnole, il y avait des ouvriers plus habiles que ceux de Coralès. A ce sujet, il y a lieu de remarquer que, dans les grands campements,

certains modèles de silex microlithiques ne se rencontrent que dans certains foyers ou tout au moins y dominent.

Donc, à la même époque, certains tailleurs de silex étaient spécialisés dans la confection d'instruments plus parfaits les uns que les autres, comme de nos jours, dans les manufactures d'armes et de coutellerie, par exemple, certains ouvriers, parmi les bons, sont spécialisés dans la fabrication de pièces perfectionnées ou d'articles de plus ou moins grand luxe.

Caractérisés surtout par la poterie, les foyers du Cimetière des Escargots sont néolithiques et contemporains de ceux de la Batterie espagnole.

F. DOUMERGUE.

Curieuse Poterie trouvée aux Andalouses

Au cours des travaux effectués, il y a quelques années, sur le Domaine d'El-Ançor (département d'Oran), M. Lafon, à cette époque maire de la commune, exhuma un vase de terre contenant quelques pièces d'argent.

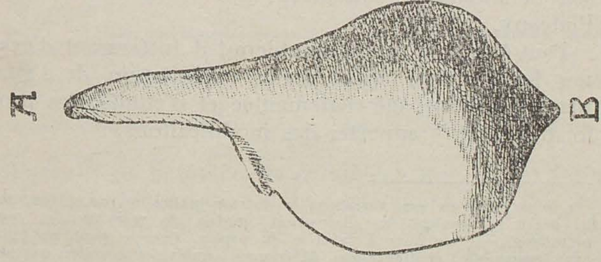
Cette poterie assez grossière ne mérite de retenir l'attention que par sa forme bizarre dont les croquis ci-joint donneront une idée.

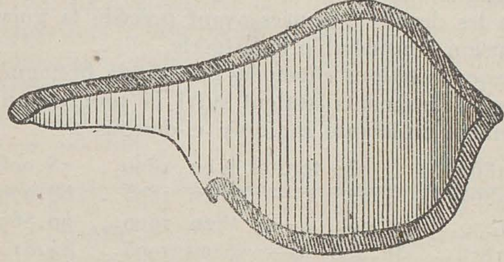
Les pièces étaient à l'effigie de Ferdinand V, ce qui permet de présumer qu'elles ont été enfouies par un des Maures qui chassés d'Espagne après la prise de Grenade, se sont refugiés dans la région où l'on a créé le village d'El-Ançor, région dénommée depuis « plaine des Andalouses ».

Nous ignorons quel était l'usage de cet objet qu'on pourrait considérer comme une sorte de tirelire. Nous serions heureux si quelque lecteur du Bulletin pouvait nous renseigner sur l'origine et la destination de cette poterie.

A. MOTELEY.

A. MOTELEY. — Curieuse Poterie trouvée aux Andalouses. Pl. II.





La Règlementation de l'Exploitation de l'Alfa

dans la Province d'Oran

L'exploitation et le commerce de l'alfa avaient pris, dans les dernières années ayant précédé la guerre, une extension considérable en Algérie.

Les exportations effectuées en Grande Bretagne par les trois Départements avaient suivi la progression irrégulièrement croissante indiquée ci-dessous :

en 1862..	730	tonnes	en 1890..	78.006	tonnes
en 1865..	4.223	—	en 1895..	68.979	—
en 1870..	29.732	—	en 1900..	90.869	—
en 1875..	36.580	—	en 1905..	84.813	—
en 1880..	60.612	—	en 1910..	91.290	—
en 1885..	86.541	—	en 1913..	106.941	—

Après l'armistice, les variations et les hausses de prix les plus extraordinaires se produisirent [1]. Elles amenèrent une surproduction irréfléchie, basée sur l'appât de gains trop fructueux dûs au taux élevé du change. La résultante a été un effondrement des cours et une mévente provisoire de cette matière première. Cette mévente est susceptible de peser actuellement lourdement sur la situation économique des Indigènes des Hauts Plateaux.

Peut-être, par suite, semblera-t-il intéressant d'examiner les diverses façons dont l'exploitation de l'alfa a, jusqu'à présent, été règlementée et d'étudier les projets formés pour y apporter des modificaitons.

---

1 Nous estimons ces variations « extraordinaires » parce que, malgré le besoin qu'avaient les industriels anglais de recevoir des matières premières pour remédier à la crise du papier, rien ne peut, au point de vue économique, expliquer des différences semblables à celles qui se sont présentées entre les frais de production, qui doivent régler la valeur des marchandises, et les bénéfices réalisés. Le quintal d'alfa revenait, en 1919, tous frais payés, à environ 15 francs, rendu à bord. Il a été payé jusqu'à 60 francs le quintal, pris à Oran, par des industriels anglais. Ces derniers, malgré la compensation du cours du change, estiment actuellement que l'on a trop profité de la situation et exigé d'eux une rétribution trop forte d'un produit n'ayant rapporté aux indigènes l'ayant récolté que le prix moyen de 3,50 par quintal.

Cette question a, dans la Province d'Oran, une importance particulière pour l'industrie alfatière, car c'est d'elle que peut dépendre l'extension ou la stagnation de cette branche très importante de l'activité commerciale de la région.

*
* *

Tout le monde, aujourd'hui, sait ce que c'est que l'alfa et personne n'ignore que la principale utilisation de cette stipacée consiste à en séparer la cellulose qu'elle contient pour transformer cette dernière en pâte à papier [1].

La composition chimique et la teneur en cellulose de l'alfa varient suivant les régions, la nature du sol, etc., c'est ainsi que, dans la Province d'Oran, on relève les différences suivantes :

Composition chimique des feuilles d'alfa	Alfa du littoral	Alfa de la région de Saïda	Alfa de la région de Bedeau El-Aricha	Alfa de la région de Méchéria	Alfa de Géryvillle
Cellulose fibreuse	42.90	44.02	48.20	43.29	46 07
Graisse et cire...	2.70	2.33	2 05	2.41	2 31
Extrait aqueux...	9.85	9.91	10.04	9.98	9.99
Matières pectiques....	27.04	28.07	26.00	29.20	27.15
Eau.............	13.91	12.05	9.96	10.41	10 40
Cendres.........	3.60	3 62	3 75	4.71	4.08
	100.00	100 00	100.000	100.00	100.00

Il résulte de l'examen de ce tableau que, d'une façon générale, la teneur en cellulose s'augmente au fur et à mesure que l'on s'éloigne du littoral. Une exception existe cependant pour les alfas de la région Sud de Méchéria, qui sont en général assez grossiers et qui subissent, par suite de la nature du sol, une dépréciation de rendement.

1 Jusqu'à ces derniers temps, l'opération avait consisté, avec des variantes diverses, à faire bouillir l'alfa bien nettoyé, dans une lessive

Les alfas du littoral, plus riches en eau, par suite de l'humidité atmosphérique provenant du voisinage de la mer, se conservent mal, noircissent et sont, en général, considérés par les industriels appelés à les traiter comme étant de qualité inférieure à ceux des Hauts Plateaux.

Si, à ces causes, on ajoute qu'actuellement, c'est au Sud de la ligne Sebdou, Bossuet, Saïda, Frendah, Tiaret que se trouvent les immenses peuplements alfatiers qu'on a nommés « mer d'alfa », on comprendra aisément pourquoi les vrais alfatiers cherchent à installer leurs chantiers d'achat dans ces dernières régions plutôt que d'exploiter celles du Tell, malgré l'augmentation du prix de transport résultant de la distance des emplacements de bascules aux ports d'embarquement.

La matière première y est plus abondante, la main-d'œuvre indigène y est plus facile à trouver et moins coûteuse, la qualité y est meilleure.

Ceci ne veut pas dire que les alfas du Tell et du littoral ne soient pas cueillis, mais ils le sont en quantités moindres et seulement par des petits exploitants.

Nous ne nous arrêterons pas sur les alfas de sparterie[1] et nous ne nous occuperons pas des différences existant entre les alfas dits « de forêt » et ceux dénommés « alfas de plaine ».

---

caustique qui devait dissoudre tous les produits pectiques, les graisses, les cires, etc... et ne pas attaquer la cellulose fibreuse.

Depuis, des modifications ont été trouvées. Les procédés Le Chatelier, utilisés entre autres par l'usine d'Aïn-el-Hadjar, près de Saïda, — ceux du Consortium Français s'installant en France, à Sorgues, etc., sont, paraît-il, très supérieurs au lessivage à la soude caustique.

Enfin, la Maison Bessonneau, d'Angers, a expérimenté, sans succès d'ailleurs, un procédé qui ne demanderait aucune solution chimique et serait purement mécanique. Jusqu'à présent, ce dernier procédé est à considérer comme étant d'un rendement utopique.

Il y a lieu, d'autre part, de rappeler que la pâte d'alfa ne peut s'employer seule pour la fabrication du papier. Suivant l'utilisation à donner au papier (imprimerie, planches d'illustration, papier à lettres, etc.), on y mélange des pâtes de bois (tremble, peuplier, sapin) ou des produits tels que le coton et le chanvre ou encore de la paille de blé, seigle, orge ou avoine.

---

1 L'alfa de sparterie comprend trois qualités :

1° Le « blanquéo », composé de brins très longs, qu'on mouille légèrement et qu'on expose au soleil pour les faire blanchir : cette opération du blanchiment s'effectue généralement en Espagne. Le blanquéo est ensuite expédié en petites manoques dans l'Europe du Nord où on l'utilise pour des travaux de vannerie fine.

2° La « sparterie propement dite », utilisée pour tapis, nattes, couffins, tresses.

3° Le «fileté », pris parmi les brins assez longs restant après les deux premiers triages et servant à la fabrication des cordages, filets, etc..

Le déchet qui reste après ces trois triages est pilonné ou battu au maillet. Il est ensuite peigné, puis filé et sert à faire des liens.

Nous examinerons simplement la façon dont on peut actuellement obtenir l'autorisation de cueillir des alfas, quels qu'ils soient.

Étant donné l'intérêt que, pour les raisons ci-dessus exposées, les alfatiers ont à exploiter de préférence sur les Hauts Plateaux et la concurrence très dure qu'ils se font entre eux, nous verrons que cette question est plus complexe qu'elle ne le semble de prime abord.

*
* *

L'alfa se trouve sur des terrains qui sont la propriété soit de particuliers, soit de communes, soit de tribus, soit de l'État.

Ces superficies sont situées d'une part sur le littoral et dans le Tell où la propriété a été constituée à peu près partout, et, d'un autre côté, sur les Hauts Plateaux, où, d'une façon générale, le Sénatus-Consulte n'a pas encore été appliqué.

De ce fait, il résulte que l'amodiation des terrains alfatiers ne peut s'effectuer partout d'une façon uniforme.

De plus, en ce qui concerne la province d'Oran, il existe un cas spécial, résultant du privilège exclusif de l'exploitation de l'alfa accordé, en 1873, pour 99 ans, sur une superficie de 300.000 hectares, à une entreprise privée aujourd'hui disparue et nommée « la Compagnie Franco-Algérienne ».

*
* *

Ce fut vers 1862 que l'exploitation de l'alfa commença à être effectuée dans le département d'Oran en vue de l'exportation.

Cette exploitation débuta à Arzew, où un nommé Gérard achetait annuellement de 150 à 200 tonnes, les emballait à l'aide d'une presse hydraulique et les expédiait en Angleterre.

Plus tard, M. Gérard vit un concurrent, M. Huertas Michel, s'établir à Arzew.

Peu à peu, l'exploitation s'étendit au Sud de Mascara. En 1867, on arrachait de l'alfa dans les forêts de Franchetti et de Saïda où MM. Huertas et Solari se

faisaient concurrence. Une partie de la cueillette était mise en balles à l'aide de presses à bras installées à l'Oued Taria.

M. HUERTAS vendait sa récolte à la maison Lévy, d'Oran et M. SOLARI expédiait la sienne à la maison Manégat.

En 1872, on exploitait dans la région d'Aïn-el-Hadjar, aux Maalif et sur le territoire des Djaafra Cheraga. M. LEGENDRE fut un des premiers à s'installer en ces lieux. Il cédait ses alfas à la maison LAJONQUIÈRE et DORIGNY.

En 1873-74, l'industrie alfatière s'étendit vers Chanzy, Slissen, Dayet-el-Beïda, Tadjemout et Sebdou.

En 1875, elle prit pied dans la région de Bedeau : les deux premiers exploitants y furent Pierre FERNANDEZ, qui avait pour peseur Placide GOMEZ, installé à Aïn-Amar, près du village actuel de Bedeau, et Manuel QUESSADA, dont les chantiers étaient à El-Komiteh, à douze kilomètres environ au N.-O. de l'emplacement de Bedeau.

Dans ces chantiers, l'alfa s'achetait, à cette époque, au prix moyen de 3 francs à 3f50 le quintal. On y faisait surtout de l'alfa de sparterie que l'on expédiait en Espagne et au Portugal. L'alfa de papeterie récolté était presque exclusivement vendu à Sidi-Bel-Abbès, aux maisons MOUILLARD, VILLUMBRALÈS et BOTELLA, qui le faisaient presser et l'expédiaient en Angleterre.

Pendant cette première période, l'alfa était exclusivement récolté par la main-d'œuvre espagnole. Des familles entières, venues uniquement dans ce but de la province d'Alméria et d'Alicante, étaient installées sur place : elles arrachaient l'alfa et portaient le produit de leur cueillette sur les chantiers. Pas un indigène ne travaillait.

Ce n'est que vers 1878 que les indigènes commencèrent à s'employer, dans cette région, à la récolte de l'alfa.

Le bas prix de leur main-d'œuvre ne tarda pas à concurrencer celle des Espagnols d'une façon telle que ces derniers durent renoncer à lutter contre elle et ne s'occupèrent plus que des travaux dits « de chantiers » (emmeulage, pressage, etc.).

*
* *

En dehors d'un essai de règlementation contenu dans la convention passée en 1873 avec la Compagnie Franco-Algérienne et sur lequel nous reviendrons tout à l'heure,

aucune décision, aucun arrêté n'a, jusqu'en 1888, indiqué comment l'Administration entendait sauvegarder les intérêts en présence dans l'exploitation de l'alfa.

Les chefs de chantiers d'alfa s'entendaient directement avec les propriétaires de terrains melk ou avec les djemaas, sur les terrains collectifs.

Quelques municipalités faisaient payer des redevances à ceux qui cueillaient sur les communaux ; des chefs indigènes prélevaient une sorte de dîme à leur bénéfice sur des exploitants récoltant sur des domaniaux.

La loi du 9 décembre 1885 sur la police des forêts mentionna pour la première fois qu'un arrêté du Gouverneur général, pris en Conseil de Gouvernement, déterminerait les conditions de l'exploitation et de la vente de l'alfa.

Cet arrêté ne parut que le 14 décembre 1888.

Il établissait, entre autres choses, que tout particulier qui voudrait établir un chantier ou une bascule pour l'achat et la manipulation de l'alfa, en adresserait la déclaration à la Sous-Préfecture ou à la Subdivision, suivant le Territoire. Cette déclaration devait mentionner d'une manière précise l'emplacement choisi pour l'installation projetée.

Il soumettait l'exploitation de l'alfa, dans tous les terrains, quel qu'en fut le propriétaire, à une règlementation visant les procédés de cueillette et la durée des récoltes et destinée à assurer la conservation et la régénération de la plante.

La loi forestière relative à l'Algérie, du 21 février 1903, mentionna de nouveau, à l'article 134, qu'un arrêté du Gouverneur général, pris en Conseil de Gouvernement, déterminerait les conditions de l'exploitation et de la vente de l'alfa.

Elle spécifia, d'autre part, à l'article 58, que l'alfa et autres produits divers des forêts pourraient être cédés par adjudications ou par marchés de gré à gré passés dans les formes prescrites par les articles 18 et 19.

Un arrêté du 20 août 1904, portant classification des produits forestiers et réglant leur mode d'exploitation et de vente, détermina les dispositions d'exécution de la règlementation prévue à l'article 58 de la loi forestière précitée.

Mais comme la majeure partie des forêts situées en territoire militaire étaient, par l'arrêté du 22 décembre

1875, provisoirement distraites de l'action directe du Service des Forêts et que les nappes alfatières des Territoires du Sud n'étaient pas considérées comme faisant partie du domaine forestier, l'arrêté du 14 décembre 1888 continua à régir l'exploitation de l'alfa dans ces régions.

De ce qui précède il résulte que :

1° Les particuliers propriétaires de terrains alfatiers eurent le droit d'exploiter ou de louer leurs biens pour l'ouverture de chantiers d'exploitation, sous la réserve d'adresser une déclaration d'installation de bascules ;

2° Les terrains domaniaux ou communaux et les alfas de forêts du Tell furent mis en adjudication ;

3° Les nappes alfatières des territoires militaires, y compris celles des boisements provisoirement distraits de l'action directe du Service Forestier, continuèrent à être régies par l'arrêté du 14 décembre 1888.

Chaque année, les exploitants demandaient l'autorisation d'installer des chantiers sur les points qu'ils choisissaient. Ces demandes, soumises par l'autorité locale au Général de Division pour les Territoires du Sud ou au Gouverneur Général pour les Territoires du Nord, recevaient, à de bien rares exceptions près, satisfaction. Elles comportaient le payement d'une somme de 500 francs par chantier installé. Un nombre illimité d'exploitants pouvaient s'installer sur le même point. Chacun s'y faisait concurrence, augmentant ses prix d'achat pour attirer les indigènes cueilleurs d'alfa et se rattrapant de cette augmentation en trichant sur le poids.

Certains points d'eau spécialement avantageux pour la facilité des évacuations ou l'abondance des vendeurs indigènes, voyaient parfois quinze ou vingt chantiers d'achat s'installer à côté les uns des autres et se concurrencer.

Par contre, la majorité des nappes éloignées des centres d'évacuation ou moins bien partagées en main-d'œuvre indigène étaient entièrement délaissées.

Il en résultait, comme principal inconvénient, un appauvrissement et même souvent une ruine complète des peuplements situés dans un rayon rapproché des points d'eau avantageux.

D'autre part, des intrigues de toutes sortes étaient nouées par les alfatiers près des chefs indigènes pour amener les cueilleurs d'alfa sur leurs chantiers respectifs. Les transactions avec ces derniers étaient rarement loyales

et empêchaient, de ce fait, toute extension rationnelle de l'exploitation.

Enfin les communes, par les locations d'emplacements de chantiers au prix fixe de 500 francs par an, ne percevaient, pour leur budget, qu'une part excessivement restreinte des bénéfices réalisés par les exploitants.

Cette façon de procéder se continua cependant jusqu'à l'apparition de l'arrêté gouvernemental du 17 octobre 1916, règlementant à nouveau l'exploitation et la vente de l'alfa, lequel renforçait considérablement l'action de l'Administration (1).

Les principales caractéristiques furent :

1° La création d'un contrôle permanent et d'inspections périodiques (annuelles) ;

2° L'extension de la réglementation à tous les territoires militaires du Nord et du Sud ;

3° L'obligation de ne concéder le droit de récolter l'alfa que suivant adjudication ou marché de gré à gré dûment autorisé, pour les terains domaniaux, communaux ou d'établissements publics ;

4° La faculté pour l'Administration, de faire, le cas échéant, opposition aux demandes d'installation de chantiers sur des terrains privés.

A l'article 5, cet arrêté prévoyait que les déclarations à faire par les exploitants devaient indiquer d'une manière précise les terrains à exploiter, leurs limites, leur étendue, etc..

Or, sur les nappes alfatières des Hauts Plateaux, où la propriété n'a pas encore été constituée, il n'était pas possible de donner de semblables précisions.

Pour remédier à cet inconvénient et sauvegarder tous les droits des tribus, on adopta, au lieu de la location « à l'hectare », le système de la location « au chantier ».

Des emplacements de chantiers judicieusement choisis furent répartis sur les territoires de façon telle que le rayon d'action de chacun d'eux donnât une « possibilité de tonnage » d'alfa à exploiter, représentée par un chiffre moyen.

Ces emplacements de chantiers furent mis en adjudication. Le cahier des charges prévit que les adjudicataires auraient uniquement le droit d'acheter de l'alfa sur chaque emplacement jusqu'à concurrence du maximum

1 Cf. MARC. Notes sur les forêts de l'Algérie.

de tonnage fixé, que les indigènes auraient toute liberté pour recueillir l'alfa où bon leur semblerait dans les zones non interdites du territoire de leur tribu et d'aller le vendre là où ils voudraient.

L'Inspection Périodique établissait chaque année :

1° L'état des zones à respecter temporairement dans l'intérêt de la conservation des peuplements ;

2° Les quantités d'alfa pouvant être achetées sur chaque chantier ;

3° La liste des points situés à moins de 4 kilomètres des zones d'interdiction où des chantiers d'achat ou de manipulation pourraient être établis.

Enfin, un service de « Contrôleurs d'Alfa », choisis parmi les agents subalternes du Service Forestier, était ébauché.

Cette règlementation, d'abord essayée sur les régions soumises à la surveillance de l'Annexe d'El-Aricha, donna de bons résultats.

Elle fut étendue aux territoires de Méchéria et de Géryville.

Elle présente de très sérieux progrès sur ce qui existait précédemment.

Les adjudications donnent aux Communes des bénéfices très supérieurs au prix fixe de 500 francs qui était payé jadis par emplacement de bascule.

Le fait, pour chaque adjudicataire, d'occuper seul l'emplacement de chantier amodié, permet à l'exploitation une marche plus rationnelle et la fait s'étendre sur l'ensemble du territoire au lieu de se concentrer sur quelques points.

Les nappes alfatières sont plus ménagées, la main-d'œuvre se répartit mieux.

D'autre part, les intérêts des collectivités indigènes sont entièrement sauvegardés, les adjudicataires n'ayant aucun droit sur les peuplements alfatiers.

Le service des Contrôleurs d'Alfa est à perfectionner. Jusqu'à présent, ils ont simplement surveillé l'exploitation de l'alfa, vérifié les chantiers, recherché et constaté les contraventions aux prescriptions réglementaires.

C'est là un rôle insuffisant. Ils doivent surveiller la végétation. Nous voudrions les voir créer des champs d'expérience dans les différentes régions dont ils ont le contrôle, établir le rapport entre le rendement des nappes alfatières et la nature du sol, les conditions atmosphé-

riques et l'habitat où elles s'étendent, étudier les maladies qui attaquent les plants, la possibilité de la reconstitution des nappes détruites, etc..

Leur surveillance de l'exploitation doit leur permettre de donner à l'Inspection Périodique les renseignements les plus complets sur la façon dont la cueillette a été effectuée chaque année et les résultats qui en sont survenus au point de vue de l'appauvrissement des peuplements.

Il est nécessaire qu'ils aient, avant tout, une parfaite connaissance du pays, de ses ressources en eau, de la main-d'œuvre qui s'y emploie.

Il leur faut établir une carte alfatière à grande échelle de leur zone de surveillance, avec ses vides toujours nombreux, avec ses peuplements classés en trois catégories suivant leur capacité de rendement à l'hectare.

Ils doivent connaître les points susceptibles de fournir les différents alfas de sparterie, étudier la possibilité d'installation d'industries alfatières locales, telles que la fabrication de nattes, de couffins, de cordes, etc..

En un mot, ils ne doivent pas être de simples « dresseurs de procès-verbaux », mais de véritables agents techniques.

Il y a là, nous semble-t-il, toute une instruction et toute une organisation à faire.

Par suite de diverses circonstances, l'Administration Forestière a, jusqu'à présent, été exclusivement chargée de la surveillance des nappes alfatières.

Sans vouloir en quoi que se soit attaquer ce Service, dont la Haute Administration constitue une élite et dont les agents subalternes sont des hommes de devoir dans toute l'acception du terme, nous ne pouvons nous empêcher de considérer son emploi pour la surveillance technique des nappes alfatières sur les Hauts Plateaux comme une anomalie.

La conception d'un Service forestier s'allie avec celle de forêts, de bois, de broussailles, de plantes ligneuses, mais pas du tout avec celle d'une simple graminée.

Il ne viendrait à personne l'idée de faire surveiller par le Service Forestier la végétation des champs de blé ou d'orge des régions de colonisation ou des plaines de Beauce.

Il ne paraît pas davantage exister de raison pour que ce Service ait l'exclusivité de la surveillance technique des

peuplements alfatiers, exception faite pour ceux qui composent les sous-produits des forêts [1].

Nous irons même plus loin, en exprimant l'idée qu'il serait préférable que le Service Forestier ne participât pas à cette surveillance technique.

D'une part, dans leur ensemble, les cadres subalternes de ce Service n'ont, à de rares exceptions près, que des connaissances assez sommaires sur l'alfa et son exploitation : d'un autre côté, ils apporteront fatalement, dans l'exécution de ce travail, qui sera nouveau pour eux, les principes de leur Administration, ce que nous appellerons « leur déformation professionnelle ».

Or, on n'exploite pas des nappes alfatières comme on exploite des forêts ; cela n'a rien de commun, cela ne se ressemble pas.

Les cadres de la Haute Administration des Forêts s'adapteront sans doute aisément à ces nouvelles fonctions parce que leurs connaissances générales, leurs études, leur esprit de réflexion les mettront rapidement à même de saisir la compréhension pratique du fonctionnement de l'Inspection Périodique mais il sera beaucoup plus difficile d'obtenir des agents subalternes de devenir des Contrôleurs d'alfa, dans le sens où nous comprenons le rôle de ces derniers.

Étant donné l'importance prise en Algérie par l'exploitation alfatière, nous croyons qu'il serait préférable de créer au Gouvernement Général un Service spécial d' « Inspection d'alfa ». Il fonctionnerait en dehors du Service des Forêts, il recruterait directement ses Contrôleurs, il surveillerait la végétation des nappes alfatières, il chercherait à développer en Algérie les industries connexes à l'alfa (pâte à papier, sparterie, etc.), il s'efforcerait d'obtenir des débouchés en France pour une partie des alfas allant jusqu'à présent en Angleterre, il établirait un cours, une base de prix de vente, etc., etc..

Le Gouvernement Général semble bien, d'ailleurs, avoir eu, depuis ces dernières années, l'embryon d'une conception de ce genre lorsqu'il a constitué à Alger une « Commission des Alfas » [2].

---

1 Il est intéressant, dans cet ordre d'idées, de se reporter aux obesrvations du Général Ritter et de M. Bézy, Conseiller général d'Oran, au Conseil Supérieur. Cf. Exposé de la situation générale de l'Algérie, année 1885 (Séance du 27 novembre) et année 1886.

2 La Commission des alfas a tout d'abord été créée pour l'étude d'un cas spécial. Son rôle s'est ensuite élargi.

Il y aurait, croyons-nous, intérêt à aller plus loin dans cette voie, en organisant comme nous venons de l'expliquer un service permanent que l'on pourrait appeler « Inspection des Alfas ».

*
* *

Nous avons dit précédemment qu'en dehors des formes d'exploitation ci-dessus exposées, il existait, dans la province d'Oran, un cas spécial résultant du privilège accordé, en 1873, à la Compagnie Franco-Algérienne.

Nous allons examiner cette autre forme de règlementation de l'exploitation de l'alfa.

En 1865, M. Debrousse, un homme d'affaires hardi avait, en association avec M. Sarlin, fait construire un barrage près du confluent de l'Oued Fergoug et de l'Oued El-Hammam et obtenu, en compensation, une concession de vingt-cinq mille hectares dans la plaine de l'Habra.

Beaucoup de choses devaient être faites dans ces terrains marécageux, où l'on projetait, entre autres, de développer la culture du coton.

Messieurs Debrousse et Sarlin y firent établir un système de drainage et de canalisation pour les assècher, les assainir et leur donner de la valeur.

Puis ils en firent le lotissement et en louèrent une partie pour le pacage pendant que, d'un autre côté, ils créaient les orangeries et les vignobles de la Ferme Blanche et de Debrousseville.

M. Debrousse, ayant ultérieurement désintéressé son associé, monta une Société par actions, au capital de 30.000.000 de francs, et lui donna le nom de « Compagnie Franco-Algérienne ».

Il fut, naturellement, le Président du Conseil d'Administration de cette Société.

Envisageant qu'il pourrait tirer de gros bénéfices de l'exploitation de l'alfa sur les Hauts Plateaux s'il pouvait y créer une installation n'ayant pas de concurrence sérieuse immédiatement voisine, il proposa au Gouvernement Général de faire construire et de faire exploiter par la Compagnie Franco-Algérienne, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, le chemin de fer d'Arzew

à Saïda et aux Hauts Plateaux, sans recevoir de l'État ni subvention, ni garantie d'intérêt, à condition qu'il serait concédé à cette Société, également pour une durée de 99 ans, le privilège exclusif de l'exploitation de l'alfa sur une surface de trois cent mille hectares de terrains à alfa situés dans la partie Sud de la Subdivision de Mascara.

L'affaire était d'une importance exceptionnelle. Aussi, avant d'aboutir, donna-t-elle lieu à une longue série de démarches faites par le Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Franco-Algérienne, aussi bien près des Djemâas et des chefs indigènes des tribus intéressées que dans les bureaux du Gouvernement Général à Alger et qu'à Paris.

On retrouve dans le Rapport fait par M. WARNIER, Membre de l'Assemblée Nationale, le 4 avril 1873, pour présenter le projet de loi relative à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie, le passage suivant (1) :

« L'alfa et la senra, deux graminées du genre « stipa » « (d'où le nom de steppes données à la région qui les « produit), sont des plantes textiles de tout temps em- « ployées en travaux de sparterie et de corderie et, depuis « quelques années, très recherchées pour la fabrication « du papier et de divers tissus. L'avenir réservé à ces « deux plantes permet d'espérer, pour les contrées « aujourd'hui inhabitées qui en sont couvertes, une « prospérité égale, si ce n'est supérieure, à celles « qu'elles ont connues sous les Romains, sans compro- « mettre en rien les conditions d'existence des troupeaux « qui y vivent, car les parties de l'alfa et de la senra « propres à des usages industriels sont généralement « impropres à l'alimentation des animaux.

« Déjà des propositions de construction de chemins de « fer, sans subventions et sans garanties d'intérêts, ont « été faites au Gouvernement de l'Algérie en vue de « l'exploitation des deux plantes dont nous parlons. Ces « chemins et les grands établissements qui en seraient la « conséquence métamorphoseraient rapidement la région « des steppes : mais pour que le projet dont nous parlons « puisse se réaliser, il importe que l'État maintienne ses « droits sur la nue propriété du sol tout en respectant les

---

1 Cf. ESTOUBLON et LEFÉBURE. Code de l'Algérie, tome 1, page 401. Loi du 26 juillet 1873.

« droits de parcours généraux au profit de quiconque « voudra en jouir.

« Biens vacants et sans maîtres, les steppes appar- « tiennent et ne peuvent appartenir qu'à l'État ».

Il est aisé de se rendre compte de la suggestion à laquelle était soumis l'honorable Rapporteur lorsqu'il écrivait ce qui précède à propos de la loi sur la propriété en Algérie.

Il faisait, d'ailleurs, preuve en la circonstance d'une certaine ignorance des divers éléments de cette question particulière [1].

Le « sennegha » ou albardine [2], appelé vulgairement « faux alfa » ne s'emploie ni pour la fabrication de la pâte à papier, ni pour la sparterie.

Il ne s'étend pas en immenses nappes comme l'alfa, mais est constitué soit par des plants isolés, soit par des peuplements de peu d'étendue.

Le mot latin « stipes » qui a servi à la formation du nom « stipacée », attribué à la classification de l'alfa, n'a jamais servi d'étymologie au mot « steppe » dont la provenance est russe.

(Le mot russe « stepj » désigne les immenses étendues semi-désertiques des plaines de l'Europe et de l'Asie septentrionales et est passé dans la langue française sous la déformation de « steppe ».)

Quant à l'occupation romaine, elle n'avait jamais pénétré que par des expéditions passagères et rares sur les Hauts Plateaux Oranais qui n'avaient tiré aucune prospérité de ces incursions.

Tout cela n'avait d'ailleurs aucune importance ; il s'agissait seulement de préparer, par des phrases sonores, l'opinion de l'Assemblée Nationale à l'octroi d'un privilège susceptible de paraître excessif tant par sa durée que par son étendue.

Par convention du 20 décembre 1873, le privilège fut accordé pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

---

1 Une semblable ignorance se retrouve parfois dans certains milieux dirigeants. On a, par exemple, conservé, chez les alfatiers de Bedeau, le souvenir d'un jeune fonctionnaire venu d'Alger, il y a une vingtaine d'années pour inspecter les nappes alfatières et qui, cherchant à s'instruire, s'était enquis gravement de l'époque à laquelle annuellement se semait l'alfa.

2 Le sennegha est, en botanique, le *Lygeum spartum*. L.. — L'alfa vrai est le *Stipa tenacissima*. L..

Il était, entre autres clauses, stipulé dans cette convention :

1° Que les indigènes ne pourraient exploiter l'alfa dans une intention de commerce que pour le compte de la Compagnie Franco-Algérienne, en se faisant inscrire sur les listes de ses chantiers et à la condition, sous peine de radiation de ces listes, de se conformer aux règlements d'exploitation qu'elle aurait arrêtés ;

2° Que la Compagnie Franco-Algérienne devait veiller à la conservation de l'alfa et empêcher les entreprises qui seraient de nature à compromettre la conservation et la reproduction des peuplements ;

3° Que la Compagnie Franco-Algérienne pourrait, au moyen de travaux exécutés à ses frais, utiliser les terrains pour le jardinage, les cultures diverses et les plantations.

Des difficultés survinrent presqu'immédiatement au sujet de la délimitation du périmètre de la Concession. Après de longues discussions et des laborieux travaux exécutés sur le terrain par des commissions, on se mit d'accord le 20 novembre 1875 en établissant et en approuvant une annexe à la convention du 20 décembre 1873.

Les djemâas des tribus et de douars-communes intéressées furent appelées à donner, à leur tour, leur approbation. Certaines d'entre elles voulurent, paraît-il, esquisser un geste de protestation, mais les représentants de la Compagnie Franco-Algérienne surent calmer leurs appréhensions et obtenir une adhésion à peu près complète.

L'exploitation commença en 1876 ; elle se fit tout d'abord en régie sous la direction de M. Engler, auquel succéda M. Fousset, Ingénieur de la Compagnie.

Les alfas achetés aux indigènes étaient emballés à Aïn-el-Hadjar.

Le ravitaillement des chantiers d'exploitation (ainsi que celui des chantiers de construction de la voie ferrée) avait été attribué par adjudication à MM. Carrafang et Pardiès.

Le mode d'exploitation en régie ne donnant pas de bons résultats, on usa, en 1880, d'un autre procédé.

L'exploitation fut divisée en trois lots : celui de Marhoum, celui de Khalfallah et celui de Bedeau.

MM. Legendre et Solari prirent le lot de Marhoum ;

MM. GAZANIOL et LEMANISSIER eurent celui de Khalfallah.

Le lot de Bedeau resta d'abord inexploité.

Les entrepreneurs achetaient chacun pour leur compte et au prix qu'ils voulaient, l'alfa aux indigènes ; ils le le revendaient à la Compagnie à raison de 2f50 le quintal, livré à Marhoum ou à Kalfallah.

Ce procédé ne donna pas de meilleurs résultats. Les commis des entrepreneurs payèrent en moyenne aux indigènes 1f50 le quintal d'alfa qu'ils leur achetèrent (d'où le sobriquet donné par ces derniers à la Compagnie Franco-Algérienne, qu'ils appelaient « Compagnie Frank-ou-nous », Frank-ou-nous, en sabir, désignant la somme de 1f50).

Certains d'entre eux livrèrent des alfas verts ou humides qu'on eut le tort d'emballer à Aïn-el-Hadjar et qui, en Angleterre, furent refusés et laissés pour compte.

La réception des alfas provenant des chantiers fut insuffisamment contrôlée. Des déficits, des pertes, des manquants se produisirent.

Cet état de choses se continua jusqu'en 1886. A cette époque, la Compagnie Franco-Algérienne, en présence des mauvais résultats financiers de l'entreprise, décida d'abandonner l'exploitation et loua son privilège à M. CARRAFANG, de Saïda, moyennant le payement annuel d'une somme de 20.000 ou 30.000 francs.

M. CARRAFANG avait une connaissance approfondie de la Concession et, comme adjudicataire des transports de ravitaillement de la Compagnie Franco-Algérienne, avait été à même de se rendre compte des causes ayant déterminé l'échec financier de l'exploitation.

Très actif, très simple, payant sans cesse de sa personne, bien secondé par un personnel très restreint mais judicieusement choisi, il arriva à faire rendre à cette entreprise les bénéfices qu'avait escomptés M. DEBROUSSE en 1873.

Administrant directement les lots de Khalfallah et de Marhoum, il s'associa, pour l'exploitation du lot de Bedeau, avec M. VILLUMBRALÈS, de Sidi-Bel-Abbès.

Le 31 janvier 1905, il racheta, pour 470.000 francs, à la Compagnie Franco-Algérienne, son privilège sur la Concession de 300.000 hectares.

Après avoir édifié une solide fortune, se sentant fatigué et malade, il céda, le 3 juin 1912, ce privilège à M. J. A. OLIVARÈS, alfatier à Marhoum, pour la somme de 2.235.000 francs.

M. J. A. OLIVARÈS, ayant besoin d'un bailleur de fonds pour exploiter et payer le prix de vente sus-indiqué, fut mis, par un intermédiaire, en relation avec la Société GERMAIN, MANENT et Cie, d'Alger, laquelle lui avança les capitaux nécessaires.

En deux années, M. J. A. OLIVARÈS se ruina et, en 1914, la Société GERMAIN, MANENT et Cie dut, pour sauver ses capitaux, reprendre elle-même la direction des affaires. Elle chercha d'abord à revendre le privilège. Puis, modifiant sa façon de voir, cette Société se transforma, en 1918, pour l'exploitation des droits de l'ancienne Compagnie Franco-Algérienne, en « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ALFAS ».

*
* *

Si l'on se reporte aux termes cités plus haut du rapport du Dr WARNIER dans sa présentation du projet de loi sur la propriété en Algérie, et si l'on examine la situation créée par l'exploitation, pendant 45 ans, du privilège accordé à la Compagnie Franco-Algérienne, on remarque que les résultats escomptés n'ont nullement été atteints.

Les grands établissements annoncés ne se sont pas édifiés, l'ère de prospérité rappelant celle de l'époque de la « paix romaine » ne s'est pas produite.

Des gens se sont ruinés dans l'exploitation de ce privilège, d'autres s'y sont enrichis ; tous ont travaillé uniquement pour des gains immédiats et n'ont profité du monopole qui leur avait été accordé que pour laisser à peu près détruire les peuplements les plus rapprochés des voies ferrées.

Aucun effort n'a été réellement fait pour la répartition de l'exploitation sur l'ensemble de la Concession et les zones de l'Est, éloignées des gares d'évacuation, sont restées à peu près vierges de toute cueillette.

Par contre, ce privilège a été l'origine d'une série de conflits, tant avec l'Administration des Forêts qu'avec la Colonisation et avec les indigènes stationnés sur le territoire de la Concession.

En ce qui concerne la Colonisation, au fur et à mesure que la grande culture s'étendait au Sud de Saïda, elle se trouvait en contact avec la superficie de 300.000 hectares concédée, elle empiétait sur cette superficie, elle y taillait

des emprises par des achats de terrains aux indigènes qui étaient réguliers en tant que ventes, mais qui diminuaient, par les défrichements opérés, la totalité des peuplements alfatiers accordés par les Conventions de 1873 et 1875 à la Compagnie Franco-Algérienne.

On se trouvait alors en présence de ce dilemme : ou bien arrêter l'essor de la colonisation, ou bien léser le propriétaire du privilège exclusif de l'exploitation de l'alfa.

M. Carrafang, à l'époque duquel les principales emprises furent faites, n'hésita pas à préférer voir les zones de grande culture progresser, mais certains de ses successeurs ne semblèrent pas partager sa manière de voir et élevèrent des protestations à ce sujet.

Une question du même genre se posa pour les indigènes des tribus enclavées sur le territoire de la Concession.

Lorsque le privilège fut accordé en 1873, le Sénatus-Consulte n'avait pas encore été appliqué sur la presque totalité des régions concédées. M. Warnier, dans son rapport du 4 avril 1873, avait déclaré toutes les nappes alfatières des Hauts Plateaux des « biens vacants et sans maîtres » ne pouvant appartenir qu'à l'État.

On fut ultérieurement amené à constater qu'en réalité il y avait des melk, des sabega, des communaux et des domaniaux.

Quand la Concession avait été donné, tout le Sud-Oranais était encore agité par l'interminable insurrection des Oulad Sidi Cheikh ; l'insurrection de Bou-Amama en 1881 allait encore augmenter le trouble.

Les populations demi-nomades des Hauts Plateaux songeaient peu à cultiver

Mais, lorsque la paix fut définitivement établie, lorsque la sécurité revint, bon nombre d'indigènes des tribus enclavées voulurent défricher et labourer. Mais en opérant ainsi, ils effectuaient « une entreprise de nature à compromettre la conservation et la reproduction des peuplements alfatiers ».

On se retrouvait encore en présence, sous une autre forme, du dilemme précédemment posé.

Le concessionnaire, soucieux de défendre les droits qui lui étaient reconnus par la Convention, faisait dresser par ses gardes de nombreux procès-verbaux à l'encontre des « délinquants » qui, simplistes et primitifs, n'arrivaient

guère à comprendre pourquoi ils étaient traduits en justice.

Les propriétaires des biens melk enclavés à l'intérieur du périmètre de la Concession se trouvaient, eux aussi, dans une situation ambiguë s'ils voulaient exploiter l'alfa existant sur ces melk.

Dans un ordre d'idées différent, d'autre causes de mécontentement ont été relevées.

Par suite de la restriction de la concurrence, dûe à l'octroi d'un privilège, l'alfa cueilli sur la Concession a toujours été payé aux indigènes à un taux inférieur à celui vendu à l'extérieur de son périmètre sur les chantiers d'autres exploitants.

Si l'on tient compte du prix très élevé auquel a été payé en dernier lieu la Concession (environ 3.000.000 de francs) et de l'intérêt de l'argent ainsi engagé, on s'explique en partie les raisons qui peuvent pousser les propriétaires du privilège à payer moins cher que sur les chantiers extérieurs le produit de la cueillette des indigènes.

Mais les nomades ne sauraient comprendre toutes ces causes de moindre rémunération de leur travail. Ils les subissent parce que l'aire de leurs transhumances les oblige à mener, pendant la période estivale, leurs troupeaux dans la région concédée, mais il s'estiment lésés.

En résumé, l'attribution pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans du privilège exclusif de l'exploitation de l'alfa sur une surface de peuplements alfatiers de 300.000 hectares (1), n'a pas amené, depuis 45 ans, les résultats brillants escomptés par le Rapporteur de la loi sur la propriété en Algérie.

Par contre, elle a permis une exploitation abusive et la destruction d'une superficie considérable de nappes alfatières et elle a créé de nombreuses difficultés.

De plus, par les cessions successives dont elle a été l'objet, elle a dévié du but pour lequel elle avait été accordée ; elle est devenue trop souvent un objet de spéculation au lieu de demeurer une base d'industrie algéro-française.

---

1 Il y a lieu de noter que ces 300.000 hectares de nappes alfatières sont compris sur une superficie totale d'environ 800.000 hectares, comprenant des peuplements alfatiers, des zônes forestières, des étendues d'armoise (chih) et des vides.

*
* *

Le développement commercial toujours croissant des transactions alfatières entre l'Angleterre et les pays producteurs ne pouvait laisser indifférente la Haute Administration Algérienne ; celle-ci se rendait très exactement compte de l'intérêt qu'il y aurait à faire dériver sur la Métropole la plus grande partie des exportations alfatières de l'Afrique du Nord et à créer en France et en Algérie des usines susceptibles d'utiliser les alfas presqu'uniquement travaillés jusqu'alors par les industriels du Royaume Uni.

Des difficultés d'ordre technique provenant du prix du charbon et des produits chimiques, plus élevé en France et en Algérie qu'en Angleterre, du manque en Algérie d'eau courante en quantité suffisante à proximité de la mer, avaient été les causes principales (1) de la monopolisation de la fabrication de la pâte à papier d'alfa par l'Angleterre.

Mais l'invention de procédés nouveaux (2) pour le traitement des alfas et la découverte de gisements potassiques ont permis d'envisager la question sous un jour actuellement plus favorable pour la réalisation de la création d'une industrie algérienne.

Afin de favoriser ce développement, la Haute Administration Algérienne semble disposée à accorder des concessions de longue durée sur de vastes étendues aux industriels qui s'engageraient à construire des usines de fabrication de pâte à papier en Algérie et à y obtenir un rendement minimum bien spécifié.

Ces industriels devraient, en plus de ces obligations, payer à l'État ou aux Communes un droit fixe de location à l'hectare, un autre droit sur le nombre de tonnes d'alfa

---

1 Cf. H. de Montessus. *Alfa et Papier d'Alfa.*

La pâte d'alfa sèche prend une dureté qui lui fait perdre ses qualités propres ; c'est pourquoi on lui laisse 35 à 37 % d'eau ; cette impossibilité de sécher complètement la pâte d'alfa est une des raisons pour lesquelles on n'a pas, jusqu'à présent, créé d'usines de production de pâte sur les lieux mêmes de récolte d'alfa, comme on aurait pu le faire pour diminuer les frais de transport de 50 % des matières non cellulosiques contenues dans la plante. Étant obligé de laisser dans la pâte 35 % d'eau, c'est donc de 35 % qu'on augmenterait les frais de transport, emballage et manutention.

2 Les procédés de fabrication anglais comportent le nettoyage mécanique de l'alfa, son lessivage à la soude caustique à température d'ébullition, le triage, le défilage et le blanchiment au chlore. Actuellement, comme il l'a déjà été dit, d'autres procédés de fabrication sont employés en France. Des tentatives non suivies de succès ont également été faites pour obtenir, par des moyens purement mécaniques, la séparation de la cellulose.

achetées et un pourcentage sur les bénéfices réalisés.

Cette conception de l'exploitation alfatière serait appelée à modifier profondément la règlementation actuelle.

Nous allons exposer comment nous en comprenons l'application.

Tout d'abord, l'idée de « privilège » doit être totalement exclue.

L'expression « privilège exclusif du droit de l'exploitation de l'alfa sur une superficie de 300.000 hectares pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans » a certainement suscité à la Compagnie Franco-Algérienne plus de jalousie, d'inimitiés et d'hostilités qu'elle n'en méritait, parce que l'idée reste bien arrêtée dans l'ensemble social que, du moment où un particulier ou une Compagnie peuvent s'affranchir d'une concurrence, ils acquièrent un privilège aux dépens de la Société ; on est porté à croire qu'ils peuvent s'assurer des profits ne dérivant pas entièrement des services productifs qu'ils ont rendus, et dont une partie est un véritable impôt mis à leur profit sur les consommateurs (1).

Dans le cas de la Compagnie Franco-Algérienne, l'idée de privilège pouvait se soutenir. Cette compagnie construisait une voie ferrée sans subvention, ni garantie d'intérêt et l'exploitait ; en compensation, elle recevait un privilège d'industrie alfatière.

Mais, du jour où, le chemin de fer étant construit, elle se déclarait incapable d'en poursuivre l'exploitation et le remettait à l'État, le privilège d'industrie alfatière devait-il être maintenu ou devait-il cesser ?

Ce privilège est resté à la Compagnie Franco- Algérienne qui, après avoir fait preuve d'incapacité dans son exploitation, l'a vendu.

Actuellement, les conditions seraient, d'ailleurs, toutes différentes.

Si un exploitant construit une usine de fabrication de pâte à papier, est-ce que cette usine pourra revenir à l'État ou à l'Algérie en cas de non-tenue des engagements pris ?

Évidemment non. L'intérêt public n'est pas le même, dans ce cas, que dans celui de la construction de la voie ferrée.

---

2 Cf. J. B. Say. *Économie politique.*

Un autre inconvénient du privilège réside dans le fait que la Compagnie ou la Société qui en est titulaire deviendra, s'il est étendu, maîtresse des prix, qu'elle pourra, si son intérêt l'y invite, tenir le marché non complètement approvisionné, « understocked » comme disent les Anglais, de manière que la demande se trouvant un peu supérieure à l'approvisionnement, la concurrence des acheteurs soutienne le prix de la marchandise [1].

C'est donc à la concurrence qu'il faut s'adresser pour arriver aux résultats recherchés.

Cette concurrence ne saurait s'obtenir qu'en procédant à la mise en adjudication des terrains alfatiers, avec des cahiers des charges spécialement établis en vue de lier l'exploitation des nappes et l'industrie de la fabrication de pâte à papier.

Les intéressés font remarquer avec raison que les adjudications ou les marchés de gré à gré, passés chaque année ou par périodes résiliables de 3, 6 et 9 ans, sont d'une durée insuffisante pour leur donner le temps matériel de rentrer dans les débours et les avances de capitaux que nécessitent de semblables entreprises.

Ils se souviennent du chiffre de quatre-vingt-dix-neuf ans accordé en 1873 à M. Debrousse et tendent vers des durées de concesion, sinon identiques, tout au moins similaires.

L'exemple de ce qu'a donné, pendant 45 ans d'exploitation, le privilège accordé à la Compagnie Franco-Algérienne, est suffisant pour écarter l'idée d'un retour à de semblables errements.

Mais nous trouvons dans l'arrêté du 20 août 1904, établi en conformité de l'article 58 de la loi forestière du 21 février 1903, une indication précieuse, d'après laquelle (article 6) des produits divers des forêts peuvent être mis en adjudication pour une durée allant jusqu'à dix-huit ans.

Ce chiffre de dix-huit ans nous semble être celui auquel il y aurait lieu de s'arrêter et de ne pas dépasser [2].

---

1 Les Hollandais, maîtres du commerce des Moluques, brûlaient, jadis, une partie des épices qui s'y recueillaient, afin de soutenir en Europe le prix de ce qui restait.

2 Les adjudications se feraient pour des périodes de 6, 12, 18 ans résiliables par périodes de six ans, dans un ordre d'idées identique à celui qui règle actuellement des marchés de 3, 6 et 9 ans.

Il permettrait aux industriels réellement désireux de travailler d'avoir le temps nécessaire de couvrir leurs avances et de réaliser des bénéfices. Il aurait d'autre part l'avantage de ne lier pour une durée trop longue ni les adjudicataires, ni les propriétaires des nappes alfatières (État ou Tribus).

A une époque où tout évolue, il ne serait plus admissible d'engager l'avenir pour un siècle, ni même pour un demi-siècle.

Pour écarter tout but simplement spéculatif et pour voir se réaliser l'installation d'une industrie alfatière, les amodiations ainsi consenties ne devraient pouvoir, sous aucun prétexte, être cédées ou vendues comme l'a été à diverses reprises le privilège de la Compagnie Franco-Algérienne.

L'idée de cette interdiction n'est pas nouvelle. Elle se retrouve dans une autre convention intervenue le 23 mars 1883 entre le Gouvernement Général et la « Compagnie Algérienne » au sujet de la concession du jardin d'Essai du Hamma (à Alger), articles 13 et 14 de la convention.

C'est le meilleur moyen d'obliger les adjudicataires à aboutir aux buts industriels recherchés par l'Administration.

Pour les raisons que nous avons exposées plus haut, les amodiations à « l'hectare » doivent être rejetées quand il s'agit des peuplements alfatiers des Hauts Plateaux.

Elles sont trop difficiles à délimiter exactement dans des régions où la propriété n'est pas encore définie ; elles sont, d'autre part, pour les indigènes des tribus intéressées, une source de tracas qui doit les faire repousser.

Seules, les adjudications « au chantier », telles qu'elles fonctionnent actuellement en territoire militaire, semblent pouvoir être admises, car, seules, elles satisfont tout à la fois les intérêts des véritables exploitants et ceux des propriétaires du sol, auxquels elles évitent toute contestation ou toute discussion de terrain.

Pour parer à des manœuvres dolosives de spéculation basées sur la diminution des stocks et pour empêcher l'avilissement du prix de la main-d'œuvre des cueilleurs d'alfa, les adjudicataires devraient être tenus d'exploiter annuellement, sur chacun des chantiers amodiés, une quantité minima, en principe égale à la moitié du ton-

nage maximum indiqué par l'Inspection Périodique pour chaque emplacement [1].

Ces adjudicataires devraient obligatoirement payer l'alfa aux indigènes à un prix qui ne pourrait être inférieur à un minimum fixé préalablement chaque année par les Commandants de Territoire, les Généraux de Division ou les Préfets, suivant la région et soumis à l'approbation du GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Ce prix minimum d'achat du quintal d'alfa devrait être basé sur la moyenne quotidienne que peut cueillir un (ou une) indigène de force ordinaire et sur la mesure de ce qu'il faut pour vivre à cet indigène et à sa famille.

Ce taux « du strict nécessaire » peut évidemment prêter à discussion. L'exploitant a tout intérêt à démontrer que les besoins, si modérés soient-ils, des indigènes excèdent les bornes du strict nécessaire et, inversement, ces derniers tendent à obtenir le maximum de salaire avec le minimum d'effort.

Il appartiendrait à l'Administration de chercher à protéger, dans une juste mesure, la main-d'œuvre indigène, quelque délicat qu'il soit pour elle d'intervenir dans de semblables cas sans risquer de blesser la liberté des transactions.

Nous arrivons enfin à la question des redevances à payer.

Le problème se pose ainsi. Un industriel s'engage à construire et à faire fonctionner en Algérie une usine qui doit produire obligatoirement X tonnes de pâte à papier destinées à la France.

Cet industriel a besoin, à cet effet, d'une concession de nappes alfatières pour une longue durée. Il accepte les conditions d'exploitation qui lui sont imposées (interdiction de céder à un tiers son exploitation, salaire minimum, obligation d'exploiter, etc.). Il se rend adjudicataire d'une série de chantiers et, de par les effets de la concurrence, les paye un prix assez élevé.

---

1 Il y aurait lieu de toujours bien spécifier les « cas de force majeure » qui, seuls, seraient susceptibles d'empêcher l'exécution stricte des contrats passés, car c'est souvent avec l'arrière-pensée d'invoquer ultérieurement de semblables cas, que certains exploitants acceptent les conditions les plus sévères.

Ces cas de force majeure ne devraient viser, en général, que des causes d'insurrection ou d'action militaire, et jamais une situation économique devenue défavorable, cette dernière cause devant obligatoirement amener, dans des conditions à prévoir, la résiliation du bail.

Doit-on s'en tenir là ou y a-t-il lieu encore de lui réclamer :

1° Un droit fixe sur chaque tonne d'alfa achetée aux indigènes ;

2° Une part sur les bénéfices qu'il réalisera dans son industrie.

Le droit fixe par tonne d'alfa achetée peut s'admettre et s'ajouter au prix d'adjudication, si ce dernier n'a pas atteint un minimum fixé à l'avance.

Mais la seconde question prête à discussion.

Une proposition de loi tendant à rendre obligatoire la participation aux bénéfices a été déposée récemment sur le bureau de la Chambre des Députés.

La Haute Administration semble s'être inspirée de ce projet de loi pour chercher à obtenir, au profit des communes intéressées, en plus d'une redevance fixe, un pourcentage sur les bénéfices réalisés.

L'application d'une semblable convention se heurterait à bien des difficultés. Il n'y a pas lieu de les discuter ici, parce qu'avant tout, le cas envisagé par le législateur sur la participation aux bénéfices ne semble pas concerner la main-d'œuvre indigène des cueilleurs d'alfa.

En effet, cette part de bénéfices reviendrait aux Communes parce que ces dernières sont la représentation des collectivités indigènes sur le territoire et avec la main-d'œuvre desquelles l'alfa aurait été cueilli.

Cette part de bénéfices versée au budget des dites Communes contribuerait ainsi à augmenter le bien-être de chacun en facilitant l'exécution de certains travaux d'utilité publique.

Cette thèse pourrait se soutenir si on se trouvait en présence de salariés dont le travail manuel est fixe et joue un rôle mathématiquement défini dans l'ensemble de l'entreprise.

Mais, tel n'est pas le cas. L'indigène qui se livre à la cueillette de l'alfa n'a aucune astreinte autre que celle de ses propres besoins. Suivant qu'il le juge ou non convenable, il travaille beaucoup, peu ou pas du tout. Il se déplace comme bon lui semble, va vendre à tel chantier qui lui convient le produit de sa cueillette et, au lieu d'être un salarié, comme par exemple l'ouvrier d'usine, est une sorte d'entrepreneur se livrant, à sa guise, à un travail quand et comme il lui plaît.

L'alfa qu'il arrache sur des communaux et des domaniaux où sa tribu transhume, représente un capital collectif de cette dernière ou de l'État, et ce capital a l'avantage de s'user fort peu, de se renouveler de lui-même et de se trouver, de ce fait, perpétuellement maintenu.

Ce cueilleur d'alfa n'intervient en rien dans les transformations ultérieures que subit la marchandise qu'il a vendue.

Il n'assume aucune parcelle de la responsabilité tant morale que pécuniaire qui pèse sur l'industriel. Il n'y engage ni sa fortune, ni sa réputation. Ses risques sont nuls. A peine a-t-il à craindre le chômage pour le cas où les affaires de l'adjudicataire viendraient à péricliter.

Dans ces conditions, où est le droit pour les Communes représentant la collectivité des cueilleurs d'alfa de toucher, pour leur Budget, une participation aux bénéfices ?

Et, en admettant qu'elles l'obtiennent, quelle serait la base du coëfficient à leur accorder ? Comment s'établirait, sans faire naître des conflits, le contrôle de la comptabilité des industriels ?

Enfin, si un adjudicataire faisait de mauvaises affaires, est-ce que les Budgets communaux, après avoir participé aux bénéfices, participeront aux pertes ?

Quoiqu'il en soit de cette question, nous ne croyons pas qu'il soit bon, tout au moins actuellement, de vouloir appliquer des lois sociales aussi délicates à une main-d'œuvre tout à la fois très primitive et très indépendante, qui constitue, par sa façon d'opérer, une série d'entreprises particulières.

Les redevances obtenues par voie d'adjudication (ou bien, en cas de non réussite de celles-ci, perçues à la suite de marchés de gré à gré), ainsi que celles provenant de taxes complémentaires sur le tonnage de l'alfa acheté, nous semblent suffisantes pour sauvegarder les intérêts des Budgets communaux ou de l'État, sans qu'il y ait lieu d'imposer à une industrie encore en formation des charges dont le recouvrement serait d'une évaluation incertaine et discutable.

*
* *

En résumé les peuplements d'alfa constituent une partie féconde des richesses du sol algérien.

Ils n'ont, jusqu'à ces dernières années, pas été exploités d'une façon suffisamment rationnelle.

Le but actuellement envisagé par la Haute Administration Algérienne tend à remédier à cet état de choses en liant étroitement la fabrication de la pâte à papier et l'exploitation de l'alfa ; elle voudrait aussi transformer en industrie française ce qui, jusqu'à présent, a presque exclusivement été laissé aux entreprises anglaises.

Pour arriver à ces résultats, il était tout d'abord nécessaire de rompre totalement avec les habitudes et les usages des précédentes époques.

C'est ce qui a été fait. Les lois et les arrêtés en vigueur empêcheront la dévastation et la ruine de ces richesses. Bien qu'une faible partie seulement des surfaces alfatières ait encore été délimitée, quoique les droits de l'État, des tribus et des particuliers n'aient point été établis dans les zones des Territoires du Sud, il semble possible d'organiser dès maintenant d'une façon méthodique un plan d'ensemble de l'exploitation.

Mais nous sommes fermement persuadés que les buts poursuivis ne pourront être atteints que si toute idée de monopole, de privilège [1] est écartée, toute tentative d'intrigue est repoussée, tout but simplement spéculatif est rejeté et que si on laisse au libre jeu de la concurrence la faculté de s'exercer dans un cadre convenablement approprié.

Capitaine A. H. NOËL.

---

1 Au cours de la séance du samedi 9 avril 1921, au sujet de la discussion du budget des P. T. T., le Sénat a fait connaître formellement sa volonté de n'accorder pour quoi que ce soit aucune concession dont la forme put déguiser un monopole ou un privilège ; Il s'agissait en l'espèce de T. S. F., mais le principe fut généralisé.

VARIÉTÉS

L'Abeille du Sahara. — Au mois de mars 1921, M. Ph. J. Baldensperger, apiculteur à Nice, a entrepris un voyage dans l'Extrême-Sud-Oranais pour rechercher et étudier une abeille mellifère élevée dans les oasis.

Avant de quitter Oran, le distingué apiculteur voulut bien faire une visite à la bibliothèque de la Société où il put se documenter sur les régions qu'il allait parcourir.

A son retour, il nous promit de nous envoyer quelques détails sur les résultats de son voyage, résultats qui ne pouvaient être qu'insuffisants étant donné que la saison printanière était encore trop peu avancée. En France on croit généralement qu'il fait toujours chaud au Sahara, on ignore que si le thermomètre dépasse pendant la période hivernale, 30° à midi, il n'est pas rare de voir, le matin, jusqu'en avril, de la glace aux bords des oueds ou des mares. Les nuits sont souvent très froides.

Quoique la saison fut mal choisie, l'intrépide apiculteur a tiré le meilleur parti possible de son excursion, ainsi qu'en témoignent les extraits suivants de l'intéressante lettre qu'il a bien voulu nous adresser et dont nous le remercions vivement.

Puissent ces données intéressantes susciter de nouvelles recherches. La Société de Géographie accueillera avec reconnaissance les observations qui lui seraient soumises à ce sujet.

.... Ainsi que vous m'en aviez prévenu, la saison était encore trop froide et je n'ai pu trouver ni insectes, ni reptiles. Le soleil manquait. J'ai eu assez de difficultés pour avoir les abeilles convoitées ; ce n'est que par conversation que j'ai appris que l'abeille existe depuis Bou-Denib jusqu'à Djelfa au moins.

L'abeille noire que je désignerai dans mes rapports comme « la Tellienne », jusqu'à ce qu'un nom plus approprié vienne le remplacer, se trouve partout sur le littoral Méditerranéen et sur la côte de l'Atlantique jusqu'au Sud de Mogador ; aussi dans tout le Tell ; en Oranie, jusqu'à Saïda. A partir de là, par suite de la rareté des plantes mellifères sur les Hauts Plateaux, il n'y a plus d'abeilles.

Les vents froids qui soufflent au printemps, joints à l'absence de nourriture, forment un obstacle insurmontable qui empêche les deux races d'abeilles de se rencontrer, d'où la pureté de chaque race.

L'autre abeille, que j'appellerai « la Saharienne », en attendant un nom plus propice, appartient comme sa cousine Tellienne, à l'*Apis mellifera*. C'est une des plus belles abeilles qui existent, elle ressemble absolument à celle de l'île de Chypre. Elle est de couleur orangée avec les deux derniers anneaux très noirs ; au bas du thorax elle présente le croissant doré particulier à « la Cypriote ».

Je me suis procuré une ruche à Aïn-Sefra et je l'étudie en ce moment à Nice.

D'où vient cette abeille dans une région aussi ingrate ?

C'est une question difficile à résoudre ? Ou ces rares essaims sont les survivants d'abeilles autochtones, ou ils proviennent de l'île de Chypre.

Les Grecs et les Égyptiens transportaient leurs abeilles le long du Nil et à travers la Méditerranée. Il est fort probable que les colons de la Céranïque ont transporté la « Cypriote » dans leurs colonies.

Quand les Juifs furent persécutés en Orient, au Ier siècle de notre ère, beaucoup de colons parmi eux, porteurs de culture grecque, émigrèrent au Sahara par l'Oued-ed-Djedi. D'oasis en oasis, ils allèrent établir une Palestine au Touat. Les abeilles étaient leurs compagnons fidèles.

Nous savons que de nos jours, les arabes nomades transportent leurs ruches lorsqu'ils se déplacent. Ils les installent auprès d'un marabout pour les protéger contre les voleurs.

.... Voilà mon opinion, une hypothèse faute de mieux. Très volontiers j'adopterai une manière de voir plus plausible et je vous donne ma théorie seulement en attendant qu'une autre soit émise. Peut-être un voyageur plus jeune, plus courageux suivra la Saharienne tout le long de la bordure nord du Sahara, au sud de l'Atlas, même dans le Guir, peut-être aussi en plein désert, à In-Salah ?

Recensement de la population de la Commune d'Oran en 1921. — En attendant que les chiffres définitifs, concernant la population du département d'Oran, permettent de les comparer à ceux donnés par les recensements antérieurs, il nous a paru utile de consigner dans le Bulletin les premiers résultats du recensement pour la Commune d'Oran.

Ce travail préliminaire va nous permettre de mettre en regard les chiffres globaux des deux recensements de 1911 et 1921.

Pour les deux opérations la population se décompte comme il suit :

	1911	1921
Français d'origine et naturalisés..	69.045	86.872
Étrangers	31.241	30.612
Indigènes sujets français..........		18.406
Indigènes	17.737	
Indigènes sujets étrangers........		1.373
Fermes hors de la ville...........		949
Population comptée à part........	5.063	7.944
Population totale................	123.086	146.156

Le recensement de 1921 accuse donc une augmentation de 23.070 unités. La population de la ville d'Oran ne cesse par conséquent pas de s'accroître ; elle a doublé en 30 ans ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

1891	74.231
1896	80.941
1901	88.235
1906	106.517
1911	123.086
1921	146.156

Malgré cette progression, il y a lieu de remarquer que la moyenne de l'augmentation annuelle pendant les dix dernières années n'est que de 2.307 unités, tandis qu'elle avait été pendant la décade précédente de 3.485 habitants.

Les causes de cette diminution doivent être attribuées aux conséquences de la guerre et à un fléchissement dans l'apport de l'émigration européenne dont une partie du courant est détournée vers le Maroc.

Il est aussi un autre facteur dont il y a lieu de tenir compte : c'est celui du grand nombre de colons de l'intérieur qui sont venus se fixer à la ville. Il est résulté de ce fait un supplément de population qui, s'il a corrigé en partie la perte dûe à l'insuffisance de l'émigration, prouve que celle-ci est encore plus réduite que ne l'indique la progression annuelle.

Houille de Kenadsa. — Le produit de l'exploitation, en 1920, a été d'environ 6.000 tonnes.

Pétroles de Tliouanet. — La production en 1920 a atteint environ 700 tonnes de pétrole brut.

F. Doumergue.

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

LE DOGME ET LA LOI DE L'ISLAM. — Histoire du développement dogmatique et juridique de la religion musulmane, par I. Goldziher, Professeur à l'Université de Budapest. — Traduction de M. Félix Arin, Inspecteur des Services Judiciaires Chérifiens. I volume, VIII-315 pages. Paris, Paul Geuthner, 1920.

Cet ouvrage date de 1910. Sa traduction était sur le point de paraître en 1914, lorsque la guerre éclata.

Comme l'écrit M. Félix Arin, l'œuvre n'a, depuis, perdu ni de son intérêt, ni de sa valeur.

L'auteur étudie, sur un plan nouveau, les éléments religieux de l'Islam et son histoire politique.

Après avoir montré la mentalité du prophète Muhammed, le mélange éclectique de sa prédication, les forces internes le poussant à l'action, il expose les influences d'ordre spirituel affluant du dehors et provoquant son évolution.

Il explique pourquoi, d'ascète résigné, il devint Chef d'État et guerrier et comment la seconde partie de sa carrière fut le début de la lutte matérielle et terrestre que poursuivirent ses successeurs.

Le contact, — par les conquêtes, — de l'Islam avec les autres croyances amena les mulsumans, susceptibles de penser, à réfléchir sur des questions religieuses auxquelles, en Arabie, ils étaient restés fermés.

L'extension de la domination arabe obligea les guerriers victorieux à concilier les droits et les mœurs des pays conquis avec le dogme mal défini par le Coran.

Le développement de la Loi s'effectua, par suite, avec un sentiment de tolérance qui est formulé sans cesse dans les actes des premiers Khalifes. Les théologiens mahométans devinrent alors les promoteurs d'une discipline scientifique intéressante, celle de la « critique du hadit ». On vit apparaître, à côté du Coran, une nouvelle catégorie de « sources écrites » de la religion, sources de la plus haute importance pour la science et la vie de l'Islam, car, si, d'une part, elles polissaient l'œuvre quelque peu fruste du Prophète, d'un autre côté elles provoquaient les schismes.

En même temps que se révélaient des interprètes des prédications prophétiques, le développement dogmatique naissait avec ses subtilités.

L'auteur fait ressortir le rôle des Mutazilites, gens pieux ou ascètes apportant un nouveau système spéculatif destiné à conserver l'Islam et sa tradition au monde des esprits éclairés et celui des disciples d'Al-Achari et de Maturidi, cherchant à modérer l'esprit d'intransigeance et d'intolérance trop développé par les théories des Mutazilites.

Un nouveau facteur intervint avec l'apparition d'un courant qui réprouvait les jouissances matérielles dûes aux pillages fructueux des conquêtes et qui faisait se développer l'ascétisme et le soufisme. L'ascétisme musulman est une exagération du quiétisme chrétien, d'un quiétisme passif poussant à des limites extrêmes « la confiance en Dieu » (tawakkul). Le soufisme est, lui aussi, une imitation de la vie des ermites chrétiens, par son principe de renoncement au monde, mais il présente pour l'Islam une conception philosophique nouvelle dans la fixation de l'idéal de perfection de l'âme humaine et dans la détermination du souverain bien.

M. I. Goldziher, avec une érudition profonde, expose le rôle du Soufisme et tend à démontrer qu'à l'apogée du développement dogmatique, seul,il a exhalé un esprit tolérant.

L'auteur étudie, enfin, les Sectes. Cette dernière partie de l'ouvrage renferme une documentation toute moderne, excessivement intéressante et — notamment, dans le chapitre des Formations Postérieures, — un exposé remarquable de la situation de l'Islam dans l'Inde.

De nombreuses notes, réunies à la fin de cette étude, en augmentent encore l'intérêt.

Tous ceux qui accordent leur attention aux questions musulmanes acceuilleront avec un vif empressement cet ouvrage de valeur, dont la traduction de l'allemand a été remarquablement faite par M. Félix Arin.

A. H. NOËL.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 3 Janvier 1921

La séance est ouverte à 5 heures et demie sous la présidence de M. Flahault, Président.

Présents : MM. Flahault, Général Baschung, Pock, Lemoisson, Pellecat, Tournier, Vel, Barbié, Dangles, Delaby, Doumergue, Dupuy, Fabre Sylvain, Fabre la Maurelle, Kriéger et Tourné.

Excusés : MM. Arambourg, Abbé Fabre, Noël et Pérez.

Absents : MM. le Dr Abadie, Pellet et de Saugy.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté.

Le Président présente aux membres du Comité ses meilleurs souhaits pour eux et leurs familles pour l'année nouvelle, et les invite instamment à lui prêter leur concours, comme par le passé, pour amener de nouveaux adhérents à la Société.

M. Doumergue, demande la parole, remercie le Président et le prie d'accepter les vœux du Comité pour lui et pour sa famille.

Le Président fait part au Comité du décès de deux de nos sociétaires : M. François Behr, négociant en vins, et M. Ledent, propriétaire au Télagh. Un autre membre de la Société, M. Grapinet, a perdu son beau-père. Des condoléances seront adressées aux familles au nom du Comité.

Sont admis comme membres titulaires : MM. l'abbé Bouat, Bouffier, Chabert, Grosrenaud, Brahim Hadj-Hacène, Laulagnet, Lott Victor, Piroutet.

Le Président annonce au Comité les candidatures comme sociétaires, de :

M. Gradvohl, rue El-Moungar, 29, présenté par MM. Pellecat et Pérez.

M. Lacretelle Louis, propriétaire, 14, rue d'Alsace-Lorraine, présenté par MM. Pock et Flahault.

M. Destremx a adressé au Président ses remerciements pour son admission dans la Société.

Le Président communique une lettre de M. Llabador, de Nemours, accompagnée du dessin d'une inscription relevée par lui à Hammam bou Ghrara.

Il résulte des recherches faites que la dite inscription a déjà été publiée dans le Bulletin de la Société par le Colonel Derrieu, mais avec de légères différences de lecture dues à l'usure de la pierre, une très intéressante borne milliaire qui détermine la distance de Hammam bou Ghrara à Maghnia (Numérus Syrarune). M. le Président remerciera M. Llabador de son intéressante communication.

La Commission du Budget se réunira dans le courant de janvier pour préparer le budget de 1921, de manière qu'il puisse être arrêté à la séance du Comité de février ou au plus tard à celle de mars.

Le Président communique au Comité la liste des 36 brochures et ouvrages que les héritiers de notre ancien Président, le Colonel Derrien, viennent d'offrir à la Bibliothèque de la Société :

Des remerciements sont votés à l'unanimité aux généreux donateurs, MM. Brunie et Derrien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois quarts.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 8 Février 1921

La séance est ouverte à 5 heures et demie sous la présidence de M. Flahault, Président.

Présents : MM. Flahault, Général Baschung, Pock, Lemoisson, Pellecat, Tournier, Abbé Fabre, Barbié, Dangles, Delaby, Doumergue, Fabre Sylvain, Fabre la Maurelle, Kriéger, Pellet, Pérez et Tourné.

Excusés : MM. Arambourg, Vel, Dupuy et de Saugy.

Absent : M. le Dr Abadie.

Le Président propose au Comité les candidatures de :

M. Busson, géomètre au service topographique, présenté par MM. Dangles et Pérez.

M. MALMEJAC, pharmacien-major en retraite, présenté par MM. DOUMERGUE et NOËL ;

M. l'abbé MARCILLAC, curé de Saint-Leu, présenté par BRUSTLEIN et FLAHAULT ;

M. RAOUX Albert, boulevard du Lycée, 9, présenté par MM. FLAHAULT et LEMOISSON ;

M. GÉRALD HOLLINBECK WESTBY, ingénieur géologue à Saint-Aimé, présenté par MM. DANGLES et RECOIN.

Le Président informe le Comité qu'il a reçu de M. le Gouverneur Général de l'Algérie une somme de 500 francs, à titre de subvention du Gouvernement Général.

Est acceptée la démission de M. HÉLOT, qui a quitté Oran sans esprit de retour.

M. DOUMERGUE signale au Comité que notre collègue M. ARAMBOURG, nommé professeur à l'École d'Agriculture de Maison Carrée, a emporté avec lui ses remarquables collections de géologie et de paléontologie qu'il destinait au musée d'Oran. Il exprime le regret qu'aucun local n'ait pu encore être affecté au Musée, qui pourrait ainsi recueillir des collections intéressant au plus haut degré la région oranaise.

Le Président communique au Comité la thèse de M. Auguste COUR, intitulée « Un poète arabe d'Andalousie Ibn Zaïdoun » ; des félicitations sont votées à l'adresse de notre distingué collègue.

Le Président annonce au Comité la réunion à Florence, du 29 mars au 5 avril prochain, du 8e Congrès italien de géographie. La Société ne pourra s'y faire représenter.

M. DOUMERGUE donne connaissance au Comité d'une lettre publiée par M. Ernest Lavisse en faveur de la Défense de la Pensée française par le livre ; sur sa proposition, le Comité appuie cet appel par la déclaration suivante :

Le Comité de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, après avoir pris connaisance du vibrant appel lancé par M. E. Lavisse et intitulé :

« Pour la Défense de la Pensée française »

adresse ses respectueux hommages à l'éminent académicien, le félicite de son énergique intervention, l'approuve hautement et l'assure de son modeste concours.

Oui, il faut le crier bien haut : papetiers et imprimeurs finiront par ruiner la pensée, la science et les lettres françaises. L'enfant même, faute de bons livres, perd le goût des lectures moralisatrices et instructives. En revanche il peut se procurer, pour quelques sous, des publications ineptes ou malsaines.

Le Comité de la Société de Géographie d'Oran propose que

l'appel « Pour la Défense de la Pensée française » soit complété par la devise :

« Par le livre, pour la Patrie »

Le Comité remercie M. Doumergue de son initiative et à l'unanimité, décide que la réponse à l'appel de M. Lavisse sera insérée au procès-verbal de la séance.

M. Pellecat, trésorier, propose la désignation d'une commission de propagande chargée de rédiger et d'adresser un appel aux municipalités, aux autorités administratives et aux membres des divers corps élus Cette proposition est adoptée.

La Bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

Éphémériques politiques, littéraires et religieuses (Paris, imprimerie de Lenormant), 12 volumes, don de M. Doumergue ;

Un poète arabe d'Andalousie : Ibn Zaïdoun, thèse de M. Cour, (chez Boët, éditeur, Constantine) ;

Archives du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon, tome XII.

Classes des Savants de l'Ifriqya, par Abu, l'arab Mohammed ben Ahmed ben Tamin et Mohammed ben al Harit al Hosani, publié et traduit par Mohammed ben Cheneb. (Chez Carbonnel, Alger).

Carte géologique de Philippeville, feuille 14.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 7 Mars 1921

La séance est ouverte à 5 heures et demie sous la présidence de M. Flahault, Président.

Présent : MM. Flahault, Général Baschung, Pock, Pellecat, Tournier, Noël, Abbé Fabre, Barbié, Delaby, Doumergue, Dupuy, Fabre la Maurelle, Pérez.

Excusés : MM. Lemoisson, Arambourg, Dangles, Fabre Sylvain, Kriéger, de Saugy et Vel.

Absent : M. le Dr Abadie.

En l'absence de M. Lemoisson, M. Noël est désigné comme secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 février est lu et adopté

Le Président félicite M. Doumergue de sa nomination comme Professeur Honoraire au Lycée d'Oran.

Le Comité admet comme membres titulaires MM. Busson, Malmejac, Marcillac, Raoux et Westby, présentés à la dernière séance.

Le Président propose les candidatures de :

M. Delmas, employé à l'Inspection Académique, rue d'Igli, présenté par MM. Doumergue et Flahault ;

La Société des Mines de Mokta-el-Hadid, à Beni-Saf, présentée par MM. Doumergue et A. H. Noël ;

M. Sanson Alexandre, Établissements Panhard et Levassor, avenue Saint-Eugène, 70, à Oran, présenté par MM. Heilbronner et Pellecat.

Le Président informe ses collègues que les membres du Comité désignés à cet effet ont avec lui rendu visite à M. le Préfet d'Oran ; ils ont été reçus avec une bienveillance toute particulière et ce Haut Fonctionnaire a promis de s'intéresser dans toute la mesure possible, aux propositions de récompenses qui lui étaient présentées en faveur des membres de la Société.

Le Comité examine ensuite le projet de budget présenté par le Trésorier, M. Pellecat et la Commission des Finances. Après une longue délibération le budget de 1921 est accepté. Il comprend :

Recettes	7.375 30
Dépenses	7.330 »
et se solde par un excédent de Recettes de........	45 30

La Bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

G. H. Fabre : *Un voyage au pays des dattes.* (Toulouse, Sirven).

Le P. de Foucauld : *Notes pour servir à un essai de grammaire touareg*, publiées par M. René Basset. (Alger, Carbonnel).

Le P. de Foulcauld : *Tome II du dictionnaire abrégé touareg-français,* (dialecte Ahaggar), publié par M. René Basset. (Alger, Carbonnel).

M. Doumergue remet à la Société, de la part de M. Vergnieaud, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, une magnifique vue panoramique d'Oran en 1855. Le Comité remercie le généreux donateur et décide que cette intéressante photographie décorera la salle des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures du soir.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

FRANÇOIS BEHR

Né en Alsace, François Behr, plutôt que de servir dans l'armée allemande, préféra l'exil volontaire ; c'est à Paris qu'à dix-huit ans il alla terminer ses études. Puis, obéissant à un sentiment impérieux de dévouement à la France meurtrie, il fut des nombreux Alsaciens-Lorrains qui s'engagèrent à la Légion Étrangère.

Entré dans la musique du 1er Régiment, il en fut bientôt un des solistes les plus appréciés. Son service militaire accompli, et après un séjour à la Mairie de Sidi-bel-Abbès comme secrétaire général, il fut appelé en août 1895 à Oran comme chef de la Musique Civile. Il s'y révéla comme un chef et un professeur éminent et, dès septembre 1896, il était acclamé Président de cette Société qui prit sous sa direction un développement remarquable et qu'il conduisit à de nombreux succès.

Officier d'Académie en 1905, il fut promu Officier de l'Instruction Publique en 1912.

On doit à François Behr une notice sur *Bou-Hanifia, ses eaux thermales* (1913), brochure de propagande et petit guide pratique, où les baigneurs et les touristes trouvent condensés tous les renseignements utiles sur Bou-Hanifia, ses eaux thermales, leur composition et leur utilisation, enfin, sur *Aquae Sirenses*, l'ancienne station thermale romaine.

Notre collègue était un commerçant réputé pour sa droiture en affaires ; l'homme privé était tout de bonté, de charité et de dévouement au bien ; aussi Behr laisse-t-il de profonds regrets, auxquels la *Société de Géographie et d'Archéologie* d'Oran s'associe vivement.

E. F.

HADJ HASSEN SI ALLAL BEN MOHAMMED

Notre regretté collègue Si Allal Ben Mohammed ben el Hadj Hassen était né à Oran le 18 mai 1842. Il fut pendant plus de 40 ans instituteur à l'École Arabe Française d'Oran ; l'estime de ses coreligionnaires lui confia successivement les fonctions de Conseiller municipal d'Oran, de Membre de la Chambre de Commerce. Appelé par la confiance de l'Administration à occuper un siège de juge au Tribunal répressif d'Oran, il s'y était fait remarquer par son esprit de justice. La croix de Chevalier de la Légion d'Honneur avait été la récompense de ses longs et loyaux services.

Si Allal Hadj Hassen est mort à Oran le 26 septembre 1920 ; toute sa vie a été consacrée à soulager les malheureux, sans distinction de races. Son dévouement aux intérêts publics et à la France, sa charité proverbiale, sa modestie, alliée à une parfaite distinction, lui avaient valu l'estime de tous ses concitoyens et l'amitié de tous ceux qui l'approchaient de plus près.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici que Si Mohammed Ben el Hadj Hassen, le père de Si Allal était par ses père et mère le descendant direct des derniers Beys turcs ayant régné sur Oran.

Mohamed ben el Hadj Hassen, né à Oran en 1815 et sincèrement rallié à la France, avait rempli avec autant de dévouement que d'autorité les multiples fonctions qui lui furent confiées pendant près de 50 ans : Assesseur musulman à la Justice de Paix et au Tribunal de Commerce d'Oran (1844) ; Iman à la grande Mosquée (1847) ; Président du Tribunal des Amins à la Préfecture d'Oran (1855) ; Membre du Comité de surveillance de Reit-el-Mal (1853) ; Conseiller municipal et Adjoint indigène au Maire d'Oran (1867) ; Conseiller général (1875) ; Membre du Conseil d'Administration du Mont-de-Piété (1880). Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1881 et Officier le 31 décembre 1886.

Mohamed Ben el Hadj Hassen était membre de notre Société ; de même que Si Allal, son fils, avait tenu à prendre dans nos rangs la place délaissée par son père, le fils de notre regretté confrère Si Allal a tenu à honneur de lui succéder au sein de notre Société.

A notre nouveau collègue M. Brahim Hadj Hacène et à toute la famille de feu Si Allal, nous renouvelons l'expression bien vive de nos condoléances.

E. F.

44e ANNÉE

TOME XLI

FASCICULE CLVIII (2e TRIM.)

JUIN 1921



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

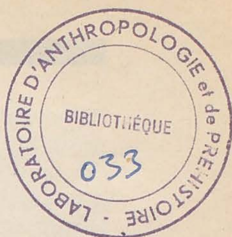
—

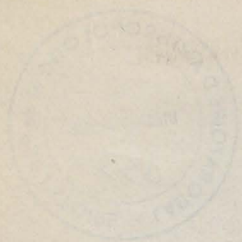
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.


LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE
BIBLIOTHÉQUE
033



EUGÈNE ÉTIENNE

Le 13 mai 1921, Eugène ETIENNE, sénateur du département d'Oran, est décédé subitement en son domicile à Paris.

Notre Société, dont Eugène ETIENNE faisait partie depuis le 17 mai 1880, a été cruellement atteinte par la disparition de celui qui en était un des doyens et ne cessa d'être son soutien et son bienfaiteur.

A l'époque déjà lointaine où la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* s'efforçait, sur l'initiative du regretté Commandant Demaeght, de réunir les éléments d'un musée local et régional, E. ETIENNE, nommé récemment député, lui apporta le précieux concours de son dévouement. Grâce à ses démarches, l'œuvre naissante fut dotée d'une subvention de 900 francs. Cet appui financier réalisé, E. ETIENNE sollicita et obtint du ministère des Beaux-Arts, en faveur du musée d'Oran, un lot important de tableaux, gravures, statues, etc., qui constitua un premier groupe d'œuvres artistiques. Il ne cessa, pendant plusieurs années, de lui faire accorder des tableaux de maître, acquis par l'Etat dans les expositions et salons annuels de peinture. C'est à E. ETIENNE que notre musée doit l'*Adonis expirant* de Pâris et le *Gloria Victis*, chef d'œuvre de Bayard.

Enfin, c'est encore grâce au dévouement d'Eugène ETIENNE que notre Société put obtenir des pouvoirs publics, la remise au musée d'Oran, des célèbres mosaïques romaines découvertes dans les ruines de Saint-Leu — les plus belles de l'Afrique du Nord — qui étaient destinées au musée du Louvre à Paris.

A la Société de Géographie, dont les ressources, à l'origine, étaient insuffisantes, pour assurer la publication de son *Bulletin des Antiquités Africaines*, il fit accorder, par le Ministère de l'Instruction Publique, des subventions de 1.000 francs, des ouvrages et des cartes.

Jusqu'à sa mort, E. ETIENNE s'est intéressé à notre Société et a toujours donné satisfaction aux démarches pour lesquelles elle sollicitait son concours. Que sa mémoire reçoive ici, pour tous les services rendus, le suprême hommage de la profonde reconnaissance de notre Société.

Eugène, Napoléon Etienne est né à Oran, le 15 décembre 1844. Son père était alors capitaine au 2e escadron du Train des Equipages. Désigné l'année suivante pour tenir garnison à Tlemcen, il s'y installa définitivement avec sa famille et y prit, quelque temps après, sa retraite.

Si, par le lieu de sa naissance, E. Etienne est Oranais, les habitants de Tlemcen peuvent le réclamer, à juste titre, comme étant un des leurs, car, c'est dans leur ville que s'est écoulée son enfance et qu'il y fit ses études primaires sous la direction de M. Pierre Loustalot, fondateur de la première école de Tlemcen.

Eugène Etienne, pendant toute sa vie, eut une prédilection marquée pour cette ville ; il y séjournait avec plaisir et s'y rendait le plus souvent possible. Il aimait à y rencontrer ses camarades d'enfance et avait pour le « père Loustalot » (comme il appelait son ancien maître) et les siens, une affection particulière.

Eugène Etienne avait douze ans lorsqu'il eut la douleur de perdre son père, le 2 octobre 1856. Sa mère, Madame Veuve Etienne, née Favella, continua à habiter Tlemcen avec ses enfants et envoya quelque temps après son fils à Marseille pour continuer ses études au Lycée.

Ses classes terminées, Eugène Etienne embrasse la carrière commerciale et entre dans une importante maison de denrées coloniales de Marseille ayant de nombreuses relations avec l'Algérie et le Levant. Placé sous l'autorité et la direction de Maurice Rouvier, fondé de pouvoirs du chef de la maison, Eugène Etienne en devient l'ami. Tous deux, épris de liberté, prennent une part active aux luttes politiques de la fin de l'Empire et mènent, en 1869, une campagne ardente en faveur de la candidature de Gambetta au Corps législatif.

Elu à Paris et à Marseille, Gambetta opta pour cette dernière circonscription. Très dévoué à ses amis, il n'oublia pas les services rendus et, sa vie durant, il ne cessa de témoigner à Etienne une inaltérable amitié.

Après la chute de l'Empire, Maurice Rouvier fut élu, le 2 juillet 1871, député de Marseille et dut par conséquent aller habiter Paris. Etienne continua à s'occuper d'affaires commerciales. Mais Rouvier et Gambetta ne l'oubliaient pas. En 1878, Etienne était nommé Inspecteur général de l'Exploitation des Chemins de fer de l'Etat, fonctions qu'il exerça pendant trois ans.

Lors des élections législatives de 1881 il fut sollicité par ses amis de Tlemcen et d'Oran de se présenter à la députation. Il accepta et fut élu le 21 août 1881.

Depuis, son mandat législatif lui est renouvelé régulièrement pendant près de quarante années, d'abord dans la 1re circonscription, puis dans la 2e.

En 1919, par suite de raisons d'ordre politique que nous n'avons pas à apprécier, il renonce à demander le renouvellement de son mandat de député ; mais, à la suite des sollicitations de ses amis, il accepte de se présenter au Sénat. Le 11 janvier 1920, il est élu sénateur du département d'Oran et continue, jusqu'à son dernier souffle, à défendre les intérêts de l'Oranie et de l'Algérie.

Doué d'une puissance de travail considérable, servi par une mémoire prodigieuse, Eugène Etienne fut pour les communes, les collectivités et les électeurs de l'Oranie, un guide précieux, un soutien fidèle, un défenseur opiniâtre.

Sa passion du bien à faire, lui faisait négliger la fatigue et multiplier les démarches quand il s'agissait de défendre les intérêts de l'Algérie et particulièrement ceux de l'Oranie ; sa préoccupation constante fut d'obtenir pour elles, l'appui indispensable du Gouvernement et du Parlement, pour hâter la réalisation des projets qui devaient contribuer à faire progresser l'œuvre de la colonisation algérienne.

Au cours de sa longue carrière, il avait été frappé des inconvénients résultant des rattachements des services algériens à la Métropole. La dispersion des affaires, dans les divers ministères, faisait naître des difficultés de tout ordre et retardait la solution — souvent urgente — des questions intéressant le progrès et l'évolution de l'Algérie.

Eugène Etienne, seul d'abord de toute la représentation — malgré des intérêts électoraux évidents — se consacre à obtenir pour le Gouverneur général des pouvoirs étendus qui permettront à ce fonctionnaire de mettre fin à une confusion préjudiciable à la prospérité de notre colonie.

Confiant dans le patriotisme des Algériens, il n'hésite pas à préconiser la création d'une haute assemblée interdépartementale — les Délégations Financières — qui sera chargée de voter le budget, d'en surveiller l'exécution et d'en apurer provisoirement les comptes. C'était le premier pas vers l'autonomie financière de l'Algérie, jugée jusqu'à ce moment dangereuse, mais qui, depuis, a donné des résultats heureux et féconds.

Si les intérêts généraux de l'Algérie sont l'objet de sa constante préoccupation, ceux de ses mandants ne sont également jamais négligés. Comme député régional, personne n'ignore, dans le département, son rôle bienfaisant. Tous ceux qui ont approché Eugène ETIENNE, conserveront le souvenir de cet homme « à la carrure puissante, au masque volontaire, mais, en même temps au regard et au sourire si bienveillants ». Aucun n'oubliera son accueillante poignée de main, son affabilité et sa bonté toujours agissante.

Mais l'activité d'Eugène ETIENNE ne pouvait rester limitée dans le cadre des questions purement algériennes ; ses hautes qualités l'appelaient à jouer un rôle important dans les affaires publiques de la France et c'est là, en effet, qu'il put donner la mesure de ses facultés, de sa volonté et de son patriotisme.

Foncièrement républicain il mit toutes ses forces au service de la France et de la République.

En 1881, il s'occupe à la Chambre, des problèmes ferroviaires et fait partie du conseil d'administration des Chemins de fer de l'Etat.

En 1882, par le bénéfice de l'âge, il est nommé secrétaire de la Chambre. En 1885 et 1887, la commission du budget le désigne comme rapporteur du budget de l'Algérie.

Le 7 juin 1887, dans le cabinet Rouvier, il est chargé du Sous-Secrétariat des Colonies, jusqu'au 4 décembre de la même année. Dans le ministère Tirard qui succède au cabinet Rouvier, Eugène ETIENNE est rappelé à ce poste et s'y maintient, pendant le ministère Freycinet, jusqu'en février 1892.

Sept mois après, en octobre, il est élu Vice-Président de la Chambre. Il occupera cette haute fonction jusqu'en juin 1914, sauf pendant ses passages au pouvoir.

Le 24 janvier 1905, dans le cabinet Rouvier, Eugène ETIENNE est nommé ministre de l'Intérieur ; puis, le 12 novembre suivant, il échange ce portefeuille contre celui de la Guerre qu'il conserve jusqu'au 19 octobre 1906.

Pendant les six années qui suivent il intervient dans les affaires de l'Ouenza, du Maroc, de l'Oudaï et reçoit la présidence de la Commission de l'Armée. Du 21 janvier au 2 décembre 1913, il reprend le portefeuille de la Guerre dans les cabinets Briand et Barthou et, dès son arrivée au pou-

voir, il joint ses efforts à ceux du Président du Conseil, pour obtenir du Parlement le rétablissement du service militaire de trois ans.

Pour compléter cette rapide énumération des charges publiques exercées par Eugène ETIENNE, indiquons qu'en dehors du Parlement, il fit partie du Conseil Supérieur des Colonies et fut un des fondateurs et le Vice-Président des Comités de l'Afrique Française, du Maroc et de l'Asie Française.

Si, comme il est naturel et humain, l'homme politique eut des partisans et des adversaires, il est une partie de l'œuvre d'Eugène ETIENNE qui ne peut être discutée : c'est le rôle qu'il joua dans les questions d'expansion coloniale. Profondément pénétré des doctrines de Gambetta et de Jules Ferry, il s'est efforcé de continuer leur œuvre et on peut dire qu'il les a dépassés en devenant lui-même, après leur mort, le chef incontesté et respecté du parti colonial français. Il a eu le don rare de pressentir, de deviner, dans l'expansion coloniale, l'avenir et l'accroissement de puissance et de richesse que notre pays devait y trouver. Son rôle comme Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies, de 1887 à 1892, fut un véritable apostolat, pendant lequel il a vraiment établi, orienté et fixé la politique coloniale française.

« Aucune question coloniale — écrit son ami Robert « David — de quelque domaine qu'elle fût, dans quelque « pays qu'elle se posât, ne le trouvait indifférent. Il les « étudiait toutes, ne laissant dans l'ombre aucun détail, « soucieux de ne rien engager à la légère, de ménager « surtout les vies humaines : ces forces précieuses, pro- « ductrices de forces nouvelles, que les fatigues, les dan- « gers, les climats rigoureux ont trop souvent brisées avant « qu'elles aient pu donner toute leur mesure. »

Dans un discours sur les affaires de Madagascar, prononcé à la Chambre des Députés, Eugène ETIENNE a défini lui-même sa doctrine :

« Nous ne faisons pas, déclare-t-il, de la politique colo- « niale pour le simple plaisir de vaines satisfactions « d'amour-propre — le but est plus élevé — vous ne pou- « vez ignorer la lente évolution qui s'est produite dans le « monde et qui nous commande impérieusement de consti- « tuer les réservoirs économiques destinés à assurer « l'avenir. ».

Par une prescience incomparable de cet avenir, Eugène ETIENNE, les yeux fixés au-delà des frontières continentales, dresse le tableau d'un vaste empire africain où la France pourra exercer son génie d'organisation et déployer son activité à la fois conquérante et assimilatrice.

Il prépare la jonction de l'Algérie et de la Tunisie avec nos possessions du Soudan, du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Dahomey, du Gabon et du Congo, auxquelles viendront plus tard s'ajouter, le Maroc et la Mauritanie.

Ces immenses territoires, sans solution de continuité, arrosés par des fleuves majestueux : le Sénégal, le Niger, le Congo, constituent un réservoir inépuisable d'hommes et de ressources naturelles, qui apporteront à la Métropole, l'aide économique puissante dont elle a besoin pour s'affranchir des exigences de l'étranger.

En Asie, Eugène ETIENNE pose, en 1887, les bases de l'Union Indochinoise qui devait, peu de temps après, trouver sa formule définitive dans un Gouverneur Général ayant sous ses ordres le Lieutenant Gouverneur de la Cochinchine et les Résidents Supérieurs de l'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos. Sous cette direction unique, dotée de pouvoirs très étendus, les rivalités des provinces s'effacent, les conflits cessent, l'ordre s'établit, le commerce renaît. Toutes les forces productives s'unissent, s'entraident pour contribuer à la prospérité et à la grandeur de ce riche et vaste domaine colonial de l'Extrême Orient.

Partout, à Madagascar, comme dans toutes les autres colonies, Eugène ETIENNE s'efforce de substituer à la formule désuète de la possession brutale, une large conception de nos devoirs de tutelle et d'association envers leurs habitants. Il encourage l'effort créateur et les initiatives intéressantes, mais il désire surtout, le relèvement des civilisations inférieures et la conquête morale des âmes et des cœurs, au profit de sa Patrie bien-aimée.

Pendant l'épouvantable tourmente qui couvrit de ruines tout le Nord et l'Est de la France, Eugène ETIENNE eut l'intense joie de voir toutes les Colonies, sans exception, rester fidèles à la Patrie et lui apporter, pendant la plus terrible épreuve de son histoire, le sang de leurs hommes et le meilleur de leurs ressources.

Cette précieuse assistance fut un des facteurs les plus importants de la victoire et la preuve indéniable de la solidité du vaste édifice colonial construit en grande partie par Eugène ETIENNE.

Ce bon et grand Français a cru à la plus « grande France » et il l'a servie de tout son cerveau et de tout son cœur. Sa vie fut d'une admirable unité et l'on peut dire que l'homme s'était identifié à l'œuvre à laquelle il avait consacré le meilleur de lui-même.

Qu'il fut ministre de l'Intérieur ou ministre de la Guerre, sa pensée ne s'est jamais écartée de ses chères Colonies et de sa chère Algérie. Jamais il n'a cessé de leur consacrer toute sa sollicitude et toute son affection.

Avant d'entrer dans l'éternel repos, Eugène ETIENNE a eu la patriotique satisfaction de voir « la ligne bleue des Vosges » si poétiquement et si douloureusement évoquée par Jules Ferry, faire place aux eaux azurées du Rhin comme limite du sol français. Il a eu le bonheur suprême de voir ainsi réalisé le rêve de Gambetta, qui fut aussi le rêve de toute sa vie : Le retour définitif de l'Alsace et de la Lorraine dans la grande famille française.

Le Secrétaire Général *de la Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran,*

FABRE Sylvain.



Légende

Grotte préhistorique

Echelle $\frac{1}{50000}$

Fabre la Maurelle delineavit

Carte des grottes préhistoriques des environs d'Oran

Inventaire des Grottes Préhistoriques

DES ENVIRONS D'ORAN

AVANT-PROPOS

La présente notice a pour but de dresser l'inventaire des grottes préhistoriques reconnues jusqu'ici dans les environs d'Oran.

Plusieurs de ces grottes, surtout celles aux abords immédiats de la ville, ont été fouillées ; dans quelques autres, des sondages productifs ont été opérés ; dans d'autres, enfin, une couche archéologique, non encore reconnue, paraît exister.

En publiant ce catalogue, je ne prétends pas m'attribuer le mérite de l'inventeur, je me propose tout simplement, d'être utile aux chercheurs.

Ce travail est destiné, avant tout, à ceux qui, possédant des connaissances spéciales suffisantes, voudront bien continuer les recherches de leurs devanciers. Les profanes et les débutants doivent s'abstenir de fouiller seuls une grotte car les matériaux, par eux recueillis, n'auraient presque jamais une réelle valeur scientifique ; le plus souvent même, ils seraient perdus pour la science. Les novices qui veulent acquérir de la compétence en la matière devront donc prendre conseil de ceux qui possèdent déjà quelque expérience. A défaut, ils puiseront dans les traités spéciaux les premières connaissances indispensables pour explorer méthodiquement une grotte.

Ces livres étant rares et, généralement très coûteux, je crois utile de donner d'abord un aperçu de la conduite d'une fouille[1]. Je ferai suivre cet exposé technique de quelques notions sommaires sur la distribution géographique des grottes d'Oran et sur l'historique des recherches qui y ont été effectuées.

---

1 On peut consulter : *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le N-O de l'Afrique* par M. P. Pallary. (Chapitre X.)

FOUILLE D'UNE GROTTE

Avant de fouiller une grotte il faut d'abord se rendre compte si elle renferme des restes archéologiques. La première investigation consiste à examiner la pente que domine l'ouverture de la grotte. Si la grotte a été habitée on trouve, presque toujours, sur la pente, des éclats de silex et même des silex taillés, des lames, etc..

Souvent une grotte préhistorique se décèle à distance par le tapis de verdure étalé sur la pente et qui est constitué par la vigoureuse végétation herbacée qu'entretient l'humus du terreau rejeté de l'intérieur.

Si ces indices font défaut et si le sol de la grotte offre une couche terreuse il faut pratiquer un sondage, c'est-à-dire, creuser, au centre, une sorte de puits ou de fosse. Ce sondage permet de se rendre compte si le dépôt terreux renferme des objets préhistoriques, aussi de reconnaître son épaisseur et les diverses couches qu'on peut y distinguer, à première vue, par les différences de couleurs.

Un principe doit dominer toutes les règles à suivre dans la conduite d'une fouille : c'est celui de la loyauté scientifique qui n'admet que la vérité, celle qui répudie tout charlatanisme, qui se garde des excès de l'imagination, qui condamne les conclusions à la légère, qui n'accepte comme base de classification que la synthèse d'un ensemble de faits et non, sauf de rares exceptions, la généralisation à la suite d'une observation isolée.

Les règles à suivre pour fouiller une grotte sont bien simples. Elles consistent d'abord à bien reconnaître et séparer les diverses couches archéologiques qui peuvent être superposées. On les distingue d'abord à leur couleur, plus tard, par la présence ou l'absence de certains matériaux caractéristiques : poterie, haches polies, silex taillés de factures diverses, faune, etc.

Les couches les plus profondes représentent, évidemment, les dépôts les plus anciens, celles au-dessus, les plus récents. L'ordre de superposition indique l'âge relatif des divers niveaux et des objets qu'ils renferment.

Il y a lieu de faire remarquer que la régularité dans l'ordre de superposition des couches n'est pas, parfois, aussi normale qu'elle le paraît. Il arrive, trop souvent, que le dépôt archéologique a été, au moins par places, bouleversé par les petits animaux fouisseurs et par le porc épic.

Certains objets des niveaux supérieurs sont, de ce fait, descendus, par les galeries des rongeurs, dans les couches profondes.

L'homme lui-même a bouleversé certaines grottes. L'exemple le plus frappant qu'il m'ait été donné de constater est celui de la trouvaille d'un ancien obus sphérique en fonte, au fond de la couche archéologique de la grotte du Cuartel.

Les déductions à tirer des fouilles ne doivent donc porter que sur les indications fournies par les couches notoirement intactes.

La plupart des grottes ont été en partie vidées de leur contenu lorsque le dépôt était trop épais. Cette opération a pu être faite soit par les primitifs eux-mêmes, soit par les indigènes dont certains vivent encore en troglodytes. Dans ce dernier cas, le niveau archéologique le plus récent, celui à haches polies et poterie, peut avoir disparu.

Lorsque le caractère archéologique d'une grotte a été reconnu, on procède aux fouilles.

Avant, on établit le plan de surface de la couche archéologique. Sur la ligne d'ouverture de la grotte, ou en avant, on trace d'abord une tranchée, puis on divise le reste en carrés ou en rectangles d'un mètre carré. Chaque division reçoit un numéro d'ordre.

On commence les fouilles par le creusement de la tranchée, fosse qui permettra d'avancer à l'aise de l'extérieur vers l'intérieur en ayant la section de fouille toujours éclairée.

Il est évident que, dans certain cas, la tranchée d'attaque peut avoir une direction différente pour rester éclairée.

L'examen de la tranchée permet déjà de se rendre compte de la nature des couches et de leur ordre de superposition. On peut donc établir une première coupe verticale de l'ensemble du dépôt.

On fouille ensuite, chaque compartiment, correspondant à un carré ou à un rectangle. On enlève successivement des couches de terre de $0^{m}10$ à $0^{m}20$ jusqu'au fond. Il y a d'abord la couche de crottin de la surface constituée par les troupeaux actuels ; au-dessous, les diverses couches du dépôt archéologique dont il faut avoir bien soin de ne pas mélanger les terres.

Il serait préférable d'enlever les terres, couche par couche, sur toute l'étendue du dépôt, mais ce procédé n'est

pas à recommander étant donné que nos grottes sont ouvertes à tous les troupeaux.

Les terres du dépôt archéologique ne doivent pas être enlevées à la pelle ; il faut les gratter horizontalement ou verticalement avec un piochon léger muni d'une pointe étroite, ou avec un fort crochet simple ou double, emmanché. L'instrument que je préfère est celui utilisé par les jardiniers maraîchers et connu sous le nom de bec de cigogne. Il doit être aussi léger que possible pour ne pas fatiguer les mains. On doit aussi se munir d'un petit crochet emmanché pour dégager les pièces fragiles : crânes, dents, ossements, poinçons en os, etc., dont l'enlèvement demande parfois beaucoup d'attention et de délicatesse.

Les ossements, en particulier les ossements humains, sont souvent très fragiles, surtout lorsqu'ils sont humides. Il faut les dégager sans les déplacer pour les laisser sécher à l'air. On les enlève plus tard. On peut aller plus vite en badigeonnant les pièces, en place, avec du blanc de baleine fondu, mais ce procédé n'est guère utilisé que pour l'enlèvement des crânes humains.

Si on rencontre des foyers, constitués généralement par des lentilles de cendres, il faut bien repérer leur place et séparer les objets que l'on peut recueillir autour.

Si on exhume un squelette humain, il faut noter la position générale, la place du crâne et des objets de parure ou d'industrie qui peuvent accompagner les ossements.

Il faut se rendre compte si les pierres polies, les fragments d'œufs d'autruche, etc., présentent des traces de gravures.

Il faut être très prudent au sujet de la poterie. Non seulement il est essentiel d'en fixer le niveau, mais, encore, il faut impitoyablement éliminer tout fragment qui ne présente pas un caractère très net d'ancienneté. Nos poteries préhistoriques sont généralement ornementées, vers le haut, de dessins géométriques gravés en creux. On arrive facilement à les reconnaître.

Il ne faut pas oublier que les restes de l'alimentation, surtout les ossements des grands mammifères, sont d'un grand intérêt, car la faune offre une des bases les plus sérieuses pour la classification du préhistorique (1).

---

1 Pour l'étude de la faune on consultera avec le plus grand profit le grand ouvrage de Pomel intitulé : *Matériaux pour l'étude des mammifères quaternaires de l'Algérie*. 4 volumes in 4°, Alger, 1897. Les documents originaux se trouvent en grande partie au Musée d'Oran.

Toutes les terres enlevées doivent être criblées, au fur et à mesure et en petit volume, avec un crible de toile métallique à mailles de $0^{m}005$ à $0^{m}007$.

Il est de *toute nécessité* de se débarrasser, *très souvent*, des déblais en les jetant hors de la grotte, sinon on ne tardera pas à être gêné et on travaillera dans de très mauvaises conditions.

Tous les objets recueillis au cours d'une séance de fouille, doivent être séparés ou groupés dans des sacs ou des boîtes et accompagnés d'étiquettes mentionnant la date, le numéro du carré, le niveau et la profondeur à laquelle ils se trouvaient.

Toutes les observations faites doivent être notées sur place sur un carnet qui servira à établir le cahier de fouilles.

Ce cahier de fouilles doit être tenu avec beaucoup de soin et mis à jour aussitôt que possible, afin de consigner avec toute la précision désirable les faits constatés. Non seulement on doit y énumérer les principaux objets recueillis, mais encore, toutes les observations faites à leur sujet.

Des croquis ou des dessins peuvent y être joints. On doit aussi noter les dimensions des objets qui présentent un intérêt particulier. Ces dessins et mesures permettront souvent de retrouver plus tard des objets mal rangés.

Les divers niveaux doivent être indiqués, à l'échelle, avec leur place et leur épaisseur, sur des profils verticaux qui, se répétant pour les divers compartiments fouillés, peuvent se raccorder entre eux. Sur ces profils on inscrit, à la hauteur reconnue, les noms des objets caractéristiques trouvés. On établit aussi les niveaux de la poterie, des haches polies, des silex de facture typique, des ossements de certains animaux, etc.. Tout ce travail d'analyse aidera à faire plus aisément la synthèse de l'ensemble.

Un cahier de fouilles bien tenu et bien détaillé permet de rédiger rapidement, avec précision et à n'importe quelle époque, la monographie d'une grotte.

Après l'exposé qui précède, il me reste à souhaiter que les objets recueillis soient réservés aux collections publiques et tout particulièrement au Musée d'Oran qui possède déjà des matériaux préhistoriques très importants. Ceci, bien entendu, si on se décide à accorder de nouveau à

l'œuvre du toujours regretté commandant Demaeght toute la reconnaissante considération qu'elle mérite.

S'il est vrai que les collections groupées dans de grands établissements spéciaux le sont pour le plus grand profit du progrès scientifique, on ne peut nier que les collections locales facilitent l'étude de la région en permettant, aux débutants et aux initiés, de travailler avec plus de goût et avec plus de fruit. Elles peuvent susciter la manie des collections et déterminer des vocations.

Les Musées locaux sont des établissements d'enseignement par l'aspect que les Municipalités se doivent à honneur d'entretenir comme elles entretiennent les diverses écoles.

Combien de villes de province de la Mère Patrie sont fières de leurs musées locaux dans lesquels, sur un espace restreint, sont conservés pieusement tous les souvenirs historiques du département et représentées toutes les richesses du sol.

La ville d'Oran, dont la prospérité ne peut que s'accroître, se doit à elle-même de faire une place honorable aux établissements qui doivent aider au progrès des Lettres, des Sciences et des Arts. En 1913 son Musée était encore le premier de l'Algérie. Il doit le redevenir.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES GROTTES DES ENVIRONS D'ORAN

Les grottes qui font l'objet de ce travail sont toutes situées sur le versant méridional et oriental du Djebel Murdjadjou, versant constitué par une série de petits plateaux et de collines dont l'ensemble forme les Djebels Mekaâd-el-Bey et Yeffri. Ces plateaux sont coupés par un labyrinthe de ravins dans les escarpements desquels sont creusées les grottes.

Le plus grand nombre des grottes se trouvent sur le territoire de la commune d'Oran, les autres, sur celui de la commune de Misserghin, dans la région de Pont-Albin[1] *(voir carte Pl. III.)*

---

1 Dans la région de Pont-Albin, l'imprécision de la carte d'État-Major et la rareté des points de repère, ne permettent pas de situer les grottes avec toute la précision désirable ; aussi des erreurs et des oublis peuvent avoir été bien involontairement commis.

Dans la commune d'Oran, les grottes, que j'ai numérotées de 1 à 16, sont situées, les unes dans le Djebel Mekaâd-el-Bey (bassin de Noiseux) ; les autres dans le Djebel Yeffri (ravins de Choufil, d'El Hammam, de Sardi et d'autres sans nom).

Dans la commune de Misserghin, elles sont distribuées dans les ravins d'El Harmann, Mettouia, Melouia, Mabuza, Ouard. Les excavations y sont très nombreuses mais le plus petit nombre, numéros 17 à 27, paraissent seules offrir un dépôt archéologique.

Au-delà, il existe d'autres grottes ; je les ai laissées en dehors des limites fixées à ce travail.

RÉSUMÉ HISTORIQUE

Les grottes d'Oran ont été signalées par Gabriel Carrière en 1885. Il ne les fouilla guère. Le docteur Tommasini attira sur elles l'attention des spécialistes en 1887-1888, sans entreprendre de fouilles personnelles. M. P. Pallary fut le premier qui s'intéressa pratiquement à nos grottes et fouilla entièrement, de 1888 à 1891, celle des Troglodytes. Nous fouillâmes ensemble, de 1889 à 1895, les grottes du Polygone, de Noiseux, du Cuartel, de Choufil, du Ciel ouvert, aidés parfois par de dévoués amateurs : Jacques d'Eckmühl et de Lariolle qui nous abandonnèrent leurs récoltes. Depuis 1895, je suis resté à peu près seul à continuer l'exploration des grottes des environs d'Oran.

En 1912, avec M. Camille Arambourg, nous avons quelque peu fouillé les grottes du Sardi et du Rez-de-Chaussée.

Des collections provenant des grottes les seules existant encore à Oran sont celles du Musée Demaeght et mes collections personnelles. Les autres, pourtant non périssables, ont été éparpillées, données ou vendues, hors d'Oran.

DESCRIPTION GÉNÉRALE D'UNE GROTTE

Toutes les grottes citées dans ce travail sont creusées dans les calcaires blancs, plus ou moins crayeux du *Sahelien supérieur*. Ces calcaires se désagrègent facilement par places et, sous l'action du vent, les produits de la désagrégation sont enlevés. Il se constitue ainsi des excavations qui deviennent de plus en plus grandes. On voit

un bel exemple de grotte en formation en face de la grande grotte de Noiseux, sur le flanc opposé du ravin.

Les grottes sont le plus souvent creusées dans des escarpements rocheux surplombant à des hauteurs variables le flanc ou le thalweg des ravins. En général elles ne sont pas très grandes. Elles ont, en moyenne, 6 à 10 mètres d'ouverture, 5 à 7 mètres de profondeur et 4 à 6 mètres de hauteur de voûte. La voûte et les parois sont très irrégulières.

Les produits de la désagrégation se composent d'une poussière jaunâtre et de pierres plus ou moins volumineuses qui ont constitué sur le sol rocheux de la grotte une première couche de terre jaune, très caillouteuse, peu épaisse, qu'il faut soigneusement explorer et distinguer car elle renferme, parfois des ossements et des silex très précieux.

Au-dessus de la couche jaune se trouve, le plus souvent, une couche terreuse d'un gris noirâtre, souvent poussiéreuse, qui constitue le dépôt archéologique ordinaire. Vers le haut le dépôt devient plus noir et peut alors représenter une formation avec industrie plus récente.

L'épaisseur du dépôt archéologique atteint rarement un mètre.

Ce dépôt est, presque toujours, recouvert par un lit, plus ou moins épais de crottin (0^m10 à 0^m20), constitué par les déjections des troupeaux actuels qui se réfugient dans les grottes lorsqu'il pleut ou qu'il fait trop chaud.

INVENTAIRE DES GROTTES

J'ai donné à chaque grotte un numéro d'ordre qui est répété sur la carte jointe à la notice. J'avais d'abord attribué aux numéros d'ordre un caractère d'ancienneté de fouilles, j'y ai renoncé pour adopter un ordre plus en rapport avec celui de la succession des ravins de l'Est à l'Ouest.

Le sujet ne demandant pas une grande précision dans la documentation, je me suis borné à donner, pour chaque station, les indications essentielles concernant l'histoire des fouilles et les renseignements bibliographiques les plus utiles.

Toutes les grottes qui font l'objet de cette notice sont situées sur le territoire représenté par la carte d'État-Major au 1/50.000 (Oran, feuille 153), dont un extrait est donné Pl. III.

N° 1. — GROTTE DES PLANTEURS

Situation, caractéristiques. — Forêt des Planteurs à Oran, dans la partie inférieure du ravin de l'Ardoisière qui descend du marabout S. A. K. Morsli, entre l'esplanade de la caserne Neuve et le pont sur le ravin, en amont.

Grotte éboulée dont je n'ai pu retrouver exactement l'emplacement.

D'après G. Carrière elle était constituée par « une sorte d'excavation à ciel ouvert » située à quelques mètres au-dessus du thalweg. Le flanc n'est pas indiqué.

Il y a bien une excavation éboulée sur le flanc droit, mais la station ayant été indiquée, par M. Pallary, comme située sur le flanc gauche, je ne puis fixer le véritable emplacement.

Fouilles. — Cette station qui, paraît-il, n'offrait que des restes épars dans le fond du ravin n'a pas pu être sérieusement fouillée.

Bibliographie. — Gabriel Carrière : *Grotte du Ravin de Santa Cruz*, in *L'Homme*, février 1886, p. 81 ;

Gabriel Carrière : *Grotte du Bois des Planteurs*, in *Bull. AFAS*, Congrès d'Oran, II, p. 358, 1888 ;

P. Pallary : *Grotte des Planteurs*, in *Bull. Soc. d'Anthr. de Lyon*, T. XII, p. 299, 3 décembre 1892. Tir. à part p. 17.

Collections. — J'ignore ce qu'elles sont devenues. Elles devaient être d'ailleurs peu importantes.

N° 2. — GROTTE DU CIEL OUVERT

Situation, caractéristiques. — A 500 mètres environ à l'Ouest de la Tour Maussion dans un recoin du flanc gauche du deuxième ravin après la tour.

Cette grotte se compose de deux excavations dont la plus grande, en avant, en forme de couloir, a le plafond éventré ; l'autre, au fond, petite et très obscure, a surtout servi de repaire aux fauves.

Fouilles. — La chambre couloir de l'avant a été seule complètement fouillée ; l'autre ne l'a pas été entièrement car elle a paru être sans intérêt. Elle pourrait, toutefois, offrir quelque cachette de hache polie.

Bibliographie. — Doumergue : *La Grotte du Ciel Ouvert à Oran*, in *AFAS*, Congrès de Pau, 21 septembre 1892. I. p 264, II, p. 623. Tir. à part. (Description détaillée) ;

P. Pallary : *La Grotte du Ciel Ouvert* (Les Abujeros), in *Bull. Soc. Anthr. de Lyon*, 3 décembre 1892. T. XII, p. 300. Tir. à part, p. 18. (Courte description.)

Collections. — 1. Musée d'Oran.

N° 3. — GROTTE DU CUARTEL

Situation, caractéristiques. — Dans le bassin de Noiseux sur le flanc gauche, dans un ravin qui débouche dans celui de Noiseux, à la hauteur des fours à chaux d'Eckmühl-Polygone. Peu éloignée du confluent. Bien reconnaissable à ses trois ouvertures régulières qu'on voit très bien du plateau des fours.

Le Cuartel (la Caserne) est une des plus vastes grottes des abords immédiats d'Oran. Il se compose d'une vaste chambre à deux ouvertures et d'un couloir latéral situé du côté de l'Est et indiqué par la troisième ouverture.

Fouilles. — Avec M. Pallary nous avons fouillé le Cuartel en 1892. Mon confrère en a donné les premiers résultats.

De mon côté je n'ai pu encore faire un compte rendu des fouilles car les collections que j'ai recueillies se trouvent en grande partie au Musée d'Oran.

La grotte a été entièrement vidée, mais le couloir latéral, à cause de l'obscurité qui règne dans le fond, ne l'a peut être pas été entièrement.

C'est dans ce couloir qu'un heureux hasard me fit échapper à un grave accident. Un gros rocher en dalle, dressé contre la paroi, s'abattit brusquement en travers du couloir sur la partie que je fouillais, le piochon que je venais de poser pour sortir fut pris sous le rocher. Ceci, pour rappeler qu'il faut être très prudent quand, dans les fouilles, on travaille dans l'obscurité, ou même, à la lumière, sous des masses rocheuses isolées. Quand on entend un bruit sourd, il y a danger ; si on voit la terre *couler* sous un rocher, c'est que ce dernier est en mouvement. Il faut dans ce cas suspendre les travaux et attendre que le rocher ait culbuté.

Bibliographie. — P. Pallary : *La grotte du Cuartel*, in *Monographie paléoethnologique de l'arrondissement d'Oran (Bull. Soc. Anthr. de Lyon)*, 3 décembre 1892. p. 299. Tir. à part, p. 17. (Courte description.)

Collections. — 1 Musée d'Oran ; 2 Collections personnelles.

N° 4. — GROTTE DES CARRIÈRES D'ECKMUHL

Situation, caractéristiques. — Dans le ravin d'Eckmühl qui continue, en aval, le ravin de Noiseux, au Nord des fours à chaux, non loin du dépôt de dynamite de la maison Cabrol.

Cette station que je n'ai découverte que le 25 juin 1914 s'est présentée à moi comme un magnifique foyer de plein air, mais certaines particularités me firent douter de cette détermination. Après enquête, j'appris, par un maître carrier, qu'une grotte avait existé en ce point mais que la voûte avait été enlevée par des travaux de carrière.

Il est curieux que cette belle station, à deux pas d'Eckmühl, n'ait jamais été reconnue jusqu'à ces dernières années. C'est une des plus remarquables des environs d'Oran par ses couches peu remaniées. Elle est caractérisée surtout par l'absence absolue de poterie, *du moins dans les parties que j'ai fouillées*. En revanche elle m'a offert en assez grande abondance des silex en lame de canif. La faune est aussi très intéressante. A citer particulièrement un équidé dont la détermination reste encore incertaine.

J'ai fouillé la plus grande partie du dépôt archéologique. Un gros éboulement m'obligea à abandonner les recherches. En enlevant tous les déblais on pourrait certainement trouver encore pas mal de pièces.

Je donnerai une description détaillée de cette grotte aussitôt que j'aurai pu terminer l'étude de tous les matériaux recueillis. Ce serait déjà fait si les collections du Musée étaient restées à la disposition du public. Il est difficile d'étudier la faune sans consulter les matériaux déterminés par Pomel.

Bibliographie. — Néant.

Collections. — 1 Personnelles. Importantes.

N° 5. — GROTTE DU MIDI

Situation, caractéristiques. — Dans le ravin de Noiseux, sur le flanc gauche, à 800 mètres en aval de la grande grotte de Noiseux, en face la côte 305.

Fouilles. — Je n'ai fait qu'un sondage le 20 mai 1918. La grotte ne paraît pas très riche, mais mérite d'être fouillée.

Bibliographie. — F. Doumergue : *Contributions*, IV, *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran* 1919, p. 69. Tir. à part, p. 23.

Collections. — 1 Personnelles. Peu importantes.

N° 6. — GROTTE DE NOISEUX

Situation, caractéristiques. — Vers le milieu et sur le flanc droit du ravin de Noiseux, dans la région comprise entre les côtes 305 et 310, à 20 mètres environ au-dessus du sentier de la conduite qui amène à Eckmühl l'eau de la source Noiseux.

C'est la plus grande et la plus belle de nos grottes. Elle se distingue par une très longue ouverture. La voûte est élevée et très irrégulière. La profondeur, de l'avant à l'arrière, est relativement faible. La couche archéologique, très étendue, était très riche. Malheureusement sa surface est encombrée de gros blocs éboulés qui ont rendu les travaux de fouilles très pénibles et parfois assez dangereux.

Fouilles. — La grotte de Noiseux a été en grande partie fouillée et on peut dire saccagée. Aucune méthode n'a présidé aux premiers travaux de recherches, Les premières fouilles importantes eurent lieu entre 1888 et 1890 à l'aide d'une subvention de *l'Association Française pour l'avancement des Sciences* (AFAS) accordée au docteur Tommasini. Elles furent abandonnées, sans direction, à des

terrassiers. On en retira, néanmoins, de nombreux objets d'industrie et des ossements de mammifères qui sont au Musée. Pour donner une idée de la façon dont furent conduites ces fouilles je citerai un fait. Lorsque avec M. Pallary, nous reprîmes l'exploration de la grotte, nous trouvâmes, rien que dans les déblais rejetés par les ouvriers, plusieurs haches polies. Nous n'en récoltâmes presque pas d'autres dans la suite des fouilles. Les ouvriers avaient donc mis à jour une riche cachette et nul ne s'en était aperçu.

La grotte de Noiseux est surtout riche en poterie remarquable par la variété des motifs d'ornementation en creux. Avec les haches polies elle a offert un assez grand nombre de silex microlithiques du type des lames de canif.

Elle est riche en ossements du grand bœuf opisthonome. Il reste à fouiller les parties qui se trouvent sous les gros blocs éboulés. Si on voulait reprendre les recherches il faudrait d'abord se débarrasser de tous les blocs de rochers qui encombrent la grotte. On ferait certainement encore des récoltes intéressantes et des observations précieuses.

Une grande partie des matériaux retirés de la grotte de Noiseux étant au Musée, je n'ai pu en entreprendre l'étude en vue d'un travail d'ensemble.

Bibliographie. — P. Pallary : *La grotte de Noiseux*, in *Monographie paléoethnologique de l'arrondissement d'Oran (Bull. Soc. d'Anthr. de Lyon*, 3 décembre 1892, p. 301). Tir. à part, p. 19. (Courte description.)

Collections. — 1. Musée d'Oran ; 2. Personnelles ; 3. Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences d'Alger.

N° 7. — GROTTE DE LA FORÊT

Situation, caractéristiques. — Dans le Djebel Mekaâd-el-Bey, sur le flanc droit d'un petit ravin qui est indiqué sur la carte. Cette grotte est assez difficile à trouver car son ouverture est peu apparente.

Fouilles. — Je l'ai fouillée en 1895. M. Pallary y a travaillé quelque peu avec moi. La grotte a été entièrement vidée.

Bibliographie. — P. Pallary : *Loc. cit.*, p. 300. Tir. à part, p. 18. (Courte description.)

F. Doumergue : *La grotte préhistorique de la Forêt à Oran, in Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran.*

T XXVII, 1907, p. 391. Tir. à part. (Description détaillée.)

F. Doumergue : *Contributions au Préhistorique de la province d'Oran (Loc.cit.)* 1919, p. 68. Tir. à part, p. 22.

Collections. — 1. Personnelles.

N° 8. — GROTTE ÉBOULÉE DE NOISEUX

Situation, caractéristiques. — A 400 mètres au-delà de la grotte de Noiseux, au-dessus du sentier, en face le premier ravin qui, sur le flanc gauche, débouche en amont de la grotte. De cette grotte éboulée, il ne paraît subsister qu'une partie du terreau entraîné par le ruissellement jusque sur le sentier où j'ai relevé ses traces. Au-dessus une broussaille épaisse recouvre la pente et empêche de poursuivre les recherches.

Fouilles. — Je n'ai exploré que les pentes. Il y a plusieurs excavations au sommet,mais toutes étant stériles, j'ignore où se trouvait exactement la grotte éboulée.

Bibliographie. — F. Doumergue : *Contributions au Préhistorique de la province d'Oran*, in *AFAS*, Congrès de Nantes 1898, II. p. 575. Tir. à part, p. 23.

Collections. — 1. Personnelles. Peu importantes.

N° 9. — GROTTE DU LIÈVRE

Situation, caractéristiques. — En bordure du chemin forestier qui va des Planteurs à la fontaine Noiseux, au Nord de la grotte éboulée de Noiseux. Petite grotte de peu d'importance.

Fouilles. — Grotte vidée.

Bibliographie. — F. Doumergue : *Contributions*, IV, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1919, p. 68. Tir. à part p. 22.

Collections. — 1. Personnelles. Peu importantes.

N° 10. — GROTTE DU POLYGONE

Situation, caractéristiques. — Dans le premier ravin au Sud-Ouest du champ de tir d'Eckmühl (ancien Polygone), au débouché du ravin, sur le flanc gauche, au pied de l'escarpement rocheux qui domine de hautes pentes.

Très belle grotte qui s'ouvre sur la plaine que l'œil embrasse sur une vaste étendue. On la distingue de loin. Elle est très visible de la route de Tlemcen.

Fouilles. — Cette grotte a été fouillée par M. Pallary et par moi en 1893 et 1894. J'ai repris et à peu près terminé les fouilles en 1897. L'exploitation commerciale du dépôt, pour en retirer un phosphate problématique, a bouleversé et fait disparaître ce qui restait à fouiller.

Cette grotte, très riche, a fourni d'importants matériaux qui, malheureusement, sont éparpillés. Elle a été remarquable par l'abondance des squelettes humains dont les ossements s'enchevêtraient souvent dans les couches remaniées.

Les pentes extérieures de la grotte étaient riches en objets rejetés de l'intérieur. Les fouilles de ces pentes comme d'ailleurs celles des grandes grottes : Troglodytes, Noiseux, etc., donneraient certainement des pièces intéressantes.

Je n'ai pu faire de compte rendu complet des fouilles de cette grotte une partie des collections se trouvant au Musée.

Bibliographie. — Carrière : *Stations préhistoriques du département d'Oran, Grottes d'Eckmühl*, in *AFAS*, Congrès d'Oran 1888, p. 354 ;

P. Pallary : *Monographie paléoethnologique*, *Lyon* 3 décembre 1892, p. 302. Tir. à part, p. 20. (Courte description.)

P. Pallary : *Sur quelques stations du département d'Oran* in *AFAS*, Congrès de Toulouse 1887, I, p. 295 ;

P. Pallary : *Le Néolithique oranais*, *AFAS*, Congrès de Caen 1894, II, p. 740.

Collections. — 1. Musée d'Oran. 2. Personnelles. 3. Laboratoire de Géologie de la Faculté des Sciences d'Alger. 4 Musée des Antiquités d'Alger.

N° 11. — GROTTE DES TROGLODYTES

Situation, caractéristiques. — Non loin de la grotte du Polygone, en amont du ravin, après le premier confluent, à l'entrée de la partie du ravin principal qui tourne à l'Ouest, dans un recoin du flanc gauche, ce qui la rend invisible à distance. Les pentes sont larges et élevées.

Fouilles. — Cette grotte a été fouillée en partie, dès 1885 par le docteur Tommasini et M. Pallary, puis, lors du

Congrès de l'AFAS, tenu à Oran en 1888 ; plus tard elle a été vidée à peu près complètement par M. Pallary qui en a publié la première monographie complète que nous possédions sur nos grottes oranaises.

La grotte des Troglodytes a offert le dépôt archéologique le plus profond reconnu jusqu'ici dans les grottes d'Oran ; aussi était-il d'une grande richesse surtout en ce qui concerne la faune.

C'est dans cette grotte, où j'ai fouillé quelque peu, que j'ai commencé à m'intéresser au Préhistorique oranais.

Bibliographie. — G. Carrière : *Quelques stations préhistoriques de la province d'Oran : Atelier et grotte d'Eckmühl*, in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1886, p. 148 ;

P. Pallary : *Sur quelques stations du département d'Oran* in *AFAS*, Toulouse 1887, I. p. 295. Dans cette note il est dit :

« Les grottes des Troglodytes et du Polygone ont fourni des pointes et des racloirs du type moustérien, aucun instrument néolithique n'a été trouvé dans les gisements. »

Tommasini et P. Pallary : *Fouilles des grottes d'Eckmühl* près Oran ; *Grotte du Ravin*, in *AFAS*, Oran 1888, I. p. 200.

Dans la discussion qui a suivi la lecture de cette note au Congrès, M. Siret a signalé, pour la première fois, « l'analogie avec les stations néolithiques pauvres du Sud-Est de l'Espagne ».

P. Pallary : *L'Anthropologie au Congrès de l'AFAS à Oran : Grottes d'Eckmühl*, in *Bull. Soc. d'Anthr. de Lyon* 1888, p. 165. M. Pallary « fait remarquer l'absence de quartzites » ;

P. Pallary et P. Tommasini : *La grotte des Troglodytes* (Oran), in *AFAS*, Congrès de Marseille 1891, I, p. 263, II, p. 633. Tir. à part.

C'est la monographie complète due presque entièrement à M. Pallary.

P. Pallary . *Monographie paléoethnologique* (loc. cit.), 3 décembre 1892, p. 303. Tir. à part, p. 21. Il y est dit :

« Cette grotte est celle qui a donné les types les plus parfaits de l'industrie néolithique. »

P. Pallary : *Le Néolithique oranais*, in *AFAS*, Congrès de Caen 1894.

Collections. — 1. Musée d'Oran. Importantes surtout par la faune déterminée par Pomel. 2. Museum de Lyon.

N° 12. — GROTTE DU CHABET CHOUFIL

Situation, caractéristiques. — Dans le ravin du même nom, le deuxième au Sud-Ouest de celui de la grotte du Polygone (voir carte, Pl. III). On accède à cette grotte en partant du km. 6 de la route d'Oran à Tlemcen et en remontant le ravin. Elle est située sur le flanc gauche où son ouverture, qu'on voit de très loin, domine une pente assez escarpée.

Fouilles. — Nous avons fouillé la grotte de Choufil en 1895 avec M. Pallary. Après plusieurs séances nous avons abandonné les travaux car le dépôt paraissait très pauvre.

Bibliographie. — P. Pallary : *(Loc. cit.)*, Lyon, 3 décembre 1892, T. XII, p. 303. Tir. à part, p. 25. (Courte description).

Collections. — 1. Personnelles.

N° 13. — GROTTE DU LEVANT

Situation, caractéristiques. — Sur le flanc droit du ravin situé à l'Est du Chabet el Hammann, aux abords du chemin qui va du km. 6 de la route de Tlemcen à la source de Noiseux. L'ouverture unique domine le chemin au Sud-Est de la côte 360.

Grotte assez vaste, couche archéologique, si elle existe réellement, peu épaisse. Le sol rocheux, horizontal, est à peu de profondeur.

Fouilles. — Avec M. Camille Arambourg, nous avons visité cette grotte le 28 janvier 1912. Les pentes très larges nous ont fourni quelques silex. Un sondage ne nous a donné que des restes insignifiants.

En résumé sans grand intérêt.

Collections. — 1. Personnelles. Peu importantes.

N° 14. — GROTTE DE LA VIPÈRE

Situation, caractéristiques. — Dans le Chabet el Hammam, à 1 km. environ en amont de son confluent avec le chabet el Harmann, sur le flanc droit.

Belle grotte à deux ouvertures séparées par un gros pilier mural. Une couche archéologique de 4 mètres sur 6 de surface paraît exister.

Fouilles. — Non fouillée. Pas de sondage.

N° 15. — GROTTE DU SOLEIL

Situation, caractéristiques. — Domine le confluent du Chabet el Harmann et du Chabet Sardi, à environ 50 mètres au-dessus du thalweg.

Magnifique excavation très régulière, à ouverture en anse de panier, malheureusement vidée de son dépôt archéologique. Sol rocheux à peu près nu. Il existe peut-être une poche de terre vers le fond.

Fouilles. — Je n'ai exploré que les pentes qui m'ont fourni d'assez nombreux silex.

Collections. — 1. Musée (Chabet Harmann, 1re grotte du 1er ravin secondaire). 2. Personnelles.

N° 16. — GROTTE DU CHABET SARDI

Situation, caractéristiques. — Dans le Chabet Sardi, à 100 mètres en amont de la précédente, dans un recoin du flanc droit, peu élevée au-dessus du thalweg.

Excavation assez irrégulière, mais renfermant une couche archéologique qui, si elle n'est pas très riche, est intéressante. Dépôt peu épais, la partie supérieure ayant sans doute été rejetée au dehors.

Fouilles. — J'ai reconnu cette grotte vers 1896 et remis les premiers échantillons au Musée. Le 1er février 1912, avec M. Camille Arambourg, nous avons pratiqué un sondage et le 7 février entrepris les fouilles. Après un arrêt, je les ai reprises en mars 1921. Elles sont restées inachevées. Les matériaux recueillis sont pourtant suffisants pour une monographie.

Collections. — Musée d'Oran (Chabet Harmann : 1er ravin secondaire, 2e grotte). 2. Personnelles. M. Arambourg m'a donné les siennes.

N° 17. — GROTTE DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Situation, caractéristiques. — Commune de Misserghin. Dans le Chabet Harmann, à moins de 200 mètres en amont de celle du Soleil, sur le flanc droit, à peu près sur le point où la limite des communes d'Oran et de Misserghin coupe le ravin. Peu élevée au-dessus du thalweg.

J'ai donné à cette grotte le nom de Rez-de-Chaussée car, au-dessus, s'étagent, un peu obliquement, deux autres

excavations moins importantes, mais paraissant avoir été habitées : grottes du *1er étage* et du *2me étage*.

En face, sur le flanc gauche, on voit de nombreuses excavations au sol rocheux et nu. De même, en aval, sur les deux flancs. Certains de ces abris ont dû être habités, mais il ne reste aucune trace d'un séjour prolongé.

Fouilles. — J'avais reconnu cette grotte depuis de longues années, mais son éloignemnt d'Oran n'incitait guère à l'explorer. Néanmoins, avec M. Camille Arambourg, au mois de février 1912, nous en avons commencé les fouilles. Plus tard je les ai reprises seul. La couche archéologique, quoique assez pauvre, est intéressante. Comme celle du Sardi elle représente la partie inférieure de l'ancien dépôt.

Une grande partie de la couche reste à fouiller.

Collections. — 1. Personnelles. M. Arambourg m'a donné les siennes.

N° 18. — GROTTE DU 1er ÉTAGE

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) A quelques mètres au-dessus de la grotte du Rez-de-Chaussée et un peu à gauche. Excavation relativement petite.

Fouilles. — Un simple sondage, pratiqué en février 1912, avec M. Arambourg, nous a fait reconnaître une couche de terre meuble de $0^{m}80$ d'épaisseur, devenant grisâtre au fond.

Collections. — Néant.

N° 19. — GROTTE DU 2me ÉTAGE

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Un peu au-dessus de la précédente, domine d'environ 30 mètres le thalweg. Excavation assez réduite dont l'entrée est masquée par un figuier.

Fouilles. — Un petit sondage, pratiqué avec M. Arambourg, nous a permis de faire les mêmes constatations que dans la grotte précédente.

Collections. — Néant.

N° 20. — GROTTE D'EL HARMANN

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet el Harmann, assez en amont des précé-

dentes, à la hauteur de la côte 303, sur le flanc droit, à 1 mètre au-dessus du thalweg.

Belle excavation, ne m'ayant rien offert sur les pentes nettoyées par les eaux torrentielles. Une couche archéologique paraît y exister.

N° 21. — GROTTE DU PATRE

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet el Harmann, à 1.200 mètres environ en amont de la précédente, à 500 mètres au Nord de la côte 328, sur le flanc gauche, à 1m50 au-dessus du thalweg.

Belle excavation au sol et au seuil rocheux. Peu de terre. Probablement pas de couche archéologique. Un sondage serait pourtant nécessaire car, sous la couche de crottin, il y a de la terre brunâtre.

N° 22. — GROTTE SRIR

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet el Harmann supérieur, bien en amont des précédentes, sur le flanc droit, presque dans le thalweg, contre le sentier, à 200 mètres de la côte 391.

Petit abri, peu profond, paraissant sans intérêt, mais que je signale parce que la pente extérieure est noirâtre .

N° 23. — GROTTE D'EL METTOUIA

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin, région de Pont-Albin). Dans l'Oued el Mettouia, à 1 km. de Pont-Albin, sur le flanc droit, à 1m50 au-dessus du thalweg.

Grande excavation dont l'ouverture mesure 14 mètres de longueur. Peu profonde, 5 mètres au milieu. Plafond très bas, 2 mètres.

Ne paraît pas offrir une couche archéologique laquelle a pu être enlevée par les eaux torrentielles.

N° 24. — GROTTES DE LA BERGERIE

Situation, caractéristiques. — (Région de Pont-Albin). A 25 mètres en amont de la grotte précédente, sur le flanc gauche, à 3 mètres au-dessus du thalweg.

Immenses grottes comprenant quatre grandes excavations dont trois communiquent largement en avant par une ouverture commune. Une terrasse, haute de 3 à 4

mètres, en forme le seuil. La longueur de l'ouverture est d'environ 50 mètres, les profondeurs respectives sont, de droite à gauche, 12^m, 6^m, 11^m, 8^m, la hauteur du plafond, assez irrégulier, atteint jusqu'à 10 mètres.

La terrasse et le sol des grottes sont entièrement couverts d'une épaisse couche de fumier frais sous laquelle disparaît le dépôt archéologique, s'il existe.

D'aussi beaux abris ont sans aucun doute été habités par les peuplades primitives. Actuellement ils sont transformés en bergerie et il serait bien difficile d'y faire des fouilles.

N° 25. — GROTTE DES FIGUIERS

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet Mabuza, à 1 km. du confluent du chabet Mabuza et de l'Oued el Mettouia, sur le flanc droit.

Belle grotte élevée de 25 à 30 mètres au-dessus du thalweg et en retrait, flanquée à droite et à gauche, à peu de distance, de deux abris. L'abri de droite (Nord) peut contenir une couche archéologique sous l'épaisse couche de crottin ; celui de gauche paraît stérile.

La grotte du milieu, flanquée de figuiers, doit contenir un dépôt archéologique profond. Les pentes sont larges et noires et les silex n'y étaient pas très rares. En 1892 elles m'ont offert la petite et intéressante collection qui est au Musée.

Fouilles. — Néant.

Collections. — 1. Musée d'Oran.

N° 26. — GROTTES DU CHABET MELOUIA

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet Melouia, sur le flanc droit, sous la côte 365.

Ces grottes sont assez éloignées d'Oran. Il faut au moins une heure et demie pour s'y rendre en passant par le ravin de Noiseux. Elles sont vastes et se distinguent à leurs trois ouvertures dont deux grandes séparées par une toute petite. Chaque ouverture correspond à une chambre. Il y a donc deux grandes excavations séparées par une petite chambre obscure. Le seuil est à 20 mètres environ au-dessus du thalweg, il domine de larges pentes légèrement inclinées.

La plus grande excavation, celle du Nord, mesure 12 mètres d'ouverture, 6 à 7 mètres de hauteur et une surface de sol d'environ 50 mètres carrés. Celle du Sud est moins

vaste, 30 à 40 mètres carrés. La petite chambre intermédiaire n'a que 4 mètres carrés.

Si on en juge d'après les nombreux silex et les fragments d'ossements que j'ai relevés sur les pentes, ces grottes paraissent riches. Les échantillons des pentes sont difficiles à extraire car ils sont inclus dans une sorte de brèche caillouteuse dont les éléments sont cimentés par les cendres des foyers, rejetées au dehors, et les eaux calcaires de ruissellement.

Cette abondance relative d'objets divers sur les pentes indique que les grottes ont été vidées, en partie, au moins la plus grande, soit par les primitifs, soit par les indigènes actuels qui ont pu l'habiter.

On trouve aussi sur les pentes de nombreux fragments de quartzite brut provenant des foyers. Ce cas est assez rare dans nos grottes. Il s'explique par ce fait que le Rhar Melouia est situé à peu de distance des schistes secondaires à quartzites dont les fragments parsèment le fond du thalweg. Ceci démontre que, partout où les quartzites se trouvaient à proximité, ils étaient préférés, pour l'installation des foyers, aux pierres calcaires à cause de leur plus grande résistance à l'action du feu.

Fouilles. — Ces grottes étant souvent occupées par les troupeaux et la couche de crottin étant très épaisse je n'y ai pas pratiqué de sondage.

Bibliographie. — F. Doumergue : *Contributions*, IV, *Loc. cit.* p. 22.

Collections. — 1. Personnelles. Proviennent des pentes.

A 10 mètres au Nord du grand abri, s'en trouve un autre en partie éboulé, qui a sans doute été habité.

En amont du confluent des trois ravins qui se rejoignent non loin des grottes, dans la branche de l'Ouest, à 300 mètres du Rhar Melouia, sur le flanc gauche, se trouve un véritable abri sous roche, très haut, mais peu profond (1^m à 1^m50). Un minuscule lambeau de couche archéologique, peu épaisse, existe encore dans le coin nord. J'y ai vu quelques éclats sans intérêt.

N° 27. — GROTTE DU CHABET OUARD

Situation, caractéristiques. — (Commune de Misserghin) Dans le chabet Ouard, à environ 2 km. à l'Ouest de Pont-

Albin, au Sud de la côte 295, sur le flanc gauche du ravin, très resserré en ce point. Seuil à 3 mètres au-dessus du thalweg.

L'ouverture de la grotte mesure 10 mètres, sa profondeur, 6 mètres, la voûte, très irrégulière, atteint 5 mètres. Il y a une forte couche de crottin qui paraît cacher un dépôt archéologique. Les pentes étant couvertes de blocs et d'une puissante végétation, je n'ai pas pu y faire des recherches utiles.

Les excavations sont très nombreuses dans le chabet Ouard, surtout sur le flanc gauche, elles ne paraissent pas, en général, avoir été habitées.

F. DOUMERGUE.

Une Enquête de Sociologie berbère

Chez tout peuple l'ensemble de la production écrite ou parlée dans les sciences et les lettres, — la *littérature*, dans dans le sens le plus large du mot, — est, avec les *arts* de ce peuple, l'image concrète de son état de culture. Toute enquête sociologique sur un peuple donné devra donc porter sur sa littérature écrite ou parlée, sur les arts ou les métiers qu'il pratique. Dans cet ensemble immense, à propos des Berbères, Monsieur Henri Basset a étudié la partie « *littérature* » et en a fait l'objet de sa thèse principale pour le Doctorat-ès-lettres [1].

Au moment où les problèmes touchant les indigènes de l'Afrique du Nord sollicitent, en France, de nombreux esprits, il est bon qu'un ouvrage expose d'une manière scientifique, concrète et sans parti pris, les principaux travaux sur une bonne partie de ces problèmes.

Suivant que les éléments constitutifs d'un peuple sont plus ou moins évolués sa littérature est plus ou moins artificielle et savante. Ceci est la littérature écrite.

Dans la partie inférieure de la population la littérature est l'expression spontanée et naïve de la mentalité des foules, de leur degré d'avancement dans la civilisation. Aussi cette production littéraire populaire, que l'on désigne quelquefois sous le nom de « *Folk-lore* », peut-elle nous fournir des documents sur la filiation des groupes ethniques, soit par la comparaison des mœurs avec d'autres groupes contemporains ou plus anciens, soit par la nomenclature ou la description des habitudes, des coutumes, des préjugés existant au sein des populations envisagées. On voit toute l'importance de pareilles recherches qui peuvent amener les spécialistes à trouver le criterium permettant d'apprécier et de juger, du point de vue civilisation, la valeur d'un groupement humain déterminé. Elles peuvent, tout comme l'étude de l'histoire et de la géographie humaine, servir pour éclairer l'action des hommes politiques responsables dans la conduite d'un tel groupement vers le progrès général de l'humanité.

---

1 Henri Basset : *Essai sur la littérature des Berbères*, 1 vol, in 8°, Alger 1920.

*
* *

Le moyen d'expression de la littérature berbère, la langue, fut, il y a quelque deux mille ans la langue des Lybiens. Elle fut parlée de la mer Rouge à l'Atlantique, du Soudan aux rives de la Méditerranée. Elle fut, elle est encore la langue de plusieurs millions d'hommes. Ces hommes se sont heurtés aux Pharaons,aux Phéniciens, aux Romains, aux Byzantins, aux Vandales, aux Arabes, aux Européens. Jamais ils n'ont été dominateurs ; ils ont toujours été sous la dépendance, dans leur propre pays, de populations plus avancées qu'eux. Leur langue a été considérée par tous les dominateurs comme un jargon informe et grossier. Aussi a-t-elle vu, à partir d'un certain moment, son aire d'expansion se restreindre et se fractionner.

Les langues sont également soutenues par leur alphabet qui sert à les véhiculer. Or, l'alphabet lybique, difficile et compliqué a, de bonne heure, fait place à des alphabets étrangers. Les *scribes*, ceux qui chantent la gloire des monarques, ceux qui la perpétuent en la gravant sur la pierre, ceux qui tiennent les comptes des commerçants, avaient besoin d'un instrument commode et facile. Ils adoptèrent de bonne heure l'alphabet des vainqueurs. Voilà d'où vient la rareté des inscriptions libyques.

A cette cause d'affaiblissement pour l'influence de la langue s'en est jointe une autre provenant du bilinguisme des berbères. Ce peuple, refoulé des plaines par les envahisseurs, s'est réfugié dans les massifs montagneux où la vie est dure, où les populations denses gagnent difficilement leur vie. L'esprit commerçant des berbères, les nécessités économiques, les poussèrent à fréquenter les marchés, les fermes, les industries des envahisseurs. La langue du maître, plus riche et plus facile fut vite apprise par eux. D'ailleurs, le grand nombre de dialectes empêchait le berbère de servir d'idiome national. Ces dialectes servaient à des groupes ethniques régionaux séparés par de vastes plaines où l'on ne parlait que la langue des conquérants envahisseurs. Aussi a-t-on noté fréquemment la réaction des langues voisines sur les dialectes berbères : réaction des langues nègres dans le sud, des langues sémitiques ou européennes dans le nord et l'est.

Mais ces réactions ont peu influencé la structure grammaticale du berbère qui est resté à peu près partout la même. Il n'en est pas de même des différences lexicogra-

phiques, parfois considérables, quantité de mots étrangers ayant été introduits dans leur propre dialecte par les autochtones d'une région. De ceci, le nombre des synonymes se ressent beaucoup ; beaucoup aussi la phonétique des dialectes. Au Gourara, par exemple, la langue d'origine des nombreux nègres soudanais qui y séjournent a imposé à l'élément berbérisant de ce pays la prononciation du *t* mouillé (1). Des exemples autres, mais d'origine analogue, pourraient être relevés dans l'Aurès, dans les vallées du Haut-Atlas, etc..

Cependant, chose curieuse, malgré ces réactions des dialectes étrangers sur lui, malgré son morcellement, le berbère a survécu précisément grâce au groupement ethnique régional des berbérophones. Ce groupement, toujours massif, dans des lieux plus ou moins accessibles, excluant la pénétration facile de l'étranger, a permis à l'antique idiome de rester la langue des vieillards, surtout des femmes et des enfants, la langue de ceux qui ne voyagent pas au dehors ; et ces deux causes l'ont aidé à se conserver.

*
* *

Des essais pour l'utilisation de cette langue par l'écriture dans le but d'exprimer les pensées des berbérophones ont bien eu lieu (2). Dès les premiers siècles de l'occupation musulmane des réformateurs religieux, dans le but d'agir avec plus d'efficacité sur l'esprit des populations berbères, ont rédigé leurs œuvres dans cete langue ; on cite ainsi le Coran berbère de Salah ben Tarif, celui de Hamim, un traité d'Ibn Toumert. Parallèlement et à l'imitation des annalistes arabes, quelques généalogistes berbères rédigèrent dans leur idiome le récit des actions des célèbres familles de leurs groupes ethniques. Plus tard, il y eut encore la traduction de divers traités dogmatiques sur la théologie ou le droit comme El Haoudh ou le Bahr-ed-Domou, quelques commentaires comme celui de la Borda. Ce sont des œuvres de prosélytisme nées du désir de propager plus facilement la connaissance des dogmes. Nous n'avons donc pas grand regret à avoir de ce qui a disparu de cette littérature, sauf, peut-être, pour les traités des généalogistes berbères dont quelques-uns existaient encore au temps

1 Cf. Essai. p. 56 et suivantes.
2 Cf. Essai, p 69 et suivantes.

d'Ibn Khaldoun. Quant aux *qanouns* berbères [1], à l'*Azref*, ce sont de simples listes d'articles mentionnant les délits qui violent le droit coutumier, ou les amendes consécutives à ces délits.

*
* *

Si la littérature écrite des berbères est peu fournie, il n'en est pas de même de la littérature orale. Celle-ci se compose de contes merveilleux ou plaisants, de contes d'animaux, de légendes historiques ou pieuses, de poésies profanes ou religieuses toujours destinées à être chantées.

Les contes merveilleux ont un caractère magique très marqué. Dits surtout par les femmes, ils commencent et finissent par des formules rituelles rithmées, souvent propitiatoires. Car les *djinn* dont les actions font l'objet de ces récits tiennent sous leur influence tout inventeur qui se trouve inspiré par eux. L'origine de ces contes se perd dans la nuit des temps. Datent-ils de l'occupation romaine, ou viennent-ils de l'Europe occidentale ? Il semble que ce soit surtout l'Orient qui, par l'invasion des Beni Hilal, par le commerce, par la pratique du pèlerinage, ait transmis et diffusé ses thèmes chez les conteurs de la Berbérie. Les personnages merveilleux sont surtout, comme dans les Mille et Une Nuits, des *djinn* (bons génies), des *îfrît* (mauvais génies), des ogres, des ogresses, des sultans, des vizirs, etc. Mais nous y trouvons aussi, comme dans le Nord occidental, des fées (esprit de l'arbre, esprit de l'eau, etc.). Le *roi* y est le chef d'un *petit clan* comme chez les Berbères ; la reine s'y livre aux travaux du ménage ; il y a le bon vizir, le méchant vizir, marqués de l'empreinte berbère ; il y a aussi le *juif* dont l'indigène de l'Afrique du Nord ne saurait se passer. Quant au héros principal, celui qui a les sympathies du conteur ou de l'auditoire, il est à remarquer que c'est un être parfaitement amoral, presque toujours un paysan qui a su aider sa chance par la ruse ou l'astuce et quelquefois pis. Il en est de même dans les contes plaisants. Les personnages, femmes, religieux, clercs ou dévôts, imbéciles ou faux imbéciles, ont bien la marque du terroir ; cette marque persiste même lorsque le type primitif, si Djoha, est venu d'Orient. Les sujets de ces contes, les ruses des femmes, les faux marabouts exploitant la naïveté et la bêtise humaines, ne sortent pas hors du milieu où ils sont nés.

---

1 Sorte de formulaire de *Droit coutumier*, appelé *Azref* au Maroc.

Mais tandis que les thèmes des contes merveilleux ou des contes plaisants paraissent provenir en grande partie, sinon en majorité de sources orientales, les contes d'animaux semblent plutôt provenir du terroir même, ou se rattacher aux groupes analogues des pays d'Occident. Dans ces contes le loup et le renard sont à peu près ignorés ; les animaux mis le plus fréquemment en scène sont ceux du pays Nord-Africain, le chacal surtout, servant de personnage central, puis l'âne, le hérisson, le lion, le chien, l'hyène, la perdrix et les autres oiseaux locaux, la grenouille, la tortue.

La connaissance approfondie des faits sociologiques, possédée par l'auteur de l'enquête que nous suivons, lui a permis des rapprochements suggestifs entre les populations berbères et les divers groupements humains situés autour du bassin méditerranéen ; il en fait d'autant mieux ressortir les particularités propres à l'esprit des gens qu'il étudie.

*
* *

Le même sens réaliste qu'une telle méthode a permis de mettre en évidence dans les diverses sortes de contes, se retrouve dans les légendes soit historiques, soit religieuses. Du reste, parmi les héros des premières légendes nous n'en trouvons point de national : que ce soit la Kahina, Pharaon, Dakius ou le Sultan noir. Les grands travaux, les grandes ruines sont attribuées à des orientaux ou à des chrétiens. Les familles berbères qui ont la prétention à une origine illustre ne mentionnent, dans leur légende, que des noms ou des titres arabes ; leur origine finit toujours par se perdre dans la nuit des temps orientaux.

Dans les légendes religieuses la tradition musulmane s'est déformée étrangement : elle a tourné à l'anthropolatrie surtout avec le *culte des saints*. Ces saints, milliers de petits santons locaux, connus et révérés dans un petit rayon, sont souvent les ancêtres éponymes d'un groupe. On va prêter serment sur leur tombe ; leur vie s'identifie, même après leur mort, avec celle de la tribu.

La légende du saint berbère ignore souvent tout de sa vie ; elle ne mentionne que les miracles du saint après sa mort. Les faits sont merveilleux mais sèchement exposés : pas de récit qui charme, mais des traits de puissance qui frappent. La légende semble manquer d'imagination. « *Aux miracles on reconnaît le saint* », dit un de nos proverbes. Ceci est vrai surtout pour le saint berbère qui conserve après sa survie les qualités et les défauts de ses

contribules. Il y a le saint débauché ; le saint *jettatore* qui fait ravager les champs ou les vergers par la grêle, décimer les troupeaux par les épidémies ; le saint vindicatif qui dessèche les sources ou les fait jaillir, qui livre aux infidèles une ville où il n'a pas été bien reçu ; il y a encore le saint jaloux, le saint brigand.

Le saint, révéré comme un dieu après sa mort, est obéi par les génies dont il semble être un des chefs. Sous le saint berbère c'est le génie qu'il faut voir ; il y a probablement là un reste des vieux cultes animistes.

*
* *

La dernière partie de l'étude de Monsieur Henri Basset est consacrée à la Poésie chez les Berbères. Un des caractères signalés, pour cette Poésie, est son peu de durée. Ceci tient à l'absence d'écriture. Une fois répandue dans le public, cette poésie devient l'apanage de tous ; on s'en sert à diverses reprises ; on l'applique à autre chose qu'au but primitif pour lequel elle avait été composée ; on la démarque en y ajoutant, suivant les circonstances, un, deux ou trois vers nouveaux : donc, pas d'originalité.

Il n'y a pas davantage d'originalité pour la prosodie ou la musique qui semblent figées dans toujours les mêmes formes : chants rituels et chants du travail ; chants de noces et chants de deuil ; chants de combats se réduisant à des cris de guerre rithmés. Depuis des siècles les chanteurs, leur orchestre, les danses ont la même physionomie spéciale à un groupe donné. Tout au plus peut-on noter une plus grande originalité dans les poèmes des principaux groupes ethniques les moins touchés par la dissociation tels que les Chleuh, les Touaregs, les habitants de la grande Kabylie.

Il est curieux de noter ici ce qu'a donné le contact européen.

Chez les Berbères marocains du Moyen et du Haut-Atlas la poésie se compose de pièces assez courtes *(izlan)*, simples phrases rithmées, improvisées au hasard des circonstances par le premier venu. De même sont les poèmes des joutes poétiques qui accompagnent les danses des thadert ou des ahidous.

Chez les Chleuh du Sud-Marocain, plus évolués, on trouve quelquefois dans la poésie des considérations philosophiques ou religieuses. Les thèmes généraux sont le regret du pays, l'amour trompeur, un pessimisme assez

grand devant l'organisation fallacieuse de la société, la fourberie du monde. Les poèmes de Si Hamou ou de Sabi montrent une tentative de conservation de ces œuvres par l'écriture. Chez les Touaregs, les thèmes de la poésie sont les mêmes, mais la forme paraît supérieure. Nombre de ces œuvres qui auraient pu disparaître se trouvent heureusement conservées dans les papiers du P. de Foucauld.

C'est chez les Kabyles de l'Algérie que l'évolution de la poésie a été le plus considérable. Les thèmes traditionnels d'avant la conquête française, (tels qu'ils nous ont été conservés par les ouvrages d'Hanotaux, Luciani et autres), l'amour, la satire des individus, les luttes de çofs, ont été remplacés en partie par des thèmes issus des formes de la vie indigène parmi les français. C'est la vie, souvent dure, où l'individu berbère isolé dans un nouveau milieu prend les qualités et les vices des européens ; où la lutte pour l'existence, acharnée, lui fait parfois venir des pensées de regret pour les temps d'autrefois. A cette évolution des thèmes poétiques a correspondu une évolution parallèle dans le vocabulaire : de nombreux mots arabes et français se sont introduits dans les dialectes kabyles.

Cette dernière forme de poésie qui montre la naissance, au contact européen, d'une sentimentalité nouvelle, peut-elle laisser espérer une évolution générale, à un moment donné, du monde berbère ? Il est, à notre avis, encore trop tôt pour l'affirmer.

*
* *

Nous venons de parcourir rapidement, en essayant d'en faire ressortir les parties principales, le travail de Monsieur Henri Basset. Il l'a intitulé : « *Essai sur la littérature des berbères* ». Le titre est modeste, mais cet ouvrage, produit de recherches considérables, condense toutes les données acquises sur le sujet. Cette enquête pourra être complètée plus tard pour des détails, mais nous croyons bien que dans son ensemble elle restera définitive. Pour le moment ce livre est un instrument indispensable à tous ceux qui s'occupent de la sociologie des populations de l'Afrique du Nord.

A. COUR.

Description d'une Plante nouvelle

DU DÉPARTEMENT D'ORAN

INTRODUCTION

Lorsque, en 1918, j'ai publié une nouvelle liste de plantes rares [1] un *Andryala* de la région du djebel Lindlès (Andalouses) avait échappé à mes rapides investigations. J'avais pourtant parcouru les falaises où cette espèce est localisée. Ce fait prouve qu'il ne faut pas désespérer de trouver encore, en Algérie, des plantes nouvelles, au moins dans les régions éloignées que les naturalistes ne peuvent que rarement parcourir.

La plante recueillie est un *Andryala* que je considère comme une espèce nouvelle. En voici la description.

Andryala Calendula nov. sp. (Pl. IV et V).

Caulis suffrutescens, ramosus, compactus, ramulis vetustis tectis residuis foliorum priorum, annuis brevibus, monocephalis. Flores acriter lutei, longioribus pedunculis. Folia brevia, (0,025) spathulata, limbus 2-4-6 crassis dentibus. petiolus dilatatus. Achœnia æqualis tertiæ parti pappi brevioris quam involucrum. Planta tomento abraso, albo, non hirsuta longis pilis.

Hab. In littore abrupto montis Lindlès (El-Ançor-Andalouses prov. d'Oran). Maïo mense.

Plante vivace, sous-frutescente dans le bas, à tige rameuse, à divisions coudées-dressées, formant une touffe trapue, haute de $0^{m}10$ à $0^{m}20$ et large de $0^{m}10$ à $0^{m}30$, d'un blanc argenté sur lequel trànche le jaune vif des fleurs.

Rameaux anciens, ligneux, ceux de l'année précédente couverts par les vieilles feuilles ou leurs restes basilaires. Rameaux de l'année, courts, tomenteux, bien feuillés ne portant, en général, qu'un seul capitule terminal inséré à l'aisselle d'une bractée foliacée et d'un rameau très court.

---

1 Doumergue : Sur quelques plantes rares, nouvelles ou peu connues du département d'Oran (2e note) in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran* 1918, p. 175-194.

Ce rameau peut se développer dans les mêmes conditions que le premier et porter un deuxième capitule à l'aisselle d'une autre bractée et d'un nouveau rameau. Il peut donc y avoir ainsi sur le rameau mère développé, lorsque la nature du sol favorise l'accroissement, 2 ou 3 capitules solitaires, peut-être même davantage. Les nouveaux capitules ne fleurissent que lorsque les précédents sont flétris. Il en résulte que chaque grande division annuelle de la tige ne paraît porter qu'un seul capitule (f. *arenosa*). En aucun cas il n'existe d'inflorescence corymbiforme et la plante se montre toujours avec ses rameaux monocéphales.

Bouton floral un peu prismatique, à sommet pyramidal, s'ouvrant pour laisser d'abord apparaître la pointe orangée des fleurons.

Capitule long de $0^{m}016$ à $0^{m}018$ ayant, étalé, un diamètre de $0^{m}020$ à $0^{m}025$.

Involucre assez gros, large de $0^{m}008$, long de $0^{m}010$, formé de 15 à 17 bractées disposées sur un seul rang, étroites, lancéolées, souvent adhérentes entre elles par groupes de 2 à 4.

Fleurons d'un beau jaune vif à ligules externes de couleur orangée sur leur face inférieure et dépassant l'involucre d'une longueur presque égale à celle de ce dernier. Fleurons internes nettement plus courts que les externes.

Pédoncule long de $0^{m}04$ à $0^{m}05$, assez épais, rigide, inséré à l'aisselle d'une bractée foliacée, largement lancéolée, longue de $0^{m}020$; il porte en outre deux bractéoles : la supérieure, presque toujours fixée sur la base du capitule, à peu près de même forme et de mêmes dimensions que les divisions de l'involucre ; l'autre, lancéolée, linéaire, insérée aussi, parfois, sur l'involucre, mais, le plus souvent au milieu du pédoncule.

Feuilles, petites, courtes, $0^{m}020$ à $0^{m}025$ en moyenne, de forme variable, en principe spathulées, un peu ondulées, bordées d'un étroit bourrelet ; limbe aussi long que large s'atténuant en un large pétiole semi-amplexicaule à la base, rarement entier, présentant le plus souvent sur la moitié inférieure de chaque bord 2 ou 3 grosses dents, plus ou moins saillantes, qui passent à l'état de pinnules dans les feuilles inférieures, ce qui, dans ce cas, rend la feuille spathulée lyrée. Les feuilles, assez serrées, sont souvent réunies comme en rosette au sommet des rameaux courts (f. *rupina*, Pl. IV) ; elles sont espacées quand les rameaux s'allongent (f. *arenosa*, Pl. V).

Akènes très petits ($0^{m}0016$), noirs, portant 10 côtes saillantes, terminés, au sommet, par une couronne blanchâtre de dents microscopiques. Aigrette égalant trois fois l'akène et nettement plus courte que les divisions de l'involucre, à soies de $0^{m}005$ à $0^{m}006$, régulièrement scabres de la base au sommet.

Réceptacle un peu verdâtre, à alvéoles bordées d'une frange très courte portant quelques soies, visibles à la loupe.

Rameaux de l'année précédente et toutes les productions de l'année, sauf les fleurons, entièrement couverts d'un indumentun tomenteux, très serré, ras, d'un blanc argenté ; quelques poils, épars, très courts, visibles à la loupe sur les bords des feuilles. Pédoncule et involucre non hérissés mais à indumentum parsemé de poils courts dressés. Pas de poils glanduleux, ni de poils noirs.

Plante silicicole, ayant l'aspect d'un *Calendula tomentosa* rabougri.

El Ançor (département d'Oran, Algérie) : falaises maritimes du djebel Lindlès. La forme *rupina*, A. C., sur les falaises abruptes quartzeuses, cap Lindlès au cap Nègre. La forme *arenosa*, assez rare, sur le sable des dunes qui gagne le bord des falaises, Nid de l'Aigle. Avril-mai.

Observation. — L'*Andryala Calendula* est voisin de l'*A. Aghardii* Huds, de la Sierra de la Sagra (Espagne). Reverchon exsicc. 1900, n° 1088).

Les deux espèces sont monocéphales et ont un port à peu près identique ; mais elles se distinguent nettement par la forme des feuilles. Dans l'*A. Aghardii* les feuilles, longues de $0^{m}05$ à $0^{m}07$, ont le limbe très régulier, entier, étroitement elliptique, s'atténuant en un pétiole non élargi, plus long que le limbe.

En terminant cette description, je tiens à remercier M. le docteur Maire, d'Alger ; M. le professeur Ch. Flahault, de Montpellier ; M. le professeur Ducellier, d'Alger ; M. Marty, botaniste à Carcassonne, M. d'Allaizette, mon excellent confrère d'Oran, qui ont bien voulu me fournir les éléments bibliographiques ou les matériaux qui m'ont permis de me convaincre que ma plante était bien une espèce nouvelle.

Je renouvelle mes remerciements à M. Camille Arambourg à qui je dois les belles photographies reproduites sur les planches jointes à cette description.

F. DOUMERGUE.

Statistiques Commerciales du Département d'Oran

1913 - 1920

Pour former un lien entre les statistiques du Mouvement de la Navigation et du Mouvement Commercial de l'Oranie, publiées jusqu'en 1913 par notre *Bulletin*, et celles que nous serons appelé à faire paraître dans la suite, il nous a semblé nécessaire de donner, dans un bref raccourci, un résumé du Mouvement des Ports et de la Production de notre département pendant la période de guerre de 1914 à 1919.

Nous diviserons ce compte rendu en deux parties : Mouvement des Ports et Mouvement Commercial et Agricole.

MOUVEMENT DES PORTS

Nous prenons comme point de comparaison des chiffres que nous donnons ci-après ceux de 1913, dernière année commerciale normale d'avant-guerre.

PORT D'ORAN

TONNAGE DES NAVIRES

Années	Navirez chargés	Relâcheurs	Totaux
1913........	5.379.201	1.131.778	6.510.989
1914........	4.656.970	2.458.368	7.115.338
1915........	3.034.885	4.164.384	7.199.269
1916........	2.271.179	4.097.556	6.368.735
1917........	1.598.532	1.994.121	3.592.653
1918........	1.227.126	348.533	1.575.659
1919........	2.512.560	1.344.082	3.856.642

Ce tableau fait ressortir une chute graduelle, jusqu'en 1918, du tonnage des navires ayant opéré dans le port d'Oran. Cette chute s'explique naturellement par les pertes subies par les marines alliées, surtout du fait de la guerre sous-marine.

En 1919, un grand nombre de navires de commerce, affectés par les Etats alliés à des emplois de surveillance de routes maritimes ou de ravitaillement en vivres et en matériel, furent déréquisitionnés et vinrent s'ajouter à la flotte commerciale qui desservait nos ports en 1918. D'une année à l'autre, le tonnage des navires opérant à Oran se trouve ainsi doublé. L'année 1920 marque encore une amélioration due, cette fois, à la mise en service par l'armement français de navires sortant des chantiers de construction ou achetés à l'étranger. Petit à petit on sent renaître la vie économique, malgré les entraves qu'un change écrasant, avec les principales nations du monde, met à la reprise des affaires.

Le nombre des relâcheurs venant renouveler ou compléter leur provision de charbon a été considérable pendant les trois premières années de la guerre. Cette affluence est due au passage de navires en convois escortés. Le tonnage global des relâcheurs en 1915 et 1916 est quatre fois celui du temps de paix. En 1917, ce tonnage diminue de moitié et tombe en 1918, par suite du manque de charbon dans les dépôts d'Oran, à 164 vapeurs jaugeant 348.533 tonnes. Il se relève en 1919 au point de dépasser de 200.000 tonnes le chiffre de 1913.

Nous terminerons ce rapide aperçu par le Mouvement de la Navigation du Port d'Oran, par pavillon, pendant l'année 1920, qui marque une légère avance sur l'année précédente. Le tonnage total a été de 4.032.089 tonnes se décomposant en :

Navires chargés..........	2.746.957
Relâcheurs...............	1.285.132

Mouvement de la Navigation du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1920

INDICATION du PAVILLON	ENTRÉES		SORTIES		Entrées et Sorties réunies	
	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage	NOMBRE de navires	Tonnage
Français	1.187	966.382	1.218	972.226	2.405	1.938.608
Anglais	234	499.061	235	511.486	469	1.010.547
Américain	41	118.039	42	120.891	83	238.930
Espagnol	133	86.150	130	76.150	263	162.300
Italien	40	58.105	40	58.805	80	116.010
Grec	30	51.826	30	51.826	60	103.652
Belge	33	42.010	33	42.010	66	84.020
Norvégien	32	33.899	32	33.899	64	67.798
Portugais	5	18.297	5	18.297	10	36.594
Danois	17	14.233	17	14.233	34	28.466
Russe	8	12.392	7	10.689	15	29.015
Japonais	4	11.004	4	11.004	8	22.008
Suédois	10	10.520	10	10.520	20	21.040
Brésilien	4	8.726	4	8.726	8	17.452
Roumain	5	7.710	5	7.710	10	15.420
Hollandais	6	7.664	6	7.664	12	15.328
Marocain	3	2.451	3	2.455	6	4.910
Allemand	2	1.689	2	1.689	4	3.378
Urugayen	2	1.046	2	1 046	4	2.092
Tunisien	2	308	2	308	4	616
TOTAUX en 1920.	2.167	1.988.874	2.198	2.063.215	4.365	4.032.089
— en 1919.	2.209	1.932.865	2.199	1.923.777	4.408	3.856.642
DIFFÉRENCE 1920.	— 42	+ 56.009	— 1	+ 119.438	— 43	+ 175.447

AUTRES PORTS DE L'ORANIE

Le mouvement des autres ports du département a été affecté par les évènements de la même façon que celui d'Oran, ainsi que le montrent les chiffres ci-dessous :

Tonnage des Navires

PORTS	1914	1915	1916	1917	1918	1919
Mers-el-Kébir......	»	13.625	12.655	14.437	6.918	18.295
Mostaganem.......	580.024	476.664	281.371	130.187	76.849	226.728
Arzew.............	536.242	228.693	196.523	109.683	100.853	147.025
Beni-Saf	412.807	209.971	186.684	359.070	359.485	342.828
Nemours...........	223.892	24.612	35.026	34.622	14 894	30.810
Cap Kelah....... ...	41.426	51.956	57.400	45.802	23.268	9.084
Honaïne...........	»	3.532	4 946	2.378	472	452
Adjeroud Kiss......	»	»	»	»	2.196	1.970

Mouvement Commercial et Agricole

Le tonnage des marchandises transportées par les navires qui ont fréquenté les ports du département d'Oran s'est élevé :

A l'importation :

En 1918, à.......... 184.446 tonnes
En 1919, à.......... 432.112 —

Et à l'exportation :

En 1918, à.......... 305.532 tonnes
En 1919, à.......... 698.777 —

En 1913 ces chiffres étaient de 976.626 tonnes à l'importation et de 826.175 tonnes à l'exportation.

A l'exportation le tonnage transporté est fonction de l'abondance des récoltes. Il est intéressant par suite de comparer les résultats des campagnes de la période 1913 à 1919 pour les produits de grande production : céréales, vins et bestiaux.

CÉRÉALES (en quintaux)

ANNÉES	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	ORGE	AVOINE
1913..	1.581.086	1.106.922	2.395.726	6.305.463
1914..	867.569	539.309	1.716.639	1.230.120
1915..	322.340	720.865	1.912.575	1.479.050
1918..	2.302.531	2.229.360	5.225.912	2.089.850
1919..	1.113.400	1.242.800	2.730.200	1.188.400

VINS

Années	Hectares plantés	Hectolitres
1913......	»	1.797.333
1914......	90.217	2.686.999
1915......	92.725	2.427.798
1918......	92.709	2.886.482
1919......	94.040	3.782.766

BESTIAUX EXPORTÉS (têtes)

ANNÉES	BŒUFS	MOUTONS
1913......	7.626	401.950
1914......	9.440	320.612
1915......	10.612	483.748
1916......	2.111	463.720
1917......	1.661	225.006
1918......	500	85.234
1919......	230	111.166

En dehors des produits agricoles, dont l'excédent sur les besoins de la consommation locale a été exporté par ses différents ports, l'Oranie a encore exporté par Beni-Saf, Honaïne et Cap Kelah, les produits de ses mines de fer. L'importance de ce trafic est donné par les chiffres suivants :

		TONNES	
Béni-Saf......	1914	319.043	Mines de fer de Dar Rih-Camérata et Baroud
	1915	206.272	
	1916	205.913	
	1917	416.436	
	1918	406.125	
	1919	365.794	

Cap Kelah....	1914	46.533	Mines de fer de Sebabna
	1915	55.429	
	1916	66.731	
	1917	55.410	
	1918	27.284	
	1919	9.601	
Honaïne......	1916	4.425	Mines de fer de Bab-en-Teurba
	1917	2.538	

CONCLUSIONS

La comparaison de ces différentes statistiques est des plus instructives.

Dans la partie « Mouvement des Ports » elle fait ressortir les effets de la prolongation de la guerre sur les relations maritimes de l'Oranie qui se raréfient d'une année à l'autre pour atteindre son point le plus bas en 1918, puis la reprise qui marque la fin des hostilités et qui s'accentue en 1920.

Dans la partie commerciale et agricole, elle montre l'importation suivant le même mouvement, pendant la même période, et reprenant sa marche ascendante après l'armistice ; elle montre l'exportation liée à la production agricole et minière, et en suivant naturellement les fluctuations.

D'une manière générale les chiffres des années 1919 et 1920 sont encourageants. Ils marquent une amélioration lente, mais sûre, de l'activité commerciale de l'Oranie.

A. TOURNIER.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1920 au 1er Juin 1921

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPERATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NEBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE de millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre 1920	728,4	9,8	15,2	12,3	6,1	64,8	292,2	71,0	10	N. E.	2,3	2,0	12,8	31
Janvier 1921	731,2	10,2	14,1	10,9	7,2	58,2	286,5	36,0	4	N. E.	2,0	2,6	12,4	30
Février —	729,4	10,8	16,9	13,4	6,9	63,9	324,5	17,0	7	S. E.	2,2	2,9	12,7	26
Mars — ...	727,9	11,4	15,4	13,3	8,0	57,0	375,2	63,0	7	S. E.	3,2	3,2	13,2	30
Avril — ...	728,1	12,9	18,6	14,1	10,9	65,4	346,6	18,0	5	S. E.	2,1	3,6	13,9	29
Mai —	730,1	14,2	22,8	17,9	11,0	64,3	394,2	109,0	7	S. E.	2,3	2,0	13,6	31
TOTAUX.....							2019,2	314,0	40					177

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

L. BLANC.

STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Étude des Vents du 1er Décembre 1920 au 1er Juin 1921

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1919 au 1er juin 1920	TOTAUX du 1er décembre 1920 au 1er juin 1921
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	7	2	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	14
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	21	9	9	24	12	12	22	2	1	31	2	5	28	2	6	30	2	1	268	219
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0	0	1	1	0	1	0	0	8	9
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	0	20	22	0	18	18	6	24	25	0	29	24	1	27	24	0	29	30	237	297
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	12	4
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	2
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	549	546

L. BLANC.

VARIÉTÉS

Marquage des Moutons. — On sait que les moutons d'Algérie, exportés en France, sont marq iés afin que chaque exportateur puisse reconnaître ses bêtes parmi celles des troupeaux qui voyagent ensemble sur les routes : aussi, pour faciliter le triage à l'embarquement dans les ports d'Algérie et au débarquement à Marseille.

Le plus souvent les moutons sont marqués, sur la tête ou sur le dos, d'une grande tache ou d'un anneau aux coule ırs d'aniline, rouge ou violette. M. Ben Danou, dans une notice publiée dans notre Bulletin, en 1916, a fait ressortir les inconvénients de ce mode d'opérer. Les couleurs d'aniline disparaissent difficilement au lavage et la laine est dépréciée.

En France j'ai vu, dans des foires, où se trouvaient réunis des mo ıtons amenés des villages environnants, les bêtes marquées au bleu d'outre-mer, teinture qui disparaît entièrement à l'eau. La marque s'efface même un peu trop rapidement sous l'effet de p'uies persistantes, mais subsiste assez longtemps pour que chaque propriétaire ou chaque acheteur reconnaisse son bien.

Il m'a paru intéressant de signaler ce procédé. Il est d'autant pl ıs avantageux à appliquer en Algérie que, pendant la période d'embarquement, les moutons exportés n'ont guère à craindre la pluie.

F. DOUMERGUE.

BIBLIOGRAPHIE

(*Ouvrages offerts à la Société*)

Les Pierres Écrites (*Hadjrat Mektoubat*). Gravures et Inscriptions rupestres du Nord-Africain par G. B. M. Flamand. 1 vol. for. in 8, 434 pages, 262 gravures, 53 pl. hors texte. P. Masson, Paris, 1921.

Ce livre si impatiemment attendu, vient de paraître, sous les auspices du Gouvernement Général de l'Algérie et grâce au concours dévoué de M. Stéphane Gsell, le savant professeur du Collège de France, qui a bien voulu en assurer la publication posthume. Qu'il en soit vivement remercié !

Depuis de longues années, mon bien regretté ami Flamand avait préparé et mis en ordre les éléments de ce mémoire, mais la longue et sournoise maladie qui devait le ravir, avant l'heure, à l'affection des siens et à celle de ses amis, l'avait empêché de le publier. D'ailleurs il comptait faire de ce travail la matière du 3e volume de sa magistrale étude géologique, géographique et archéologique du Haut-Pays et du Sahara oranais[1].

Les *pierres écrites* sont, le plus souvent, de grands bancs de rochers, parfois des blocs isolés, présentant un plan de surface vertical sur lequel sont représentés, par la gravure et de profil, des animaux, des figurations humaines, des objets divers, des signes géométriques, se rapportant sans doute à une écriture primitive, et des caractères d'écriture libyques, berbères ou arabes.

Trop souvent, malheureusement, ces précieux documents sont surchargés d'ineptes inscriptions récentes.

C'est dans le Sud oranais et dans son hinterland saharien que les pierres écrites sont le plus répandues. Les stations de Géryville, Aflou, Thyout, Moghar sont depuis longtemps connues.

L'appellation de *pierres écrites* (traduction littérale de l'arabe *Hadjrat-Mektoubat*), convient très bien aux pierres portant des inscriptions libyco-berbères ou autres ; mais elle convient moins aux gravures qu'on a d'abord désignées sous les dénominations de *rochers gravés* ou de *gravures rupestres* et qui représentent des animaux.

Au point de vue de l'âge, les gravures rupestres se séparent nettement en deux groupes. Le premier groupe comprend des dessins gravés au trait ; ces gravures sont *préhistoriques*. Le deuxième groupe réunit des figurations gravées au pointillé et des inscriptions protolibyques et libyques qui sont, les unes et les autres, *protohistoriques* ou *historiques*.

1 Voir : Doumergue — G. B. M. Flamand et ses travaux (in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1919, p. 255).

Les gravures au pointillé et les inscriptions surchargent souvent les dessins au trait, ce qui rend la distinction des anciennes gravures assez difficile.

Dans son mémoire, Flamand a surtout décrit les gravures du Sud et de l'Extrême-Sud oranais. Il a fait aussi l'historique de toutes les découvertes dues presque toutes à des explorateurs ou à des officiers ayant séjourné dans le Sud. Personnellement, Flamand n'avait plus eu à découvrir qu'un petit nombre de stations nouvelles. En revanche, il les avait presque toutes revues. Il avait aussi collectionné la multitude de photographies et de dessins avec lesquels il a pu mener à bien la mise en œuvre de son important et remarquable mémoire.

L'ouvrage comprend trois livres ou chapitres que je n'analyserai pas en détail. Je me bornerai à signaler les principaux résultats de l'étude entreprise par Flamand.

L'auteur distingue quatre groupes de gravures :

1° Les Gravures préhistoriques ;

2° Les Gravures et Inscriptions libyco-berbères ;

3° Les Inscriptions et Dessins arabes ;

4° Les Gravures (à caractères mixtes) sahariennes.

Les Gravures préhistoriques sont les plus importantes car elles représentent souvent des animaux aujourd'hui disparus ou ayant émigré vers le Sud de l'Afrique. Ces figurations sont caractérisées par la nature du trait et leur patine. Le trait est large, profond, poli et régulier. Il a été sans doute creusé avec un silex ou une roche siliceuse très dure et, peut-être, poli avec un morceau de bois et du sable.

Ces gravures prouvent que l'homme qui a représenté des éléphants, des rhinocéros, des buffles antiques, des girafes, des oryx, etc., n'a pu dessiner que les animaux qu'il avait sous les yeux. Graveurs et grands mammifères ont donc été contemporains.

Ces graveurs étaient parfois des artistes remarquables composant de véritables tableaux où de grands animaux étaient mis en scène, tels : le combat de buffles d'El Richa ; celui d'Aïn-Sfissifa, entre une panthère et deux éléphants, dont l'un protège un éléphanteau ; etc.

Ces compositions dénotent chez leurs auteurs la possession d'un sens très élevé de l'observation et de la maîtrise qui caractérise les artistes de grand talent.

L'homme a parfois représenté ses semblables. La gravure la plus originale et la plus importante est celle d'un homme tenant en main une hache en pierre polie, emmanchée. Il est évident que la découverte de cette figuration permit aussitôt d'émettre l'hypothèse que les grands animaux représentés vivaient encore dans le Sud oranais pendant la période néolithique. Mais cette hypothèse demandait à être démontrée et à se changer en réalité.

Ce fut M. le docteur Bonnet, assistant de botanique au Museum d'Histoire Naturelle de Paris qui, en 1889, en explorant, au point de vue de la flore, avec Maury, notre bien regretté ami commun, la région d'Aïn-Sefra, étudia incidemment, les rochers gravés de Thyout, de Moghar-el-Tahtani et d'Hadjar-Mahisserat. Il eut l'heureuse idée de fouiller le sol au pied des rochers et y récolta des silex taillés et des haches polies.

Le doute n'était guère plus possible, les premières gravures étaient bien préhistoriques.

Flamand a confirmé cette conclusion par de nouvelles recherches et fixé le degré d'ancienneté par l'étude des patines et par des considérations d'ordre paléontologique.

De tout ceci il ressort que les grands mammifères : éléphants, rhinocéros, buffle antique, oryx, girafe, les plus nettement figurés, n'ont émigré des Hauts Plateaux oranais et des confins sahariens vers le Sahara central qu'à une époque relativement récente, qu'ils ont vécu dans l'Afrique du Nord avec l'homme néolithique.

Une gravure d'un intérêt tout particulier est celle du *bélier à sphéroïde* ou *à tiare* de Bou Alem qui montre que le sentiment de la religiosité se manifestait déjà à cette époque. Ce bélier, qui paraît être l'ancêtre de celui d'Ammon, a fait l'objet, de la part de Flamand, d'une dissertation des plus intéressantes.

Les gravures au pointillé : animaux, objets divers, signes et lettres attribuées aux Protolibyens, Libyens et Berbères, mériteraient aussi d'être analysées. Je me bornerai à renvoyer à la lecture de l'ouvrage ceux qui s'intéressent à ces passionnantes questions de l'histoire primitive de l'homme. Un texte copieusement illustré, et accompagné de 53 belles planches, leur permettra de suivre avec fruit le travail d'analyse et de synthèse de l'auteur.

En résumé, le mémoire de Flamand est une mise au point et à jour de la question relative aux Pierres Écrites, fixant l'historique des recherches et des découvertes, la technique et les procédés de la gravure, les caractères des patines, énumérant les stations reconnues, les espèces sûrement représentées, les diverses inscriptions relevées, etc. Enfin l'auteur précise l'origine et l'âge néolithique des gravures au trait des grands pachydermes et ruminants disparus ou ayant émigré vers le Sud Africain. C'est là le plus grand résultat de sa laborieuse, consciencieuse et savante étude.

F. DOUMERGUE.

LE MARÉCHAL LYAUTEY, par Amédée Britsch (La Renaissance du Livre, Paris 1921).

Dans un style sobre et clair, l'auteur trace un portrait très net du Maître Colonial dont notre Compagnie est fière de voir figurer le nom parmi ceux de nos Présidents d'Honneur.

Amédée Britsch se défend d'avoir fait l'apologie de son héros. On a, en le lisant, l'impression qu'il est sincère et qu'il écrit dans un réel esprit d'indépendance.

Les premières pages du Livre sont consacrées à la jeunesse, aux études et au début dans la carrière militaire du futur Maréchal.

Nous le suivons au Tonkin où, déjà commandant, il commence à jouer son rôle d'organisateur ; puis c'est Madagascar où, muni de pleins pouvoirs sur une vaste étendue de l'Ile et stimulé par la lourde responsabilité que, pour la première fois, il sent peser sur les épaules, il arrive à la pacification générale.

L'auteur, à juste raison, entre dans de plus longs développements dans les chapitres qui traitent les choses d'Afrique : Brigadier à Aïn-Sefra, avec la troisième étoile à Oran, le chef a toujours les regards tournés vers l'Ouest et nous le voyons, après un court commandement à Rennes, revenir au Maroc comme Résident général.

C'est ici la partie la plus substantielle du livre, dont l'intérêt devient piquant quand Amédée Britsch nous montre le chef de guerre, luttant aux heures les plus tragiques, avec une activité et une énergie presque surhumaine, pour maintenir, avec des effectifs dérisoires, notre autorité sur ce vaste Empire et parvenir, à force d'obstination raisonnée à ce prodigieux résultat.

Le chapitre IX nous expose brièvement le passage au Ministère de cet homme qui, bien que pénétré du rôle social de l'officier, a horreur de la politique. Nous le voyons à la fin du livre reprendre, après ces jours qu'il considère comme gaspilés, son œuvre admirable de pacification et d'organisation.

A. MOTELEY.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU COMITÉ DU 4 AVRIL 1921

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de Monsieur FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, Général BASCHUNG, POCK, LEMOISSON, PELLECAT, TOURNIER, NOËL, BARBIÉ, DOUMERGUE, DUPUY, FABRE Sylvain, FABRE LA MAURELLE, KRIÉGER, PELLET, PÉREZ, TOURNÉ.

Excusés : MM. ARAMBOURG, DANGLES, DELABY.

Absents : MM. L'Abbé FABRE, VEL, ABADIE.

Le Président exprime à Monsieur le Général BASCHUNG ses vifs regrets, à l'occasion de son prochain départ en France et lui demande de bien vouloir donner de temps en temps de ses nouvelles. Monsieur le Général BASCHUNG remercie chaleureusement Monsieur FLAHAULT, promet de rester membre de la Société et de rester en communication avec elle.

Le Président adresse des félicitations à Monsieur FABRE Sylvain pour le rétablissement de sa santé et à Monsieur LEMOISSON pour la guérison de ses enfants ; ces deux sociétaires très touchés, remercient le Président de sa sympathie.

Le Président fait part du décès de notre sociétaire Monsieur L. DE SAUGY. Des condoléances seront adressées à la famille au nom du Comité.

Le procès-verbal de la réunion du 7 mars est lu et adopté.

Les candidats présentés à la séance précédente sont admis comme membres titulaires.

Sont présentés :

M. BASTOS Alfred, Directeur de la Manufacture des Tabacs BASTOS, Rue Christophe Colomb, par MM. COIGNARD et FLAHAULT ;

M. PRINET Alexandre, Pharmacien, Rue Dufour, 13, par MM. POCK et FLAHAULT ;

M. PRINET Paul, Architecte, Rue de Colmar, par MM. BRUNIE et FLAHAULT ;

M. BOULENGER Gaston, Industriel, Villa Théus, Boulevard Froment Coste, Saint-Eugène, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. PERSONNIER Ernest, Propriétaire, 35, Boulevard Seguin, par MM. PELLECAT et KRIÉGER ;

M. Cazenave Jean, Professeur d'espagnol au Lycée de garçons, par MM. Doumergue et Lemoisson.

Le Président a reçu « *Le Dogme et la Loi de l'Islam* » traduit du hongrois par M. Arin. M. Noël veut bien en rédiger un compte rendu qui sera inséré au Bulletin.

La Société de Géographie de Paris invite notre Société au Centenaire de sa fondation ; cette solennité aura lieu du 4 au 7 juillet 1921.

Le Président fait part des réponses reçues comme suite à la circulaire du 15 mars dernier au sujet des prochaines élections au Comité.

Les membres soumis à la réélection sont :

MM. le Docteur Abadie, Barbié, Delaby, Tourné, Fabre la Maurelle, Pellecat et Pérez.

Sont en outre à remplacer : MM. Arambourg, nommé professeur à l'École d'Agriculture de Maison Carrée ; Général Baschung, parti définitivement en France ; L. de Saugy, décédé ; le Commandant Béranger, démissionnaire.

Le Président demande de fixer la date de la réunion de l'Assemblée générale qui, d'après les Statuts doit se tenir dans la première quinzaine de mai.

En raison des fêtes des 1er, 8 et 15 mai, il est décidé de fixer l'Assemblée au 22 mai, à 9 heures du matin.

Le Président demande de nommer une commission pour rédiger les modifications nécessaires aux statuts en vue de la reconnaissance d'utilité publique de la Société. MM. Noël, Vel, Fabre Sylvain, Doumergue sont nommés membres de cette Commission.

Le Comité décide l'acquisition du Manuel d'Archéologie de Cagnat et Chapot, Tome 1er (Architecture, Décoration) et Tome II (Décoration des monuments, Peinture et Mosaïque). Le Trésorier demande l'achat de «*l'Espagne au XXe Siècle* » par A Marvant, 8°. Adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 2 mai 1921

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de Monsieur Flahaul, président.

Sont présents : MM. Flahault, Pock, Lemoisson, Pellecat, Tournier, Noël, Abbé Fabre, Barbié, Dangles, Doumergue, Dupuy, Fabre la Maurelle, Kriéger, Pérez, Tourné.

Absents excusés : MM. FABRE Sylvain, VEL.

Absents : MM. ABADIE, PELLET.

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 1921 est lu et adopté.

Les candidats présentés à la séance précédente sont admis comme membres adhérents.

Sont proposés :

M. CHANSON Antonin, Propriétaire à Bou-Sfer, par MM. MOTELEY et DOUMERGUE ;

M. PONCELET Lucien, Ingénieur E. C. P., Sous-Directeur à la Compagnie du Gaz, Rue Lahitte, 5, à Oran, par MM. COIGNARD et FLAHAULT ;

M. ROLLAND, Avoué, Rue d'Alsace-Loraine, 15, par MM. NOËL et FLAHAULT ;

M. BARBEAU, Conservateur de la Bibliothèque Souk el Atterine à Tunis, par MM. SOLIGNAC et DOUMERGUE ;

M. GAUDIN, Chef d'escadron retraité, Directeur du Service de Nettoiement à Oran, par MM. BARBIÉ et PELLECAT ;

M. MOUSSAY Armand, Courtier Maritime, Rue de la Douane, 6, par MM. POCK et PELLECAT ;

M. DE SOLLIERS Edouard, Remisier à la Bourse de Paris, 11, Avenue Loubet, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. JULLIAN Georges, Armateur, dock n° 6, quai du Sénégal, Marine, Oran, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. MESQUIDA Joseph, Directeur de la Société des Pêches, Cap Falcon, 10, Rue Lahitte, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. MACENARO Jacques, Propriétaire, 54, Avenue Saint-Eugène, Oran, par MM. PELLECAT et POCK ;

PETIT ORANAIS, Rue du Général Joubert, Oran, par MM. PELCAT et FABRE ;

M. RUAULT Pierre, Retraité militaire, 56, Avenue Saint-Eugène, Oran, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. SERVOLE Hippolyte, Tourneur sur bois, Rue de la Carrosserie, Saint-Eugène, Oran, par MM. PELLECAT et POCK ;

M. LAROCHE, Directeur de la Succursale du Crédit Foncier d'Algérie et Tunisie à Oran, par MM. PELLECAT et FLAHAULT ;

M. VILLATA Félix, Directeur de l'Agence de la Compagnie Algérienne à Oran, par MM. PELLECAT et PELLET ;

M. BOUGENOT Armand, Directeur de l'Agence de la Société Générale à Oran, par MM. PELLECAT et FLAHAULT ;

M. CAZES Alfred, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, 9, Place de la République, Oran, par MM. PELLECAT et POCK ;

RÉGION CIVILE D'OUDJDA, présentée par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE ;

CERCLE DES OFFICIERS D'OUDJDA, présenté par MM. FLAHAULT et DOUMERGUE.

Monsieur le Maréchal LYAUTEY, dès son retour au Maroc, a remercié, par lettre, le Comité pour les félicitations qui lui ont

été adressées à l'ocasion de la haute distinction dont il a été l'objet, sa promotion au Maréchalat.

Madame Veuve MONBRUN a remercié le Président pour la notice nécrologique insérée dans le Bulletin à la mémoire de Monsieur MONBRUN.

La Société de Géographie du Maroc désire élever un monument à Charles DE FOUCAULD et demande une subvention à notre Société ; mis aux voix, le principe d'une subvention est admis à la majorité ; pour la valeur de la subvention le Président propose la somme de cinquante francs ; mis aux voix, le chiffre de 50 francs est adopté.

M. GRIGUER a remercié pour les félicitations que le Comité lui avait adressées à l'occasion de son avancement.

Le Président fait savoir que la liste des candidats aux élections, telle qu'elle a été arrêtée dans la dernière séance, va être adressée, avec les modifications proposées aux Statuts, à tous les sociétaires, vers le 12 mai, en vue de l'Assemblée générale du 22 mai.

M. PELLECAT a reçu de M. QUIÉVRIEUX une lettre dans laquelle ce sociétaire demande que chaque nom de membre adhérent soit accompagné de la date de son admission dans la Société ; le Président fait remarquer que cette demande est présentée trop tard pour cette année ; elle sera examinée lors de la publication de la prochaine liste.

La séance est levée à 6 h. 30 du soir.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1921

L'an mil neuf cent vingt et un, le vingt deux mai, à 9 heures et demie, les membres de la SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE D'ORAN, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée générale, au siège de la Société, sous la Présidence de M. FLAHAULT, Président.

Étaient présents une cinquantaine de membres ; un grand nombre s'étaient excusés par écrit ou verbalement.

Il est donné lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée générale du 9 mai 1920, qui est adopté.

Le Président donne lecture de l'Art. 38 des Statuts qui règle la tenue des Assemblées générales.

Puis il donne en ces termes, à l'Assemblée, quelques explications sur le but des modifications aux Statuts qui sont proposées à son acceptation et figurent à l'ordre du jour :

« Lorsqu'a éclaté la Grande Guerre, votre bureau se préparait « à demander la *Déclaration d'Utilité Publique de notre Société.*

« Celle-ci avait fait ses preuves d'activité et de vitalité et « pouvait aspirer depuis longtemps à cette consécration offi- « cielle des services qu'elle avait rendus.

« La guerre a cruellement éclairci nos rangs ; plusieurs de « nos confrères sont morts glorieusement pour la France ; un « plus grand nombre ont été dispersés et de quelques-uns nous « n'avons pas encore retrouvé la trace. Notre effectif s'était « réduit d'une centaine de membres. Depuis l'armistice, tous « nos efforts ont tendu à reformer cet effectif, à le ramener à « son chiffre normal. Ce chiffre est à peu près obtenu dès main- « tenant et notre Société a repris son essor.

« Pendant une longue période de 43 années, elle n'a cessé de « démontrer sa vitalité et son utilité en prenant part à toutes « les questions intéressant la Géographie, l'Histoire et les « Sciences.

« Le moment semble donc venu de demander pour elle, « aux pouvoirs publics, la consécration de ses efforts et de ses « travaux et la reconnaissance d'utilité publique.

« Cette déclaration confèrerait à notre Société, en vertu de « l'Article II de la loi du 1er juillet 1901, le droit de faire tous « les actes de la vie civile non interdits par ses propes statuts, « de posséder ou acquérir les immeubles nécessaires au but « qu'elle poursuit, enfin de recevoir des dons et legs. Ce sont là « des avantages considérables.

« La Commission désignée dans le sein du Comité pour pré- « parer le dossier de notre demande, a élaboré et vous propose « de voter les modifications ou additions nécessaires pour « mettre les statuts en harmonie avec les prescriptions de la « loi du 1er juillet 1901 et les exigences du décret du 16 août « 1901.

« Comme vous avez pu le remarquer, il n'est rien innové « dans l'organisation de notre Société ; il s'agit seulement « d'inscrire aux statuts les indications que la loi exige, à savoir : « durée pour laquelle notre association est prévue ; engagement « de nous soumettre au contrôle administratif (que la loi impose « d'ailleurs à toutes les Sociétés, mêmes à celles qui ne sont pas « d'utilité publique) ; enfin, indication des ressources de la So- « ciété, celle-ci figurant au règlement, il suffit de l'incorporer « aux statuts.

« La demande de déclaration d'utilité publique et les pièces « du dossier à l'appui doivent être signées par les personnes « désignées par l'Assemblée générale ; vous aurez donc à pro- « céder à cette désignation.

« Enfin, Messieurs, un autre but de notre Assemblée générale « annuelle est le renouvellement partiel du Comité.

« Par suite du départ du Général Baschung et de M. Arambourg, deux collègues qui apportaient au Comité un concours très précieux, du décès du regretté M. Louis de Saugy, l'un des derniers venus, mais qui faisait espérer une collaboration active à notre Bulletin, le nombre des membres du Comité à élire est de 13. Je ne puis à cette occasion que formuler un vœu, c'est que les nouveaux élus donnent à notre bureau un concours aussi suivi et aussi éclairé que votre Comité actuel. M. le Secrétaire général vous dira quelle a été l'assiduité aux séances ; ce qu'il m'appartient de dire personnellement, c'est que la plupart des membres de votre Comité ne marchandent pas leur collaboration, que beaucoup d'entre eux ont donné cette année à la Société le meilleur de leurs loisirs et une somme considérable d'effort et de travail, même matériel. En mon nom personnel, je tiens à les remercier et à leur en rendre publiquement le témoignage qui leur est dû. »

Après cet exposé, le Président pose à l'Assemblée la question suivante :

« La Société de Géographie et d'Archéologie de la Province d'Oran doit-elle introduire une demande de délaration d'utilité publique ? »

Il est procédé au vote à main levée. A l'unanimité, l'Assemblée répond par l'affirmative.

Le principe de la demande de déclaration d'utilité publique étant admis, M. le Président fait remarquer qu'il y a lieu de modifier ou de complèter la rédaction de plusieurs articles des statuts actuels, afin de les mettre en harmonie avec les prescriptions de la loi du 1er juillet 1901 et les exigences du décret du 16 août 1901.

Ces modifications ou additions à apporter aux Statuts de la Société sont les suivantes :

1° *Durée de la Société* (non prévue aux statuts actuels).

Addition proposée à l'article 54 actuel :

« Art. 54. — La durée de l'Association est en principe illimitée. Toutefois dans le cas où sa dissolution serait rendue nécessaire par suite de circonstances imprévues, cette dissolution sera soumise aux règles ci-après :

(Les 3 paragraphes de l'article 54 actuel sont maintenus.)

2° *Contrôle administratif.* (Nouvel article destiné à satisfaire aux prescriptions du paragraphe 4 de l'article II du décret du 16 août 1901.)

« Art. 55. — La Société prend l'engagement de faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et présenter, sans déplacement, les registres et pièces de comptabilité, sur toute réquisition du Préfet, à lui-même ou à son délégué. »

3° *Ressources*. (Nouvel article, par application du paragraphe 6 de l'article II du décret du 16 août 1901.) Incorporation aux statuts des articles 1 et 2 du règlement intérieur :

« ART. 56. — La cotisation annuelle des membres titulaires « est fixée à douze francs. Elle est payable par semestre et « d'avance.

« La cotisation peut être rachetée par un seul versement de « deux cents francs.

« Le droit de diplôme est fixé à un franc cinquante centimes. « Il est exigible d'avance. »

L'Assemblée désigne comme *scrutateurs* chargés du dépouillement des scrutins pour le renouvellement partiel des membres du Comité et pour la révision des statuts, MM. FABRE LA MAURELLE, TOURNIER et DELMAS ; ce dépouillement aura lieu dans une salle séparée pendant que l'Assemblée continuera ses travaux.

La parole est donnée à M. le *Secrétaire général* pour la lecture de son *rapport annuel* sur la marche de la Société et ses travaux pendant l'année 1920-1921. Ce rapport est approuvé et sur la proposition du Président, l'Assemblée vote des remerciements et des félicitations au dévoué secrétaire général, M. LEMOISSON, qui malgré ses occupations professionnelles très absorbantes, a assuré le service du secrétariat avec un dévouement et un zèle inlassables.

Il est ensuite donné lecture par le *Trésorier*, M. PELLECAT, de son *rapport annuel*, du *compte administratif de l'exercice 1920* et du *budget proposé* par le bureau *pour l'exercice 1921*.

L'Assemblée approuve le Compte administratif de l'exercice 1920 et le Budget de l'exercice 1921, et des remerciements et des félicitations sont votés à M. le Trésorier pour les heureux résultats de sa gestion.

Le Trésorier ayant émis l'avis qu'une somme de 1.000 francs soit versée aux fonds de réserve, le Président met aux voix cette proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

Le Président propose au nom du Bureau à l'Assemblée, de nommer *Trésorier Honoraire* M. POCK, qui pendant 24 ans a rempli avec un zèle, un dévouement et une activité admirables les fonctions de Trésorier de la Société. Cette proposition est acceptée par acclamation.

La séance est ensuite suspendue pour permettre aux membres présents de voter et aux scrutateurs de terminer le dépouillement des votes.

Le scrutin étant clos et le dépouillement des votes achevé, la séance est reprise et le Président proclame les résultats du scrutin sur les modifications et additions aux statuts.

Nombre de votants	121
Nombre de suffrages exprimés	121
Nombre de Oui	117
Bulletins blancs	4

Après proclamation des résultats du vote, le Président déclare adoptées et incorporées aux statuts les modifications et additions indiquées ci-dessus.

Le Président fait connaitre qu'il y a lieu, conformément à l'article 9 du décret du 16 août 1901, de procéder à la *désignation des membres de la Société* qui sont *chargés d'établir, signer et adresser à M. le Ministre de l'Intérieur, les pièces du dossier spécial* qui devra appuyer la demande en déclaration d'utilité publique.

Sont désignés :

M. Doumergue, Professeur en retraite, 4, rue Manégat, Oran ;

M. Fabre Sylvain, Receveur des Contributions diverses en retraite, 11, rue des Jardins, Oran ;

M. Noël A. H., Capitaine au 8e Zouaves, rue des Jardins, 17, Oran ;

M. Vel Auguste, Inspecteur départemental de l'Assistance publique, 3, rue Rabelais, Oran.

Le Président proclame ensuite les résultats du scrutin pour le renouvelement partiel du Comité :

Nombre de votants.................... 121
Suffrages exprimés.................... 121

Sont élus pour 3 ans :

MM.	Pellecat................	120 voix
	Tourné	120 »
	Barbié................	119 »
	Fabre la Maurelle........	118 »
	Delaby................	117 »
	Malmejac	115 »
	Brunie................	113 »
	Destremx................	103 »

Est élu pour 2 ans :

M.	Pérez................	103 »

Sont élus pour 1 an :

MM.	Fischer	100 »
	Méziat................	98 »
	Abadie	97 »
	Strasser	83 »
	Saurel................	80 »

Après la proclamation des résultats du scrutin, M. Doumergue fait remarquer que ces résultats ont été faussés par ce fait que 15 votants ont remis des bulletins sur lesquels aucun nom n'était rayé. Selon l'usage, les noms des deux candidats classés les derniers dans l'ordre alphabétique ont dû 15 fois être rayés d'office. Nos deux nouveaux collègues ont ainsi perdu un certain nombre de voix. Il est à souhaiter qu'à l'avenir les instructions

données aux sociétaires par les circulaires soient plus attentivement suivies.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à midi.

Le Secrétaire général, Signé : LEMOISSON.

Le Président, Signé : E. FLAHAULT.

ANNEXES

Rapport du Secrétaire général

Messieurs et Chers Collègues,

En vous présentant la situation morale et matérielle de notre Société depuis la dernière Assemblée générale du 9 mai 1920, je tiens d'abord à exprimer le profond sentiment de tristesse que nous éprouvons tous en ne voyant plus siéger à cette Assemblée notre vénéré Président Honoraire, Me MONBRUN, bâtonnier du Barreau d'Oran, un des fondateurs de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran ; un lamentable accident d'automobile l'a ravi, le 15 août 1920, à notre affection, alors que sa robuste santé, son activité inlassable semblaient devoir nous conserver longtemps encore sa précieuse collaboration. Nous avons eu encore la douleur de perdre plusieurs sociétaires, MM. Emmanuel BASTOS, NICOLAÏ, François BEHR, HADJ HASSEN, DE SAUGY, qui dans un des derniers bulletins de la Société publiait un article apprécié sur les gisements de soufre du Chott el Gharbi. A tous ces regrettés collaborateurs, j'adresse le respectueux hommage de notre Société.

Effectif. — Le nombre des membres titulaires à vie, qui était approximativement de 315 en juillet 1920 est actuellement de 392, soit une augmentation de 77 sociétaires ; ce résultat fait honneur à l'activité des membres du bureau et nous donne l'espoir que cette année l'effectif atteindra et même dépassera celui d'avant-guerre.

Comité administratif. — Les réunions mensuelles ont toujours dépassé le quorum ; le nombre des présences a varié entre 10 et 18 alors que le quorum est de 7.

Bulletin. — La majoration des frais d'impression a encore obligé le Comité à ne publier en 1920 que deux bulletins formant un volume de 200 pages.

Voici l'analyse succinte des travaux publiés dans ces deux bulletins :

Commandant L. VOINOT. — Taza et les Riata. Dans une première partie, l'auteur, bien connu de notre Société par les remarquables travaux qu'il a publiés précédemment dans notre bulletin, fait la description de Taza, de ses habitants musulmans et juifs, de ses mosquées et de son bastioun ; dans

une deuxième partie, M. VOINOT parle des Riata, de leur territoire, de leurs mœurs ; dans une troisième partie, il retrace l'histoire de cette tribu guerrière dans les temps anciens, sous les Almohades, les Merinides, les Cheurfas Saadiens et Hassanides et de nos jours, pendant l'agitation roguiste ; une quatrième et dernière partie est consacrée à l'intervention française et à l'occupation de Taza.

Ce long mémoire, suivi d'une bibliographie et des plans de Taza et du territoire des Riata, a été publié dans les deux derniers bulletins de 1920.

En dehors de ce travail considérable le Bulletin a publié :

1° Une étude sur l'Aïn Nekrouf et les ruines berbères (commune mixte de la Mekerra), avec deux croquis, par M. P. BLANCHÉ ;

2° Une étude sur un Dauphin globicéphale tué à Aïn-el-Turck et sur un autre globicéphale capturé à la Macta ;

3° Une note sur un cas d'empoisonnement par la racine d'une sorte de chardon, l'addad.

Ces deux études ont été présentées par notre savant collègue, M. DOUMERGUE ;

4° Une étude sur les gisements de soufre du Chott el Gharbi dans le Sud oranais, par notre regretté collègue, M. DE SAUGY ;

5° Les observations météorologiques de Santa-Cruz, par MM. GUILLAUME et LHUILLIER (périodes du 1er décembre 1919 au 31 mai 1920 et du 1er juin au 1er décembre 1920 ;

6° Des notices nécrologiques en l'honneur de nos collègues décédés.

Bibliothèque. — Celle-ci a toujours été ouverte aux membres de la Société de 17 à 19 heures, sauf le dimanche. Comme l'an dernier, les frais d'impression du Bulletin ayant absorbé la plus grande partie de nos ressources, les faibles disponibilités ont permis d'acheter un nombre restreint de livres ; par contre, les dons reçus ont été nombreux et concernent particulièrement l'histoire d'Oran et de l'Algérie. Nous sommes heureux de remercier les généreux donateurs.

Situation financière. — Sans empiéter sur le domaine de notre dévoué et actif collaborateur, M. le Trésorier, je crois devoir signaler, que grâce à sa bonne gestion, à son activité, au zèle qu'il a apporté à recruter de nouveaux membres adhérents, il a su maintenir l'équilibre de nos finances ; pour 1921, le budget approuvé se solde ainsi :

Recettes........................	7.375 30
Dépenses........................	7.330 »
Excédent de recettes............	45 30

Telle est, Messieurs et Chers Collègues, la situation morale et matérielle de notre Société ; cette année encore, elle a dû faire face à des frais considérables, nécessités par la cherté de la vie ; sans augmenter le prix de la cotisation, elle a su traverser

cette période de crise, faire preuve de vie, grâce à l'activité au dévouement de ses sociétaires qui se sont employés à remplacer les membres décédés ou partis par suite de mutations ; c'est en continuant à recruter de nouveaux adhérents qu'elle reprendra sa place d'avant-guerre. La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran aura bien mérité d'être déclarée d'utilité publique.

E. LEMOISSON.

Rapport du Trésorier.

Messieurs,

Nous sommes entrés en 1920 dans la période de reconstitution de notre Société, que la guerre avait sérieusement atteinte quant à son effectif.

L'effectif de 1914 qui était de 416 membres était tombé, ainsi que le relate le procès-verbal de votre Assemblée générale du 9 mai 1920, au chiffre approximatif de 310 à 320 sociétaires. Il est, aujourd'hui, exactement, de 392 membres titulaires. De ce chiffre nous devons déduire 13 sociétaires qui ne paient pas leur cotisation, parce que nous ne connaissons pas leurs adresses exactes. Ce sont, en général, des officiers (onze) que la guerre a éparpillés aux quatre coins de l'Europe et que nous ne reverrons problablement jamais. Votre Comité a décidé d'attendre l'apparition d'un annuaire militaire avant de statuer sur leur radiation. En prenant le chiffre moyen de 315 membres en 1920 nous avons donc pourvu au recrutement de 77 nouveaux sociétaires depuis notre dernière Assemblée générale.

C'était indispensable. Nos recettes doivent augmenter dans la même proportion que nos dépenses si nous ne voulons pas être réduits à entamer notre fond de réserve qui, malgré tout, a pu rester intact.

Nos recettes qui étaient en 1919 de 5.542 francs se sont élevées en 1920 à Fr. 7.409,84 et nos dépenses qui étaient de Fr. 5.102,93 se sont élevées à Fr. 6.027,36 : l'excédent est de Fr. 1.382,48. Cet excédent est dû à ce que par prudence nous n'avons publié en 1920 que deux bulletins.

Notre police d'assurance qui était de Fr. 47,75 par an a été portée à Fr. 85,15.

Mais il ne faut pas chanter hosanna ! Nous avons la perspective de nouvelles charges et il est prudent de songer dès à présent à les subir ; il paraît sage de continuer à vivre dans la règle des économies. Espérons que la fin de la crise de l'imprimerie facilitera notre détermination de ce jour, car le prix d'un bulletin a atteint cette année la somme de Fr. 1.224. (Il n'en a été publié que deux). Espérons aussi que la subvention du Maroc qui ne nous a pas été servie en 1920 sera incessamment rétablie.

Notre fond de réserve met à notre actif une rente annuelle de Frs. 1.225 qui retombe dans notre Compte courant du Crédit Lyonnais. Ce compte courant qui était de Frs. 1.321,90 au 2e semestre 1919 est monté à Frs. 1.334 au 1er trimestre 1920 et à Frs. 2.485 au 2e semestre 1920. Il sera, approximativement, au 30 juin 1921 de Frs. 3.120. Il serait bon de décider s'il ne conviendrait pas d'en prélever une certaine somme pour augmenter notre fond de réserve et lui donner un emploi plus rémunérateur.

PELLECAT.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 1920

1° Recettes

Excédent au 1er janvier 1920		439 54
Cotisations	Membres ordinaires	3.467 30
	Membres à vie	200 »
Droit d'entrée des nouveaux sociétaires		7 50
Intérêts de fonds placés en compte courant		1.275 »
Subventions	Gouvernement Général de l'Algérie	500 »
	Conseil Général d'Oran	500 »
	Chambre de Commerce d'Oran, compris rappel des années de guerre	900 »
Vente de Bulletins et cartes		20 50
Don d'un Sociétaire		100 »
Total		7.409 84

2° Dépenses

Impression du Bulletin	2.863 15
Envoi de bulletins et diplômes	89 31
Frais de recouvrement des quittances	208 »
Frais de correspondance du Trésorier	27 50
Imprimés et frais de bureau	50 50
Achats de livre et abonnements	98 »
Reliure et brochage	70 »
Élections (imprimés et affranchissement)	124 90
Charges immobilières (loyer, assurance, impôts, éclairage	870 »
à reporter	4.401 36

report	4.401 36
Indemnité au gardien de la Bibliothèque	540 »
Dépenses diverses et imprévues	26 »
Gratifications du 1er janvier	60 »
Versement au fonds de réserve	2.000 »
Total	7.027 36

Recettes	7.409 84
Dépenses	7.027 36
Excédent de Recettes	382 48

BUDGET POUR L'ANNÉE 1921

Recettes

Cotisations	Membres ordinaires	4.300 »
	Membres à vie	200 »
Droit d'entrée des nouveaux sociétaires		105 »
Arrérages fonds de réserve	Rentes Françaises	1.214 15
	Crédit National	12 40
	Bons de la défense Nationale	33 75
Intérêts du compte courant au Crédit Lyonnais		40 »
Subventions	Gouvernement Général	500
	Conseil Général d'Oran	500
	Maroc Oriental	300 »
	Chambre de Commerce d'Oran	150 »
Ventes de Bulletins et cartes		20 »
Total des Recettes		7.375 30

Dépenses

Impression du Bulletin	4.800 »
Envoi de bulletins et diplômes	100 »
Frais de reouvrement des quittances	255 »
Imprimés et frais de bureau	100 »
Reliure et brochage d'ouvrages	80 »
Achat de livres et abonnements divers	100 »
Élections (imprimés et affranchissement)	125 »
à reporter	5.560 »

report	5.560 »
Charges immobilières (loyer, assurance, impôts, éclairage)	920 »
Indemnité au gardien de la Bibliothèque	540 »
Gratifications du 1er janvier	60 »
Frais de garde au Crédit Lyonnais, timbre, impôt cédulaire et divers	200 »
Dépenses diverses et imprévues	50 »
Total des Dépenses	7.330 »

Recettes	7.375 30
Dépenses	7.330 »
Excédent de Recettes	45 30

SÉANCE DU COMITÉ DU LUNDI 30 MAI 1921

La séance est ouverte à 5 h. 30 du soir, sous la présidence de M. PELLET, doyen d'âge.

Sont présents : MM. FLAHAULT, LEMOISSON, PELLECAT, TOURNIER, NOËL, Abbé FABRE, VEL, BARBIÉ, DANGLES, DELABY, DOUMERGUE, FABRE Sylvain, FABRE LA MAURELLE, KRIÉGER, PELLET, PÉREZ, BRUNIE, MEZIAT, FISCHER, STRASSER, SAUREL, MALMEJAC.

Excusé : M. ABADIE.

Absent : M. DUPUY.

Le Président donne lecture de l'article 26 du règlement intérieur concernant les formalités à observer pour la désignation des membres du Bureau.

M. le Secrétaire général donne connaissance des résultats de l'élection du 22 mai 1921, pour le renouvellement partiel des membres du Comité.

Nombre de votants : 121 ; Suffrages exprimés : 121.

Sont proclamés élus et installés :

1° Pour une période de trois ans : MM. TOURNÉ : 120 voix ; PELLECAT, 120 voix ; BARBIÉ, 119 voix ; FABRE LA MAURELLE, 118 voix ; DELABY, 117 voix ; MALMEJAC, 115 voix ; BRUNIE, 113 voix ; DESTREMX, 103 voix.

2° Pour une période de deux ans : M. PÉREZ, 103 voix.

3° Pour une période d'un an : MM. FISCHER, 100 voix ; MEŽIAT, 98 voix ; ABADIE, 97 voix ; STRASSER, 83 voix ; SAUREL, 80 voix.

M. le Président suspend la séance et M. FLAHAULT quitte la salle des délibérations.

Reprise de la séance. — Élection du Président

M. PELLET, doyen d'âge, ouvre à nouveau la séance. Il est procédé, au bulletin secret, à l'élection du président.

Votants 19. Suffrages exprimés au nom de M. FLAHAULT : 19.

M. FLAHAULT, à l'unanimité, est élu Président pour l'année 1921-1922.

Election des membres du Bureau

Votants 22. Suffrages exprimés : 22.

Sont désignés pour les fonctions ci-après :

1er Vice-Président : M. NOËL	21 voix
2e Vice-Président : M. PELLET	21 —
Secrétaire général : M. FABRE Sylvain	21 —
Trésorier : M. PELLECAT	22 —
Bibliothécaire : M. TOURNIER	21 —
1er Secrétaire de Géographie : M. LEMOISSON	21 —
2e Secrét. de Géogr. : M. FABRE LA MAURELLE	21 —
1er Secrétaire d'Archéologie : M. l'Abbé FABRE	21 —
2e Secrétaire d'Archéologie : M. VEL	20 —

Commission des finances. Sont élus : MM. BARBIÉ, DANGLES et KRIÉGER.

M. PELLET, après avoir proclamé les résultats du scrutin, cède le fauteuil de la présidence à M. FLAHAULT. Il lui adresse ses félicitations et celles de tous les membres du Comité. M. FLAHAULT remercie. Il rappelle que la prochaine réunion du Comité aura lieu lundi, 6 juin, à 5 h. 30 du soir.

La séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

S. FABRE. E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 6 JUIN 1921

La séance est ouverte à 5 h. 30, sous la présidence de Monsieur FLAHAULT, Président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, PELLET, FABRE S., LEMOISSON, TOURNIER, DELABY, DOUMERGUE, DUPUY Ch., FABRE LA MAURELLE, KRIÉGER, PÉREZ, BRUNIE, MEZIAT, FISCHER, STRASSER, MALMEJAC.

Absents excusés : MM. NOËL, PELLECAT.

Absents : MM. VEL, Abbé FABRE, ABADIE, BARBIÉ, DANGLES, TOURNÉ, SAUREL, DESTREMX.

M. POCK, Trésorier honoraire assiste à la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 2 mai est lu et approuvé.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité et les prie de mettre leur activité et leur compétence au service de la Société.

Il fait part du décès de M. Eugène Étienne, sénateur, et rappelle l'inlassable dévouement dont il fit preuve pendant sa longue et brillante carrière législative. — Successivement Ministre des Colonies, de l'Intérieur et de la Guerre, il a rendu à la France et à l'Algérie d'inappréciables services en contribuant à étendre le domaine colonial français et en faisant voter par les Chambres la loi de trois ans.

M. le Président fait part également du décès de M. Sureau Emile, Agent-voyer d'arrondissement à Oran. — Des condoléances ont été adressées par ses soins, au nom du Comité, aux familles de ces deux sociétaires. Une notice nécrologique sur chacun d'eux sera insérée au prochain bulletin.

Sont admis définitivement à titre de membres actifs :

MM. Chanson Antoine, Poncelet Lucien, Rolland, Barbeau, Gaudin, Moussay Armand, de Solliers Edouard, Julian Georges, Mesquida Joseph, Marcénaro Jacques, Petit Oranais, Ruault Pierre, Servole Hippolyte, Laroche, Villata Félix, Bougenot Armand, Cazes Alfred, Maillot, la Région Civile d'Oudjda, le Cercle des Officiers d'Oudjda.

Sont proposés comme membres titulaires de la Société :

M. Caré Robert, Administrateur détaché à la Préfecture d'Oran présenté par MM. Bidorf et Péllecat ;

M. Fleuret R., Chef de poste du Contrôle Civil de Tendrara, Maroc, présenté par MM. Pellecat et Noël ;

M. Didier, Ingénieur E. C. P., Directeur de l'usine des produits chimiques de la Sénia, présenté par MM. Brunie et Coignard ;

M. Renaud, Représentant de Commerce, 7, rue Schneider, présenté par MM. Dangles et Flahault ;

M. Edelein Lucien, Pharmacien chez M. Soulié à Oran, présenté par MM Doumergue et Soulié ;

M. Vissac, Négociant en vins, présenté par MM. Dupuy et Flahault ;

M. le Président donne lecture d'une lettre de remerciements de Madame Veuve de Saugy, pour les condoléances qui lui furent adressées, au nom du Comité, à l'occasion du décès de son mari.

MM. les Directeurs de l'École de Commerce et des Cours Industriels demandent à ce qu'il soit attribué à chacune des écoles qu'ils dirigent, un prix de géographie. Deux publications de la Société leur sont accordées.

M. Marcillac, curé de Saint-Leu, informe le Comité que des fouilles viennent d'être entreprises, sous sa direction, dans les ruines romaines de *Portus Magnus*, où de nouvelles mosaïques ont été découvertes.

M. Dessoliers Hippolyte a fait parvenir à la Société une brochure ayant pour titre « *Comment l'homme accroîtra progressivement les pluies des régions arides* ».

Il demande que la Société émette le vœu que les expériences à entreprendre soient subventionnées par le Gouvernement Général.

La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La Bibliothèque a reçu de M. Joleaud Léonce un nouveau lot de brochures sur la Géologie et la Zoologie. Des remerciements sont votés au donateur.

M. Malmejac demande que la Société organise des conférences publiques. MM. Flahault et Doumergue déclarent que le concours de la Société est acquis à tous ceux qui voudront bien prendre dans l'avenir les initiatives à ce sujet, mais ils estiment qu'il conviendrait, pour assurer le succès de ces conférences, d'attendre la fin de la saison estivale.

La séance est levée à 6 h. 30 du soir.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

S. FABRE. E. FLAHAULT.

RAPHAEL BRUNEAU

Né à Paris, le 3 décembre 1856, Bruneau vint à Oran dès 1860 ; il fit ses études aux Écoles des Beaux Arts de Paris, de 1872 à 1875 et d'Alger jusqu'en 1878.

Il débuta comme professeur de dessin au collège de Milianah, puis au collège et au Lycée de notre ville depuis la fondation de celui-ci ; il y resta jusqu'à sa mise à la retraite. Il était aussi professeur de modelage à l'École Municipale de dessin d'Oran.

Bruneau fut un portraitiste de talent et fit d'excellents portraits de nombreuses notabilités oranaises, ainsi que ceux de son père et de sa mère, d'une fidélité parfaite. Il exécuta pour l'Église d'Eckmühl un Christ au tombeau, et pour le Musée d'Oran un portrait de Gambetta, tous deux copies de tableaux de nos Musées nationaux.

On lui doit comme modeleur le groupe de l'Église de Saint-Eugène, le monument aux morts du Tlélat et un certain nombre de bustes remarquables de M. Nessler, de Mme la Comtesse de Galéani, etc.

Ses œuvres lui avaient valu plusieurs médailles aux Expositions d'Oran, d'Alger et de Paris.

Épris d'études artistiques, il avait visité la France, l'Espagne et l'Italie, et plusieurs fois l'Angleterre, l'Égypte, l'Allemagne et l'Autriche, la Russie, la Suède et la Laponie ; de tous ces pays il avait rapporté de nombreuses et remarquables études.

Chercheur et inventeur, il construisit un aéromoteur à vitesse constante dont le brevet est exploité en Amérique, et travaillait à un lock enregistreur et indicateur de vitesse qu'il n'a pas eu le temps de mettre au point.

Il est mort à Oran le 2 février 1920.

Bruneau était membre de notre Société depuis 1905. Nous renouvelons à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

E. FLAHAULT.

LOUIS DE SAUGY

Né à Lausanne, le 16 juillet 1874, Louis de Saugy fit ses études chez les PP. Maristes à Paris, puis à Cannes, et entra à l'Ecole des Mines de Paris. Parti en Indo-Chine en 1901, il y fut chargé de plusieurs prospections minières par le gouverneur de cette colonie ; il fit, à son retour, une série de conférences et publia quelques articles. Rentré en Suisse, il fut attaché au Département des Travaux Publics du canton de Fribourg.

Venu en Algérie en 1915 pour s'y consacrer à des recherches minières, il avait été admis à cette époque membre titulaire de notre Société, et en 1920, il avait été élu membre de notre Comité administratif.

A la même époque, il donnait à notre Bulletin une note sur les gisements de soufre d'El Kibriata (Chott el Gharbi).

C'est en pleine activité, dans un voyage de prospection scientifique que la maladie le surprit ; rentré à Oran, il succomba peu de jours après, le 13 mars 1921.

A Madame de Saugy, sa veuve si cruellement frappée, nous renouvelons l'expression émue de nos condoléances. Que les regrets unanimes de ceux qui ont connu de Saugy et ont apprécié ses rares qualités de cœur et d'esprit lui soient un réconfort.

La Société perd en lui un membre dévoué, savant et dont la collaboration à notre Bulletin s'annonçait pleine de promesses.

E. FLAHAULT.

SUREAU SICAIRE ÉMILE

M. Sicaire Emile Sureau était né à Cerales (Dordogne), le 26 octobre 1857. Il entra tout jeune dans le service vicinal du département de la Dordogne ; ses fonctions furent interrompues par son service militaire, et il fut réintégré dans la voirie départementale de la Dordogne, qu'il quitta en qualité d'agent-voyer de l'arrondissement de Nontron en 1905 pour entrer au service vicinal du département d'Oran comme agent-voyer d'arrondissement à Sidi-bel-Abbès ; en 1917, il était nommé aux mêmes fonctions à Oran, où il est décédé le 12 mai 1921.

Sureau était Chevalier du Mérite Agricole et Officier d'Académie et Lieutenant honoraire du 2[e] Régiment de Zouaves.

Fonctionnaire intègre, droit et bienveillant, il était dans ses relations personnelles d'une douceur, d'une affabilité et d'une serviabilité qui lui avaient acquis la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Il appartenait à notre Société depuis 1910 et y jouissait de la sympathie de tous ses collègues et n'y laissera que des regrets.

A Madame Sureau et à ses enfants, nous renouvelons l'expression de nos condoléances respectueuses.

E. FLAHAULT.

PASCAL MARIANI

Le 12 juin 1921, mourut à Saint-Étienne, le jeune Marie-Ange Marcel Mariani, membre titulaire de notre Société depuis mars 1920.

Né à Frasseto (Corse), le 3 septembre 1896, Mariani fit ses études au Lycée d'Oran, où il s'y distingua par son intelligence brillante et ses qualités de travail. Il faisait ses mathématiques spéciales au Lycée d'Alger lorsqu'éclata la grande guerre.

Mobilisé et versé au 1er Régiment de Zouaves, il contracta dans le service une bronchite qui faillit l'enlever, et fut proposé pour la réforme ; sur ses protestations il fut versé au 2e groupe d'artillerie à Alger, passa bientôt brigadier et fut reçu au concours à l'Ecole d'Artillerie de Fontainebleau, avec le n° 1 pour l'Algérie et le n° 60 pour toute la France ; il en sortit aspirant au 57e Régiment d'Artillerie le 1er juillet 1917. Après avoir pris part à la bataille de la Somme, à celles de Verdun, au Mort-Homme et à la côte 304, il fut nommé le 1er avril 1917 lieutenant au 257e Régiment d'Artillerie de campagne, prit part aux batailles de Champagne, de l'Oise et de l'Aisne, et à l'offensive victorieuse sur la Lys et l'Escaut, interrompue par l'armistice du 11 novembre 1918.

Quatre citations des plus élogieuses et la Croix de Guerre ont proclamé sont intrépidité, son esprit de sacrifice et ses qualités de sang froid et d'initiative.

Déclaré admissible à l'École Polytechnique et admis aux Écoles des Mines de Paris et de Saint-Étienne, il opta pour cette dernière école ; mais gravement atteint par les gaz asphyxiants, il avait sa santé irrémédiablement altérée et succomba, à l'âge de 25 ans, le 12 juin 1921.

Nous nous inclinons pieusement devant cette noble victime de la guerre et renouvelons à ses parents, à son frère, notre collègue, officier aviateur, l'expression émue de nos condoléances et de notre reconnaissante admiration pour leur cher disparu.

E. FLAHAULT.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1923-1924..... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1923 : Etude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907).

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921, pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran. Renseignements très succints sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;

Le Sersou. — Le Dahra ;

La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;

Les Beni-Snassen, etc,. etc,.

Etude comparative du développememnt et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communication, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilatet : *Aperçu.....*

Le pétrole dans le département d'Oran. Historique des recherches.

Les forêts de l'Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisements, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimentation en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Etudes régionales sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistoire au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.



Andryala Calendula sp. nov. f. RUPINA (Gr. nat.)



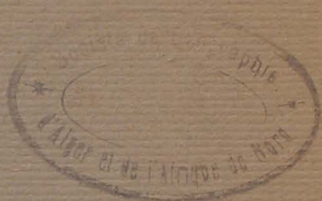
Andryala Calendula sp. nov. f. ARENOSA (Gr. nat.)

44e ANNÉE

TOME XLI

FASCICULE CLIX (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1921



Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages



NOTES ARCHÉOLOGIQUES
SUR LA RÉGION DE TAZA
(Maroc)

I. — PRÉAMBULE. — DIVISION DES NOTES

Les différentes études publiées pendant la guerre, sur la Région de Taza, ont fait connaître les principaux résultats des recherches archéologiques effectuées dans ce coin du Maroc.

On pourrait me reprocher, peut-être, de ne pas y ajouter, sans trop attendre, les notes de moindre importance encore éparses dans les cahiers tenus au jour le jour. Aussi, je me décide à profiter, une fois de plus, de l'hospitalité du Bulletin, dans l'espoir d'être utile à d'autres chercheurs.

Ces brèves indications pourront leur servir de guide vers des points encore inexplorés, puisque la pacification leur permet aujourd'hui d'y atteindre en toute sécurité.

La première partie est consacrée à l'exposé de quelques faits nouveaux relatifs aux origines de Taza. Recueillies dans les environs immédiats de la ville, ces données étendent et complètent, sur plusieurs points, les notes publiées antérieurement.

On y trouvera, en outre, des renseignements plus lointains, dont le contrôle ne m'a pas été possible, mais que leur intérêt ou leur vraisemblance m'obligeaient à signaler.

Dans la deuxième partie se trouvent décrits une série de monuments mégalithiques découverts près de Guersif. Bien que ces sortes de monuments soient relativement communs en Algérie et au Maroc, il n'en avait pas été signalé, encore, dans la Région de Taza.

Le temps m'a manqué pour entreprendre leur étude complète et méthodique. Je ne saurais le regretter et il me plaît, au contraire, d'espérer que ces notes, relevées avec soin, amèneront quelqu'un de plus compétent que moi à s'y intéresser.

NB. — Les chiffres entre crochets **[10]** se rapportent à l'Index Bibliographique.

II. — INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

1. — DE FOUCAULT. — *Reconnaissance au Maroc*. A. Challamel, éditeur, Paris, 1888.

2. — Émile CARTAILHAC. — *Monuments primitifs des Iles Baléares*. Toulouse, librairie Edouard Privat, 1892.

3. — TISSOT. — *Les monuments mégalithiques et les Populations blondes du Maroc*. Revue d'Anthropologie, 1876, n° 3.

4. — Capitaine DUCHEMIN. — *Monuments mégalithiques de la Gambie*. Anthropologie, T. XVI, n° 6, 1905.

5. — Capitaine PETIT. — *De la frontière Oranaise à Taza*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, 1915.

6. — Capitaine PETIT. — *Le Préhistorique au Maroc Oriental*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Achéologie d'Oran, T. XXXVIII, fasc. 151, 1918.

7. — Adrien GUÉBHARD. — *Sur l'Anse funiculaire*. Mémoires de la Société Préhistorique Française, 1913.

8. — Lieutenants ANDRÉ et CAMPARDOU. — *Note sur quelques monuments anciens de Taza (Maroc)*. Afrique Française, septembre 1915.

9. — Lieutenant CAMPARDOU. — *La grotte de Kifan bel Ghomari à Taza (Maroc)*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, T. XXXVII, fascicule 147, mars 1917.

10. — Lieutenant CAMPARDOU. — *La Nécropole de Taza*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, T. XXXVII, fasc. 149, sept.-déc. 1917.

11. — Lieutenants ANDRÉ et CAMPARDOU. — *Un grand Marabout de Taza* (Si El Hadj Ali Ibn Bari). Archives Berbères, vol. 2, fasc. 2, 1917.

12. — Lieutenant CAMPARDOU et Adjudant DE CROZALS. — *Le lustre de la Grande Mosquée à Taza*. France-Maroc, 15 juillet 1918.

13. — Lieutenants CAMPARDOU et BASSET. — *Le bastioun de Taza*. Archives Berbères, 1919.

14. — Docteur HUGUET, Lieut[s] CAMPARDOU et BASSET. — *La Nécropole de Chella*. CR. A. I. et B. L., 1[er] avril 1918.

15. — Lieutenant CAMPARDOU. — *Stations Préhistoriques à Guersif (Maroc)*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Achéologie d'Oran, T. XXXIX, fasc. 154, 1919.

16. — Henri BASSET. — *Le culte des grottes au Maroc*. Jules Carbonel, éditeur, Alger, 1920.

17. — Commandant VOINOT. — *Taza et les Riata*. Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, T. XL, fasc. LVI, sept.-déc. 1920.

III. — TAZA

§ 1. — La Nécropole

Au-delà du ravin profond de l'Oued Taza, la ville est dominée vers le Sud par le « Toumzit » (1), premier contrefort important de l'Atlas, détaché du massif du Djebel Chikker.

Vue de la vallée, la montagne forme un dôme arrondi terminé par une calotte rocheuse ; d'où le nom qui lui a été donné par les Berbères et qui veut dire « grain d'orge ». Ses flancs, aux pentes raides et glissantes, sont formées de marnes argileuses semées, par places, de rochers calcaires extrêmement dentelés par les érosions. L'altitude s'élève à tout près de 1000 mètres (997,50).

L'occupation de cette position et l'établissement d'un ouvrage fortifié au sommet de la montagne, m'ont permis en 1918 d'explorer les pentes boisées du ravin, dont l'accès avait été jusque là interdit. Il m'a été facile de constater, à ce moment, que la nécropole n'était nullement limitée à l'Oued, comme je l'avais indiqué. Elle s'étend, au contraire, bien au-delà du thalweg et les rochers taillés, creusés de cavités de tout genre, escaladent les pentes jusqu'à une assez grande hauteur. Leur niveau supérieur dépasse même, en certains points, celui du plateau sur lequel se trouve la ville et où j'ai pu démontrer l'existence de la partie principale de la Nécropole.

Les chambres sont creusées dans des conditions tout à fait analogues à celles de la Nécropole principale. Il en existe plusieurs, assez bien conservées, au bord même du chemin qui franchissait le ruisseau sur le pont très ancien, dont les ruines ont attiré l'attention, déjà depuis longtemps.

Ce chemin présente, à un autre point de vue, un intérêt de tout premier ordre. J'ai été frappé, dès le début, par ce fait que, en-deçà du pont, le tracé du vieux chemin n'était pas du tout dirigé vers la ville actuelle. Il est aisé de se rendre compte, en effet, qu'il se développe en lacets, très nettement creusé au milieu des rochers, dans la direction du Sud-Est, c'est-à-dire vers les premières pentes de Rous er Rehi.

---

(1) « Le grain d'orge », en berbère, à cause de la forme du sommet.

Le sentier muletier établi au moment de l'occupation du Toumzit, emprunte, sur la rive gauche, le tracé de l'ancien chemin, à partir du premier lacet seulement, dépasse le pont en ruines et franchit l'oued à gué, à une centaine de mètres en amont.

On verra quel est l'intérêt de cette indication pour l'étude des origines de Taza.

Comme dans la Nécropole principale, plusieurs excavations ont servi d'habitation à une époque récente. Certaines ont été même agrandies à l'aide de constructions bâties en pierres sèches, dont les murs s'appuient aux rochers taillés. Dans aucune nous n'avons trouvé les traces d'une occupation prolongée.

L'existence de plusieurs sources avait cependant permis à leurs occupants d'établir des jardins et des oliveraies, comme aux abords immédiats de Taza. Au moment où j'ai pu les visiter, ils étaient envahis déjà par une végétation inextricable et creusés de fondrières marécageuses où les cailles et les bécassines s'étaient données rendez-vous.

En somme il faut ajouter, du côté de Toumzit, à l'aire de la Nécropole, une vingtaine de gradins bien visibles et, par suite, une superficie complémentaire de quelques dizaines d'hectares.

Puisque j'ai l'occasion de revenir sur ces importants vestiges du passé auxquels Taza doit, pour une grande part, l'attrait qu'elle présente, je tiens à préciser l'idée résultante de toutes ces recherches. Peut-être la désignation de Nécropole ne rend-elle pas exactement compte de ce qu'elle était réellement.

Les auteurs anciens nous ont décrit avec assez de précision ces sortes d'oppidum où les Berbères se retranchaient pour la suprême résistance. Nous le savons d'après eux, ces points généralement bien choisis et toujours naturellement bien fortifiés, étaient le lieu où les Berbères enfermaient leurs biens, c'est-à-dire à la fois leurs grains, leurs trésors et leurs sépultures. Ils les appelaient la « Kelâa ». Bien entendu ce n'était jamais là un lieu d'habitat. Les Berbères ont été de tout temps nomades ou semi-nomades, aussi n'auraient-ils pu s'accommoder d'un oppidum permanent (1). La Kelâa était donc une sorte de butte sacrée en même temps qu'un grenier de réserve.

---

(1) Comme cela existait en Gaule.

Aussi bien, il existe encore partout, en pays Berbère, des points où, d'assez loin à la ronde, chacun possède son silo et où tout le grain est enfermé après la récolte. Des gardiens, choisis à tour de rôle dans la tribu, exercent la surveillance et la garde de l'ensemble des silos.

Taza était-il une importante Kelâa berbère ? La chose n'est pas impossible et tout semble bien nous inciter à le croire. Pourtant, si cette idée m'avait semblé très séduisante, dès le début, il n'est pas douteux qu'une sage prudence ne me permettait pas de la considérer comme démontrée. La période préislamique est encore pleine d'obscurité pour nous, dans toute l'Afrique du Nord. A s'en tenir aux documents positifs, nous ignorons à peu près tout des premières dynasties musulmanes : Idrissides, Almoravides, Almohades. Sans doute faudra-t-il encore quelques années avant que nous soient révélés les détails ethnographiques et archéologiques dont nous aurions besoin pour classer les documents recueillis, ou pour combler les lacunes de nos connaissances sur le monde Berbère, pendant les dix premiers siècles de notre ère et à fortiori pendant les millénaires qui les ont précédés.

Je crois indispensable, pour le moment, de m'en tenir aux conclusions déjà adoptées. Taza, avant d'être une ville arabe était un de ces points où les indigènes de toute une contrée ensevelissaient leurs morts et où ils enfermaient peut-être aussi dans des silos, leurs richesses de toutes sortes.

Peut-être chaque famille avait-elle, dans les rochers, une sorte de concession où elle pouvait faire creuser non seulement les tombeaux de la famille, mais encore les silos pour le grain et pour les richesses.

L'ampleur des rochers taillés, leur étendue, le nombre considérable de sépultures, semblent permettre de conclure que l'utilisation de la Nécropole se reporte sur une longue période. Rien ne nous autorise à croire que les premières populations arabes aient utilisé les tombeaux. Il serait malaisé dans ce cas, de comprendre leur violation et leur pillage systématique. Pourtant, il est hors de doute que ces violations ont été assez fréquentes dans le cours des révolutions dynastiques dont le Maroc a été perpétuellement secoué. C'est ainsi que nous voyons à Fès, par exemple, les tombeaux mérinides, aujourd'hui complètement pillés.

A ce propos, il est utile de dire ici que j'ai retrouvé à Fès, des tombeaux taillés dans le rocher, absolument identiques à ceux de Taza. Ils occupent un grand espace, précisément au-dessous des tombeaux mérinides, de part et d'autre des remparts, entre Bab Guissa et la Kasba Filala, plus particulièrement dans le quartier de Zekat er Roumane. Les grands tombeaux et les cases sépulcrales y abondent à côté des tombes plates ordinaires. Plusieurs des tombeaux de forme régulière sont habités encore aujourd'hui et l'un d'eux même sert de Mosquée (1).

Somme toute, il ne serait pas impossible que l'usage des tombeaux de ces nécropoles ait dépassé l'établissement de l'Islamisme. On sait combien les éléments berbères ont été vivaces, même après la prise de possession des conquérants arabes. Pourquoi n'auraient-ils pas conservé leurs mœurs longtemps encore après les premières dynasties ?

Parmi les poteries que j'ai recueillies, beaucoup peuvent être attribuées, comme j'ai pu m'en rendre compte à Tlemcen, par comparaison avec celles du musée, au IXe et Xe siècles de J. C. et par suite aux IIIe et IVe siècles de l'ère muulmane. Il n'est pas absurde de croire que Taza ait eu encore à cette date une part importante dans le creusement des hypogées que nous connaissons. Mais rien ne permet de l'affirmer et aucun indice certain ne nous permet non plus de savoir, même approximativement, quelle a été l'origine de ce genre de sépultures.

Au reste, la Nécropole peut être beaucoup plus ancienne. La plupart de ceux qui ont étudié ce genre de sépultures dans tout le bassin de la Méditerranée et jusqu'aux Canaries, les font remonter beaucoup plus haut. Là où le néolithique peut être défini (et il se rapproche de plus en plus comme date, de la période Egyptienne ancienne) on les lui a généralement attribuées.

En tout état de cause, je dois seulement relever deux critiques dont ces conclusions ont été l'objet [17]. Il est bien évident, après ce qui vient d'être dit, que l'expression « centre berbère » dont je me suis servi, ne veut nullement dire « ville berbère ». Il m'aurait fallu méconnaître totalement les mœurs actuelles dans la région, pour croire un seul instant à la possibilité de l'établissement d'une grande ville. Si j'ai rapporté la légende au sujet

(1) Ces renseignements m'ont été communiqués par M. H. Basset, qui a visité ce quartier avec M. Biarnay, après que je lui eus signalé la présence de quelques cases sépulcrales à côté de Bab Guissa.

d'une immense agglomération de ce genre, et si je lui ai accordé quelque crédit, c'était uniquement au point de vue ethnologique. Au reste, on verra tout à l'heure que cette légende n'était pas tout à fait sans fondement, puisque plusieurs oppidum naturels dont je vais parler, ont été longtemps occupés autour de la Nécropole.

Enfin, je ne crois pas qu'il soit possible de soutenir sérieusement que Taza ait été à un moment quelconque un village de troglodytes. Sans doute, certains tombeaux ont été habités à Taza. Beaucoup le sont encore aujourd'hui à Fès. Mais il ne jouent là qu'un rôle absolument fortuit. A Taza, en particulier, les tombeaux n'ont servi d'habitation qu'aux misérables sans asile ou aux filles de mauvaise vie tombées au dernier rang de l'abjection. Si parfois il en a été autrement, c'est dans les périodes de troubles, après les pillages et les destructions qui avaient rendu pour un temps certains quartiers inhabitables.

En tout cas, les fouilles que j'ai faites, ne m'ont jamais permis de découvrir dans les tombeaux des foyers dont l'importance ait permis de conclure à une occupation un tant soit peu prolongée. Tout ce que j'ai trouvé dans ce genre était purement superficiel et consistait en un simple bourrelet d'argile avec les débris de poterie qu'il est facile de retrouver dans toutes les tentes et dans les dechras du voisinage. Les tombeaux ont été comblés avec les débris de la ville arabe, mais en aucun point il n'existe des débris que l'on puisse attribuer à un habitat troglodytique des excavations.

Au contraire, il me serait aisé de multiplier les exemples de chambres sépulcrales dont les sépultures sont l'unique but possible et même, parmi celles qui ont été habitées, j'en ai trouvé dont les dispositions étaient si peu adaptées à l'usage des troglodytes qu'il leur a fallu abattre des pans entiers de rochers pour faire une porte là où il n'existait qu'une ouverture de 40 centimètres de largeur, à plus de 1 mètre au-dessus du niveau du sol dans la chambre. Encore, les sépultures existaient-elles malgré tout aux pieds mêmes des nouveaux occupants. Étranges demeures vraiment, si jamais elles avaient été conçues, où les morts auraient voisiné avec les vivants, dans la promiscuité la plus complète !

Je voudrais signaler ici la ressemblance frappante que présentent les tombes plates de la Nécropole de Taza, avec les sépultures à incinération et les tombes analogues de

l'époque romaine, en de nombreux points du littoral. On trouve en effet le même dispositif de tombes creusées dans le tuf, *avec rebord latéral*, aussi bien à Tipaza, en Algérie, qu'à Rabat, sur la côte Atlantique du Maroc [14].

Chose curieuse, ce mode d'ensevelissement se retrouve, aujourd'hui même, en quelques points du Maroc. Ne serait-on pas tenté d'y voir un exemple de plus de la persistance des mœurs antiques dans l'Afrique du Nord (L. Bertrand).

Ne faut-il pas faire état également de deux figurations solaires rencontrées dans la Nécropole ? Peut-on les assimiler d'une façon quelconque à l'idée d'une utilisation troglodytique ? Je ne le crois nullement.

Et pour tout dire enfin, ce genre de sépultures est aujourd'hui trop connu, trop étudié, dans toute l'Afrique du Nord, pour qu'il y ait le moindre doute, la moindre confusion possible. Bien plus, il en existe — et ce sont sans doute les plus curieuses, — en des points où il est absolument impossible d'atteindre, et où la question de troglodytisme ne peut en aucune façon se poser [1] [2] [3] [9] [10].

§ 2. — SÉPULTURES DE ROUS ER REHI (1)

Dès 1914, une importante trouvaille de monnaies d'or anciennes (Almohades et Almoravides) avait attiré l'attention sur cette crête de Rous er Rehi, qui domine au Sud le plateau de Taza. Nos troupes avaient fait cette découverte en exécutant les tranchées qui ont servi de front de combat pendant plus de quatre ans, du côté des Riata.

Ces tranchées ont été aménagées d'une façon plus confortable par les unités indigènes ramenées du front en 1918. Averti que ces travaux avaient mis à découvert de nouvelles poteries, je me suis rendu le plus tôt possible sur les lieux. Malheureusement, la dévastation presque toujours inévitable était déjà un fait accompli. L' officier qui dirigeait les travaux n'avait pas compris l'intérêt des vestiges exhumés et avait laissé les soldats réduire en miettes ossements et poteries. Bien entendu, il m'a été même impossible de savoir si d'autres objets les accompagnaient. Aucune loi ne pourra jamais rien contre l'ignorance et la cupidité de certains fouilleurs.

Néanmoins, parmi les quelques débris de vases que j'ai pu rassembler en faisant une visite minutieuse autour des

(1) Les têtes du berger.

tranchées, j'ai eu la bonne fortune de recueillir un tesson intéressant. C'est une anse tuyautée [7] bien caractéristique des poteries de l'époque néolithique. Il est regrettable de n'avoir pu sauver le vase entier, ce qui aurait été facile si l'on avait empêché les soldats de le briser et d'en lancer les débris dans le ravin.

En examinant avec soin les parois de la tranchée, j'ai eu cependant le plaisir de trouver les restes de l'une des sépultures auxquelles se rapportaient les poteries. Je l'ai dégagée avec beaucoup de peine, car la terre est en ce point extrêmement dure et compacte. Elle présentait le dispositif suivant :

Le corps accroupi dans la position d'un homme assis, était surmonté d'un groupe de grosses pierres disposées en forme de cône. La plus grosse de ces pierres avait près d'un mètre de hauteur, avec 50 centimètres de largeur maximum et 30 centimètres d'épaisseur. Mon espoir de trouver quelqu'autre poterie en arrière du plan d'attaque a été déçu et, à part un fragment de silex sans intérêt, je n'ai pas trouvé le moindre mobilier dans la sépulture.

Il faut admettre, sans nul doute, que tout ce qui était intéressant se trouvait précisément sur l'emplacement de la tranchée et avait par suite disparu. On ne saurait assez le regretter.

Pourtant, je ne serais pas étonné que d'autres sépultures analogues existent encore un peu en avant de la tranchée, du côté du Sud. Celle dont je viens de parler était à peine indiquée à la surface du sol par l'extrémité des pierres les plus grosses ; plusieurs pierres du même genre émergent parmi les palmiers nains tout le long de la ligne de crête. Mais, il n'est pas douteux qu'une fouille directe, dans un tel terrain, serait des plus difficiles et, en outre, des plus aléatoires.

§ 3. — GROTTE ET OPPIDUM DE KAF AFRA

En face de Rous er Rehi et à deux cents mètres à peine, se trouve le plateau de Kaf Afra. Ce site est des plus curieusement disposé, aussi en ignorait-on même l'existence à Taza avant la soumission des Riata. Il était loisible à ceux-ci d'en faire le théâtre journalier de leurs guet-apens et de leurs agressions contre nos avant-postes, alors que la position est inexpugnable, surtout du côté de la montagne et

que le moindre fortin eût suffi pour les dominer et les tenir en respect de ce côté.

Après un long parcours souterrain, l'Oued Taza sort mystérieusement des rochers du village de Bou Guerba et coule d'abord dans une vallée naturelle jusqu'aux jardins de Chekka. Mais là, il s'engage brusquement dans une gorge peu profonde au début, puis de plus en plus sauvage, jusqu'au point où il aborde les escarpements de Kaf Afra. Là commencent les chutes dont la succession abaisse de plus de 80 mètres le niveau de l'oued et l'amène au fond du ravin que dominent les remparts de Taza.

La rivière forme un arc de cercle autour des rochers à pic qui limitent le plateau de Kaf Afra vers le Sud et l'Ouest. Au Nord, des escarpements infranchissables surplombent le petit ravin qui sépare le site de la crête de Rous er Rehi. Vers l'Est seulement, malgré la coupure qui a mis à nu les marnes bleues du côté de Kappler, le plateau est bien accessible.

C'est en ce point qu'on peut voir la preuve évidente de l'utilisation antique de cet *oppidum* naturel. Un mur très nettement visible en certains points, mais en tout cas bien marqué d'un bout à l'autre par un mouvement du terrain très accentué, complète en effet les défenses naturelles du plateau. La photographie jointe à ce travail permettra de s'en rendre compte. (Pl. VIII.)

Le mur continue avec beaucoup d'à propos une suite de retours du rocher du côté des à pics situés au Nord et vient rejoindre les escarpements qui font face à la crête de Rous er Rehi. Autant qu'on peut en juger, la hauteur de l'ouvrage devait être de trois ou quatre mètres au moins.

Ainsi limité, le plateau de Kaf Afra constitue un oppidum naturel de 150 mètres de largeur et de 200 mètres de longueur, environ, légèrement incliné de l'Ouest à l'Est et un peu déversé du Nord au Sud. C'est une position extrêmement forte, très bien aménagée et dont l'utilisation comme camp retranché ne peut faire de doute.

Pour plus de certitude, je n'ai pas manqué d'explorer le terrain sur tout le plateau.

Il m'a été facile de recueillir un peu partout des débris de silex et des tessons de poterie grossière, très abondants, dont l'origine semble devoir se placer à l'époque dite « berbère ».

Le temps m'a manqué pour fouiller le sol afin de pouvoir me rendre compte de l'existence de foyers ou de fonds de

cabanes qui auraient permis de préciser peut-être ces indications. Aussi bien, j'étais attiré plutôt par l'espoir de trouver des documents intéressants dans la grotte voisine. C'est là que je me suis rendu le plus souvent pendant mes promenades.

A l'extrémité Sud du rempart, du côté des rochers qui surplombent l'oued, s'ouvre une sorte de porte naturelle, simple passage entre deux rochers, à laquelle deux ou trois gros blocs servent de perron. C'est le point de départ du sentier qui conduit à la *grotte de Kaf Afra*.

D'abord encaissé entre les rochers, où l'on peut voir un ressaut aménagé avec de grosses pierres, le sentier débouche ensuite sur une corniche naturelle qui surplombe l'oued d'une grande hauteur. Enfin, il donne accès sur une sorte de terrasse sur laquelle s'ouvre, à droite, l'entrée de la grotte.

Cette entrée fait exactement face au Sud. Elle est de forme arrondie et mesure 4 mètres de diamètre environ. Un gros bloc en défend l'accès et laisse seulement un étroit passage, à droite et à gauche, pour pénétrer dans un vestibule assez spacieux qui s'enfonce horizontalement vers le plateau, dans une direction sensiblement normale à la paroi.

La grotte n'est pas spacieuse. Elle est formée de deux couloirs seulement. Le premier prolonge le vestibule vers la gauche, et monte par une série de gradins jusqu'à un grand éboulis de rochers situé à une vingtaine de mètres de l'entrée. Lors de ma seconde visite à la grotte j'ai essayé de franchir cet obstacle et il m'a été possible de constater que l'éboulis était en relation avec une cheminée d'effondrement qui débouche sur le plateau, à peu de distance des à pics situés au-dessus de l'entrée de la grotte.

Comme on peut le penser, cette exploration n'était pas sans danger ; aussi, au retour, sans le sang-froid de mon ordonnance, je n'aurais pas échappé à une chute désagréable en compagnie d'un bloc mal équilibré.

Le deuxième couloir avait échappé à nos premières investigations. Son orifice fait pourtant face à l'entrée même de la grotte, mais il se trouve situé derrière une saillie de la roche et il faut pour y atteindre faire une escalade dans une cheminée assez courte, mais très inclinée. Ce couloir forme une sorte de salle allongée, de 5 à 6 mètres de longueur sur 2 à 3 mètres de largeur, avec une hauteur

moyenne de 5 mètres. La salle ne possède que des ramifications peu importantes.

Ce point de la grotte est le seul dont le sol soit constitué par de la terre. Etant donné la couleur noirâtre du dépôt, je pouvais y rencontrer quelques débris intéressants. Il n'en a rien été et mes visites sont toujours restées infructueuses.

Pourtant, il me semble difficile d'admettre que la grotte n'ait jamais été qu'une bergerie. Les aménagements qui en permettent l'accès semblent d'une origine très ancienne. Peut-être une exploration plus profonde permettrait-elle d'être mieux fixé sur ce point.

Un dernier fait doit retenir l'attention sur l'oppidum de Kaf Afra. Comme on l'a vu au début de cette note, un chemin très ancien franchissait l'Oued Taza, à la limite de la Nécropole, du côté de Toumzit, et ce chemin, on l'a dit, ne se dirigeait pas vers Taza, mais bien vers la crête de Rous er Rehi. Il est encore possible de suivre le tracé de cette voie, nettement indiquée, encore aujourd'hui, à travers les rochers. Elle gagne directement la coupure dans laquelle il faut s'engager pour atteindre le plateau de Kaf Afra, du côté du mur d'enceinte.

En ce point, le chemin bifurque pour gagner, vers la gauche, un autre pont également ruiné, qui permettait de franchir l'oued en amont des escarpements situés sous la grotte. Il ne subsiste plus de ce pont que la naissance de la pile du côté de la rive droite.

Plus loin, le vieux chemin forme une voie, curieusement aménagée entre des blocs de pierre, qui monte vers les hauteurs de la rive gauche.

Il est difficile de ne pas être frappé de la disposition de ce réseau de vieux chemins, dont l'aboutissement visible est l'oppidum de Kaf Afra. La présence des deux ponts ruinés est également symptomatique. Aussi peut-on admettre qu'ils sont un témoignage probant en faveur de l'idée qu'il est possible de se faire de l'oppidum d'après les observations notées précédemment.

Il semble donc possible de conclure à une occupation prolongée de ce site par des populations anciennes des environs de Taza.

Aussi bien, la toponymie du lieu, confirme cette conclusion. Contrairement à la majeure partie des noms de lieu-dits, que l'on rencontre au voisinage de la ville, la

désignation de Kaf Afra, est nettement berbère. Cette origine ne peut faire de doute après les recherches entreprises de divers côtés pour essayer de trouver une explication arabe à ces deux mots.

Dans le langage vulgaire Kaf désigne à la fois une grotte et un sommet, surtout un sommet plat terminé par une falaise. On ne saurait être mieux fixé, ici, puisque le site les comprend tous les deux.

« Afra » n'est employé nulle part dans l'acception qui pourrait lui être attribuée en arabe littéral ; mais, par contre, on le retrouve en Berbère, notamment dans le Rif et il est possible de lui attribuer un rapport avec la racine « Ifri » pl. « Ifran » qui signifie grotte (1).

Kaf Afra voudrait donc dire : Le plateau de la grotte. Cela satisfait pleinement l'esprit dans les conditions énoncées.

Resterait, alors, cette anomalie étrange et purement locale, du changement de l'i en a, dans Ifri devenu Afra, comme Tizi devenu Taza.

Mais là, nous sommes dans le domaine des hypothèses linguistiques.

§ 4. — GORGES ET GROTTE DE CHEKKA

En remontant le cours de l'Oued Taza, au-delà de Kaf Afra, les gorges diminuent d'ampleur rapidement et font place bientôt à un vallon délicieusement boisé qui s'étend au pied du Djebel Chikker. Ce sont les jardins de Chekka. Le village lui-même, se trouve du côté de l'Ouest, sur une légère éminence adossée aux premières pentes Sud du Toumzit.

Lorsqu'on arrive de Taza, par le sentier qui conduit au célèbre marabout de Sidi Omrane, l'ensemble du paysage est vraiment grandiose ; mais, le regard est surtout attiré par l'énorme coupure qui s'ouvre dans les flancs de la montagne, au-delà des jardins. Ce sont les gorges de Chekka.

Par une anomalie curieuse, l'Oued Taza ne descend pas par cette faille, qui semble prolonger pourtant les gorges situées en aval, Sa vallée, plus élargie, remonte ver le Sud-Est et le cours d'eau, quoique rapide, ne présente plus de chutes jusqu'au voisinage de Bou Guerba. C'est à ce vil-

(1) Je dois ces indications à mon ami Henri Basset que je suis heureux de pouvoir remercier ici tout particulièrement.

lage, que l'oued sort brusquement des rochers, après un long parcours souterrain. Son origine se trouve, dit-on, dans la daya supérieure du Djebel Chikker.

Des gorges de Chekka, il ne m'a pas été possible, malheureusement, de savoir grand'chose. La pacification était encore insuffisante pour qu'on puisse s'y engager, lors de mon départ de Taza. Pourtant, s'il faut en croire les indigènes, elle renferme plusieurs curiosités naturelles intéressantes. La plus importante est sans doute la grande grotte de Chekka, dans laquelle les montagnards s'étaient réfugiés avant leur soumission.

Je ne parlerai que pour mémoire du célèbre « chaudron d'or » suspendu au sommet des à pics du cañon et sur lequel plus d'un habile tireur Riata a tenté son adresse sans pouvoir jamais le faire tomber. Sans doute s'agit-il de quelque bloc de pyrite resté attaché aux lèvres de la gigantesque faille.

§ 5. — LE KERN NESRANI

Le Kern Nesrani est une gada, située à l'Ouest de Taza. Elle domine la vallée de l'Oued Inaouen d'une centaine de mètres et barre en quelque sorte la trouée, ne laissant qu'un étroit passage à la rivière, au chemin de fer et à la route du côté de Fès.

Cette position naturelle, particulièrement forte, semble avoir été occupée de tout temps. On y relève, sans difficulté, au centre, les ruines d'un village, ou plutôt d'un campement aménagé, et au Nord, un assez vaste oppidum, limité par un grand mur, dont le relief est encore important.

De véritables ruines, comprenant une vingtaine de maisons, avec silos, sont adossées au parement interne de cette fortification.

L'emplacement et les dispositions de ces ruines, permettent de penser qu'elles étaient destinées à la surveillance de la vallée et, sans doute, à la protection du passage de l'Inaouen, puisque le mur d'enceinte semble établi surtout contre les attaques des montagnards.

A quelle époque peuvent remonter ces ruines ? Il est difficile de répondre. On en a déjà parlé beaucoup, et il n'est pas douteux que leur attribution aux Romains tentée un peu à la hâte par un des premiers arrivés à Taza, soit tout à fait erronée.

Il serait plus raisonnable, étant donné l'aspect des silos, encore visibles dans les ruines, d'y voir un des points d'habitat des populations berbères, au moment où la Nécropole de Taza était largement fréquentée.

J'ai fait plusieurs visites au Kern Nesrani, et deux au moins assez prolongées, mais, je n'ai pu y faire que des fouilles superficielles (1).

Tout reste donc à revoir de ce côté.

§ 6. — LES TOMBEAUX DES GÉANTS

A peu de distance de la gare de Taza, en descendant le cours de l'Inaouen, on peut voir, dans le lit de l'oued, de gros blocs de rochers, dont la forme cubique est curieuse. De tout temps, ils ont été remarqués par les indigènes qui leur ont donné le nom typique de « Tombeaux des Géants ».

Il est à peine besoin de le dire, rien d'archéologique ne justifie cette désignation.

Ces rochers constituent une simple curiosité géologique. Ce sont les restes d'un banc de grès, visible des deux côtés de la vallée, que les effets de l'érosion ont amenés au fond du thalweg. Leur forme résulte de la régularité de la couche et de la direction rectangulaire des cassures dynamométamorphiques de la roche.

§ 7. — GROTTE DE KAF EL GHAR

Toute la partie Nord de la région de Taza est occupée par la tribu des Branès. Ce groupement bien connu est formé d'un assez grand nombre de villages qui s'éparpillent sur les premiers contreforts du Rif, à cheval sur les deux rives de l'Oued El Hadar.

C'est dans la sous-tribu des Beni-bou-Yala (au Nord-Ouest de Taza) que se trouve la grotte la plus importante et la plus curieuse dont j'ai eu l'occasion d'entendre parler au Maroc.

Pendant une tournée de police, en 1916, l'une de nos colonnes a eu l'occasion de camper devant l'ouverture de cette grande excavation. Quelques-uns de nos soldats l'ont traversée et j'ai pu ainsi avoir des renseignements assez complets pour les reproduire ici.

La grotte de Kaf el Ghar résulte du creusement de l'exutoire souterrain d'un petit lac. Elle est traversée par le

(1) Il fallait alors installer un bataillon et une batterie de 65 sur le Kern, pour protéger les convois vers Bab Merzanka.

ruisseau qui lui a donné naissance et qui a continué à suivre la vallée après la disparition du lac lui-même. La grotte forme un couloir sensiblement rectiligne de 3 à 400 mètres de longueur et d'une section évidemment très irrégulière.

L'entrée de la grotte en amont forme une immense voûte de 90 mètres de hauteur, peuplée de pigeons sauvages ; à l'intérieur, des blocs de rochers obstruent le passage. Néanmoins, on peut sans difficulté suivre le ruisseau souterrain et atteindre l'autre extrémité de la grotte, en aval.

Les Beni bou Yala ont un culte pour Kaf el Ghar ; aussi avaient-ils juré, avant leur soumission, d'y chercher un dernier refuge. Ils n'en firent rien, cependant, et cela valut mieux pour eux, car ils auraient été bien mal placés pour y tenter une résistance sérieuse.

Il est regrettable que cette grotte soit restée toujours très peu accessible, en raison de la proximité des tribus turbulentes et sauvages du Rif. On peut admettre avec beaucoup de vraisemblance, qu'elle présente un réel intérêt archéologique.

Sans doute, ceux qui l'ont traversée, lors de la colonne de 1917, n'ont pas eu d'autre but que de satisfaire leur curiosité. Personne n'a songé à mettre cette visite à profit au point de vue scientifique.

Mais je dois retenir ici les renseignements recueillis par un officier interprète auprès des notables indigènes. D'après eux, il existerait dans la caverne des animaux extraordinaires dessinés sur les rochers. Leur affirmation, très nette, n'a pas été faite, comme il arrive trop souvent, avec l'idée de faire plaisir à leur interlocuteur. Celui-ci était tout à fait ignorant en matière d'archéologie ; aussi a-t-il été fort surpris du renseignement recueilli, qu'il a mis, tout de suite, sur le compte d'une imagination trop fertile.

Après tout ce que nous savons sur les cavernes espagnoles, il n'y a aucune impossibilité absolue, — du moins je le crois, — à ce que l'on retrouve un jour des gravures ou des peintures pariétales dans quelque caverne du Rif On serait donc en droit d'accorder quelque crédit aux dires des Beni bou Yala.

Je fais des vœux pour qu'un explorateur puisse aller un jour à Kaf el Ghar faire une visite minutieuse de la cavité et s'assurer, par une recherche méthodique, de l'exis

tence de ces vestiges au sujet desquels je ne puis émettre ici qu'une simple hypothèse.

IV. — GUERSIF

§ 1. — Stations préhistoriques

Depuis la publication de la note dans laquelle j'ai rendu compte de la trouvaille de quelques foyers anciens, à silex taillés, dans le voisinage immédiat de Guersif [15], j'ai rencontré d'autres foyers dans le village lui-même.

L'un d'eux se trouvait situé sur une légère éminence, à l'extrémité Nord de la grande avenue centrale, derrière le Jardin Public. Il a été malheureusement presque tout à fait détruit par le percement de cette voie. Néanmoins, j'ai pu retrouver un lambeau de cendres, avec coquilles d'hélix et une lame à dos retouché, en tout point semblable, comme facture, à celles du foyer du Pont du Meloulou [15].

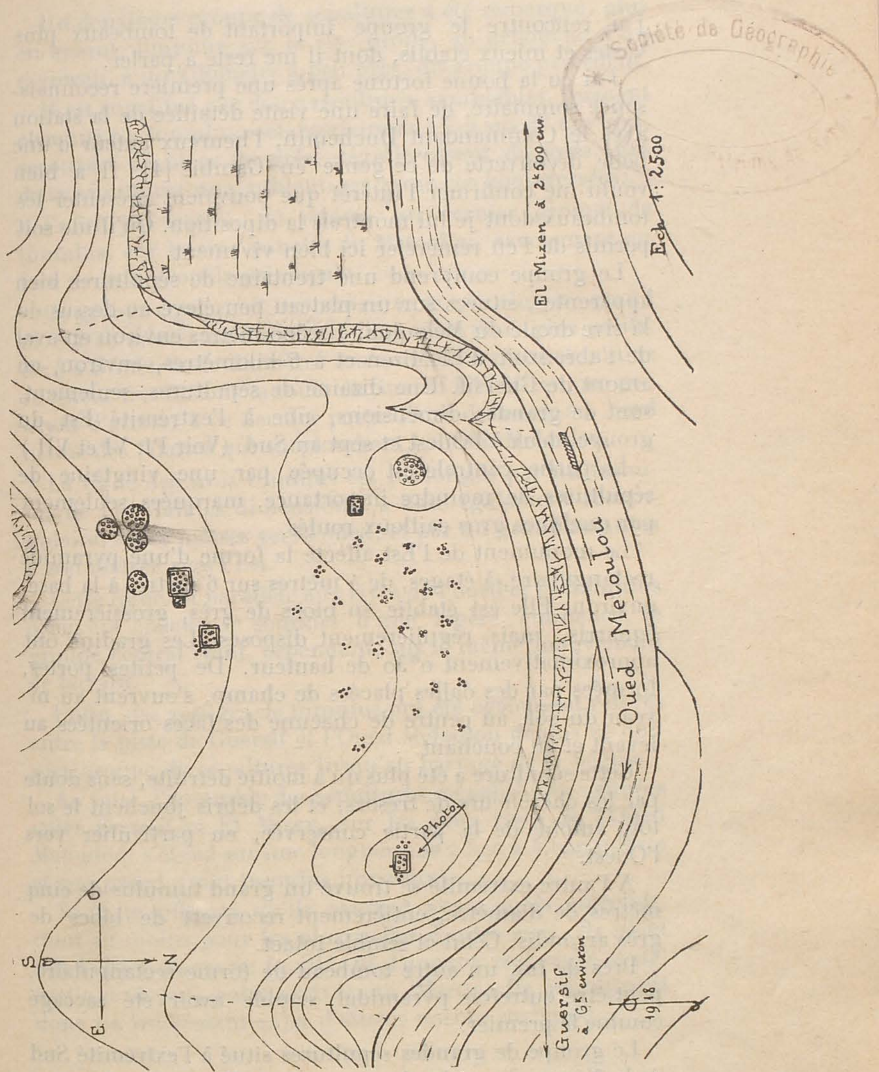
J'ai eu la surprise de constater, pendant les derniers jours de mon commandement à Guersif, qu'un foyer important avait été atteint et traversé par le creusement du puits situé dans la cour du presbytère, au centre même du village.

S'agit-il, là, d'un foyer récent, comme ceux du confluent [15], ou, au contraire, d'un autre foyer à silex taillés ? Je ne saurais l'affirmer, car il n'a pas été possible de le vérifier en raison du peu de temps dont je disposais.

Cependant, l'abondance des coquilles d'helix et la profondeur relativement grande du foyer, dans les alluvions, me font penser qu'il s'agit plutôt d'une station ancienne. S'il en est ainsi, il est à présumer que d'autres recherches étendraient l'aire de la station sur la rive gauche du Meloulou.

§ 2. — LES TOMBEAUX MÉGALITHIQUES D'EL MIZEN

Pendant le mois de novembre 1918, deux sorties successives m'ont permis de reconnaître le cours de l'Oued Meloulou entre Guersif et Safsafat. Toute cette région est parsemée de tumulus assez nombreux, mais c'est sur la rive droite du fleuve, un peu en aval du poste d'El Mizen, que



Monuments mégalithiques d'El-Mizen. Groupe principal

j'ai rencontré le groupe important de tombeaux plus vastes et mieux établis, dont il me reste à parler.

J'ai eu la bonne fortune après une première reconnaissance sommaire, de faire une visite détaillée de la station avec le Commandant Duchemin, l'heureux auteur d'une belle découverte de ce genre en Gambie [4]. Il a bien voulu me confirmer l'intérêt que pouvaient présenter les tombeaux dont je lui montrais la diposition. Qu'il me soit permis de l'en remercier ici bien vivement.

Le groupe comprend une trentaine de sépultures bien apparentes, situées sur un plateau peu élevé au-dessus de la rive droite du Meloulou, à 2.500 mètres environ en aval de l'abreuvoir d'El Mizen et à 6 kilomètres, environ, en amont de Guersif. Une dizaine de sépultures, seulement, sont de grandes dimensions, une à l'extrémité Est du groupe, deux à l'Ouest et sept au Sud. (Voir Pl. VI et VII.)

La partie centrale est occupée par une vingtaine de sépultures de moindre importance, marquées seulement par quelques gros cailloux roulés.

Le monument de l'Est affecte la forme d'une pyramide rectangulaire, à étages, de 4 mètres sur 6 mètres à la base, environ. Elle est établie en blocs de grès, grossièrement équarris, mais régulièrement disposés. Les gradins ont approximativement $0^{m}30$ de hauteur. De petites portes, formées par des dalles placées de champ, s'ouvrent au ni veau du sol, au centre de chacune des faces orientées au levant et au couchant.

Cette sépulture a été plus qu'à moitié détruite, sans doute par les chercheurs de trésors, et les débris jonchent le sol tout autour de la partie conservée, en particulier vers l'Ouest.

A l'autre extrémité se trouve un grand tumulus de cinq mètres de diamètre, entièrement recouvert de blocs de grès arrondis. Celui-ci semble intact.

Près de lui, un autre tombeau de forme rectangulaire, peut-être autrefois pyramidal, semble avoir été saccagé comme le premier.

Le groupe de grandes sépultures situé à l'extrémité Sud de la Nécropole est le plus important. Il comprend quatre tumulus de forme circulaire et trois pyramides.

La plus vaste de ces dernières, située à peu près au centre, mesure cinq mètres sur sept mètres environ, à la base. Une sépulture analogue lui est accolée du côté du levant. Toutes deux ont été également violées.

Un deuxième groupe de sépultures a été remarqué, plus en amont, toujours sur la rive droite, au débouché d'un ravineau, à un kilomètre à peu près, du groupe précédent.

Il est constitué par deux sépultures semblables, formant chacune un tumulus rectangulaire de 1m50 sur 3m environ, recouvert de blocs de grès, régulièrement disposés. Ces deux sépultures ne semblent pas avoir été bouleversées.

Enfin, j'ai trouvé, au retour, un dernier groupe de tumulus, sur la rive gauche du Meloulou, exactement en face de la Nécropole principale.

Ce groupe comprend, au centre, trois tumulus, un grand de 8 à 10 mètres de diamètre, flanqué de deux plus petits, de 4 à 5 mètres de diamètre seulement. Ces trois tumulus se voient très bien de la route de Guersif à El Mizen, un peu avant d'arriver à ce dernier poste. Ils se dressent au bord même des falaises qui surplombent le lit du Meloulou.

La ligne des trois tumulus est prolongée par un tumulus de plus faibles dimensions, à base également rectangulaire, à 150 mètres vers l'oued, et par un grand tumulus à 200 mètres vers l'Est.

Cette ligne est parallèle aux rives de l'oued et les tumulus occupent chacun le sommet d'une légère éminence, le groupe central étant, cependant, sur le même mouvement de terrain.

Enfin, des vestiges de tumulus ont été également relevés entre la piste de Guersif et l'Oued Meloulou depuis ce dernier groupe de sépultures jusqu'au barrage de la Séguia.

Au total, l'ensemble des sépultures mégalithiques situées entre Guersif et El Mizen, sur les deux rives de l'Oued Meloulou, s'étend sur une longueur de 2.500 à 3.000 mètres et comprend vingt tumulus importants.

Sauf les pillages qu'ils peuvent avoir subis autrefois, (tout au moins pour les plus riches d'entre eux), ils n'ont fait l'objet d'aucune fouille, ni d'aucune recherche systématique depuis notre arrivée au Maroc. Ils constituent donc un intéressant sujet d'études encore inabordé.

V. — CONCLUSIONS

Je ne crois avoir rien omis de tout ce qui pouvait avoir quelque intérêt pour les chercheurs, dans mes notes ou dans mes souvenirs.

Sans doute, y aura-t-il beaucoup à modifier et peut-être, à retrancher, dans le choix de documents archéologiques, tels que je les ai présentés. Certains points auraient besoin d'une étude plus approfondie avant d'être l'objet de recherches méthodiques et complètes. Le travail ne manquera pas avant d'en pouvoir tirer des résultats fructueux et concluants. Ce ne sera jamais, je l'espère, sans aucun profit.

Ce 28 Décembre 1921.

JOSEPH CAMPARDOU.

Inscription romaine trouvée aux Andalouses

Au retour de sa dernière tournée dans la région d'El-Ançor, notre distingué ancien Président M. Doumergue a signalé à la Société une épitaphe romaine inédite trouvée au domaine des Andalouses, à la jonction de l'avenue de la Ferme avec la route d'El-Ançor.

Comme elle paraissait intéressante, nous sommes allé en prendre un estampage. M. Soufflot, propriétaire du domaine, nous a reçu avec affabilité et a facilité notre travail. Voici cette inscription :

D M S
L · DIDIVS
FELIX · M ·
DIDI CONCES
SI FILIVS SAL
DITANVS VI
XIT AN · LXXV
PRO · CCL

D(iis) M(anibus) S(acrum). L(ucius) Didius Felix, M(arci) Didi(i) Concessi filius, Salditanus, vixit An(nis) septuaginta quinque (Anno) Pro(vinciæ) C C L.

Aux Dieux mânes, Lucius Didius Felix, surnommé le Salditain, fils de Marcus Didius Concessus. Il a vécu 75 ans. Année provinciale 250.

Cette épitaphe mentionne que Didius Felix était originaire de la ville de Saldœ, aujourd'hui Bougie, d'où le surnom de *Salditain* qui lui est donné. C'était assurément un soldat ou un vétéran de l'Armée romaine, car généralement on attribuait à ceux-ci un surnom indiquant leur lieu d'origine.

Notre Recueil de l'année 1882 signale d'ailleurs l'épitaphe d'un autre *Salditain*, nommé Caelius Italieus, qui mourut à l'âge de 46 ans, après avoir accompli 26 années de service et qui était *duplicarius*, c'est-à-dire qui touchait une double solde.

Enfin, le décès de Didius Felix, survenu en l'année provinciale 250, donne l'année 289 de notre ère, car l'on sait que la Mauritanie Césarienne a commencé son énumération annuelle an commencement de la 40e année après Jésus-Christ. Déjà une première épitaphe chrétienne, trouvée aux Andalouses, consacrait la mémoire d'un personnage décédé pendant l'année 353. L'Inscription de Didius Felix est donc antérieure de 64 ans à l'épitaphe précitée.

On pense que les ruines des Andalouses sont celles de la ville romaine appelée « Castra puerorum », qui est mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Nous en reparlerons dans le prochain Bulletin, en publiant une dédicace mentionnant un empereur romain dont le nom a été martelé, et qui a été également trouvée récemment par M. Soufflot. Cette dédicace ayant été détériorée par la charrue, nous en avons envoyé un estampage à notre éminent collègue M. Gsell, professeur au Collège de France, pour en avoir une bonne traduction. Mais dès à présent, nous pensons qu'elle est de l'année 208 et s'appliquait à l'empereur Géta, car elle porte le qualificatif « Princeps juventutis », Prince de la Jeunesse, ordinairement donné à ce César.

M. Soufflot nous a promis de veiller à la conservation de ces inscriptions. Nous formons le vœu qu'il veuille bien en faire don au Musée épigraphique de notre Société.

Auguste VEL.

Les Débuts d'Abd el Kader

AVANT-PROPOS

Le Lieutenant-Colonel Paul Azan, Commandant le 6° Régiment de Tirailleurs, à Tlemcen, va publier cette année à la librairie Hachette, dans la série des Figures du Passé (1), *un volume intitulé* L'Émir Abd el Kader.

Notre collègue a, depuis plus de vingt ans, recueilli patiemment des documents inédits, dans les archives officielles et privées. Il a pu exploiter à loisir les riches archives du Ministère de la Guerre et du Ministère des Affaires Étrangères, ainsi que celles des familles des héros de la conquête algérienne ; il a soigneusement contrôlé et critiqué toutes les sources ainsi consultées. Ce sont les luttes épiques entre Abd el Kader et les Généraux de l'Armée d'Afrique qu'il va ainsi faire revivre, en faisant particulièrement ressortir la figure si intéressante de l'Émir.

Le Colonel Paul Azan a bien voulu nous donner une étude sur les origines et les débuts d'Abd el Kader. Ces pages sont remplies de détails fort peu connus sur l'Émir et sur l'histoire de la Province d'Oran.

---

(1) C'est dans cette série qu'ont paru *Mirabeau*, par Louis Barthou ; *La Duchesse de Chevreuse*, par Louis Batiffol ; *Gambetta*, par Paul Deschanel ; *Monseigneur Dupanloup*, par Emile Faguet ; *Danton*, par Louis Madelin ; etc. et que doit paraître *M. Thiers*, par Raymond Poincaré.

Les Débuts d'Abd el Kader

LA FAMILLE ET L'ENFANCE

Dans la plaine d'Eghris, près de Mascara, vivait au commencement du XIXe siècle, un saint personnage nommé Mahi ed Din. Il s'honorait d'une généalogie qui le faisait descendre du Prophète, et, en raison de cette illustre origine, portait le titre respecté de *Chérif*. Mais il n'avait pu établir sa filiation d'une manière certaine ; quelques savants lui attribuaient comme ancêtre le fameux chérif Moulay Idriss, fondateur de la ville de Fez, d'autres le chérif Sidi Abd el Kader el Djilâni enterré à Bagdad. Quoiqu'il en fût, ses aïeux étaient venus s'établir au Maroc ; puis son père Moustafa ben Mohamed avait transporté son douar, c'est-à-dire les tentes de sa famille, en Algérie, dans la tribu des Hachem, et avait acquis une grande autorité sur les populations environnantes.

Mahi ed Din avait peu à peu élargi et développé l'influence paternelle, grâce à son respect des préceptes divins et à la pureté de son existence. Il était, suivant l'expression même de son fils Adb el Kader « un homme de Dieu » ; « son chapelet était son fusil ». Près de sa demeure de l'Oued el Hammam, il avait installé une *zaouïa*, sorte d'école gratuite où les jeunes gens désireux de s'instruire venaient étudier le Koran et recueillir son enseignement, afin de devenir des lettrés, des *Tolba* ; cette zaouïa était en même temps, comme tous les établissements de ce genre, une institution charitable où les pélerins et les malheureux trouvaient asile et réconfort. Mahi ed Din, possesseur d'une importante fortune, cherchait toute occasion de faire le bien et distribuait chaque année une partie de son blé aux indigents. Aussi sa réputation s'était-elle étendue bien au-delà des Hachem ; les Arabes venaient de loin le faire juge de leur différends et les tribus elles-mêmes le prenaient comme arbitre de leurs querelles.

Mahi ed Din eut quatre femmes. Ourida lui donna deux fils, Si Mohammed Saïd et Si Moustafa ; Zohra lui donna un troisième fils, Adb el Kader, et une fille, Khedidja, ma-

riée plus tard à Moustafa ben Tami ; de Fathma il eut un quatrième fils, Si el Hosseïn et de Kheïra un cinquième, Si el Mortedi.

Le troisième fils de Mahi ed Din, Abd el Kader, naquit au commencement de l'année 1223 de l'Égire, c'est-à-dire en 1808. Il montra dès ses premières années des aptitudes intellectuelles et physiques qui en firent le préféré de son père. Tout en apprenant à lire et à écrire les versets du Koran et en s'initiant aux premiers éléments de la grammaire, il pratiqua les sports et devint rapidement un cavalier renommé. Lorsqu'il atteignit sa quatorzième année, son père décida de l'envoyer à Oran perfectionner son instruction littéraire dans une école de cette grande ville.

Oran, siège d'un des quatre gouvernements que les Turcs avaient constitués en Algérie, était la résidence d'un bey. Le *beylik* d'Oran dépendait, comme ceux de Tittery et de Constantine, du Dey, qui administrait lui-même le quatrième gouvernement, celui d'Alger.

La milice turque destinée à dominer ces immenses territoires variait au total de 15.000 à 20.000 hommes et ne pouvait suffire seule à pareille tâche. Aussi les deys avaient -ils établi çà et là des colonies de *Koulouglis*, fils de Turcs et de femmes indigènes, entièrement dévoués à leurs intérêts ; ils avaient, en outre, obtenu le concours d'un certain nombre de tribus arabes, devenues ainsi les alliés du Gouvernement, du Makhzen : moyennant quelques privilèges, ces tribus, appelées dès lors tribus makhzen, prétaient aux Turcs leur appui contre les autres, servant ainsi d'instrument pour l'application du principe fameux : « diviser pour régner ». Les maîtres de l'Algérie dominaient donc le pays sans chercher à se rapprocher de ses habitants ni à gagner leur cœur ; ils étaient d'ailleurs animés de sentiments trop différents de ceux des Arabes pour pouvoir sympathiser avec eux.

Le spectacle qui s'offrit à Oran aux yeux d'Abd el Kader scandalisa le jeune homme : les troupes du bey se livraient à tous les excès ; les principes du Koran étaient méconnus par la population citadine ; les Arabes étaient traités avec mépris par leurs dominateurs turcs. Le contraste était saisissant entre la grande ville débauchée, impie, dédaigneuse, où Abd el Kader se trouvait brusquement transporté, et la *Guetna* d'Oued el Hammam, où il avait été habitué

à la pureté des mœurs, à l'existence simple et pieuse, et où il avait vu les siens entourés du respect des populations indigènes. Peut-être doit-on chercher, dans la blessure cruelle qu'éprouva à cette époque son cœur sensible et enthousiaste d'adolescent, la cause de la haine farouche dont il poursuivit dès lors les Turcs, considérés à la fois comme les ennemis de Dieu et les oppresseurs de sa race. Quoi qu'il en soit, le jeune Abd el Kader quitta Oran et revint terminer ses études à la zaouïa paternelle, auprès des tolba qui partageaient ses sentiments et qui commençaient à se faire les artisans de sa réputation.

PÈLERINAGE A LA MECQUE

Des prédictions se répandaient dans les tribus, annonçant qu'un jeune Arabe, dont la mère s'appellerait Zohra, deviendrait Sultan de la partie occidentale de l'Afrique du Nord, Sultan du *Gharb* ; elles étaient accueillies avec faveur par un peuple crédule, confiant dans ses marabouts, et prompt à caresser l'espoir d'être délivré du joug turc ; elles étaient même, dans certains douars, considérées comme s'appliquant à Abd el Kader.

Le bruit de ces prédictions parvint aux oreilles du bey d'Oran, Hassan, et le mit en défiance à l'égard d'une famille dont l'accroisement d'influence n'était pas sans l'inquiéter.

Un grave événement vint donner à Hassan le prétexte qu'il cherchait pour manifester sa colère. La ville de Mascara fut brusquement attaquée par un puissant personnage religieux du Sud, Tedjini, d'Aïn-Mahdi, dont la réputation était considérable parmi les Arabes. Tedjini échoua dans son entreprise, qui lui coûta la vie. Mais les Turcs accusèrent Si Ali bou Taleb, frère de Mahi ed Din, d'avoir prêté son appui indirect à cette tentative, si bien que Bou Taleb, sentant son existence menacée, prit la fuite.

Mahi ed Din, comprenant que la vengeance du beylik allait s'exercer sur lui, ne voulut pas s'enfuir, pour ne pas donner l'impression d'être coupable, et décida de faire avec Abd el Kader un pèlerinage à la Mecque. Il trouvait dans ce voyage non seulement le moyen de calmer l'inquiétude du beylik en s'éloignant de l'Algérie, mais aussi le moyen d'augmenter le prestige de son fils préféré, en attachant à

son nom l'épithète vénérée de *hâdjj* (pèlerin des lieux saints).

Il paraissait devoir partir sans encombre lorsque, peu avant d'atteindre le Chélif, il fut arrêté par ordre de Hassan, et ramené à Oran où il reçut l'ordre de résider avec sa famille.

C'était la captivité : force fut de se soumettre. Mahi ed Din, connaissant les habitudes corrompues du beylik sut, grâce à l'influence de quelques grands chefs, et surtout grâce à des cadeaux distribués aux femmes du bey, obtenir sa liberté.

Il entreprit alors le voyage à la Mecque ; accompagné de marabouts et d'Arabes de grandes tentes, il se rendit par les Hauts Plateaux à Tunis, puis par mer de Tunis à Alexandrie, et d'Alexandrie au Caire ; enfin il mit quarante jours pour se rendre du Caire à la Mecque.

Après la visite à la Chambre de Dieu, la plupart des Algériens regagnèrent leur pays. Mais Mahi ed Din et Abd el Kader restèrent en Orient ; ils allèrent d'abord à Médine faire leurs dévotions sur le tombeau du Prophète, puis ils prirent le chemin de Bagdad afin de visiter la Koubba du fameux Sidi Abd el Kader el Djilâni ; ils pensaient, d'après certains historiens, que cet illustre Saint, particulièrement vénéré dans toute l'Algérie, comme le protecteur des malheureux, pouvait être leur ancêtre. Ils séjournèrent assez longtemps à Bagdad auprès de ses descendants qui, d'après leur généalogie, les reconnurent comme de leur famille. Et cependant, plus tard, Abd-el-Kader arrivé à l'âge mûr, non seulement restait incertain sur son rattachement à Sidi Abd el Kader el Djilâni ou à Mouley Idriss, mais il ajoutait : « Après tout, ne demandez jamais quelle est « l'origine d'un homme ; interrogez plutôt sa vie, ses actes, « son courage, ses qualités, et vous saurez ce qu'il est. Si « l'eau puisée dans une rivière est saine, agréable et douce, « c'est qu'elle vient d'une source pure. »

Le séjour à Bagdad fut suivi d'un second pèlerinage à la Mecque, au moment de l'époque annuelle du grand pèlerinage. Mahi ed Din apprit par les nouveaux pèlerins venant d'Algérie que les Turcs étaient toujours aussi despotiques, mais qu'ils paraissaient avoir oublié la tentative de Tedjini sur Mascara et que Si Ali bou Taleb avait pu rentrer dans son douar sans être inquiété. Sur ces renseignements favorables, Mahi ed Din et Abd el Kader prirent la route de terre avec la grande caravane pour

regagner l'Algérie. Leur voyage dura six mois ; mais il leur permit d'admirer l'organisation dont Mehemet Ali avait doté l'Égypte et d'aller prier sur la tombe du père de Mahi ed Din, mort en revenant de la Mecque, en un point de la régence de Tripoli appelé Aïn Ghozâla, la source de la gazelle.

Le retour de Mahi ed Din et d'Abd el Kader dans le beylik d'Oran vers le milieu de 1829 donna l'occasion à leur popularité de se manifester. Une foule de chefs, de marabouts et de tolba accoururent à leur rencontre. Leur double pèlerinage et leur séjour dans le Lieux Saints avaient en effet puissamment contribué à accroître leur prestige.

Des légendes se formèrent et circulèrent sous les tentes : les Arabes racontèrent que, le lendemain de l'arrivée de Mahi ed Din à Bagdad, un nègre s'était soudainement présenté à lui, tandis qu'Abd el Kader était allé faire paître les chevaux dans la plaine, et lui avait demandé :

« Où est le Sultan ?

— « Il n'y a pas, lui avait répondu Mahi ed Din, de « Sultan parmi nous ; nous sommes des gens pauvres « venant de la Mecque, où nous avons visité la Chambre « de Dieu.

— « Le Sultan est celui que tu as envoyé conduire les « chevaux au pâturage, comme si un tel soin devait « incomber à l'homme qui doit un jour commander à « tout le Gharb. »

Mahi ed Din ayant fait remarquer à son interlocuteur que ses paroles pouvaient lui attirer les représailles des Turcs, le nègre avait répondu :

« Le règne des Turcs est près de finir dans l'Occident. »

Plus l'influence de Mahi ed Din grandissait, plus il importait pour lui de ne pas éveiller la méfiance des Turcs. Aussi s'appliqua-t-il, après son retour de la Mecque, à vivre loin des affaires publiques, se confinant dans la prière et les bonnes œuvres.

Vers cette époque, c'est-à-dire à la fin de 1829 ou au début de 1830, Abd el Kader épousa sa cousine Kheïra, fille de Si Ali bou Taleb.

L'EXPÉDITION FRANÇAISE DE 1830

Le débarquement des Français à Sidi Ferruch le 14 juin 1830 et leur entrée à Alger le 5 juillet eurent un retentissement considérable dans l'Algérie toute entière.

Le bey de Tittery, Moustapha bou Mezrag, fit dès le 8 juillet sa soumission à la France et reçut le 15 son investiture officielle.

Le vieux bey d'Oran, Hassan, se montra prêt à signer un acte de soumission analogue ; mais les Arabes de la province, irrités de cette attitude, le bloquèrent dans Oran avec les 800 Turcs qui constituaient la garnison de cette ville. Le 21e de ligne, envoyé le 12 août à son secours, occupa Mers-el-Kebir ainsi que le fort Saint Grégoire à Oran ; il allait continuer son débarquement le 15, lorsqu'il reçut de Bourmont, qui avait appris la Révolution de Juillet et la chute de Charles X, et qui jugeait ce détachement trop exposé, l'ordre de rentrer à Alger. A ce moment même, les tribus arabes paraissaient en voie de soumission. Aussi le bey Hassan, qui avait demandé à être transporté à Smyrne, resta en fonctions, tout en reconnaissant l'autorité de la France.

Le départ du 21e réveilla l'agitation ; les Arabes accusèrent le bey de les avoir trahis en s'alliant avec les Chrétiens ; ils se calmèrent peu à peu lorsque Hassan leur eût assuré que les Français ne reparaîtraient plus à Oran.

Le général Clausel, nommé commandant en chef en remplacement de Bourmont, débarqua à Alger le 2 septembre ; il décida de renouer les relations avec Hassan, et envoya à cet effet le capitaine du génie Morderet à Oran. L'arrivée dans la rade de Mers el Kebir, le 23 septembre, du bâtiment portant cet officier, ameuta les Arabes ; aussi le bey jugea-t-il prudent de ne pas laisser les Français descendre à terre et correspondit-il avec Morderet par l'intermédiaire du mufti. Hassan exposa la situation difficile dans laquelle il se trouvait ; il promit de payer à la France le même tribut qu'au dey d'Alger, si on le laissait libre de gouverner seul la province ; dans le cas où l'on enverrait des troupes françaises occuper Oran, il leur remettrait les forts de la ville, et demanderait à être transporté avec ses biens et sa famille dans un port ottoman.

En réalité, les Arabes des tribus étaient indépendants de tout maître : ils refusaient d'obéir au bey d'Oran parce qu'ils détestaient sa domination, et parce qu'ils ne voulaient pas devenir les vassaux des Chrétiens. Mais ils étaient incapables de s'entendre pour établir un régime d'ordre et de sécurité.

Qui allait recueillir la succession de l'administration turque défaillante ? La France avait la tâche facile, si elle savait employer de suite la force nécessaire, et la doubler en chaque endroit d'une politique locale avisée. A l'Ouest de la Régence, le Sultan du Maroc pouvait être tenté d'étendre sa domination dans le beylik d'Oran. A l'Est, le bey de Tunis était bien placé pour envoyer par mer des détachements de troupes occuper les principaux ports possédés par les Turcs. Enfin, dans l'intérieur, du sein des tribus arabes rivales, un chef pouvait surgir, s'imposer, grouper les forces éparses et devenir le « maître de l'heure ».

Les tentatives marocaine, tunisienne et arabe se produisirent successivement, amenées par la politique incertaine et décousue de la France. Les événements qui se déroulèrent alors réagirent profondément sur l'état général de la province d'Oran et sur la situation personnelle d'Abd el Kader.

C'est pendant cette période, de la fin de 1830 au début de 1833, qu'Abd el Kader put perfectionner son jugement, développer son sens politique et affermir son caractère. S'il ne joua, au début, qu'un rôle secondaire, il acquit du moins à ce moment expérience et réputation.

RETRAITE DU BEY HASSAN

Le Maroc fit le premier une tentative pour profiter de la situation. Le Sultan Abd er Rahman fut sollicité dès le mois de septembre 1830, par les habitants de Tlemcen las de l'anarchie, de les prendre sous sa suzeraineté. Après des hésitations réelles ou simulées, et sur une nouvelle démarche de leur part, il envoya à Tlemcen, dans les premiers jours de décembre, son beau-frère Moulay Ali, avec 500 soldats, dont 200 de sa garde. Moulay Ali s'installa comme gouverneur de la ville, et fit faire dans la région, jusqu'à Miliana, une active propagande en faveur du Sultan.

Le bey Hassan écrivit à Abd er Rahman pour protester : il lui représenta que Tlemcen appartenait au beylik d'Oran, qui devait suivre le sort de la régence d'Alger. Mais il ne savait pas sur qui s'appuyer pour faire triompher ses revendications. Il ne disposait guère que de la garnison d'Oran, constituée par 700 à 800 Turcs qu'il arrivait à grand peine à payer et à nourrir. Il rencontrait une vive

hostilité chez les tribus arabes, qui avaient pillé ses fermes, enlevé plusieurs milliers de chameaux, chevaux et mulets et pris 70.000 charges de blé. Il n'osait compter sur la France, en raison des hésitations de la politique d'occupation : le rapatriement de deux régiments français en octobre et l'annonce du départ de plusieurs autres lui avaient semblé, comme à la plupart des indigènes, le symptôme d'une évacuation possible.

Le bey d'Oran chercha donc, sans renier l'autorité française comme le bey de Tittery qui se révolta, à s'assurer un appui dans l'intérieur pour le jour où il serait en difficulté : il s'adressa à Mahi ed Din, le fit appeler à Oran et lui demanda aide et asile en cas de danger.

Mahi ed Din, avant de donner une réponse définitive, jugea indispensable d'aller à la Guetna consulter son entourage. Il réunit les siens pour délibérer sur l'attitude à prendre : les membres de sa famille, oubliant leurs ressentiments personnels, exprimèrent l'avis de recueillir Hassan. Mais Abd el Kader déclara que les Arabes ne pourraient jamais pardonner au bey sa conduite à leur égard, et qu'ils considéreraient comme une approbation de cette conduite l'asile donné au tyran ; il conclut qu'il était inutile de se discréditer aux yeux de tous et de se faire des ennemis irréconciliables, sans avoir aucune chance de sauver le représentant d'un gouvernement détesté. Tous les siens se rangèrent à son avis.

Quoique le bey Hassan restât seul en présence des Marocains envahisseurs et des Arabes hostiles, il ne souhaitait pas qu'Oran reçût une garnison française. Aussi le général Clausel, dont il avait la confiance, s'était-il borné à faire occuper le fort de Mers el Kebir par quatre compagnies du 21e, vers la fin de novembre 1830.

Mais Clausel ne pouvait rester indifférent à l'intervention marocaine. Sans prendre l'avis du gouvernement, il envoya le lieutenant-colonel d'état-major Auvray porter à Moulay Abd er Rahman ses protestations énergiques ; cet officier ne put pas dépasser Tanger, malgré toutes ses réclamations. En même temps, il fit une démonstration militaire destinée à marquer sa volonté de conserver le contrôle du beylik d'Oran : il envoya à Mers el Kebir une brigade aux ordres du général Damrémont. Cette brigade, arrivée le 13 décembre à destination, occupa successivement Mers el Kebir et quelques-uns des ouvrages avancés

d'Oran. Elle était à peine installée dans ces postes que, le 26 décembre, arriva l'ordre de les évacuer tous, sauf le port de Mers el Kebir, en raison de rapatriements nécessités par la situation européenne !

Damrémont, prévoyant l'effet désastreux que produirait une pareille mesure, obtint l'autorisation de surseoir à cet ordre et d'occuper la ville même d'Oran, où quelques unités du 21e de ligne firent leur entrée le 4 janvier 1831.

Cet événement décida le bey Hassan à se retirer ; vieux et fatigué, il préférait une retraite tranquille et sûre à l'exercice d'un pouvoir difficile et discuté. Il demanda à Clausel à être transporté avec sa famille à Alger, d'où il se rendit à Alexandrie, puis à la Mecque. Avec lui l'administration turque disparaissait de la ville d'Oran.

TUNISIENS ET MAROCAINS

C'est l'administration tunisienne qui, d'une façon inattendue, allait l'y remplacer ! Clausel avait, de sa propre autorité entamé des négociations avec le bey de Tunis, par l'intermédiaire du Consul de France, M. de Lesseps. Il avait déjà signé, le 18 décembre 1829, une convention par laquelle Sidi Moustapha, frère du bey, prendrait les fonctions du bey de Constantine, en remplacement de celui qui refusait de se soumettre à la France. Il négocia une convention du même ordre au sujet du beylik d'Oran, et le 4 février, nomma bey d'Oran, Achmet, prince de la Maison de Tunis, moyennant une contribution de un million ; il pressa le nouveau titulaire d'aller prendre possession de ses fonctions.

Louis-Philippe ayant été informé par le Ministre des affaires étrangères de la démarche et de l'échec du lieutenant-colonel Auvray au Maroc, désapprouva cette mission et fit rappeler l'officier ; il chargea le Consul de France de présenter ses réclamations au Sultan et résolut de prendre des mesures énergiques s'il n'obtenait pas satisfaction.

Moulay Abd er Rahman faisait attendre sa réponse définitive à la France, lorsqu'il apprit que son beau-frère Moulay Ali avait été forcé par les habitants de Tlemcen, à la suite de ses exactions, de quitter la ville, et que ses troupes se débandaient faute de vivres. Il se décida alors à écrire le 21 janvier au Consul de France à Tanger qu'il était intervenu en Algérie parce que les gens de Tlemcen

l'avaient imploré au nom de la religion, et donna l'ordre à Moulay Ali de rentrer au Maroc.

Pendant que ces événements se déroulaient, le prince tunisien Achmet avait envoyé sur Oran la caïmacan Hereddin Aga, avec 200 hommes constituant l'avant-garde des troupes qu'il se proposait d'amener dans son beylik. Le caïmacan, qui s'attendait à prendre possession facilement de la ville, de ses environs et de toute la province sauf Tlemcen, fut profondément déçu en constatant la situation : les soldats turcs d'Oran demandaient à s'embarquer pour l'Orient ; les Arabes attaquaient les avant-postes français aux portes mêmes de la ville ; les approvisionnements faisaient défaut ; la Kasba n'avait plus de meubles ; le Consul anglais revendiquait nombre de propriétés du beylik comme lui ayant été vendues par Hassan ; enfin les chefs des deux tribus makhzen voisines d'Oran, les Douairs et les Smela, nommés Moustapha ben Ismaël et Mousserli, étaient partis pour Tlemcen, tandis qu'il les convoquait auprès de lui. Hereddin Aga demanda à Clausel, dès le 16 février 1831, de lui envoyer des bâtiments pour le rapatrier à Tunis avec ses troupes. Il se sentait en effet privé de l'appui effectif des Français au moment où il en avait grand besoin : Damrémont, nommé lieutenant-général, avait été invité à revenir à Alger ; son successeur, le colonel Le Fol, du 21e de ligne, avait reçu l'ordre d'évacuer les postes de la ville dès que les troupes du Bey seraient en état de remplacer les siennes, et de se borner à l'occupation de Mers el Kebir et des forts.

Telle était la situation lorsque le Gouvernement français, que Clausel n'avait pas plus consulté pour les conventions passées avec le bey de Tunis que pour la mission du lieutenant-colonel Auvray au Maroc, décida de rappeler cet officier général, malgré ses inconstestables qualités.

Le nouveau commandant en chef, le général Berthezène, débarqua à Alger le 20 février 1831 ; il avait ordre de se borner à affermir la domination française dans les points occupés, c'est-à-dire Alger, Mers el Kebir et Oran, mais d'éviter toute expédition hasardeuse, afin de laisser à la Métropole la libre disposition de ses ressources en cas de complications européennes. Cette politique de prudente réserve ne permettait aucun progrès à Oran ; aussi le colonel Le Fol se borna-t-il à exécuter des travaux destinés

à mettre Oran et Mers el Kebir à l'abri de toute attaque, sans tenter aucune reconnaisssance hors de leurs murs.

Ainsi nulle autorité n'était plus reconnue dans la province d'Oran : ni les Tunisiens, qui demandaient leur rapatriement ; ni les Français, inactifs dans leurs forts d'Oran ; ni les Turcs, dont les garnisons étaient bloquées par les tribus arabes à Tlemcen, Mascara et Mostaganem ; ni les Marocains, stationnés devant Tlemcen ; ni les chefs des populations indigènes, hostiles les uns aux autres.

Un événement imprévu vint faire pencher la balance en faveur des Tunisiens. Le chef des Douairs, Moustapha ben Ismaël et le chef des Smela, Mousserli, accompagnés d'un certain nombre d'autres chefs, allèrent conférer près de Tlemcen avec Moulay Ali ; celui-ci, après les avoir bien accueillis, les fit prisonniers et les expédia à Fez, s'assurant ainsi des otages précieux pour la cause marocaine. Cet acte de perfidie amena un revirement chez les Arabes : plusieurs tribus vinrent faire acte de soumission auprès du caïmacan tunisien, et amenèrent des denrées sur les marchés d'Oran ; la garnison de Mostaganem reconnut aussitôt son autorité ; 400 Turcs de l'ancienne milice du bey Hassan, partisans de Moustapha ben Ismaël, se mirent à ses ordres à Oran, tandis que les autres se retirèrent à Mers el Kebir en attendant leur embarquement pour l'Orient. Un mouvement sérieux parut donc se dessiner en faveur des Tunisiens, si bien que le caïmacan se montra moins empressé à demander son rapatriement.

A ce moment même, Louis-Philippe, estimant que les traités conclus avec le bey de Tunis par Clausel étaient rédigés dans des termes qui aliénaient les droits de la France sur le territoire algérien, refusait de le ratifier. Il fit envoyer au général Berthezène l'ordre de prévenir de cette décision les Tunisiens d'Oran et de les ramener chez eux.

Le Commandant du corps d'occupation, comprenant que cette mesure serait le signal d'un nouveau soulèvement des Arabes, prit sur lui de surseoir à son exécution et proposa au gouvernement de maintenir le traité. Il prêta même aux Tunisiens un petit bâtiment pour empêcher la contrebande par Arzew et leur fit donner 100 fusils.

L'abandon de la tentative marocaine avait d'ailleurs consolidé l'influence des Tunisiens. Moulay Ali, dont les effectifs décroissaient et l'influence diminuait, avait exécuté l'ordre du Sultan d'évacuer le beylik d'Oran ; il

avait quitté sa position devant Tlemcen et était rentré au Maroc. Les villes de Mascara et d'Arzew envoyèrent leur soumission au caïmacan représentant le nouveau bey. Ainsi donc, tout concourait à asseoir la domination des Tunisiens sur la province d'Oran.

Toutefois, le caïmacan ne disposait pas de forces suffisantes pour établir convenablement son autorité. Il n'avait guère que 600 hommes, parmi lesquels les Turcs de l'ancienne milice d'Hassan, qui se montraient peu soumis. Aussi était-il hors d'état de porter secours à la garnison du méchouar de Tlemcen qui, malgré le départ des Marocains, se trouvait assiégée par les Arabes des tribus et les Maures de la ville. Il ne pouvait même faire aucune sortie. Cependant à la fin d'avril, pour se procurer des vivres et de l'argent, il envoya un soir, vers 10 heures, une troupe de 500 Tunisiens et Turcs dans la direction de Mostaganem. Ce détachement tomba à la pointe du jour sur plusieurs douars : il mit en fuite les cavaliers surpris, massacra femmes, vieillards et enfants, et ramena à Oran 5.000 têtes de bétail.

Cette sanglante razzia eut le plus déplorable effet sur les populations. Dans la plus grande partie du beylik, les Arabes, animés du traditionnel mépris que professent les races guerrières de l'Ouest à l'égard des Tunisiens efféminés, et remplis d'indignation à la suite des massacres commis, refusèrent de reconnaître le bey Achmet ; ils proclamèrent en deux ou trois endroits des beys indigènes. Les tribus restées fidèles au caïmacan furent attaquées, et ne purent recevoir de lui d'autre secours qu'un renfort de 200 Turcs et deux pièces de campagne : un détachement de 300 hommes envoyé à la garnison turque de Mostaganem, assiégée par les habitants, ne put dépasser la banlieue d'Oran. L'autorité tunisienne était gravement compromise.

Le gouvernement français avait cependant renoncé au rapatriement des Tunisiens ; il fit même entamer de nouvelles négociations à la fin de juillet 1831, avec le bey de Tunis. Celui-ci déclara qu'on lui avait laissé espérer, lors de la conclusion des premiers traités, la possession entière de la Régence, le jour où les Français abandonneraient Alger, et que les nouvelles conditions proposées ne lui convenaient pas ; il était d'ailleurs préoccupé par des troubles dans ses propres états. Les négociations furent abandonnées le 6 juillet, et le Gouvernement tunisien

demanda le rapatriement de son détachement d'Oran. La domination tunisienne avait vécu.

La France se décida enfin à prendre des mesures pour assurer l'occupation de la province. Comme le général Pierre Boyer, choisi pour Oran à la fin de juin, ne pouvait rejoindre son poste immédiatement, en raison de son état de santé, le général de Faudoas fut désigné le 4 juillet pour commander la province ; il devait rechercher toute occasion de se rapprocher des chefs indigènes et de leur faire comprendre que la France avait désapprouvé la conduite des Tunisiens ; il débarqua à Oran le 17 août, amenant avec lui d'Alger un premier bataillon de renfort.

La situation devant laquelle il se trouva était redevenue fort trouble en peu de semaines, sans doute en raison de l'annonce du prochain départ des Tunisiens. Le Sultan du Maroc avait jugé le moment opportun pour reprendre son action : à cet effet, il avait conquis à sa cause les deux chefs des Douairs et des Smela, Moustapha ben Ismaël et Mousserli, ses prisonniers, en leur promettant la liberté s'ils de dévouaient à ses intérêts. Les tribus arabes de la province, excitées à la fois par la nouvelle de ce retour, par l'exécution des travaux français faits à Oran et par l'évacuation tunisienne, avaient commencé dès le 25 juillet contre les postes d'Oran, des attaques qui s'étaient renouvelées plus vigoureusement les 2, 3, 4 et 5 août ; leurs cheïkhs et leurs marabouts tenaient des conciliabules et prêchaient la guerre sainte ; le jour même où Faudoas arriva, de nombreux contingents, qui se portaient à l'attaque de la ville, se retirèrent à la nouvelle répandue parmi eux du débarquement d'un renfort français considérable.

Le départ des Tunisiens le 22 août et la demande des Turcs d'être transportés à Smyrne éclaircirent la situation en laissant les Français d'Oran en face de l'insurrection arabe fomentée par les Marocains.

Moustapha ben Ismaël et Mousserli avaient en effet quitté le Maroc en compagnie d'un ancien Gouverneur de Tétouan, Bel Ameri, et de 200 cavaliers marocains ; ils se rendirent à Tlemcen, dans les premiers jours d'août et y reçurent un accueil convenable des Turcs, sans toutefois être autorisés à pénétrer dans la citadelle ; puis, ayant appelé à eux 1.200 cavaliers de leurs tribus, ils parcoururent la région entre Tlemcen et Mascara pour amener des adhésions à la cause du Sultan du Maroc.

Bel Ameri obtint des soumissions de gré ou de force. Certains chefs indigènes se déclaraient contraints par lui de combattre les Français, tels ceux qui vinrent parlementer le 6 septembre avec Faudoas après avoir vigoureusement attaqué Oran ; mais cependant des députations venaient de tous côtés faire acte de soumission au délégué du Sultan : de Médéa, de Miliana, de Blida, des Douairs, des Smela, des Beni Amer et des Gharaba. Un agent du Sultan, Chérif el Moati, alla s'intaller à Médéa ; un autre, Mohamed ben Chergui, à Miliana. Bel Ameri lui-même s'établit à Mascara ; mais il ne parvint ni à rassembler l'armée de 12.000 hommes avec laquelle il prétendait chasser les Chrétiens d'Oran, ni à acquérir l'appui des garnisons turques de Tlemcen et de Mostaganem.

L'arrivée à Oran, au milieu de septembre 1831, du général Pierre Boyer, tout en marquant la volonté d'une occupation définitive, ne put modifier la situation incertaine de la province d'Oran ; car la garnison, dont l'effectif disponible n'atteignait pas 1.400 hommes, ne pouvait risquer d'expédition contre les tribus environnantes.

Cependant les empiétements marocains furent activement surveillés.

Le général Boyer échangea une active correspondance avec les Turcs de Tlemcen et de Mostaganem, qui lui livrèrent les proclamations et les lettres de Bel Ameri. Il usa à l'égard de ses administrés d'une impitoyable fermeté : c'est ainsi qu'il fit mettre à mort deux négociants convaincus de trahison et plusieurs autres indigènes coupables de contrebande de poudre et d'espionnage ; ces actes de sévérité, critiqués en France, furent très favorables en Algérie au maintien de son prestige et de son autorité. Il s'employa en même temps à semer le désaccord entre les tribus. Il chercha surtout à détacher de Bel Ameri les deux chefs qui l'avaient introduit dans la province, Moustapha ben Ismaël et Mousserli ; il parvint à les faire rentrer dans leurs tribus avec leurs cavaliers ; bien plus, il obtint d'eux qu'ils empêcheraient les Gharaba de s'opposer à l'approvisionnement d'Oran.

D'autre part, le Gouvernement français fit faire par son consul de nouvelles représentations au Sultan du Maroc, et les fit appuyer par trois vaisseaux qui se rendirent en novembre 1831 de Brest à Tanger. Au mois de mars 1832,

une mission dirigée par de Mornai fut envoyée à Meknès ; elle obtint du Sultan non seulement le rappel de ses agents, mais encore l'engagement de ne plus s'occuper des affaires d'Algérie, la renonciation à toute prétention sur Tlemcen et son territoire, enfin la reconnaissance des droits de conquête de la France.

Bel Ameri, enfermé dans Mascara, en butte à la haine des tribus qu'il avait rançonnées et compromises, se mit en devoir le 23 mars de regagner le Maroc en effectuant son voyage sous la protection de Moustapha ben Ismaël. Mais il ne put même pas, par suite de l'hostilité des Hachem et des Beni Amer, arriver jusqu'à Tlemcen, et dut se réfugier chez les Douairs : de là il se rendit à Tlemcen, chez les frères Ben Nouna, chefs du parti maure favorable à sa cause et hostile aux Turcs, et y résida quelques temps avant de rentrer au Maroc en avril. Les villes de Médéa et de Miliana, ainsi que les tribus qui avaient envoyé des délégués et des présents à Moulay Abd er Rahman, éprouvèrent une véritable consternation de ce qu'elles appelèrent un abandon.

MAHI ED DIN ET LA GUERRE SAINTE

La province d'Oran, privée de tout pouvoir régulier, risquait de tomber dans la plus complète anarchie : les Turcs n'occupaient plus que leurs citadelles de Tlemcen et de Mostaganem ; les Français ne pouvaient encore rayonner autour d'Oran ; les tribus restaient animées de rivalités qui engendraient l'impuissance et le brigandage. Pour mettre fin à un état de choses aussi déplorable, et régler la situation créée par l'abandon de Moulay Abd er Rahman, les principaux chefs indigènes tinrent une réunion dans les premiers jours d'avril 1832 aux environs de Mascara ; ils décidèrent de constituer une fédération des tribus dans le but de chasser les Français de la ville d'Oran, et ils reconnurent Mahi ed Din comme chef de la guerre sainte.

Mahi ed Din eut pour premier soin de reconcilier les deux fractions ennemies des Gharaba, et décida de sceller cette reconciliation dans le sang des Français. Dès le 17 avril, il attaqua aux environs d'Oran une reconnaissance d'une centaine d'hommes et lui fit éprouver quelques pertes. Puis il établit son camp à Sidi Marouf, entre Oran et Mostaganem.

Le 1er mai 1832, Mahi ed Din somma le Général de rendre la place d'Oran ou de sortir pour combattre en plaine, mais n'obtint aucune réponse. Il fut rejoint le lendemain par de nombreux renforts. Le 3 mai au matin, plusieurs milliers d'Arabes se trouvèrent réunis à 1.200 mètres environ du village de Karguenta : ils firent en commun la prière du matin, puis, précédés de leurs étendards, se précipitèrent sur Karguenta et dans le ravin du Château Neuf : repoussés, ils échouèrent contre le fort Saint-André. Le 4 mai, ils renouvelèrent leur attaque en se portant, par le village et le ravin de Ras-el Aïn, sur le fort Saint-Philippe, dont la prise leur aurait assuré la possession des eaux qui alimentent Oran ; 1.500 assaillants s'avancèrent jusque dans les fossés même du fort, criblant les défenseurs français d'une grêle de pierres, et montrant jusqu'au soir un acharnement extraordinaire.

Les Musulmans accouraient de toutes parts à la guerre sainte, si bien que le 6 mai les contingents de 32 tribus, formant un effectif de 12.000 hommes environ, se trouvaient campés presque en vue des remparts d'Oran. Mais la journée du 11 mai étant une grande fête religieuse, Mahi ed Din réunit le 9 au point du jour tous les chefs, et, après la prière, les autorisa à aller avec leurs contingents passer la fête dans leurs familles ; toutefois, il leur fit promettre de se tenir prêts à répondre à une prochaine convocation qui devait réunir 30.000 hommes ; il leur donna aussi des instructions rigoureuses pour empêcher l'approvisionnement d'Oran par les tribus.

Les contingents arabes avaient d'ailleurs, au cours des assauts contre Oran, éprouvé des pertes sensibles, s'élevant à 67 tués et plus de 200 blessés, tandis que la garnison française, forte d'environ 2.400 hommes, n'avait perdu que 3 tués et 11 blessés.

Le jeune Abd el Kader eut l'occasion, au cours de ces premiers combats contre les Chrétiens, de donner des preuves éclatantes de sa bravoure : afin d'habituer les Arabes à dominer la terreur irraisonnée que leur inspiraient les canons, il lançait son cheval à la poursuite des boulets qu'il voyait ricocher autour de lui. Il augmentait ainsi le prestige que lui valaient déjà ses qualités de pèlerin des lieux saints, de lettré distingué et d'habile cavalier.

Le blocus d'Oran fut à peu près maintenu pendant tout le mois de mai 1832, puisque seule une fraction des Douairs

parvint à amener des bestiaux à la garnison ; mais dès le milieu de juin, les transactions reprirent entre les Français et les Douairs et Smela.

L'accord était loin de régner entre les tribus de la province, parce qu'aucune autorité supérieure ne pouvait empêcher les luttes intestines et le brigandage.

D'autre part, les garnisons turques refusaient de participer à la lutte : les chefs de la garnison de Tlemcen, Hadj Moustapha ben bey Osman et Boursali, quoique cités par les émissaires marocains qui prêchaient la guerre sainte comme chefs désignés par Moulay Abd er Rahman, ne quittaient pas leur citadelle ; Ibrahim, chef de la garnison de Mostaganem, était l'ami de la France et avait résisté victorieusement à une attaque des tribus arabes et des habitants de Mazagran ; le cadi d'Arzew était favorable aux Français, qu'il ravitaillait par mer.

Mahi ed Din prodiguait ses efforts pour faire cesser l'anarchie et pour grouper tous les éléments musulmans contre les Français. Il parcourait la province avec plusieurs centaines de cavaliers ; tantôt il se portait sur le Chélif où, avec l'appui de Sidi Laribi, il cherchait à lancer les tribus de l'Est à l'attaque de Mostaganem ; tantôt il allait à Tlemcen tenter une réconciliation entre les partis opposés et demander aux chefs turcs des canons et des artilleurs pour attaquer Oran ; tantôt il menaçait le cadi d'Arzew de sa vengeance. Ces efforts, vigoureusement secondés par des prédicateurs de guerre sainte venus du Maroc et de la province de Constantine, n'aboutissaient pas à réaliser l'entente des tribus et des partis.

Quelques cheikhs des anciennes tribus *makhzen* étaient désireux de retrouver, avec l'appui des Français, le rôle prépondérant que leur avaient confié les beys disparus. Aussi émirent-ils l'idée de donner le pouvoir à un chef choisi parmi les principaux Turcs restés à Tlemcen ou à Mostaganem et de lui attribuer le titre de *bey*. Ils firent cette proposition au général Boyer. Celui-ci se borna à leur conseiller de se soumettre complètement à la France, qui se chargerait de les protéger. Le projet envisagé ne put recevoir aucune suite.

L'accalmie qui marqua la période d'été fut utilisée par les Français à compléter les moyens de défense d'Oran : 800 hommes de renfort étaient déjà arrivés le 1er mai ; au mois d'août, les troupes furent organisées en deux brigades et d'importants travaux furent exécutés. Ces précautions

ne furent pas inutiles, car aussitôt après la récolte, qui fut superbe, les hostilités reprirent.

L'union entre les tribus ne parvenait pas à se réaliser, malgré les efforts continuels de Mahi ed Din. Les Douairs et les Smela par exemple, qui tenaient les abords d'Oran et avaient recommencé à approvisionner la ville, entendaient empêcher les Beni Amer et les Angad de participer à ce commerce en leur interdisant le passage ; les deux groupes de tribus allaient en venir aux mains, lorsque Mahi ed Din intervint, leur montra qu'une lutte entre Musulmans serait un crime, surtout pour un pareil motif, et les réconcilia.

Les autorités françaises faisaient au contraire leur possible pour entretenir ou même créer des divisions entre les tribus, car elles comprenaient que c'était le meilleur obstacle au développement de la puissance de Mahi ed Din.

La mésintelligence s'établit entre les Douairs et les Smela après la mort de Mousserli, au mois d'août ; les Douairs dirigés par Moustapha ben Ismaël, restèrent fidèles à la France, tandis que les Smela devinrent très douteux et marquèrent aux Douairs eux-mêmes leur hostilité.

Cependant, la guerre sainte reprit. Dès le 31 août, les Gharaba tentèrent un coup de main sur le troupeau qui constituait l'approvisionnement sur pied de la garnison d'Oran. Le 19 septembre, Mahi ed Din se porta contre la ville avec un millier de Gharaba ; il eut son frère tué au cours de l'action par un projectile d'artillerie et se retira en emmenant son corps.

Il revint le 23 octobre, à la tête de 500 cavaliers des Gharaba et des tribus de l'Oued el Hammam, et se jeta sur le troupeau de la garnison d'Oran ; repoussé par des charges impétueuses du 2e chasseurs d'Afrique ,il perdit 19 morts, dont l'un de ses proches parents.

Mahi ed Din ne renonça pas à la lutte ; aidé de son fils Abd el Kader, il réunit les contigents de douze tribus, formant un effectif de 3.000 cavaliers et 1.000 fantassins. Le 10 novembre, il se présenta devant Oran à leur tête. Tenu en respect par l'artillerie, il se retira en dressant trois embuscades dans lesquelles il comptait faire tomber les Français ; mais ceux-ci les découvrirent de l'observatoire de Santa-Cruz qui domine le ville et la région. C'est seulement le lendemain 11 novembre que la garnison d'Oran exécuta une sortie ; elle livra anx environs du marabout de Sidi Chabal un violent combat ; les chasseurs

d'Afrique rejetèrent les Arabes dans la direction de Misserghin et les poursuivirent pendant plusieurs kilomètres, en les forçant à abandonner leurs morts.

Ces échecs décidèrent Mahi ed Din à renvoyer ses contingents ; il les engagea à cultiver leurs terres, les laissa libres de commercer avec les Français, et leur fixa le mois de mai 1833 pour la reprise des hostilités.

ABD EL KADER BEY DE LA PROVINCE D'ORAN

Mahi ed Din, quoique reconnu comme chef de la guerre sainte, ne possédait pas une autorité suffisamment définie sur les fractions qui venaient combattre avec lui. Aussi les tribus des environs de Mascara, aspirant à faire cesser l'anarchie dont elles souffraient, s'entendirent avec les habitants de la ville pour offrir le pouvoir au marabout aimé et respecté de tous. Mahi ed Din refusa ; mais il proposa aux tribus de leur donner comme chef son fils cadet, Abd-el-Kader, dont le nom déjà très populaire était entouré de légendes confinant au merveilleux. Accepté avec enthousiasme, le jeune chérif fit son entrée solennelle à Mascara le 25 novembre 1832, en prenant la qualité de bey de la province d'Oran et même de Sultan des Arabes. Il avait 24 ans. Son rôle politique et militaire commençait.

Abd el Kader marqua sa prise de possession du pouvoir en prononçant quelques sentences qui furent immédiatement exécutées : quatre Arabes coupables de meurtre eurent la tête tranchée, trois autres convaincus de vols eurent les yeux crevés. Il savait que ces exemples rigoureux constituaient l'unique moyen de mettre un terme au brigandage et de faire respecter son autorité.

Son premier soin fut d'appeler auprès de lui les secrétaires de l'ancien bey Hassan. Des circulaires annoncèrent aux tribus la proclamation comme bey du fils de Mahi ed Din : elles la justifièrent par la nécessité de faire cesser l'état d'anarchie qui régnait dans la province, d'empêcher les injustices des forts envers les faibles, d'aplanir les différends entre les tribus, de réaliser enfin l'union de tous les Musulmans contre les Chrétiens d'Oran; elles ajoutèrent que le nouveau chef allait parcourir la province pour rétablir l'ordre, percevoir les impôts et organiser une armée ; elles conclurent que tous devaient lui obéir.

Le nouveau bey était cependant loin de grouper sous son autorité les tribus de la province d'Oran ; proclamé par les Hachem, les Beni Amer et les Gharaba, il ne trouvait pas auprès de quelques autres un accueil favorable. Ayant donné l'ordre aux Douairs et aux Smela, qui étaient commandés par Moustapha ben Ismaël et son neveu El Mezari, de lever leurs camps du cap Falcon et de Misserghin pour se retirer dans l'intérieur des terres, il se vit opposer un refus formel. Il n'obtint aucune réponse du cadi d'Arzew. Il ne fut pas reconnu par les garnisons turques : à Mostaganem, le caïd Ibrahim se fit proclamer bey lui-même, sans répudier le patronage de la France ; à Tlemcen, Ben Nouna, chef du parti citadin, lui fit dire qu'il ne connaissait d'autre Sultan que celui du Maroc et se donna le titre de pacha. Aussi le général Boyer, qui avait prévu ces résistances, s'inquiéta fort peu au début des projets d'un jeune chef dont l'autorité était si discutée.

Cependant Abd el Kader, établi à Mascara, organisait son nouveau Gouvernement en choisissant parmi les chefs des tribus ses khalifas, ses aghas et ses caïds ; il les chargea de veiller à ce que tous les hommes libres en état de porter les armes fussent munis d'un fusil et d'un cheval. Il envoya des agents acheter à Fez des armes à feu et, si possible, quelques canons de campagne ; en attendant, il fit réparer et monter sur affûts trois petits canons en fer trouvés à Mascara. Il décida de rendre la justice avec une inexorable sévérité. Enfin il fixa pour chaque tribu des impôts proportionnels aux ressources dont elle disposait.

Le plan du nouveau bey consistait tout d'abord à maintenir étroitement le blocus d'Oran du côté de la terre. Il chargea les Gharaba, ses dévoués et précieux auxiliaires, de surveiller les abords de la ville. Ceux-ci attaquèrent, à la fin de janvier 1833, un convoi de 300 moutons et 5 chevaux que Sidi el Médani, beau-frère du caïd d'Arzew, amenait à Oran, s'en emparèrent, tuèrent Médani, et firent plusieurs prisonniers qui furent exécutés dès leur arrivée à Mascara. C'était un échec pour les Français, dont le cadi soutenait la cause ; aussi le général Boyer, craignant que les habitants d'Arzew, sous l'empire de la crainte, ne livrassent le cadi à Abd el Kader pour se protéger eux-mêmes, envoya-t-il une goëlette dans ce port recueillir au besoin son ami.

Mahi ed Din continuait à déployer toute son activité pour amener des partisans à son fils, et mettait au service de sa cause son grand prestige religieux. En février 1833, à la suite des prédications faites pendant le Ramadan, les chefs des tribus du Chélif se rendirent à Mascara, auprès d'Abd el Kader, afin de lui offrir des présents et de lui payer le tribut imposé. Les députations de Miliana, Misouna et Koléa vinrent aussi lui apporter l'hommage de leurs cités. C'était là un progrès important.

Toutefois, les tribus de l'Ouest comme celles du golfe de Rachgoun, et celles du Sud-Ouest, comme les Angad, s'abstenaient de reconnaître le nouveau Sultan. Un rival dangereux surgit même à Tlemcen, en la personne d'un des chefs de la garnison turque, Hadj Moustapha ben bey Osman. Ce petit-fils du bey Mohamed le Grand jouissait d'une certaine réputation parmi les Arabes et avait été plusieurs fois proclamé bey par ses partisans. Il vint trouver le général Boyer de la part des Turcs et Koulouglis de Tlemcen, et il lui demanda d'être reconnu cemme bey et installé à Oran, moyennant le paiement à la France d'un tribut annuel. Le général lui fit comprendre l'outrecuidance de sa proposition, mais lui promit son appui s'il se mettait résolument au service de la France. Moustapha ayant adopté cette attitude, engagea les députations des Douairs, Smela, Bordjia, Beni Amer et des tribus de la rade de Rachgoun, qui lui étaient envoyées, à se soumettre complètement aux Français. L'effet produit fut immédiat : les tribus indignées abandonnèrent sa cause. Ainsi se trouva discrédité sans profit le rival possible d'Abd el Kader.

Le prestige d'Abd el Kader se trouva d'ailleurs accru par la défaite du cadi d'Arzew, Hamed ben Tahar. Celui-ci, ayant voulu venger la mort de son beau-frère, se porta le 16 mars 1833 contre les Gharaba ; mais il fut repoussé et bloqué dans Arzew. Puis sa ville fut attaquée le 13 avril par les tribus, pendant que le stationnaire français était allé renouveler sa provision d'eau et de vivres ; elle fut enlevée, pillée, saccagée et frappée d'une amende de 5.000 boudjous. Quand au cadi, fait prisonnier, il fut envoyé à Mascara pieds et poings liés. On avait trouvé sur lui une lettre dans laquelle le général d'Oran lui disait : « Tu me demandes d'entourer Arzew de remparts, sois tranquille. Au premier signal de danger, je viendrai à ton secours et t'entourerai des remparts de chair de mon armée ». Il avait

enseigné le Koran à Abd el Kader, qui eût voulu sauver la vie de son ancien maître ; mais un exemple était nécessaire. Il fut mis en jugement, convaincu d'avoir vendu des chevaux aux Chrétiens, d'avoir approvisionné leurs marchés et de leur avoir donné des conseils, il fut condamné à mort et exécuté. Les Gharaba s'installèrent ensuite entre Arzew et Oran, de manière à intercepter toute communication entre les deux villes.

Abd el Kader n'établissait cependant pas sans de grandes difficultés son autorité dans la province d'Oran. Le « Sultan des Arabes », comme on commençait à l'appeler, ne parvenait à faire rentrer les impôts qu'il avait institués. C'est les armes à la main qu'il était obligé d'aller dans la vallée de la Mina effectuer sa jonction avec les tribus du Chélif qui lui avaient envoyé leur adhésion.

L'occupation française paraissait au contraire avoir fait un pas décisif à Oran. Les fortifications de la ville avaient été remises en état ; la mosquée de Karguentah était transformée en caserne fortifiée ; la garnison, à la suite de renforts, s'élevait à plus de 4.300 combattants disponibles. Mais la situation personnelle du général Boyer était devenue intenable, par suite de graves dissentiments avec le général duc de Rovigo. Il fut remplacé par le général Desmichels, qui arriva à Oran le 23 avril 1833. Desmichels allait avoir à se mesurer avec Abd-el-Kader.

EFFORTS INFRUCTUEUX D'ABD-EL-KADER

Tlemcen, le Chélif et Mostaganem

L'administration turque avait disparu de l'Algérie plus rapidement qu'il n'eût convenu. Elle eût pu en effet, bien surveillée, constituer un sytème transitoire et permettre aux Français d'acquérir une plus grande expérience du pays, de ses habitants et de leurs mœurs, avant d'instituer un système d'administration directe. Le vieux bey Hassan avait formulé une sage proposition lorsqu'il avait demandé à conserver ses fonctions sous l'autorité de la France. On eût pu compter sur cet homme, dont le dey Hussein avait dit, avant de quitter Alger : « Le bey d'Oran est un honnête homme ; sa conduite est vertueuse ; sa parole est sacrée ».

L'incertitude avait au contraire trop souvent marqué les rapports des représentants français avec les tribus. Du

moins le général Boyer avait-il su inspirer crainte et respect aux indigènes, grâce à sa rigueur impitoyable, dont on lui avait à tort fait un crime.

Le général Desmichels parut décidé à faire sentir son autorité aux tribus des environs d'Oran en allant les attaquer jusque dans leurs douars. Il le pouvait, grâce aux effectifs plus importants qu'il trouvait dans la place. Quinze jours à peine après son arrivée, il dirigea une colonne contre les Gharaba, dévoués à Abd el Kader, qui empêchaient le ravitaillement d'Oran. Il partit dans la nuit du 7 mai 1833, à la tête de 1.600 fantassins, 400 cavaliers et 4 pièces de montagne ; arrivé à la pointe du jour devant les trois camps des Gharaba, établis à 24 kilomètres d'Oran, dans la plaine du Tlélat, à Sidi Kaddour Dabbi, il les fit entourer par sa cavalerie, et les aborda de front avec son infanterie. Malgré une violente contre-attaque de l'ennemi, il parvint à s'emparer d'une trentaine de femmes et d'enfants, de 1.200 moutons, de bœufs, chameaux et chevaux ; il put les ramener le 8 mai à Oran, quoique harcelé au retour par les Arabes. Il ne perdit que deux tués et 13 blessés, tandis que les Arabes eurent plusieurs centaines de tués et blessés.

Abd el Kader voulut réparer sans retard l'effet de cette leçon infligée à ses partisans. Aidés par les prédications de son père Mahi ed Din dans les tribus, il réunit 8.000 à 9.000 cavaliers et un millier de fantassins, et vint camper le 25 mai au lieu appelé le Figuier, à 8 kilomètres d'Oran. Desmichels sortit le lendemain matin à la tête de ses troupes, occupa un plateau dominant la plaine au-delà du fort Saint-André, mais jugea préférable de ne pas engager le combat, en raison de la force de l'ennemi. Il se borna à faire édifier, ce jour là et les suivants, près de la mosquée Karguenta, un blokhaus destiné à tenir la position. Toutes les attaques des Arabes sur les troupes qui protégeaient la construction de l'ouvrage furent repoussées, si bien que les contingents des tribus se replièrent.

Un coup plus sensible fut porté au prestige d'Abd el Kader par l'occupation d'Arzew, que le Ministre désirait voir effectuer. L'exécution à Mascara du cadi coupable de commerce avec les Français avait impressionné les habitants d'Arzew et par suite rallié de nombreux partisans à la cause d'Abd el Kader ; aussi la famille du cadi fit-elle une démarche pour demander sa protection au général Desmichels. Celui-ci saisit cette occasion, et envoya une

colonne à Arzew. La petite ville fut occupée presque sans résistance le 4 juillet : les habitants déclarèrent avoir été contraints par les tribus à prendre parti contre les Français. A la nuit, les partisans d'Abd el Kader quittèrent silencieusement Arzew avec leurs familles et leurs chevaux. Desmichels entreprit aussitôt de fortifier la ville.

Ces événements, au lieu de décourager Abd el Kader, semblaient stimuler son activité. Escorté de cavaliers des Beni Amer, il se rendit à Tlemcen et somma le chef de la ville, Ben Nouna, de reconnaître son autorité. Tout d'abord, Ben Nouna refusa ; puis, après avoir échangé quelques coups de fusil avec les assaillants, et ne recevant aucun appui de la garnison turque, il s'enfuit et se refugia au Maroc. Abd el Kader, maître de la ville, y établit un chef à sa dévotion ; mais il ne put se faire reconnaître par la garnison turque, inexpugnable dans le Méchouar. Il obtint du moins la soumission des tribus de la région, leva de fortes contributions, et reprit le chemin de Mascara.

C'est en revenant de cette expédition qu'il reçut la nouvelle de la mort de Mahi ed Din, qui l'affecta profondément. Son père avait été son guide le plus sûr et son collaborateur le plus précieux. C'est à lui qu'il devait à la fois sa formation morale et son influence grandissante.

Sans se laisser abattre par la douleur, il quitta Mascara de nouveau, au bout de peu de jours. Il se proposait deux buts : soumission du chef des tribus du Chélif, Sidi Larbi ; soumission de la garnison turque de Mostaganem.

Desmichels ayant appris le projet d'expédition sur Mostaganem alla aussitôt occuper cette ville ; il y laissa une garnison française, et revint à Oran. Il profita alors de ce qu'Abd el Kader se portait sur Mostaganem à la tête de contingents importants, pour razzier les Smela, qui avaient fourni des cavaliers au bey de Mascara. Le 5 août, une colonne commandée par le colonel de Létang se porta sur les campements de cette tribu, fit des prisonniers et s'empara de troupeaux nombreux. Mais son retour faillit dégénérer en désastre. Les hommes avaient emporté peu de vivres ; ils n'avaient pas trouvé d'eau sur leur route ; ils avaient à supporter une chaleur suffocante. Les chasseurs d'Afrique sauvèrent les fantassins exténués, en leur prêtant leurs chevaux à tour de rôle, pendant qu'un escadron protégeait la colonne. Ils eurent à repousser une attaque particulièrement vigoureuse en arrivant au Figuier. Grâce aux secours envoyés d'Oran, en particulier

à quelques prolonges sur lesquelles prirent place les blessés et les hommes les plus fatigués, la colonne put rentrer sans encombre.

A ce moment même, Abd el Kader attaquait Mostaganem, quoique la ville fût pourvue d'artillerie et qu'il n'en eût pas. Ses contingents étaient animés d'un enthousiasme farouche : n'ayant pas de moyens d'abattre les murailles, ils se précipitèrent contre elles en bon ordre, aux sons de la musique, et entreprirent de les démolir à coups de pioche. Le feu des fusiliers français les décima et les força à la retraite. Des assauts se renouvelèrent quotidiennement du 3 au 8 août, mais avec une ardeur chaque jour décroissante. Aussi, après l'attaque infructueuse du 7 août, Abd el Kader décida-t-il de revenir à Mascara. Les contingents regagnèrent leurs tribus avec l'impression d'un échec complet.

Le prestige du bey se trouva gravement atteint, et la confiance qu'il inspirait fut compromise. Les tribus des environs d'Oran crurent opportun de faire leur soumission aux Français. Les Smela, désireux de recouvrer leurs femmes, enfants et troupeaux enlevés en leur absence, signèrent un traité de paix avec Desmichels. Oran fut régulièrement ravitaillé par les Douairs et les Smela, tandis que Mostaganem et Arzew l'étaient par les Bordjia et les Medjer.

ABD EL KADER ET DESMICHELS DÉSIREUX DE TRAITER

Les chefs des tribus recherchèrent ensemble la manière dont ils pouvaient faire leur soumission à la France. Ils proposèrent à Desmichels de leur donner un bey à qui ils obéiraient et qui s'allierait aux Français contre Abd el Kader. Cet arrangement, plusieurs foi tenté sous différentes formes depuis le début de l'occupation, pouvait amener d'heureux résultats ; il fut encore éludé, car Desmichels crut nécessaire de soumettre la question au Ministre avant de répondre.

Abd el Kader ayant appris ces démarches comprit que leur réussite ruinerait son plan de domination. Il pensa que le meilleur moyen de rallier à lui les tribus dissidentes était non la force, mais la religion. Il leur envoya des marabouts influents ; ceux-ci leur représentèrent à quel point des Musulmans s'avilissaient en reconnaissant

l'autorité des Chrétiens, et les ramenèrent au chef qui combattait pour les principes du Coran.

Cependant Abd el Kader n'avait pas atteint les deux buts qu'il s'était proposé : les tribus du Chélif n'étaient pas soumises ; Mostaganem n'était pas prise. Il alla s'établir sur l'Habra avec ses troupes ; mais il ne put décider Sidi Larbi et ses tribus à se joindre à lui pour attaquer Mostaganem. Dépité par cet insuccès, il se résolut à faire quelques exemples : il marcha sur les Cheraga Tahta qui étaient en retard pour le paiement de leurs impôts, et en fit exécuter un grand nombre ; il jeta en prison les cheikhs des Bordjia, dont la tribu approvisionnait Mostaganem. Il voulut ensuite organiser une expédition contre Oran, et amena même de Mascara quelques pièces d'artillerie ; mais il ne parvint pas à décider les Douairs, les Smela et les Bordjia à se joindre à lui, renvoya ses contingents dans leurs tribus et retourna à Mascara.

Quoique n'ayant pas obtenu de succès positifs, Abd el Kader avait empêché les tribus de se joindre aux Français. En outre, les menaces qu'il avait renouvelées contre tous ceux qui entretiendraient des relations avec les Chrétiens avaient eu pour effet d'éloigner les tribus des environs d'Oran et d'Arzew. Sa tactique avait le double avantage d'affamer les établissements français de la côte et d'obliger leurs garnisons à venir chercher le combat dans l'intérieur des terres. Il la poursuivit avec une telle tenacité qu'il réussit à isoler Desmichels, dont les troupes ne furent plus ravitaillées que par mer.

Après avoir effectué quelques sorties sans grand résultat, et après avoir tenté en vain d'entrer en pourparlers avec les chefs de tribus, Desmichels se trouvait dans une situation difficile : le ravitaillement d'Oran, d'Arzew et de Mostaganem restait incertain, la pacification de la province ne progressait pas. Il se sentait disposé à traiter avec Abd el Kader.

Le bey de Mascara de son côté était enclin à conclure un arrangement avec les Français ; il comprenait que le danger d'une coalition franco-arabe contre lui, auquel il avait momentanément échappé, pouvait renaître, si un autre chef que lui devenait l'allié de Desmichels. Il avait d'ailleurs besoin de la paix avec les Français pour imposer son autorité sur les tribus. Mais il ne pouvait, d'après les préceptes du Coran, proposer un traité aux Chrétiens ; il devait donc les amener à le lui demander.

PREMIERS POURPARLERS

Avances de Desmichels

Un incident vint fournir à Abd el Kader l'occasion qu'il désirait. Un indigène de la tribu des Bordjia, qui avait apporté des denrées à Arzew, vers la fin d'octobre 1833, demanda à son départ à être accompagné jusqu'à quelques kilomètres sur la route du retour ; le commandant de la place lui donna comme escorte un sous-officier et quatre hommes qui tombèrent dans une embuscade : l'un d'eux fut tué, les autres furent conduits à Mascara.

Desmichels écrivit à Abd el Kader pour lui demander la liberté des prisonniers, lui disant que s'il faisait cette démarche, c'était par humanité ; il lui représenta que ces Français avaient exposé leur vie pour protéger un Arabe contre d'autres Arabes, que lui-même avait, peu de temps auparavant, relâché sans conditions des Gharaba et des Smela, et qu'il espérait le voir user de la même générosité.

Abd-el-Kader répondit en des termes très hautains : « Vous me dites que, malgré votre position, vous avez consenti à faire la première démarche ; c'était votre devoir suivant les règles de la guerre. Chacun son tour entre ennemis : un jour pour vous, un jour pour moi ; le moulin tourne pour tous deux, mais toujours en écrasant de nouvelles victimes. Pour moi, quand vous avez fait des prisonniers, je ne vous ai pas fatigué de démarches en leur faveur. J'ai souffert, comme homme, de leur malheureux sort ; mais comme musulman, je regardais leur mort comme une vie nouvelle. Aussi n'ai-je jamais demandé leur grâce ». Il ajoutait que les soldats faits prisonniers ne protégeaient nullement des Arabes dignes d'intérêt à ses yeux, car protecteurs et protégés étaient également ses ennemis : « Tous ceux qui dans la province d'Oran sont chez vous sont de mauvais croyants qui ignorent leur devoir ». Il faisait remarquer à Desmichels que sa prétendue générosité vis-à-vis des Gharaba et des Smela s'appliquait à des tribus vivant sous sa protection et approvisionnant ses marchés, et cependant pillées par lui ; que pareil terme ne devrait être employé que s'il s'était attaqué aux Beni Amer ou aux Hachem, placés en dehors de son territoire, et prêts à le recevoir. « Quand vous sortirez d'Oran, écrivait-il en terminant, à une ou deux journées, j'espère que nous nous verrons, et l'on saura qui, de vous ou de moi, doit rester maître du pays ».

Cette lettre laissait bien apparaître les sentiments qui animent tout bon Musulman : le mépris pour l'Infidèle et ceux qui s'avilissent à son contact, l'admiration pour ceux qui souffrent et meurent au nom de la vraie foi. Elle cherchait d'ailleurs à attirer Desmichels assez loin de sa base d'Oran pour pouvoir lui infliger un échec.

Desmichels ne pouvait subir cet outrage sans riposter. Le 2 décembre 1833, il alla attaquer Abd el Kader, qui était venu camper chez les Smela. Ses troupes se conduisirent brillamment, mais durent comme à l'ordinaire rentrer à Oran, harcelées par les Arabes. Un tel engagement, considéré comme un succès par les Français, apparaissait aussi comme un succès aux Arabes, qui reconduisaient les troupes à coups de fusil jusqu'aux abords de la ville et revenaient triomphants dans leurs camps. Desmichels crut cependant qu'il avait par ce combat suffisamment lavé l'affront reçu pour pouvoir faire une nouvelle démarche auprès d'Abd el Kader au sujet des prisonniers. Dès le 6 décembre, il lui écrivit une nouvelle lettre, qui contenait une avance très caractérisée ; il lui disait être disposé à avoir une entrevue avec lui, dans l'espoir qu'il serait possible, « par des traités solennels et sacrés, d'arrêter l'effusion de sang entre deux peuples destinés par la Providence à vivre sous la même domination. »

Abd el Kader était ainsi arrivé à amorçer des négociations tout en paraissant ne pas les désirer. Il avait à Oran des agents précieux, en la personne de Juifs du pays, désireux de voir reprendre le commerce pour assurer leurs gains. Deux d'entre eux, Mardochée Amar et Bouchnak, avaient acquis une réelle influence auprès de Desmichels, démuni d'intermédiaires convenables avec les Arabes.

Abd el Kader était parfaitement informé du vif désir qu'avait Desmichels de traiter ; mais il ne voulait pas paraître trop pressé, afin d'obtenir de meilleures conditions. Aussi laissa-t-il sans réponse la lettre du 6 décembre. Mais il fit en même temps savoir à Desmichels, grâce aux deux Juifs, qu'il avait convoqué les principaux chefs et les marabouts pour les consulter sur l'opportunité d'un traité. Les Juifs représentèrent au général que, si la loi musulmane interdisait aux Fidèles de demander la paix aux Chrétiens, elle leur permettait parfaitement de l'accepter lorsqu'elle leur était proposée ; ils lui suggérèrent d'écrire une nouvelle lettre, qui ne pouvait à leur

avis manquer son but si elle était plus précise. Desmichels écrivit cette lettre le 27 décembre 1833 ; il y réclamait encore la liberté de ses prisonniers, puis proposait que le bey de Mascara « se rendit à son invitation », afin que par suite de solides traités, la prospérité et le bonheur des tribus fussent assurés dans une existence pacifique.

L'ÉCHANGE DE NOTES DU 4 FÉVRIER 1834

A la suite de cette démarche formelle, Abd el Kader pouvait déclarer à ses partisans que le général français demandait la paix. Il répondit à Desmichels qu'il était prêt à conclure un traité et à en respecter les clauses avec une fidélité rigoureuse ; qu'il envoyait deux des chefs de son armée, Miloud ben Arach et Ould Mahmoud, conférer en dehors d'Oran avec Mardochée Amar et lui faire connaître ses propositions ; et que, si ces propositions étaient agréées, Mardochée Amar pourrait venir achever le traité auprès de lui.

Miloud ben Arach et Ould Mahmoud se présentèrent le 4 février devant Oran et s'installèrent à 2 kilomètres de la ville. Ils y rencontrèrent Mardochée Amar et Bouchnak, à qui Desmichels avait remis une note non signée qui devait servir de base aux pourparlers. Cette note, en arabe, comprenait les six conditions suivantes :

1° A compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes.

2° La religion et les usages des Musulmans seront respectés.

3° Les prisonniers français seront rendus.

4° Les marchés seront libres.

5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes.

6° Tout Chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd el Kader et de celui du Général.

Les pourparlers eurent lieu entre les deux émissaires d'Abd el Kader et les deux Juifs qui représentaient Desmichels, sans que l'état-major, qui s'était rendu avec eux à l'entrevue, pût en suivre les détails. En fait, Miloud ben Arach ne laissa pas aux Français les propositions qu'Abd el Kader avait annoncées dans sa lettre ; il déclara qu'il rendrait compte des pourparlers à son maître et reviendrait les terminer.

Abd el Kader considéra la note de Desmichels comme la partie du traité représentant les conditions des Français. Il apposa son cachet en bas, ce qui, d'après les habitudes arabes, constitue la marque d'approbation donnée en France par la signature. Mais il estima qu'il avait de son côté à exprimer ses conditions : il remit à Miloud ben Arach une note en arabe les contenant :

« 1° Les Arabe auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

« 2° Le commerce de la Mersa (Arzew) sera sous le gouvernement du prince des Croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les chargements ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et à Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désireront charger des marchandises devront se rendre à la Mersa.

« 3° Le Général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le Général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les Musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

« 4° On ne pourra empêcher un Musulman de retourner chez lui quand il le voudra. »

Abd el Kader prescrivit à Miloud ben Arach de ne remettre la note de Desmichels qu'il avait approuvée que si le général français approuvait lui-même la note précédente. Puis il le renvoya afin de terminer ces négociations.

Miloud ben Arach arriva à Oran le 25 février, et, au lieu de rester en dehors de la ville, y entra, puisqu'il était cette fois porteur d'une paix qui paraissait certaine. Le 26 février, les pourparlers définitifs eurent lieu. Ben Arach, fidèle à ses instructions, présenta la note d'Abd el Kader à Desmichels en le priant d'y apposer son cachet. Le Général ne comprit peut-être pas toute la portée de la deuxième condition, qui monopolisait le commerce de la Province entre les mains du « Prince des Croyants », et n'attacha peut-être pas non plus à l'apposition de son cachet, sans signature, l'importance qu'il convenait.

L'échange des deux notes, l'une portant le cachet d'Abd el Kader, l'autre celui de Desmichels, put alors se faire. Le Général français la considéra, par suite de son

ignorance de la langue et des usages du pays, comme un simple échange de préliminaires.

LE TRAITÉ DU 26 FÉVRIER

Desmichels voulut en effet établir un traité sous une forme moins laconique et plus conforme aux habitudes européennes. Miloud ben Arach, qui avait rempli les instructions de son maître, n'y vit pas d'inconvénient. C'est alors que fut rédigé le fameux traité connu sous le nom de « traité Desmichels ». Il comprenait six articles, disposés en deux colonnes, l'une contenant le texte français, et l'autre le texte arabe, et était ainsi rédigé :

« Le Général Commandant les Troupes Françaises dans la ville d'Oran et le Prince des Fidèles Sid el Hadj Abd el Kader ben Mahi ed Din ont arrêté les conditions suivantes :

« Article premier. — A dater de ce jour, les hosilités entre les Français et les Arabes cesseront. Le Général commandant le troupes françaises et l'émir Abd el Kader ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination. A cet effet, des représentants de l'émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzew, de même que, pour prévenir toutes collisions entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara.

« Art. 2. — La religion et les usages des Arabes seront respectés et protégés.

« Art. 3. — Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre.

« Art. 4. — La liberté du commerce sera pleine et entière.

« Art. 5. — Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes. De même les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentants de l'émir aux trois villes occupées par les Français.

« Art. 6. — Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur sera muni d'un passeport visé par les représentants de l'émir et approuvé par le Général commandant, afin qu'il puisse trouver dans toute la province aide et protection.

Ce texte, daté du 26 février, était alors fort différent des notes précédemment échangées, et auxquelles Abd el Kader accordait la valeur d'un traité en bonne et due forme. C'est ce qui a pu faire croire qu'il y avait eu deux traités, l'un secret, le 4 février, l'autre officiel, le 26, ce qui n'a jamais été dans l'esprit ni de Desmichels, ni d'Abd el Kader. Aux yeux de ce dernier, ses conditions avaient été acceptées le 4 février, puisque le général français les avait approuvées de son cachet.

Pour augmenter encore la confusion, la traduction arabe du traité contenait quelques termes qui ne correspondaient pas à l'idée que pouvait évoquer le texte de Desmichels ; ces termes tendaient à écarter toute impression de subordination d'Abd el Kader par rapport aux Français ; le titre d'émir impliquait par lui-même l'indépendance ; le mot « consuls » qui traduisait à deux reprises le mot français « représentants », impliquait lui aussi l'indépendance. D'ailleurs, lorsqu'il était question de « deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination », il ne pouvait pas s'agir, pour un Musulman, de sa soumission à l'Infidèle, interdite par le Coran sauf le cas d'une nécessité absolue et passagère. Il fallait sans doute connaître la mentalité et la langue arabes pour saisir l'importance de ces termes et de quelques autres ; mais le traducteur ne les ignorait pas, et avait dû agir, comme il arriva souvent dans l'histoire de la conquête, en connaissance de cause. Ces détails de terminologie ne peuvent être négligés, puisqu'Abd el Kader apposa son cachet sous le texte arabe, le seul qu'il pût comprendre. Desmichels avait cette fois signé le document de ses titres : Le Général commandant, baron Desmichels.

Ce fut le chef d'escadron Abdallah d'Asbonne, un ancien mameluk de Napoléon Ier, qui alla avec Mardochée Amar le présenter à l'approbation d'Abd el Kader, en lui apportant un fusil richement garni. Non seulement l'Émir renvoya les prisonniers, mais, ne voulant pas se montrer moins généreux que le général, il lui envoya quatre chevaux soigneusement choisis.

PORTÉE ET CONSÉQUENCES DE CE TRAITÉ

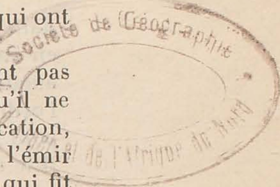
Le texte de ce traité, en dehors même de tout détail d'expressions, reconnaissait nettement la puissance d'Abd el Kader. Quelle a été l'idée qui a guidé le général

Desmichels ? il est difficile de le discerner. Il a certainement été la victime de l'attrait qu'ont tous les Français, arrivant dans un pays, pour le peuple qu'ils y rencontrent ; il a sans doute cru aussi que, pour signer un traité avec un représentant qualifié de la nation arabe, il fallait le grandir et le fortifier le plus possible ; il a enfin été trompé par les agents juifs auxquels, faute de personnel connaissant la langue et les usages du pays, il avait dû remettre le soin de le représenter. Une fois de plus apparaît la faute commise par les premiers Français de n'avoir pas su s'entourer d'agents indigènes, Turcs ou chefs des tribus makhzen, qui eussent probablement évité des erreurs d'une portée si considérable.

Ce traité si rapidement conclu était d'ailleurs contraire aux intentions du Gouvernement français. Desmichels avait rendu compte des premiers pourparlers et avait demandé l'autorisation de traiter. Mais lorsqu'il signa le traité du 26 février, il n'avait pas encore reçu les instructions du Ministre de la Guerre, datées à Paris du 19 février. Ces instructions fixaient des conditions fort différentes : Abd el Kader devait reconnaître la souveraineté de la France, prêter foi et hommage au Roi des Français, et lui payer un tribut annuel. Il serait reconnu comme bey de certaines tribus, mais recevrait son investiture du Roi. Il n'achèterait qu'aux Français les armes et les munitions de guerre. Il accueillerait des agents français destinés à servir d'intermédiaires entre les chefs français et lui. L'importation et l'exportation des objets destinés aux Arabes ou vendus par eux se feraient par le port d'Oran.

Le texte du traité du 26 février, dont la copie avait été aussitôt envoyée à Paris, consacrait au contraire une sorte d'égalité entre le Prince des Croyants et le Roi des Français, stipulait que chacun d'eux enverrait chez l'autre des consuls, prévoyait l'extradition réciproque des déserteurs ou malfaiteurs, proclamait la liberté du commerce, et munissait de passeports signés par l'émir les voyageurs européens. Néanmoins, devant le fait acquis, le Gouvernement français donna son approbation à ces clauses si éloignées de celles qu'il avait envisagées. Il est vrai que Desmichels avait pris soin de représenter en termes emphatiques ce traité comme un succès : « Je vous annonce, avait-il écrit, la soumission de la Province d'Oran, la plus considérable et la plus belliqueuse de la région. Ce

grand événement est la conséquence des avantages qui ont été remportés par les troupes de la Division ».



Le Gouvernement français ne voulait cependant pas accorder à Abd el Kader plus d'importance qu'il ne convenait ; aussi se borna-t-il, en manière de ratification, à autoriser le général Desmichels à faire connaître à l'émir que le Roi avait approuvé le traité. Dans la lettre qui fit connaitre cette approbation, l'interprète employa malheureusement le mot *cherouth*, pluriel de *charth*, qui signifie conditions d'un traité, en sorte qu'Abd el Kader pût croire de bonne foi que le Roi avait approuvé les traités. Et cependant le Gouvernement français ignorait totalement les notes préliminaires qu'Abd el Kader considérait comme exécutoires.

La mise en pratique des traités commença aussitôt. Desmichels envoya le commandant Abdallah d'Asbonne à Mascara auprès d'Abd el Kader. Celui-ci se fit représenter à Oran par Ben Ikkou, à Arzew par Ould Mahmoud, et à Alger par le Juif Ben Durand. Ould Mahmoud était spécialement chargé de s'opposer à toute transaction directe entre les Arabes et les Européens ; car, d'après la note du 4 février, Abd el Kader entendait monopoliser à son profit le commerce des céréales, comme il avait vu faire en Égypte lors de son pèlerinage ; il achetait à bon compte aux Arabes toute leur récolte, et la dirigeait vers le port d'Arzew, pour être embarquée sur des navires opérant pour lui. Desmichels argumentait sur le texte des conventions, sans pouvoir s'opposer pratiquement à cette main-mise de l'Émir sur le commerce de la province.

Encouragé par ce succès, Abd el Kader cru qu'il aurait aussi facilement raison du général en chef Voirol. Il envoya à Alger, dans le courant de mars 1834, huit cavaliers lui porter une lettre l'informant du traité qu'il venait de signer avec le général Desmichels : il tenait en effet à obtenir pour ce traité l'assentiment du pouvoir central, et il lui offrait en même temps son appui pour rétablir l'ordre dans les environs d'Alger. Il avait d'ailleurs confié à ses émissaires les dépêches de Desmichels à Voirol, heureux de montrer comment ils pouvaient, grâce au prestige de son nom, traverser sans encombre plus de 300 kilomètres de pays extrêmement troublé.

Le général Voirol comprit que les offres de service de celui qui prenait dans sa lettre le titre de « Prince des Croyants » n'avaient pour but que d'étendre son influence

dans la province d'Alger. Aussi le traita-t-il dans sa réponse en simple chef de tribu, sans lui accorder aucun titre ni aucune souveraineté ; il lui exprima sa satisfaction de voir l'ordre se rétablir dans la province d'Oran et sa sympathie pour l'homme habile qui savait gouverner les Arabes ; mais il le dispensa d'intervenir dans la province d'Alger, dont la pacification faisait de rapides progrès. Il remit aux émissaires un burnous d'honneur pour leur maître et de petits présents pour eux. Les avances d'Abd el Kader se trouvaient repoussées avec une prudente fermeté, enveloppée d'égards et d'attention.

L'influence du bey de Mascara, quoique dédaignée par le Gouvernement de Paris et surveillée par le général en chef d'Alger, n'en avait pas moins fait, par suite du traité Desmichels, d'immenses progrès. Abd-el-Kader était appelé le Prince des Croyants dans un texte officiel signé du commandant de la province et approuvé par le Roi des Français ; il voyait reconnaître et consacrer sa souveraineté sur les tribus. Cet accroissement de puissance devait fatalement lui attirer de la part de ses coreligionnaires des jalousies et des inimitiés. Reconnu comme maître de la Province d'Oran, il avait à la soumettre à son autorité. Du moins était-il, pour lutter contre ses rivaux, délivré de toute inquiétude du côté français, grâce au général Desmichels.

Lieutenant-Colonel Paul AZAN.

LA POPULATION DE L'ORANIE

d'après le dénombrement de 1921

AVANT-PROPOS

Dans le numéro de septembre 1913 du Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, M. Déchaud, alors secrétaire général de la Chambre de Commerce d'Oran, a publié une étude intitulée : « La Population de l'Oranie » d'après le dénombrement de 1911.

Cette étude offre un grand intérêt pour tous ceux qui suivent avec attention le développement de l'Algérie, en général, et du département d'Oran en particulier.

M. Déchaud concluait : « La prospérité de notre dépar-
« tement est aujourd'hui trop grande pour que le pays
« tout entier ne s'en ressente pas de la façon la plus
« favorable ; malgré les crises les plus graves et les plus
« imprévues, la mise en valeur agricole, commerciale et
« industrielle du pays se poursuit avec trop de bonheur
« depuis près d'un quart de siècle, pour que nous puissions
« douter de son merveilleux avenir ; c'est pourquoi nous
« attendons, plein de confiance, le témoignage officiel
« prochain des progrès réalisés ».

Depuis le moment où cette conclusion a été écrite des événements d'une gravité exceptionnelle se sont produits, ils doivent avoir eu certainement une répercussion sur le développement de l'Oranie. D'autre part, une période de dix années entre les recensements est une durée assez longue pour justifier une réponse au désir exprimé par M. Déchaud, en consultant les témoignages officiels pour en déduire les progrès réalisés.

M. Déchaud nous permettra de prendre ses données pour base et de nous en référer fréquemment à ses appréciations judicieuses.

Le recensement de 1911 devait être régulièrement suivi d'une nouvelle opération en 1916. Les préoccupations dominantes d'une guerre mondiale ont fait ajourner ce travail. Le dernier dénombrement a eu lieu en 1921. Le relevé fait, après une période de dix ans, va modifier les éléments d'appréciation et accentuera les conclusions à tirer.

Mais au cours de ces années les effets désastreux de la guerre vont apporter le trouble dans la progression si heureusement constante de la population du département d'Oran. Les chiffres nous éclaireront sous ce rapport.

Les événements qui ont influé fâcheusement sur l'accroissement de la population sont :

1° La guerre.

2° Les misères physiologiques, morales et physiques dans les familles, séparées des leurs en péril. A ces misères s'ajoutaient les difficultés de la vie, toutes ayant souvent des conséquences morbides.

3° L'apparition des maladies épidémiques, suite fatale de toutes les guerres.

4° Après des années de prospérité, l'Algérie a subi, à la fin de la guerre, des années déficitaires. L'année 1920 a été particulièrement défavorable. La population indigène, peu prévoyante, a eu à supporter une disette qui ne s'était pas renouvelée depuis la famine de 1867.

Cet exposé nous a paru nécessaire pour l'interprétation des chiffres fournis par le dernier recensement.

Enfin une question semble préoccuper l'opinion. Les événements qui viennent de se produire au cours des dernières années ont-ils eu, comme conséquence, un accroissement de la population des grands centres au détriment de celle des campagnes qui auraient été délaissées ? Les chiffres nous donneront sans doute une indication.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Au moment de la publication du travail de M. Déchaud des comparaisons ont pu être établies entre la situation, au point de vue de la population, des trois départements de l'Algérie et une appréciation d'ensemble a pu être formulée. Mais les tableaux ont été donnés en juillet 1913, c'est-à-dire, dix huit mois après l'arrêté clôturant les opérations du recensement de 1911, temps qui a été nécessaire au Gouvernement pour concentrer les renseignements des trois départements et pour procéder à la publication des statistiques établies.

L'intérêt de la question nous a poussé à devancer cette période d'attente et nous avons sollicité, dès à présent, les résultats du recensement dans le département d'Oran. Cette hâte a un inconvénient, elle ne nous permet pas de faire, dès maintenant, la comparaison des chiffres concernant les trois départements. Il sera possible de traiter plus tard ce côté de la question dans l'un des prochains fascicules du Bulletin.

DÉPARTEMENT D'ORAN

Le recensement a été effectué, nous l'avons dit, en mars 1921 ; le travail est actuellement achevé et les chiffres auront leur valeur officielle le 1er janvier 1922, date après laquelle les résultats seront imprimés et publiés. C'est à l'extrême obligeance de M. le Préfet d'Oran et de M. le Commandant des Affaires Indigènes que nous devons d'avoir pu recueillir nos données. Nous les en remercions bien vivement.

Les tableaux de Dénombrement de 1911 et de 1921 diffèrent par leur contexture et par le groupement des habitants par catégories.

Les tableaux de 1911 portaient pour chaque commune :

1° La superficie de la commune.

2° La population européenne
- FRANÇAIS
  - Français d'origine.
  - Étrangers naturalisés français.
  - Israélites naturalisés français.
- ETRANGERS
  - Espagnols.
  - Italiens.
  - Anglo-Maltais.
  - Autres.

3° La population indigène
- Sujets français...
  - Arabes, Arabophones.
  - Berbères, etc.
- Etrangers. . . . .
  - Tunisiens.
  - Marocains.
  - Autres.

4° Population comptée à part.

Les tableaux de 1921 comportent par commune :

1° Population municipale	Agglomérée au chef-lieu	Européens. Indigènes.
	Éparse	Européens. Indigènes.

2° Population comptée à part, conformément à l'article du décret du 5 octobre 1920 (militaires casernés, pensionnaires des écoles, hospices, etc.).

3° État général de la population.

4° La décomposition en :

Européens	Étrangers. Français.	Indigènes	Sujets français. Étrangers.

Les dispositions adoptées en 1921 dans la première partie ont pour but de départager les ressortissants de l'impôt en catégories, ce qui n'offre pas d'intérêt pour le but que nous poursuivons.

La contexture des états de 1911 permettait de suivre la progression de certaines catégories de Français et d'éléments étrangers qui tendent à se développer dans le département d'Oran. Ces données présentaient un véritable intérêt que M. Déchaud a fait ressortir, Les états de 1921, autrement conçus ne nous permettent que des comparaisons sur l'ensemble des Français et des Étrangers.

L'organisation administrative du département d'Oran n'a pas été sensiblement modifiée durant les dix dernières années, en ce qui concerne le territoire civil. On a simplement enregistré la création de quatre nouvelles communes de plein exercice.

Comme précédemment, on compte en territoire civil cinq arrondissements : Oran, Mascara, Mostaganem, Sidi-Bel-Abbès et Tlemcen.

En revanche les territoires militaires ont subi, depuis 1911, une importante modification. Tandis que les deux subdivisions en territoire militaire de Mascara et Tlemcen continuent à faire partie du département d'Oran, les territoires du Sud, ou subdivision d'Aïn-Sefra, relèvent maintenant directement du Gouvernement Général à Alger. Le dénombrement de la population de ces territoires est donc indépendant de celui du département ; il sera publié avec le travail d'ensemble concernant l'Algérie.

Le nombre des communes est de 112 pour le territoire civil et de 3 pour les territoires de commandement militaire.

La superficie totale du département est de 6.589.704 hectares. 11.620.203 hectares ont été attribués aux territoires du Sud. Cette perte en superficie qui paraît très importante n'a pas eu des conséquences graves au point de vue du nombre des habitants.

En 1911 le nombre d'habitants des territoires du Sud était de 146.999, dont 3.562 européens, 137.856 indigènes et 5.581 habitants comptés à part.

D'après les chiffres du recensement de 1921 la population du département se décompose de la façon suivante :

1° Territoire civil	Européens	Français	243.040
		Étrangers	105.844
	Indigènes	Sujets français	857.232
		Étrangers	24.494
		Total	1.230.610
2° Territoire militaire	Européens	Français	2.473
		Étrangers	868
	Indigènes	Sujets français	70.797
		Étrangers	303
		Total	74.441

Soit pour le département d'Oran........ 1.305.051

M. Déchaud, pour permettre une comparaison étendue des progrès de la population en Oranie, a résumé dans un graphique fort intéressent les chiffres de 1841 à 1911. Ce graphique ne peut être repris et complété en raison de la modification apportée par la séparation des territoires du Sud.

Mais il nous est possible de constater qu'à la suite de la guerre de 1871, précédé de la disette de 1867, le chiffre de la population a fléchi de près de 200.000 unités, tandis qu'à la suite de la guerre de 1919 le chiffre de la population, sans avoir atteint une grande augmentation, n'a pas subi de fléchissement.

ARRONDISSEMENT D'ORAN

L'arrondissement d'Oran comprend 40 communes de plein exercice et 2 communes mixtes.

Sa superficie est de 590.029 hectares.

Sa population compte :

Européens	Français	141.738
	Étrangers	62.046
Indigènes	Sujets français	142.896
	Étrangers	10.967
Total en 1921		357.647
— en 1911		327.022
Soit une augmentation de		30.625

Ville d'Oran. — Lors de l'arrivée de nos troupes le 4 janvier 1831, la ville ne formait dans certains quartiers qu'un amas de ruines. La population se composait alors d'un Européen, de 3.500 Juifs, de 200 Maures et de 250 Nègres ; soit, en tout, moins de 4.000 habitants. A ce jour on en compte plus de 146.000.

Le territoire de la commune a une superficie de 5.415 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	92.405
	Étrangers	31.709
Indigènes	Sujets français	20.531
	Étrangers	4.555
Population en 1921		146.156
— en 1911		123.086
Soit une augmentation de		23.070

La comparaison des recensements opérés depuis 60 ans indique que les accroissements qui se sont produits au cours des dix périodes quinquennales considérées ont été constants.

Les chiffres enregistrés sont les suivants :

Population de la ville d'Oran :

En 1872	41.130 habitants.		
En 1876	49.368,	en plus,	8.238
En 1881	59.377	—	10.009
En 1886	63.929	—	4.552
En 1891	74.231	—	10.302
En 1896	80.941	—	6.710
En 1901	88.235	—	7.294
En 1906	106.517	—	18.282
En 1911	123.086	—	16.569
En 1916	»	—	»
En 1921	146.156	—	23.070

L'augmentation moyenne constatée depuis 1872 est supérieure à 2.000 unités par an. Les dix années de 1901 à 1911 ont donné même des résultats particulièrement brillants, puisque l'augmentation atteint 34.851 habitants, ce qui représente près de 3.500 habitants de plus par an. La période decennale qui nous occupe, de 1911 à 1921, avec son augmentation de 23.070 habitants, soit 2.300 par an, donne des résultats inférieurs à la décade précédente, mais supérieurs aux moyennes antérieures. Il y a lieu de se réjouir de ce résultat obtenu malgré les conditions défavorables. La ville d'Oran est donc en droit d'espérer que son développement s'accentuera pendant les années de paix et de tranquillité à venir.

La répartition suivante offre aussi un intérêt :

Population d'Oran	en 1911	en 1921
Français	69.045	87.217 (1)
Étrangers	31.241	30.936
Indigènes sujets français	15.216	18.589
Indigènes étrangers	3.621	1.490
Population comptée à part	5.063	7.944

Les Français, naturalisés compris, sont donc dans la ville d'Oran en augmentation de 18.172.

Les Étrangers, en diminution de 305.

Les Indigènes sujets français, en augmentation de 3.373.

Les Indigènes étrangers, en diminution de 2.131.

(1) Ces chiffres sont obtenus en déduisant dans chaque catégorie, les éléments comptés à part, ce qui explique la non concordance avec les chiffres d'ensemble. Il en sera de même pour toutes les comparaisons ultérieures.

L'accroissement de la population est donc dû à un apport de Français d'origine et de naturalisés considérés comme français ou à une augmentation de la natalité. De même, pour les sujets français indigènes, il faut tenir compte de la natalité et de la venue à Oran d'indigènes de l'intérieur. Des Étrangers européens et indigènes ont au contraire quitté la ville.

La ville d'Oran n'absorbe pas néanmoins à son profit les forces vives du département. Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, Mascara, etc., sont en pleine prospérité.

L'examen des tableaux suivants permettra d'analyser en détail les chiffres fournis par les opérations du recensement(1).

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Etrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Etrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCE	
							EN PLUS	EN MOINS
Aïn-el-Arba	4.140	968	568	2.456	148	4.037	103	
Aïn-el-Turck......	1.953	1.534	»	199	220	1.374	579	
Aïn-Kial.........	3.456	495	157	2.076	728	2.634	822	
Aïn-Témouchent ..	12.219	5.195	2 385	3.492	1.147	9.271	2.948	
Arcole..	1.013	237	259	475	42	966	47	
Arzew.	6.774	4.080	1.087	1 599	8	7.276		502
Assi-Ameur.......	507	210	103	191	3	408	99	
Assi-ben-Okba....	1.281	325	489	307	160	987	294	
Assi-bou-Nif......	559	213	103	243	»	621		62
Bou-Henni........	2.320	289	152	1.655	224	2.240	80	
Bou-Sfer.........	2.211	599	617	895	100	2.345		134
Bou-Tlélis........	5.095	909	185	3.273	28	5 087	8	
El-Ançor.........	2.243	646	821	728	48	2 543		300
Er-Rahel	4.161	824	650	2.256	431	3.042	1.119	
Fleurus...........	1.035	369	324	337	5	1.256		219
Guiard, ...	3.974	249	1.217	2.508	»	2.845	1.129	

(1) Dans les différents tableaux de recensement des communes, les chiffres relatifs à la population d'après le dénombrement de 1911 ont été relevés sur les registres de la Préfecture ; ces chiffres ne concordent pas toujours avec ceux du travail de M. Déchaud, mais les différences ne sont pas telles qu'elles puissent influencer les conclusions.

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Etrangers	Indigènes sujets Français	Indigènes Etrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCE	
							EN PLUS	EN MOINS
Hammam-bou-Hadjar....	7.531	2.155	542	4.585	249	5.348	2.183	
Kléber..	713	314	164	235	»	796		83
Laferrière	2.750	654	212	1.425	459	1.924	826	
Legrand..... .. .	1 006	336	82	579	9	955	51	
Lourmel..	6.545	1.004	904	4.193	444	5.791	754	
Mangin......... ..	1.375	100	65	1.210	»	1.601		226
Mers-el-Kébir.....	3.842	2.501	1.175	115	51	4.128		286
Misserghin	3.725	1.203	970	1.469	83	4.129		404
Mocta-Douz	1 208	193	22	189	826	1.867		659
Oued-Imbert	4.757	634	487	3.615	22	4.305	452	
Perrégaux.......	13.976	3.789	4 445	5.713	29	13 332	644	
Rio-Salado...... .	7.695	1.666	2.127	2.348	1.554	6.847	848	
Sainte-Barbe-du-Tlélat ..	3.178	827	678	1.645	28	3.981		803
Saint-Cloud	5.467	2.109	1.331	1.903	124	6.026		559
Saint-Denis-du-Sig.....	10.092	3.220	1.772	5.033	67	13.948		3.856
Saint-Leu.........	5.592	1.501	434	3.657	»	5.527	65	
Saint-Louis.......	2.605	519	352	1.734	»	2.644		39
Saint-Maur	4.722	313	170	4.213	26	4.872		150
La Sénia...	2.257	666	875	543	173	1.737	520	
Sidi-Chami..... ..	1.599	668		931	»	1.542	57	
Tafaraoui.........	4.396	134	115	4.147	»	5.398		1.002
Tiaret........ ...	15.228	5.485	1.130	8.613	»	11.508	3.720	
Valmy..........	952	296	150	501	5	965	»	13
Aïn-Temouchent (Mixte).	22.514	1 210	1.915	17.154	2.235	20.474	2.040	
Saint-Lucien (Mixte). ..	24.625	694	428	23.502	»	27 161		2.536

21 communes sont en progrès, 17 en déficit depuis 1911.

Les 6 communes suivantes sont en accroissement de plus de 1.000 habitants : Aïn-Temouchent (2.948) ; Er-Rahel (1.119) ; Guiard (1.129) ; Hammam-Bou-Hadjar

(2.183) ; Tiaret (3.720) ; Aïn-Temouchent, mixte (2.040).

Ces 6 communes sont de gros centres dans lesquels la population paraît avoir afflué au détriment des campagnes.

Le centre important d'Arzew est en diminution (522), celui de Saint-Denis-du-Sig qui était, au contraire, en progrès en 1911, a subi une perte très importante (3.856).

Trois communes seules ont perdu plus de 1.000 habitants : Saint-Denis-du-Sig et Tafaraouï (1.002) ; Saint-Lucien (2.536).

Le total de l'ensemble de l'arrondissement, Oran compris, a peu changé ; nous verrons à la récapitulation que la population a augmenté de 30.633 habitants, accroissement moyen, mais inférieur à celui du chef-lieu d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE MASCARA

L'arrondissement de Mascara comprend 7 communes de plein exercice et 4 communes mixtes.

Sa superficie est de 1.671.789 hectares.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	23.659
	Étrangers	11.052
Indigènes	Sujets français	176.893
	Étrangers	1.375
Population totale		212.979
Elle était en 1911 de		203.650
En augmentation de		9.329

La région de Mascara, essentiellement agricole, est en pleine prospérité.

De 1911 à 1921 les Français sont passés de 21.699 à 21.271 soit une perte de 428 unités.

Les Étrangers, de 7.814 à 10.836, soit un gain de 3.022 unités.

Les sujets français, de 169.695 à 174.475, soit un gain de 4.780 unités.

Les Indigènes étrangers, de 1.644 à 1.375, soit une perte de 269 unités.

La population comptée à part, de 2.798 à 3.509, en gain de 711 unités.

Ville de Mascara. — Cette cité, qui avait vu son développement se ralentir après le prolongement du chemin de fer vers le Sud, a repris son essor et continue à se développer, puisant dans les ressources nombreuses qui l'entourent, les éléments d'une prospérité qui ne fait que s'accroître.

La commune de Mascara présente une superficie totale de 9.213 hectares. Sa population urbaine de décompose en

Européens	Français	10.279
	Étrangers	3.348
Indigènes	Sujets français	14.779
	Étrangers	287
Population totale		28.693

En 1911 Mascara comptait 24.254 habitants ; cette commune s'est donc accrue de 4.439 unités.

Cette augmentation constatée, sans être exceptionnelle, ne confirme pas moins la continuité de l'accroissement de ce centre plein d'avenir.

Les Français sont passés de 7.886 à 9.325, en gain de 1.419 unités.

Les Étrangers, de 2.284 à 3.348, en gain de 1.064 unités.

Les Indigènes sujets français, de 12.762 à 14.474, en gain de 1.712 unités.

Les Indigènes étrangers, de 496 à 287, en perte de 209 unités.

La population comptée à part, de 826 à 1.259, en gain de 433 unités.

Le peuplement des centres de l'arrondissement ressort du tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets français	Indigènes étrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCES En plus	En moins
Aïn-el-Hadjar....	2.045	621	624	800		1.847	198	
Dublineau.......	1.993	437	245	1.301	10	1.633	360	
Oued Taria.......	1.654	408	215	1.031		1.307	347	
Palikao..........	3.820	905	401	2.500	14	2.347	1.473	
Saïda............	13.518	4.603	2.483	5.726	706	10.953	2.565	
Thiersville........	1.406	503	100	803		1.186	220	
Cacherou (mixte)..	35.480	1.234	463	33 748	35	36.566		1.086
Frenda (mixte)....	29.358	1.348	487	27.253	270	27.395	1.943	
Mascara (mixte)...	52.148	2.061	585	49.502		53 320		1.172
Saïda (mixte).....	42.884	1.280	2.101	39.450	53	42.842	42	

Deux communes sont en progrès appréciable de plus de 1.000 habitants : Palikao (1.473) et Saïda (2.565)).

Saïda qui en 1911 était en perte de 47 habitants a repris son essor, mais c'est encore vers une ville que le mouvement s'est manifesté.

Deux communes sont en recul notable : Cacherou (1.086) et Mascara mixte (1.172).

Ce sont malheureusement deux gros centres agricoles dont la population est surtout éparse dans la campagne.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

L'arrondissement de Mostaganem est le plus peuplé du département, grâce à la présence d'une population indigène extrêmement dense. Il compte 23 communes de plein exercice et 7 communes mixtes. Trois communes de plein exercice ont été créées depuis 1911 : Montgolfier, Palat, Trumelet.

Sa superficie est de 2.034.081 hectares.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français........................	30.058
	Étrangers......................	6.595
Indigènes	Sujets français................	321.347
	Étrangers......................	3.217
Population totale	....	361.217

En 1911 l'arrondissement de Mostaganem comptait 367.127 unités, la population a donc décru de 6.910 habitants.

Cette différence se répartit ainsi :

En 1911 les Français étaient de 29.174, en 1921 ils sont 29.480, soit une augmentation de 306.

Les Étrangers sont descendus de 8.262 à 7.946, en diminution de 316.

Les Indigènes sujets français qui étaient au nombre de 328.842 ne sont plus que 318.680, en perte de 10.162 ; tandis que les Indigènes étrangers sont passés de 849 à 3.213, en augmentation de 2.364 unités.

Enfin la population comptée à part est passée de 3.475 à 3.701, en augmentation de 226 unités.

Le déficit dans la population indigène est à remarquer, les souffrances des dernières années de la période décennale ont dû certainement y contribuer.

Ville de Mostaganem. — Après avoir joué un rôle important au début de la conquête de la Province d'Oran, cette ville n'a pas cessé de se développer grâce à la richesse de son hinterland.

La superficie de la commune est de 4.079 hectares.

La population est décomptée de la façon suivante :

Européens	Français	10.397
	Étrangers	2.187
Indigènes	Sujets français	14.725
	Étrangers	66
Total général		27.375

En 1911, Mostaganem avait 23.166 habitants, la population s'est donc accrue de 4.209 unités. De 1906 à 1911 elle n'avait gagné que 1.155 habitants.

Son accroissement est dû à l'élément français qui est passé de 7.573 à 9.964, soit une augmentation de 2.391 français. Le chiffre des Étrangers est descendu de 3.512 à 2.187, soit 1.325.

Les Indigènes sujets français se sont accrus de 3.283, les Indigènes étrangers sont restés à peu près stationnaires.

La population comptée à part est passée de 1.236 à 2.371, en augmentation de 1.135 unités.

Le tableau suivant indique la situation des autres centres de l'arrondissement.

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets français	Indigènes étrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCES En plus	En moins	Observations
Aboukir..........	2.803	427	16	2.360		2.640	163		
Aïn-Sidi-Schériff.	1.577	213		1.364		1.406	171		
Aïn-Tédelès......	3.084	713	256	2.045	70	2.781	303		
Bellecôte.........	1.290	144		1 146		1 302		12	
Bellevue..... ...	3.108	268	54	2 784	2	2.577	531		
Blad-Touaria.... .	2.685	361	58	2.255	11	2 429	256		
Bosquet....... ..	3 352	392	32	2.926	2	2.706	646		
Bouguirat........	1.219	494	61	617	47	1.118	101		
Hillil (L').........	2.962	327	127	2.508		2.586	376		
Inkermann	5.756	740	90	4.911	15	5.942		186	
Mazagran	2.051	589	116	1.346		1 678	377		
Montgolfier.......	1.765	592	122	1.034	17		1.765		Nouvelle création
Noisy-les-Bains...	2 987	500	73	2.316	98	3.149		462	
Palat........	835	461	68	304	2	2.630	835		Nouvelle création
Pélissïer..........	2 764	306		2.458			134		
Pont-du-Chéliff...	2.970	54	7	2.909		3.160		190	
Relizane..	12.683	3 443	1.569	7.329	342	11 186	1.497		
Rivoli.....	4.739	799	137	3.769	34	2.406	2.333		
Saint-Aimé	1.747	355	209	1.183		1.511	236		
La Stidia.........	2.481	829	137	1.515		2.082	399		
Tounin......... .	1.728	171	16	1 541		2 027		299	
Trumelet.........	1.159	500	108	545	6		1.159		Nouvellle création
Ammi-Moussa (mixte)	52.814	487	34	52.293		54.719		1.905	
Cassaigne (mixte) .	29 763	1.075	139	28.539	10	29.659	104		
Djebel-Nador (mixte).	38.354	1.176	387	36.709	82	39 993		1.639	
La Mina (mixte) .	44 744	725	100	43.899		49.453		4 729	
Renault (mixte)...	28 561	569	56	27.935	3	31.670		3.109	
Tiaret (mixte)	31.797	1.619	173	29 846	159	36.321		4.524	
Zemmorah (mixte)	42.084	1.332	263	40.456	33	46.834		4 750	

La population des communes est restée presque stationnaire ; 2 communes seules ont vu le nombre de leurs habitants s'augmenter de plus de 1.000. Relizane (1.497) et Rivoli (2.333). Il ne peut être tenu compte de chiffres concernant Montgolfier et Trumelet qui sont des communes de création récente.

En revanche 6 communes mixtes accusent une perte sensible : Djebel Nador (1.639) ; La Mina (4.729) ; Renault (3.109) ; Tiaret (4.524) ; Zemmorah (4.750) ; Ammi-Moussa (1905).

Ces communes ont perdu un grand nombre d'indigènes ce qui influe sur le résultat signalé pour l'arrondissement. L'excédent de 3.595 unités, signalé en 1911, ne peut que faire ressortir une situation fâcheuse. Il est probable que ces régions, riches par leurs cultures, ne tarderont pas à combler le déficit.

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

Les résultats matériels obtenus dans cette région sont des plus satisfaisants et aucune partie de la colonie ne réunit, sinon, plus de fortunes, du moins plus de personnes jouissant d'une large aisance.

L'Arrondissement compte 16 communes de plein exercice et 2 communes mixtes.

Sa superficie est de 813. 762 hectares.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	27.906
	Étrangers	19.365
Indigènes	Sujets français	71.704
	Étrangers	4.094
Population totale		123.069

En 1911, le nombre d'habitants s'élevait à 108.416, le gain est donc de 14.653 unités.

Cet accroissement, bien qu'il n'ait rien d'exceptionnel indique toutefois, qu'il est en relation avec l'augmentation de la richesse acquise.

Mais il faut remarquer une diminution de Français : 29.572 en 1911, ils ne sont plus que 27.025 en 1921, soit une diminution de 2.547 unités. On note au contraire une augmentation des Étrangers : au nombre de 15.094 en 1911, ils sont passés à 17.856 en 1921, soit en plus 1.762 unités.

Cela tient à ce que la région attire de nombreux travailleurs agricoles étrangers, principalement des Espagnols.

Les Indigènes français ont passé de 60.355 à 70.989, en augmentation de 10.634 unités. Ce développement est favorable.

Les Indigènes étrangers toujours nombreux, pour les mêmes raisons qui attirent les Européens étrangers, sont passés de 3.394 à 3.541, soit une augmentation de 147 unités.

La population comptée à part est passée de 2.377 à 3.522, en gain de 1.145 unités.

Ville de Sidi-Bel-Abbès. — Cette ville n'a été ouverte à l'action de la colonisation qu'en 1847. Créée par les soldats de la Légion Étrangère, bien construite, elle à justifié toutes les espérances de ses fondateurs. Habitants de Sidi-Bel-Abbès et Légionnaires peuvent se féliciter mutuellement de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

La superficie totale de la commune est de 8.284 hectares.

Sa population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	16.704
	Étrangers	10.394
Indigènes	Sujets français	9.293
	Étrangers	1.361
Population totale		37.752

En augmentation de 6.810 unités sur celle de 1911 qui était de 30.942 habitants.

Cette augmentation est due en partie aux Étrangers qui, de 6.701 sont passés à 9.078, soit un gain de 2.377 unités, en partie aux Indigènes sujets français qui, de 5.776, ont atteint 8.890, soit un gain de 3.114 unités.

Le chiffre des Français a augmenté de 1.758 unités. Les chiffres des Indigènes étrangers accusent une perte de 237 unités.

La répartition de la population dans chacune des communes de l'arrondissement est indiqué dans le tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Etrangers	Indigènes sujets français	Indigènes Etrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCES	
							EN PLUS	EN MOINS
Bonnier	1.883	138	130	1.501	114	2.031		148
Boukanéfis	1.601	442	571	534	54	1.499	102	
Chanzy...........	2.305	424	495	1.312	74	2.181	124	
Détrie...........	3.214	687	687	1.587	253	2.879	335	
Lamtar.	956	471	172	301	12	862	94	
Mercier-Lacombe.	5.658	981	530	4.147		4.623	1.035	
Palissy	2.028	431	427	992	178	1.718	310	
Parmentier.......	1.778	504	465	781	29	1.276	503	
Prudon.........	1.152	385	263	463	41	1.112	40	
Tabïa...	962	432	202	259	69	811	151	
Tassin............	1.348	433	376	539		1.170	178	
Télagh	3.290	1 241	450	1 560	39	2.243	1.047	
Ténira...........	3.010	380	285	2.243	102	2.371	639	
Tessala...........	2.547	149	194	2.103	101	2.497	50	
Les Trembles. ..	3.296	513	344	2 439		3.080	216	
Mékerra (mixte)..	22.732	933	886	19.970	943	20.964	1.768	
Télagh (mixte)....	27.556	2.658	2 494	21.680	724	26 157	1.399	

De ce tableau il ressort que la population des différents centres, à l'exception de Bonnier est en progrès, peu sensible il est vrai, puisque seulement 4 communes ont dépassé le chiffre de 1.000 en dix ans. Les communes mixtes de la Mekerra et du Télagh, centres agricoles, sont heureusement de ce nombre.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

L'arrondissement de Tlemcen est loin d'avoir atteint le rang qui semble légitimement lui revenir. Si la terre y est riche de produits, trop d'étendues rocheuses diminuent ses surfaces cultivables.

La superficie de cet arrondissement est de 434.316 hectares.

Il comprend 8 communes de plein exercice et 3 communes mixtes. La commune de Turenne est de création récente.

La population se décompose de la façon suivante :

Européens	Français	19.679
	Étrangers	6.786
Indigènes	Sujets français	144.392
	Étrangers	4.841
Population totale		175.698

L'arrondissement comptait en 1911, 158.541 habitants, il a donc augmenté de 17.157 unités.

Mais les Français ont diminué de 20.371 à 18.787, soit 1.584 unités. Les Étrangers n'ont augmenté que de 518 unités. Les Indigènes français ont fortement accru en passant de 125.557 à 141.934, soit de 16.377 unités. Les Indigènes étrangers n'ont augmenté que de 104 unités.

La population comptée à part est passée de 2.039 en 1911 à 3.701 en 1921, en augmentation de 1.662 unités.

Ville de Tlemcen. — « Tlemcen, écrit M. Déchaud, a « mérité par les beaux vestiges de son ancienne splendeur, « par la beauté des derniers et merveilleux témoins de l'art « arabe qu'elle renferme, par la richesse et la puissance de « sa végétation, par le pittoresque de ses sites, d'être « comparée à Grenade. Les hommages incessants que lui « rendent tous ceux qui l'ont vue sont les plus sûrs « témoignages de son charme et de sa beauté. » Cette ville a donc intérêt à contribuer au progrès du tourisme pour se faire connaître et apprécier.

Tant que Tlemcen est restée point terminus du chemin de fer vers le Maroc, elle s'est développée d'une façon constante. Le prolongement de la voie ferrée d'abord jusqu'à Marnia, puis au-delà de la frontière, semble lui avoir porté atteinte. Mais la ville a trop de ressources en elle : même pour ne pas continuer à prospérer ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après.

La superficie de la commune est de 14.745 hectares.

La population comprend :

Européens	Français	10.818
	Étrangers	833
Indigènes	Sujets français	30.296
	Étrangers	1.143
Population totale		43.090

En augmentation sur 1911 de 3.216 unités.

Les Français sont en diminution de 10.319 à 11.554 = 1.235.

Les Étrangers sont en augmentation de 830 à 771 = 59.

Les Indigènes sujets français ont augmenté de 25.579 à 30.112 = 4.533.

Les Indigènes étrangers ont augmenté de 432 à 1.143 = 711 unités.

La population comptée à part a augmenté de 1.538 à 2.315, soit de 777 unités.

Il est regrettable de voir les Européens s'éloigner de Tlemcen au bénéfice de la population indigène. Les Européens sont attirés par le Maroc où ils se rendent en nombre.

Les communes agricoles de l'arrondissement ont une population accrue ainsi que le montre le tableau suivant :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujet français	Indigènes Étrangers	Population d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCES EN PLUS	EN MOINS	Observations
Béni-Saf	11.541	1.801	2.313	4.374	3.053	9.486	2.155		
Descartes	1.469	594	368	357	150	1.151	318		
Hennaya	3 725	746	518	2.461		3.078	647		
Lamoricière	2.420	575	715	984	146	2.452		52	
Nemours	6.930	1.856	501	4.875	98	4.987	1.983		
Pont-de-l'Isser	4.626	589	242	3.795		4.470	156		
Sebdou (mixte)	27.854	1.002	611	26.102	139	23.325	4.529		
Nédroma (mixte)	36.197	672	57	35.468		34.176	2.021		
Rumchi (mixte)	37.045	1.053	338	35.542	112	35.682	1.363		
Turenne	801	375	290	138			801		

Cinq communes ont une augmentation de plus de 1.000 habitants : Beni-Saf voit grandir le chiffre de sa population indigène. De même Sebdou, Nédroma et Remchi.

TERRITOIRES DE COMMANDEMENT

Les régions désignées sous le nom de Territoires de Commandement relèvent de deux subdivisions : Mascara et Tlemcen.

Subdivision de Mascara. — Une seule commune indigène fait partie de cette subdivision, c'est celle d'Aflou dont la superficie est de 771.000 hectares et dont la population se répartit de la façon suivante :

COMMUNE	TOTAL général de la population	Français	Etrangers	Indigènes sujets français	Indigènes Étrangers	Population en 1911	EN PLUS
Aflou.......	26.195	204	10	25.950	31	21.520	4.675

Les Indigènes sont en progression dans cette région d'élevage de bestiaux.

Subdivision de Tlemcen. — Cette subdivision compte 2 communes mixtes d'une étendue relativement peu considérables, habitées par une population assez dense et caractérisée par son activité commerciale.

Les habitants se répartissent de la façon suivante :

COMMUNES	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets français	Indigènes Étrangers	Population en 1911	EN PLUS
El-Aricha. .	9.506	103	237	9.166		8.062	1.444
Lalla-Maghnia..	38.734	2.166	621	35.675	272	34.640	4.094

Ces deux communes sont donc en progrès au point de vue du nombre d'habitants.

La population totale des Territoires de Commandement est de 74.441 habitants en augmentation de 10.219 unités sur celle de l'année 1911.

RÉCAPITULATION

Le tableau ci-après donne l'ensemble de la population pour le département d'Oran et sa répartition.

ARRONDISSEMENTS	TOTAL général de la population	Français	Étrangers	Indigènes sujets français	Indigènes étrangers	POPULATION d'après le dénombrement de 1911	DIFFÉRENCES En plus	DIFFÉRENCES En moins
Oran	357.647	141.738	62 046	142.896	10.967	327.022	42 458	11.833
Mascara	212.979	23.659	11 052	176.893	1.375	203.650	11 587	2.258
Mostaganem	361.217	30.058	6.595	321.347	3.217	367.127	15.491	21.401
Sidi-Bel-Abbès	123.069	27.906	19.365	71.704	4.094	108.416	14.801	148
Tlemcen	175.698	19.679	6 786	144.392	4 841	158.541	17.189	32
	1.230.610	243.040	105.844	857.232	24.494	1.164.756	101.526	35.672
Territoires de Commandement	74.441	2 473	868	70 797	303	64.222	10.219	
Population totale	1.305.051					1.228.978		

La population actuelle du département d'Oran est de 1.305.051 habitants.

Elle était en 1911 de 1.228.978 ; elle a donc augmenté de 76.073 unités.

Cette augmentation, sans être très importante, est satisfaisante.

Si on étudie les éléments qui la composent sans tenir compte de la population comptée à part, on trouve :

1° En territoire civil.

Les Français ont augmenté de 215.423 à 233.261, soit de 17.838 unités.

Les Étrangers sont passés de 99.578 à 101.814, soit 2.232 unités en plus.

Les Indigènes français ont augmenté de 813.011 à 847.529, soit une augmentation de 34.518 unités.

Les Indigènes étrangers, de 19.067 à 23.367, ils ont donc augmenté de 4.300 unités.

2° En territoire de commandement l'augmentation totale est de 10.219 unités.

Les Français ont augmenté en territoire civil dans la proportion de 7,7%, tandis que les Indigènes français n'atteignent que la proportion d'environ 4%.

Ce résultat frappant est plein de promesses pour l'avenir. Les prévisions répandues qui voient dans le développement des Indigènes un obstacle à l'accroissement des Européens sont loin de se confirmer.

Les Étrangers n'ont augmenté que dans la proportion de 2 %.

Enfin les chiffres ne donnent que rarement l'impression d'un abandon des communes rurales à l'avantage des grands centres.

Les nombreux achats de terres signalés dans certaines régions, par des propriétaires indigènes, ne paraissent pas encore exercer une grande influence sur la répartition de la population.

CONCLUSIONS

De cet exposé aride et bourré de chiffres, il est possible de tirer une conclusion.

Malgré les circonstances malheureuses énumérées, la population du département d'Oran est en progrès. Sa croissance n'atteint pas les résultats que son passé laissait espérer. Mais les malheurs ont été supportés sans fléchir. Le fond de la population est bien établi sur des bases solides, pusiqu'il a pu résister à une série de calamités. Ses années de paix et de prospérité feront oublier les misères passées et le département d'Oran peut compter sur un bel avenir.

Toutes les grandes entreprises établissent à des époques fixes leur bilan. Les nations civilisées et prévoyantes ne peuvent se soustraire à ce travail. Les recherches minutieuses, dans lesquelles la conscience de ceux qui s'en occupent est engagée, nécessitent de grands soins. Elles ne sauraient tomber dans l'indifférence. Tous ceux qui s'intéressent à l'existence de leur pays doivent y porter attention.

Des statistiques sont faites sur le développement des industries, du commerce, de l'exploitation des mines, des forêts, des produits de la terre ; ce sont de précieuses revues de la liquidation ou l'on enregistre les valeurs en portefeuille. Mais la valeur primordiale est l'homme : le Louis d'or.

Nous avons vu trop facilement disparaître nos Louis d'or pour ne pas compter un par un ceux qui nous restent.

Colonel STRASSER.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du Comité du 4 Juillee 1921

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Présents : MM. Flahault, Noël, Pellet, Lemoisson, Pellecat, Tournier, Abbé Fabre, Vel, Barbié, Fabre la Maurelle, Pérez, Brunie, Méziat, Fischer, Strasser, Saurel et Malmejac.

Excusés : MM. Doumergue, Dangles, Delaby, Dupuy, Fabre Sylvain, Kriéger et Tourné.

Absents : MM. Abadie et Destremx.

M. Lemoisson est désigné comme secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 juin est lu et adopté.

Sont admis comme membres titulaires MM. Caré Robert, Lt R. Fleuret, Didier, Renaud, Edelein Lucien, Vissac, le Cercle des Officiers d'Oudjda présentés à la dernière réunion du Comité.

Le Président annonce le décès de M. Pascal Mariani, élève à l'École des Mines de Saint-Étienne. Le Comité s'associe aux condoléances attristées que le Président a adressées à M. Mariani père et à notre collègue M. Mariani Noël, frère du regretté défunt.

Est proposée la candidature comme membre titulaire, de M. Laugé Marius, 51, rue Pégoud à Oran, présenté par MM. Fabre la Maurelle et Pock. Cette candidature est mise aux voix et adoptée séance tenante.

Le Président annonce au Comité que la Chambre de Commerce d'Oran a bien voulu lui allouer pour l'année 1921 une subvention de 150 francs. Le Comité vote des remerciements à la Chambre Consulaire.

Le Président rend compte de la marche suivie par la demande de déclaration d'utilité publique de la Société ; M. Le Maire d'Oran, consulté par la Préfecture à ce sujet, demande la production de documents dont la plupart ont été déjà remis à la Préfecture ; cette demande comprend notamment 15 exemplaires des statuts ; il sera fait le nécessaire pour que le dossier puisse être signé par les Commissaires délégués à cet effet avant l'expiration des vacances du Comité.

L'Institut Général et Technique (Laboratoire d'Hydrobiologie espagnole) de Valence (Espagne) nous propose l'échange de notre Bulletin contre ses publications de travaux d'hydrobiologie et d'Histoire naturelle.

Le Comité décide qu'il sera demandé un spécimen de ces travaux afin de pouvoir statuer en connaissance de cause.

Le Président prie le Comité d'autoriser un échange de Bulletins qui lui a été proposé par M. BERNARD Antoine, Contrôleur général de l'Exploitation Commerciale des Chemins de fer, en retraite à Alger. Ce Bibliophile offre au Comité 34 Bulletins de notre Société, dont quelques-uns des plus anciens et devenus presque introuvables, contre 20 Bulletins de notre Société plus récents qui manquent à sa collection. Le Comité autorise cet échange.

Le Président consulte le Comité sur la demande de M. Hippolyte DESSOLIERS priant notre Société d'émettre et adresser au Gouvernement Général un vœu tendant à faire procéder aux frais de l'Algérie à des expériences, qu'il préconise, sur la possibilité de provoquer les pluies ou d'en augmenter la fréquence. Après une longue discussion, le Comité estime que la question excède sa compétence et serait plutôt de celle des Sociétés d'Agriculture. Elle décide de s'abstenir.

M. l'Abbé FABRE est chargé, pour la période des vacances, de se tenir en rapport avec M. l'Abbé MARCILLAC, curé de Saint-Leu, qui a entrepris des fouilles dans les ruines romaines de cette localité, afin que la Société puisse, s'il y a lieu, provoquer des mesures pour la sauvegarde de ces ruines.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

Du GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE :

Rapport sur la situation générale de l'Algérie. Année 1921 ;

Les Pierres écrites, 3 volumes par M. G. B. M. Flamand.

De M. Amédée BRITSCH, son livre intitulé : « Le Maréchal Lyautey ».

De M. MÉZIAT : Dictionnaire de la conversation et de la lecture, publié sous la Direction de M. Duekett. 16 volumes.

Des remerciements sont votés aux donateurs, en particulier à M. MÉZIAT pour son importante libéralité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures, et la prochaine réunion du Comité fixée au lundi 3 octobre prochain.

Le Secrétaire de séance, LEMOISSON.

Le Président, E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 3 Octobre 1921

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Flahault, Fabre Sylvain, Commandant Pellecat, Tournier, Lemoisson, Fabre la Maurelle, Abbé Fabre, Brunie, Dangles, Dupuy, Commandant Fischer, Kriéger, Méziat, Saurel.

Excusés : MM. Barbier, Pellet, Doumergue, Colonel Strasser, Tourné, Vel, Pérez, Malméjac, Delaby.

Absents : MM. Abadie, Destremx.

M. Pock, trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 1921 est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, le Président adresse aux membres du Comité qui se sont rendus en France, pendant les vacances, ses souhaits de bienvenue à l'occasion de leur retour.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire de l'Oued Imbert demandant l'admission de cette commune sur la liste des membres actifs de la Société. Accepté.

Est proposé, pour faire partie de la Société, M. Queyrat, docteur en médecine à Mostaganem, présenté par MM. Manquené et Flahault.

Le Président fait connaître que M. le Capitaine Noël vient d'être nommé Commissaire du Gouvernement auprès du Conseil de Guerre de Casablanca (Maroc). Il donne lecture de la lettre par laquelle M. le Capitaine Noël lui a adressé sa démission du Comité et de ses fonctions de premier Vice-Président.

M. Flahault exprime les vifs regrets qu'il éprouve d'un départ qui prive la Société du concours d'un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués. Il espère que, malgré son éloignement, M. le Capitaine Noël voudra bien continuer son excellente et précieuse collaboration à notre Bulletin.

Le Comité se joint à son Président pour adresser à M. le Capitaine Noël, l'expression des regrets unanimes provoqués par son départ au Maroc.

Le Président informe le Comité qu'il a adressé au nom de la Société, à M. Steeg, ses souhaits de respectueuse bienvenue, à l'occasion de son arrivée à Alger et de son installation en qualité de Gouverneur Général de l'Algérie.

Le Président rend compte de ses démarches à la Préfecture au sujet de la prise en considération de la demande de la Société pour obtenir le bénéfice de la reconnaissance d'utilité publique.

A l'heure actuelle, tous les documents réclamés supplémentairement ont été établis et il ne reste plus qu'à les faire signer par les délégués de la Société à leur retour de France. Dès que cette formalité aura été remplie, le dossier sera envoyé à M. le Maire de la commune d'Oran, pour être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Président informe le Comité qu'il a adressé à M. le Préfet, une demande ayant pour objet d'obtenir l'ordonnancement de la subvention allouée chaque année à la Société, par le Conseil général du département d'Oran. De semblables démarches seront faites incessamment, dans le même but, auprès de M. le Gouverneur Général, M. le Maréchal Lyautey et M. le Président de la Chambre de Commerce dOran.

M. Pellecat exprime le désir qu'il soit fait appel à la générosité de la Chambre de Commerce d'Oran pour que le montant de sa subvention annuelle soit augmenté en raison des frais importants supportés depuis la guerre par le budget de la Société. Adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Geuthner, libraire à Paris, proposant à notre Société de lui acheter les années 1887, 1888 et 1889 du Bulletin.

Après discussion, le Comité décide qu'il n'est possible de donner une suite favorable à la proposition de M. Geuthner qu'en ce qui concerne ceux des fascicules dont l'approvisionnement est suffisant.

M. le Lieutenant-Colonel Paul Azan, commandant le 6e Régiment de Tirailleurs à Tlemcen, membre à vie de la Société, a annoncé son retour en Algérie au Président, en lui exprimant son intention de prendre part à la vie active de notre Société ; le Président l'a remercié, au nom du Comité, de son bon souvenir et lui a exprimé l'espoir de le voir apporter sa collaboration à notre Bulletin, auquel il a bien voulu autrefois donner quelques articles.

Ouvrages reçus. — Il a été offert à la bibliothèque, pendant le trimestre écoulé, par le Gouvernement suédois, l'ouvrage « Sweden », Handbook ou manuel statistique de la Suède, édition anglaise.

Des remerciements sont votés au donateur.

Récompenses. — M. le Président communique aux membres du Comité une plaquette en bronze que lui a fait parvenir M. le Commissaire général de l'exposition de Gand-Belgique. Cet envoi, qui n'est accompagnée d'aucune lettre, est sans doute, le complément du diplôme de médaille d'argent, obtenu par notre Société, en 1913, pour sa participation aux travaux géographiques, historiques et scientifiques sur l'Afrique du Nord.

Le Comité décide que cette plaquette sera déposée dans les archives de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

S. FABRE. E. FLAHAULT.

Séance du Comité du 7 Novembre 1921

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. Flahault, président.

Sont présents : MM. Flahault, Pellet, Fabre Sylvain, Pellecat, Tournier, Lemoisson, Fabre la Maurelle, Brunie, Destremx, Doumergue, Commandant Fischer, Kriéger, Malmejac, Colonel Strasser, Pérez A..

Excusés : MM. Vel Auguste, Barbié, Delaby, Méziat, Chanoine Fabre, Dangles, Tourné.

Absents : MM. Abadie, Dupuy, Saurel.

M. Pock, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 1921 est lu et approuvé.

Le Président fait part du décès de Madame la Colonel Ben Daoud. Il rappelle qu'elle fut toute sa vie la protectrice des malheureux, sans distinction de nationalité ou de religion. D'un esprit large et cultivé elle a continué à excercer, jusqu'à sa mort, les nobles vertus qui sont de tradition dans la famille du Colonel Ben Daoud. Au nom du Comité il adresse à ses enfants ses plus vives condoléances et l'expression des regrets que sa mort a causés à tous les membres de la Société.

Le Président fait connaître que M. le Général Sarton du Jonchay, membre à vie de la Société, vient d'être nommé Commandant de la Cavalerie en Algérie. Au nom du Comité, il a adressé à notre éminent collègue ses félicitations pour cet avancement.

Est accepté comme membre titulaire M. le Docteur Queyrat, de Mostaganem, présenté à la dernière réunion.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. Michel Schweitzer, professeur d'histoire et de géographie au Lycée d'Oran, présenté par MM. Lemoisson et Fabre Sylvain.

M. Zurbach, professeur de mathématiques au Lycée d'Oran, présenté par MM. Lemoissom et Commandant Fischer.

M. le Lieutenant-Colonel d'Artillerie Cadi, au Château Neuf, présenté par MM. Malmejac et Doumergue.

M. le Commandant Maillet, 33, rue de l'Arsenal, Oran, présenté par MM. le Colonel Strasser et Doumergue.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Steeg, remerciant le Comité des souhaits de bienvenue qui lui ont été adressés à l'occasion de son installation en qualité de Gouverneur Général de l'Algérie.

Il est également donné lecture d'une lettre de Madame Veuve de Saugy remerciant le Comité des condoléances qui lui ont été adressées lors du décès de son mari. M. le Président rédigera une notice nécrologique qui sera insérée au prochain Bulletin.

Le Président fait connaître que le dossier concernant la *demande de reconnaissance d'utilité publique* de la Société a été adressé par ses soins à M. le Maire de la commune d'Oran pour être soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil municipal. Cette formalité aura sans doute lieu très prochainement.

Le Comité est informé que le Conseil général du département d'Oran, au cours de sa dernière session, a voté une subvention de 500 francs en faveur de la Société. Des remerciements sont votés.

Le Président a reçu de M. Dangles, Président de l'Union des Familles dont les enfants sont morts pour la France, une invitation au service funèbre organisé par cette Société pour rendre hommage à la mémoire des héros tombés de 1914 à 1918 pour la défense de la Patrie. Cette cérémonie a eu lieu le 2 novembre à la Cathédrale ; le Président a considéré comme un devoir d'y assister et d'y représenter la Société.

Au sujet de la lecture d'une bibliographie, M. Doumergue fait remarquer qu'il conviendrait qu'un exemplaire des ouvrages analysés au bulletin soit offert par leur auteur à la bibliothèque de la Société. Il fait ressortir que les frais d'impression des notices bibliographiques dépassent souvent le prix d'achat de l'ouvrage en librairie. Ce don ne constituerait, par conséquent, qu'une équitable compensation des frais exposés par la Société pour la diffusion de l'ouvrage analysé.

Il est décidé que le diplôme de médaille d'argent, attribué en 1913 à la Société lors de l'Exposition de Gand (Belgique) et la plaquette de bronze qui en est le complément, seront encadrés et placés sous verre ainsi que cela a été fait pour les autres récompenses obtenues par la Société.

M. Doumergue demande des renseignements au sujet du résultat des fouilles entreprises dernièrement à Saint-Leu. Le Président fait connaître que M. le Chanoine Fabre s'est rendu dans cette localité pour effectuer la reconnaissance des travaux, mais qu'il n'a déposé, à ce jour, aucune notice ou rapport à ce sujet.

M. DOUMERGUE appelle l'attention du Comité sur la nécessité de permettre au public la visite des trois salles du Musée municipal situé rue Montebello. Elles renferment des collections précieuses qui pourraient être consultées avec fruit par les étrangers, les touristes, les travailleurs et tous ceux qui s'intéressent à l'Algérie. Il signale l'état d'abandon de l'une des superbes mosaïques déposées dans la cour de l'école et que l'humidité détruit lentement, mais sûrement. Il demande à ce que le vœu formulé au sujet de la réouverture du Musée soit rappelé à la Municipalité.

Le Comité charge son Président de soumettre ces désiderata à M. le Maire de la commune d'Oran.

M. DOUMERGUE demande si les Concours annuels de monographies des communes du département d'Oran ne pourraient pas être rétablis. Il fait ressortir l'utilité de ces travaux et énumère les prix qui pourraient être décernés aux œuvres les plus intéressantes.

Cette question étant étroitement liée à la situation financière de la Société, il est décidé qu'elle sera examinée, avec tous les développements qu'elle comporte, à la prochaine réunion du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

SÉANCE DU COMITÉ DU 5 DÉCEMBRE 1921

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. FLAHAULT, président.

Sont présents : MM. FLAHAULT, FABRE Sylvain, PELLECAT, TOURNIER, LEMOISSON, FABRE LA MAURELLE, DELABY, DOUMERGUE, DUPUY, MALMEJAC, PÉREZ A..

Excusés : MM. PELLET, BARBIÉ, BRUNIE, DANGLES, FISCHER, KRIÉGER, MÉZIAT, STRASSER, FABRE Abbé, VEL Auguste.

Absents : MM. ABADIE, DESTREMX, SAUREL.

M. POCK, Trésorier honoraire, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Le Président fait part du décès de M. TOURNÉ, receveur principal des Douanes en retraite et membre du Comité. Il

rappelle l'affabilité et la grande modestie du regretté défunt ; il a pu assister aux funérailles avec un certain nombre de membres du Comité.

M. VALÉRIAN, membre de la Société a eu la douleur de perdre sa sœur.

Le Comité s'associe aux condoléances que le Président a adressées en son nom, aux familles éprouvées par ces deuils.

MM. Michel SCHWEITZER, ZURBACH, Colonel CADI, Commandant MAILLET, présentés à la séance précédente, sont admis comme membres titulaires de la Société.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. MARIA Émile, inspecteur divisionnaire de la Compagnie du chemin de fer P. L. M., 3, rue Dumont-Durville à Alger, présenté par MM. FABRE Sylvain et DOUMERGUE.

M. Oscar SANDER, professeur au Lycée de garçons d'Oran, 16, rue Dufour, présenté par MM. LEMOISSON et DOUMERGUE.

M. ENGEL, membre de la Société et son ancien secrétaire général, vient d'être promu Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, au titre militaire.

M. l'Abbé ARACIL, vient d'être nommé curé à Aïn Tedelès.

Le Comité leur adresse ses plus vives félicitations.

Le Président fait connaître que la Municipalité d'Oran vient de donner un avis favorable à la *demande de déclaration d'utilité publique* présentée par notre Société. Cette Assemblée lui a également attribué une subvention de 500 francs, sur le budget de l'exercice 1922.

De vifs remerciements sont votés.

Le Président informe le Comité que l'impression du deuxième fascicule du Bulletin de l'année 1921 est sur le point d'être achevée. Ce fascicule pourra être distribué avant la fin de l'année.

Monument de la Victoire. — Le Président a reçu une convocation pour représenter la Société aux réunions du Comité départemental pour l'érection, à Oran, d'un monument de la Victoire.

Le Comité charge son Président de représenter la Société aux réunions du Comité départemental du monument de la Victoire.

Le Président a reçu de M. Carbonel, éditeur à Alger, rue Émile Maupas, une lettre demandant à ce que, par abonnement, il soit fait envoi du Bulletin de notre Société à la BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, pendant l'année 1922. Accordé.

Conférences. — Le Président donne la parole à M. MALMEJAC. Ce dernier fait ressortir les avantages que la Société de Géographie retirerait de l'organisation de conférences faites sous son patronage. Il indique les conditions dans lesquelles, à son avis, ces conférences pourraient être faites.

Les propositions de M. Malmejac sont admises en principe et il est décidé qu'une Commission composée de MM. Malmejac, Lemoisson, Pellecat et Fabre examinera les moyens d'organisation pour que les conférences puissent être données, si possible, au cours de l'hiver 1921-1922.

Concours. — M. Doumergue donne lecture du programme des divers Concours à organiser pendant les années 1922 et suivantes.

La nomenclature des sujets à traiter, les conditions à remplir pour prendre part aux Concours, les récompenses à accorder sont approuvées par le Comité. Il est décidé, que ce programme sera inséré dans le Bulletin actuellement à l'impression (et communiqué au public par la voie de la presse).

En outre, il est établi une liste de questions intéressant l'Oranie, le Sahara et le Maroc oriental, qui pourraient être traitées par les sociétaires et insérées au Bulletin.

Ouvrages reçus. — Notre bibliothèque vient de recevoir le bel annuaire du Gouvernement général de l'Afrique occidentale française offert par M. le Gouverneur général de cette Colonie. Des remerciements sont votés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à sept heures du soir.

Le Secrétaire général, S. FABRE.

Le Président, E. FLAHAULT.

Concours ouverts par la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* met au concours les questions suivantes :

1° Concours *annuel* pour 1923-1924..... : *Monographie géographique, historique et économique d'une commune de la province d'Oran (mixte, plein exercice ou indigène).*

Une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux meilleurs travaux présentés.

2° Pour 1923 : Étude économique sur le Maroc Oriental depuis l'occupation française (1907).

Une médaille d'argent sera attribuée au meilleur mémoire. Il pourra être accordé des médailles aux travaux non primés.

3° Pour 1924 : Histoire de la ville d'Oran, de l'année 1848 au recensement de 1921, pour faire suite à l'ouvrage du Colonel Derrien.

Une médaille de vermeil sera attribuée au meilleur travail.

4° Pour 1924 : Historique des quartiers, rues et édifices modernes de la ville d'Oran. Renseignements très succincts sur l'origine des diverses dénominations.

Une médaille d'argent sera attribuée à l'auteur du meilleur mémoire.

Les conditions générales des concours sont les suivantes :

Les sociétaires et les personnes étrangères à la Société peuvent y participer.

Les manuscrits devront parvenir le 31 mars *au plus tard* de chacune des années fixées pour le concours.

Les *monographies* devront être *inédites*. Elles seront dressées d'après les indications générales *d'un plan qui sera communiqué aux personnes intéressées qui en feront la demande* au Secrétaire général.

Le manuscrit portera une devise qui sera répétée dans une enveloppe fermée contenant à l'intérieur le nom de l'auteur. Cette enveloppe ne sera ouverte qu'après le classement. Si les travaux présentés ne sont pas jugés suffisants, les récompenses pourront être réduites ou supprimées. L'original ou un double de tout travail récompensé devra être offert à la Société qui se réserve le droit de le publier dans son Bulletin. Dans ce cas, 50 exemplaires seront offerts gratuitement à l'auteur.

En outre des questions mises au concours, les Sociétaires pourraient apporter une précieuse collaboration au Bulletin en traitant l'un des sujets suivants ou *tout autre rentrant dans le même cadre :*

Aperçu géographique, agricole, économique sur une région de l'Oranie ou du Maroc Oriental.

Par exemple :

Le djebel Amour : Aflou, Géryville et leur hinterland ;
Le Sersou. — Le Dahra ;
La région de Nemours. — Le Kiss, Port-Say, Saïdia ;
Les Beni-Snassen, etc., etc..

Étude comparative du développement et du trafic des voies ferrées et des transports de l'Oranie, depuis 1901. Conséquences de la concurrence des transports par automobiles.

La pénétration saharienne par voie ferrée en suivant la vallée de la Saoura et le prolongement vers l'Ouest de la ligne de Colomb Béchar à Kenadsa.

Colomb Béchar et son hinterland : *Aperçu géographique, plantes utiles, faune, production du sol, voies de communications, commerce, caravanes, industries indigènes, etc.*

La région de Bou Denib au Tafilalet : *Aperçu...*

Le pétrole dans le département d'Oran. Historique des recherches.

Les forêts en Oranie au point de vue économique. Incendies, déboisements, reboisements. Essences à supprimer, à introduire ou à multiplier.

Hydraulique agricole : plaines à irriguer, ressources en eau dont on dispose dans ce but.

Ressources en eau d'une commune : oueds permanents, sources et puits, débits, profondeurs. Qualité des eaux.

L'alimention en eau potable d'une commune de l'Oranie. Ce qu'elle a été, est, ou pourrait être.

Études régionales sur la flore, la faune ou la géologie de l'Oranie, du Sahara ou du Maroc Oriental.

La Préhistoire au Sahara. Stations nouvelles. Situation, description. Catalogue général des stations préhistoriques reconnues. Carte et dessins.

Les monuments archéologiques du Sahara : pierres écrites, tumuli, haouitas, idebnan et tous autres monuments votifs, non encore signalés, présentant un intérêt archéologique ou architectural. Photographies et dessins.

Ethnographie saharienne : locale ou régionale.

Les coins pittoresques et les curiosités naturelles de l'Oranie, des confins sahariens et du Maroc Oriental. Les renseignements locaux pourraient être envoyés à la Société de Géographie d'Oran qui les centraliserait. Toutes les personnes de l'intérieur qui s'intéressent aux beautés de la nature pourraient participer à cette enquête.

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN

TOME XLI. — 1921

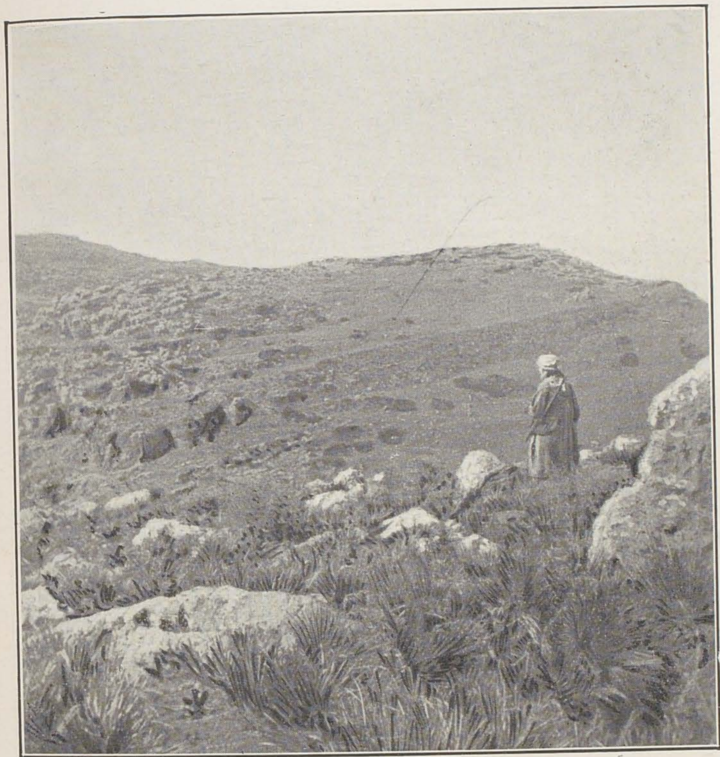
MÉMOIRES ET NOTICES

BIBLIOGRAPHIE

NÉCROLOGIE



Monuments mégalithiques d'El-Mizen



Oppidum de Kaf Afra. Vue du plateau du Kappler